This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse http://books.google.com

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

AS
161
.T8

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Octobre 1713.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	10. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES

POUR

L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts.

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Octobre 1713.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

Et se vendent à Paris,

Chez ETIENNE GANEAU Libraire Ruë Saint Jacques, vis à vis la Fontaine St. Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation. 1713.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Octobre 1713.

ARTICLE CXXXVIII.

GENEALOGIÆ VIGINTI illustrium in Hispaniâ familiarum &c. *La genealogie de vingt maisons illustres d'Espagne, rangées par ordre alphabetique, avec leurs armoiries, & des remarques historiques. Par Jacques-Guillaume Imhof.* A Lipsic, chez Jean Frederic Gleditsch & son fils, 1712. *in folio, pages* 360.

CET ouvrage porte sa recommandation dans le nom de son Auteur, connu depuis long-tems par plusieurs autres semblables. D'ail-

leurs, nous nous intereſſons maintenant en France plus qu'auparavant à la gloire de l'Eſpagne, & c'eſt nous faire plaiſir de nous inſtruire de ce qui la concerne. Mr. Imhof a reſtreint ſes recherches genealogiques à vingt Maiſons; ce n'eſt pas qu'en Eſpagne il n'y en ait pluſieurs autres très-nobles, mais il faut recevoir d'un Auteur ce qu'il donne. Un extrait ne comporte pas la longue ſuite de ces genealogies, & il doit paroître ſuffiſant à nos Lecteurs, qu'on leur indique l'origine de ces vingt maiſons.

1. Celle d'Arellano, d'où ſont ſortis des Comtes d'Aguilar & des Marquis de Hinoioſa, tire la ſienne des Rois de Navarre. Garſias Ramirés Roi de Navarre, arriere petit-fils de Garſias V I. eut un frere naturel nommé Rodrigue, qui fut pere de Sanche, Seigneur d'Arellano, dont la poſterité a continüé juſqu'à Jean Dominique Ramirés Comte d'Aguilar & Villamor, Marquis de Hinoioſa. Celui-ci eut un fils qui mourut jeune, & une fille mariée à Rodrigue Manuel Manrique de Lara en 1670.

2. On nomme pour Auteur de la maison d'Arias d'Avila, un Arias Gonsalidas, dont les deux fils, Martin & Rodrigue, se signalerent en la bataille qu'Alphonse Roi de Castille donna aux Maures l'an 1212. Diégue Arias naquit d'un de ces deux freres, & depuis lui la descendance est plus connuë. Il fut pere de Gonsalve, & grand-pere de Diégue Seigneur de Pugno en Rostro, qui administra les finances de Henri IV. Roi de Castille, & eut un grand crédit. La terre de Pugno en Rostro fut érigée en Comté en faveur de Jean-Arias d'Avila son petit-fils, & celle de Casasola en Marquis at pour Arias Gonsalve en 1684.

3. La maison de Basan prend son nom & son origine d'une vallée du Royaume de Navarre, où elle a commencé, dit-on, par Inigne Ximenes, qui vivoit en 1127. Depuis Garsias-Gonsalés de Basan qui mourut en 1329. il n'y a plus de difficulté. Elle est divisée entre les Marquis de sainte Croix & de Viso, premierement appellez Vicomtes de Valduerna, & les Seigneurs de Penalva,

& ceux de la Granja. Le nom d'Alvare y a été heureux. Alvare III. de Basan Marquis de sainte Croix acheva de ruiner les affaires d'Antoine de Portugal par deux celebres victoires navales.

4. Tout le monde sçait que la maison de Borgia, ou Borja, doit beaucoup à deux Papes, Calixte III. & Alexandre VI. L'un a commencé son élevation, l'autre l'a poussée plus loin, & a continüé la posterité. Elle est originaire de Xativa dans le Royaume de Valence; & parmi les diverses opinions touchant sa premiere origine, il est difficile de décider. 1°. Il y en a qui la font descendre de Garsias fils de Ramire I. Roi d'Arragon. 2°. Platina, Ciaconius, Mariana, Garibaje disent qu'Alexandre VI. n'étoit neveu de Calixte III. & Borgia, que par sa mere, qui avoit épousé un nommé Lanzol. 3°. Escolan assûre, qu'Isabelle sœur de Calixte III. fut mariée à Geoffroi Borgia de la même maison, & qu'elle en eut Alexandre VI. & une fille nommée Jeanne, alliée à Pierre Guillaume Lanzol Seigneur de Ville-

longue & Baron de Castelnou, dont les enfans prirent le nom de Borgia. 4°. Zurica rapporte qu'il y avoit à Xativa deux familles du nom de Borgia, l'une noble, l'autre populaire. De la seconde étoit Dominique pere d'Alphonse, qui fut le Pape Calixte III. De la premiere, Rodrigue Gil pere de Geoffroi, qui épousa Isabelle sœur de Calixte III.

Quoi qu'il en soit, les Ducs de Gandie descendent d'Alexandre VI. par son troisiéme fils Jean; le quatriéme, Geoffroi, avoit fait la branche des Princes de Squillace dans le Royaume de Naples, laquelle ne subsiste plus. Le Duché de Villa-hermosa tomba en cette maison par le mariage de Marie-Loüise fille du Duc de Villa-hermosa avec Charles, un des petits-fils de Saint François de Borgia. Les Marquis d'Alcanizes forment une branche par Alvare, troisiéme fils de Saint François de Borgia.

5. La maison de Centurione, de laquelle sont les Marquis de Estepa & d'Almugnan en Espagne, est originaire de Genes, & on la dit descenduë de celle des Ursins.

6. Mr. Imhof commence la genealogie de la maiſon de Cordoüe par Dominique Magnoz, ou Nugnez, ſurnommé Adalild, qui étoit un emploi militaire. Il rendit des ſervices importans à la priſe de Cordoüe ſur les Maures, & y eut un grand établiſſement, d'où le nom de Cordouë eſt demeuré à ſa poſterité, laquelle après s'être étendûë en pluſieurs branches, qui rempliſſent douze planches, ne ſubſiſte plus que dans Chriſtophe de Cordoüe & Alagon Comte de Satrago, Grand d'Eſpagne, qui a deux fils. Il deſcend de Martin-Alphonſe, ſecond arriere petit-fils de Dominique Mugnoz.

Le celebre Gonſalve Fernandez de Cordouë, ſurnommé le grand-Capitaine, a ajouté un grand luſtre à ſa maiſon. Il eut trois filles : les deux ainées moururent jeunes, la troiſiéme, Elvire, fut mariée à Louïs Fernandez de Cordouë Comte de Cabra, à qui elle apporta les Duchez de Seſa, Terranova, Sant Angelo, qui de lui paſſerent par Françoiſe ſa fille à Alphonſe de Zuniga & Sotomajor.

7. Hugues de Beltran, ou Ber-

trand, cousin germain de Bertrand du Guesclin, ayant épousé en Espagne Marie Fernandez de la Cueva, son fils Diégue Fernandez prit le nom de sa mere, & le laissa à sa posterité, qui s'est continüée dans les Marquis de Bedmar & les Ducs d'Albuquerque.

8. Dès l'an 1035. Ladron de Guevara étoit le premier Seigneur du Royaume de Navarre, & possedoit de grands biens dans la province d'Avala & la Biscaye. Il fut pere de Velés, & grand pere de Jean Velés. Il n'est pas certain que ce dernier ait été pere de Beltran, ou Bertrand Velés de Guevara, quoi qu'il n'y ait pas à douter que Bertrand tient aux premiers dont on vient de parler, portant le même nom & ayant un grand établissement dans la même province. De lui sont sortis les Comtes d'Ognate & Villamediana, Marquis de Guevara. D'autres branches se sont terminées en des filles.

Dans le Royaume de Naples il y avoit deux maisons de Guevara, l'une des Comtes de Potenza, l'autre des Ducs de Bovino; la premie-

re est éteinte. On ne connoît point quelle liaison elles ont entre elles, ni avec celle d'Espagne.

9. Tout ce qui se dit de la maison de Guzman avant Rodrigue Nugnes de Guzman en 1134. n'est que conjectures. Pellicier raconte qu'Alphonse III. Roi des Asturies, d'Oviedo & de Galice, avoit quatre freres, qu'il fit crever les yeux à trois, & qu'un, nommé Nugnes, échapa à sa barbarie & se sauva chez Rodrigue. Comte de Castille, dont il épousa une cousine & eut deux fils; à sçavoir, Nugnes Comte d'Amaja, qui bâtit le Château de Roa, & Rodrigue Nugnes, qui bâtit celui de Guzman, & dont l'arriere-petit-fils fut ce Rodrigue Nugnes, reconnu constamment pour tige de cette illustre maison. Mais selon François de Sota il fut le petit-fils de Pierre Gonzalés de Lara.

Il eut trois fils, Alvare, Pierre & Ferdinand, pere de Saint Dominique. La posterité fut continuée par Pierre, duquel sont descendus les Ducs de Medina de las Torres, de Medina Sidonia, de Saint Lucar;

les Marquis de Montalegre, de Quintana, d'Alvala, d'Ardales; les Comtes de Niebla, & d'autres branches, qui font huit tables. Le Comte-Duc d'Olivarés, premier Miniſtre du Roi Catholique Philippe IV. étoit de cette maiſon: il n'eut qu'une fille nommée Marie, qu'il maria à Ranimire Nugnes de Guzman Marquis de Toral, & qu'il eut la douleur de voir mourir en couche de ſon premier enfant, qui ne ſurvécut pas; ainſi ſes grands biens paſſerent à Loüis Mendés de Haro, qui avoit épouſé ſa ſœur Françoiſe de Guzman.

10. Gonſalve Fernandés Comte de Caſtille & de Burgos environ l'an 900. & petit fils de Rodrigue, auſſi Comte de Caſtille, eſt le premier qui paroît dans la genealogie de la maiſon de Lara. De ſon fils, nommé Ferdinand, nacquirent Gonſalve, Sanche & Garſias: les deux premiers étant morts avant leur pere, & la repréſentation n'ayant point de lieu, Garſias ſe mit en poſſeſſion de la Caſtille, qui par le mariage de ſa petite-fille paſſa à Sanche Roi de Navarre l'an 1000.

Gonſalve fils aîné de Ferdinand

demeura Seigneur de Lara, & peut par cette raiſon être conſideré comme la tige de cette maiſon, qui a été diviſée en pluſieurs branches des de Lara, des Vicomtes de Narbonne, des Manriques; & ceux-ci qui ſe ſont encore ſubdiviſez, ſubſiſtent dans les Comtes de Montehermoſo, Fuenſaldague & Altamira. Les Marquis d'Embid deſcendent des Vicomtes de Narbonne.

11. La maiſon de Mendoze remonte juſqu'à Inigues Lopés Seigneur de Biſcaye, qui vivoit vers le milieu de l'onziéme ſiécle. De lui deſcendoit Didaque Lopés de Mendoza environ l'an 1170. qui ayant épouſé Eleonore Hurtado, tranſmit à ſa poſtérité les deux noms de Mendoze & Hurtado. Elle a été très-nombreuſe en pluſieurs branches, des Comtes de Galve, des Ducs de l'Infantade & Marquis de Santillane, des Marquis de Mondejar & Comtes de Tendille, des Comtes de Priégo, des Marquis d'Almanzan, des Marquis de Cagne, des Comtes de Corzana, & en d'autres branches: elle eſt preſque réduite aujourd'hui au Comte de Corzana.

C'eſt une choſe mémorable, qu'en 1559. Philippe II. Roi d'Eſpagne ayant demandé en mariage Madame Iſabelle de France Sœur de François II. & ayant envoyé vers elle le Cardinal François Mendoze, & Inigues Lopés Mendoze Duc de l'Infantade, ils furent accompagnez de plus de dix Seigneurs de la même maiſon. Le Cardinal étoit de la branche des Marquis de Cagnete, & n'étoit que parent éloigné du Duc de l'Infantade, non pas ſon frere, comme l'a écrit Mr. de Thou.

Ce Didaque Lopés mis comme la tige des Mendoze eut quatre fils, Lopés Diaz, Hurtado Diaz, Pierre Diaz, Ferdinand Hurtado. De l'aîné ſont ſorties toutes les branches dont on vient de parler : le troiſiéme s'établit à Seville, où ſa poſterité eſt demeurée ſans parvenir aux honneurs : le quatriéme alla en Portugal, où ſes deſcendans ont tenu un rang conſiderable.

12. La maiſon de Moura prend ſon nom de la ville de Moura en Portugal, qui fut enlevée aux Maures l'an 1165. par Pierre & Alvare Rodri-

gue freres, & en 1184. donnée à Vaſquez Martinez petit-fils de Pierre, par Beatrix veuve d'Alphonſe III. Roi de Portugal. Cette maiſon doit ſa principale illuſtration à Chriſtophe Marquis de Caſtel-Rodrigo, qui rendit des ſervices importans à Philippe II. dans la conquête du Portugal.

13. Celle d'Oſſorio a eû des Comtes de Traſtamare, de Lemos, d'Altamire, Montaigu, Villeneuve, Cagnedo; des Marquis d'Almazan, Cerralvo. Dom Oſſorio, dont elle deſcend, vivoit en 1149. Alvare Nugnes Oſſorio en 1328. fut créé Comte de Traſtamare & de Lemos par Alphonſe XI. en la maniere que raconte Mariana: » Après avoir mis » trois morceaux de pain en une taſſe » de vin, le Roi & le Comte ſe prierent » l'un l'autre par trois fois d'en prendre: le Roi prit le premier morceau, » le Comte prit le ſecond. Enſuite » il eut droit de chaudiere dans le » camp & de banniére, avec blaſon » à l'armée. Sur quoi fut pris acte, » qui fut récité à haute voix, & toute » l'aſſemblé avec de grands cris féli-

cita le nouveau Comte, & lui souhaita toute prosperité.

14. La maison de Pimantel est Portugaise d'origine, & commence sa genealogie par Alphonse Novaes, qui accompagna Henri premier Comte de Portugal. Jean Alphonse Pimantel avoit épousé Jeanne Tellez de Menezez sœur d'Eleonore, mariée à Ferdinand, le dernier des Rois de Portugal descendus de Henri par des mariages legitimes, & qui n'eut qu'une fille, nommée Beatrix. Beatrix porta ses droits sur la Couronne de Portugal à Jean I. Roi de Castille. Pimantel les appuya de tout son pouvoir contre Jean, frere naturel de Ferdinand; & à cette occasion, obligé de se retirer en Castille, il eut le Comté de Benavente, en recompense des places de Bragance & de Vinaes en Portugal, où il avoit laissé des garnisons, & qu'il ceda au Roi de Castille. De lui sont descendans les Comtes de Benavente, de Bayone & de Feyra; les Marquis de Tavara, de Viane & Villar; & d'autres.

15. Les Genealogistes Espagnols

ne conviennent pas des Ancêtres de Pierre Ponce, auquel Alphonse IX. Roi de Leon donna en mariage Aldoncia sa fille naturelle, & dont les descendans en conséquence de cette alliance se sont nommez Ponces de Leon. Ils ont possedé Cadis à titre de Marquisat, & possedent encore les Duchez d'Arcos & de Terras novas.

16. Jean Rodriguez de Portocarrero a établi sa maison en Castille, où il vint de Portugal avec la charge de Major-dome de la Reine Beatrix, fille de Ferdinand Roi de Portugal. Il est néanmoins certain qu'avant lui il y avoit des Portocarrero en Castille. Il descendoit en sixiéme generation de Henri Fernandez, surnommé Elmagro, & fils de Ferdinand Alphonse de Tolede; & sa posterité continuë dans les Marquis de Castrillo.

En 1331. Gilles Boccanegra, frere de Simon Doge de Genes, ayant mené un secours de vingt Galeres à Alphonse X. pour recompense de ses services eut la terre de Palma, & épousa Françoise Portocarrero, d'une branche differente de celle dont

on vient de parler, ſes enfans prirent le nom de Portocarrero ; & le Cardinal Portocarrero, dernier Archevêque de Tolede, étoit de cette branche inſerée.

17. Alphonſe III. Roi des Aſturies, d'Oviedo & de Galice, laiſſa trois fils, Garſias, Ordonius & Froila, qui regnerent les uns après les autres. Froila en laiſſa quatre, Alphonſe, Ordonius, Ranimir, Aznares Froila : les trois premiers eurent les yeux crevez par ordre de Ranimir leur couſin, le dernier fut biſayeul de Guttierez, & celui-ci triſayeul de Gomez Paez de Silva, tige de la maiſon de Silva qui a pouſſé un grand nombre de branches, dont Mr. Imhof a rempli quinze tables. Sous la fin du regne de Philippe II. elle poſſedoit ſoixante & un titres, de Ducs, de Princes, de Marquis, de Comtes & de Vicomtes. Elle s'eſt répanduë en Caſtille, en Arragon & en Portugal, où elle a des Grands. Elle ſubſiſte en la perſonne de Ferdinand Comte de Ciſuentes, & de ſon frere Comte de Monteſanto, d'Emmanüel Marquis d'Aguila, de

Loüis Comte d'Aveiras en Portugal, de Jean Duc de Paſtrane, de l'Infande & de Lerme, des enfans de Frideric Duc d'Hijar & Marquis d'Oran. Le Prince d'Eboli favori de Philippe II. étoit de cette maiſon, & de lui deſcendent les Ducs de Paſtrane.

18. M. Imhof commence la genealogie de la maiſon de Tolede par Ferdinand Alvarez, Alcade Major de Tolede, dont les deux fils, Garſias Alvarez de Tolede & Ferdinand Alvarez, environ l'an 1359. formerent deux branches principales, qui ſe ſont diviſées en pluſieurs autres. La poſterité de Garſias finit en Jean Alvarez Comte d'Oropeſa & de Deleytoſa, qui laiſſa une fille nommée Beatrix, épouſe d'Edoüard de Bragance, d'où deſcendent les Comtes d'Oropeſa d'aujourd'hui.

Celle de Ferdinand a eû plus d'éclat & de durée, ayant produit les Ducs d'Albe & les Ducs de Ferrandine. Le Duc d'Albe, mort à Paris en 1711. avoit eû deux fils d'Iſabelle Ponce de Leon fille du Duc d'Arcos, mais ils ſont morts jeunes & avant lui : il avoit un oncle, Fran-

çois de Tolede Marquis de Carpio, Duc de Montero, & Comte-Duc d'Olivarés, qui a une fille unique. Pierre Alvarez de Tolede, ſecond fils de Ferdinand ſecond Duc d'Albe, fut Vice-Roi de Naples en 1532. & de lui ſont iſſus les Marquis de Villa-franca Ducs de Ferrandine.

19. Pierre Fernandez de Velaſco, qui paroît à la tête de la genealogie de la Maiſon de Velaſco, deſcendoit en la cinquiéme generation de Jean Sanchez, connu en 1115. & a été pere d'une nombreuſe & illuſtre poſterité, diviſée en Comtes de Haro & Salazar, & Ducs de Frias; en Comtes de Sirvela, Colmenar & Fuenſalida, en Comtes de Revilla & Ducs de Najar.

Pierre Fernandez de Velaſco Comte de Haro, arriere-petit-fils de ce premier Pierre, fut fait Connêtable hereditaire de Caſtille, par Henri IV. Roi de Caſtille en 1473. & ſon fils, nommé Bernardin, fut fait Duc de Frias. Ces deux dignitez ſont encore continuées dans la même maiſon, qui ſubſiſte auſſi dans les Comtes de Fuenſalida.

20. La maiſon de Zuniga tire ſon origine doublement des Rois de Navarre, en ce que Sancha Dame de Zuniga, qui fut mariée à Alphonſe Ramirez ſecond fils de Garſias IV. Roi de Navarre, deſcendoit de Garſias, qui regna en Navarre depuis l'an 893. juſqu'en 905. La poſterité d'Alphonſe prit le nom de Zuniga, & s'eſt étendüe en diverſes branches des Comtes de Plaſencia, des Marquis de Huelalmo & Mirabel, des Comtes de Fuenſalida, de Bugnares, des Ducs de Bejar, des Marquis d'Ayamonte & d'Agoilafuente, & d'autres. Elle ne ſubſiſte plus, du moins dans les branches les plus illuſtrées, & le Duc de Bejar d'aujourd'hui eſt de la maiſon de Sotomayor, en laquelle eſt tombée celle de Zuniga, par le mariage de Thereſe fille unique de François Marquis d'Ayamont, & heritiere d'Alvare ſon oncle Duc de Bejar, avec François de Sotomayor Comte de Belalcazar; Thereſe mourut en 1565.

Henri Roi de Navarre & Comte de Champagne, mort en 1274. laiſſa

une fille unique, nommée Jeanne, heritiere de ses Etats, & cause de grandes divisions entre les Navarrois, les uns voulant que leur jeune Reine fût mariée en Castille, les autres en Arragon. Elle & la Reine sa mere, Blanche d'Artois, avoient leur inclination pour la France leur patrie : elles s'y retirerent, & Jeanne l'année suivante épousa Philippe fils de Philippe le Hardi, & qui fut ensuite Roi de France, surnommé le Bel. Inigue Ortiz de Zuniga s'étoit déclaré pour les Castillans, & il lui en coûta tous ses biens, qui furent confisquez : il fut donc contraint de chercher un azyle en Castille, où le Roi Alphonse VI. surnommé le Sage, le reçut, & tâcha de le dédommager.

ARTICLE CXXXIX.

JOANNIS MARCKII historia Paradisi illustrata libris quatuor. C'est à dire, *L'histoire du Paradis terrestre éclaircie en quatre livres. Par Jean Marckius, qui a ajouté un discours Academique tou-*

chant les merveilles de la propagation du Christianisme. A Amsterdam, chez Gerard Borstius Libraire, 1705. *in* 4°. *pages* 885.

MOnsieur Marckius nous apprend qu'en 1676. n'étant âgé que de vingt ans, il commença à enseigner la Théologie à Franequere, d'où six ans après il passa à Groningue, & ensuite à Leide. Il s'appliqua dès l'an 1681. à ce qui concerne l'histoire du Paradis terrestre, & en proposa quelques theses pour des disputes publiques. L'ouvrage s'est accrû & rempli dans l'espace de vingt-cinq ans, & on peut l'appeller *spissum opus*, non seulement par rapport à l'épaisseur du volume, mais à cause de l'abondance des matieres qui y sont assez serrées. Car il ne comprend pas seulement la description du Paradis terrestre, mais aussi tout ce qui s'y est passé à l'égard de l'homme, son premier état d'innocence, sa chûte, sa reparation, ou son rétablissement à la grace. D'ailleurs l'Auteur rapporte les sentimens des autres, & en porte son

jugement. Il ſeroit impoſſible de le ſuivre en tout : on tâchera pourtant de donner une idée aſſez juſte de ſon travail, & d'expoſer ſes opinions.

Le premier livre contient la deſcription du Paradis terreſtre en vingt & un chapitres, dont le premier eſt contre ceux qui ont tourné en allegories ce que Moyſe en a écrit : tels ont été Philon, les heretiques Seleuciens & Valentiniens, Origene. Mr. Marckius prétend mettre Saint Ambroiſe au nombre de ces Allegoriſans.

Touchant le nom, il y a à remarquer que le texte Hebreu en la Geneſe ch. 2. v. 8. porte que *Dieu planta un jardin en Eden*, qui eſt enſuite appellé *le jardin d'Eden.* Or ce nom, *Eden*, ſe peut prendre, ou comme propre, pour ſignifier une certaine région & un païs, ou comme appellatif, qui ſignifie délices, plaiſirs, volupté. Les Septante ſemblent déſigner un nom propre de région dans l'endroit de la Geneſe qu'on vient de citer, & qu'ils traduiſent, παράδεισον ἐν Ἐδὲμ ; & ailleurs ils mettent un nom appellatif,

παράδεισον τῆς τρυφῆς. Philon & Symmaque ne se servent que du nom appellatif, de même que la Vulgate. M. Marckius soutient, après les Rabbins, que c'est le nom propre d'une contrée. Quant à ce que le Paradis terrestre est appellé le jardin de Dieu, cette expression peut signifier qu'il étoit très-délicieux, selon l'observation de Kimhi, que ce terme, *de Dieu*, marque l'excellence de la chose, & vaut un superlatif, comme en ces phrases, *les montagnes de Dieu*, *les cedres de Dieu*, *les camps de Dieu*, & en d'autres semblables. Cependant Glassius rejette cette observation Rabbinique, & veut que le nom *de Dieu* soit toûjours pris en son sens propre; de sorte que ce soit le jardin que Dieu a planté. Pour le nom de Paradis, il est incertain si dans sa premiere origine il est Hebreu, ou Persan. Salomon l'a employé dans le Cantique ch.4. v.13. avant que les Hebreux eussent de commerce avec les Perses.

Dans les trois chapitres suivans l'Auteur rapporte & refute diverses opinions de la situation du Paradis

terrestre. Quelques uns se sont imaginé qu'il étoit hors de la terre, soit au dessus & dans les airs, soit au dessous; d'autres ont pensé que c'étoit la terre même en toute son étenduë: d'autres l'ont placé en des régions éloignées de nôtre continent & séparées par de vastes mers, dans l'Amerique, dans l'Isle de Ceilan, dans les terres australes. Les plus raisonnables sont peutêtre ceux qui disent que personne n'en sçait rien, & c'est ce qu'ont pensé Théodoret, Saint Augustin, Bellarmin, Tirin. Cependant, selon l'opinion la plus commune aujourd'hui, il étoit dans le païs de Babylone, ou aux environs, où coulent l'Euphrate & le Tigre.

Afin de dire quelque chose de plus précis sur le lieu du Paradis terrestre, Mr. Marckius observe au chap. 7. ces paroles de Moyse, *Dieu planta un jardin en Eden,* מקדם. Ce mot Hebreu, *kedem*, avec la particule *me*, peut s'entendre en deux manieres, ou que Dieu planta le jardin au commencement, *in principio*, ou qu'il le planta à l'O-

rient, *ad Orientem*. La Vulgate l'a pris en la premiere signification, qui a aussi été adoptée par Symmaque & Theodotion, & par la paraphrase Chaldaïque de Jonathan. Les Septante se sont déclarez pour la seconde, & ont entrainé tous les Peres Grecs : Mr. Marckius la soutient, & cite pour elle Pererius.

Comme cette expression, *à l'Orient*, est relative, l'Auteur assûre qu'il la faut entendre par rapport à l'endroit où Moyse écrivoit, ou à la terre de Chanaan, & non pas au païs d'Eden, comme l'ont crû de sçavans Auteurs. Il approuve ce que dit Pererius, que l'Ecriture par le terme d'Orient ne désigne que les régions voisines de la Palestine comme la Syrie, l'Arabie, la M sopotamie, la Perse, sans l'éten au delà du détroit de Perse & Indes ; mais il désapprouve q même Auteur mette l'Idum l'Armenie entre ces régions tales, étant plûtôt au septen

Au chap. huitiéme il sc contre le P. Abram Jesuite, nom d'Eden, en tous les end

l'Ecriture où il se trouve, ne signifie que le même païs ; & qu'étant joint dans Isaïe & dans Ezechiel avec celui de Haran & de Charan, il doit être cherché dans la Mesopotamie, ou dans les environs de Babylone.

Les cinq chapitres suivans traitent fort au long du fleuve qui arrosoit le Paradis terrestre, & qui de là, selon Mr. Marckius, se divisoit en quatre fleuves. Il n'omet rien de ce que les anciens Historiens & Géographes ont écrit de l'Euphrate, & du Tigre, que Moyse nomme Prath, ou Phrath, & Hiddekel.

Il y a plus de difficulté à décider touchant les deux autres fleuves. Le Pishon, ou le Phison, est le premier ; & Moyse, afin de le faire mieux connoître, dit qu'il passoit par la terre de Havilah, ou Chavilah, ou Hevilath, qui est abondante en or très-fin, en *bdellium*, & en pierres précieuses. Les Interpretes ne sont pas d'accord de la signification du *bdellium*, si c'est un arbre & une gomme odoriferante qui en découle, ou du cristal, ou un diamant, ou des

perles; & ils ne conviennent pas davantage ſur le genre des pierres précieuſes, ſi c'eſt des eſcarboucles, ou des émeraudes, ou des agates.

Quoiqu'il en ſoit, la queſtion principale eſt de trouver cette terre d'Hevilath, qui ne ſe découvre qu'à l'aide de quelques conjectures tirées du nom de deux des premiers deſcendans de Noé. Entre les enfans de Jectan fils d'Heber eſt nommé Havila, avec Ophir & Jobah ſes freres, qui dans le partage de la terre eurent leur établiſſement dans les Indes, ſelon Joſeph & Euſebe, ou dans l'Arabie heureuſe, ſelon Bochart, ou dans la Perſe & la Suſiane, ſelon d'autres. L'autre Havila fils de Chus & petit-fils de Cham habita dans l'Arabie déſerte. Il faut s'en tenir au premier, & il doit paſſer pour conſtant, que ſoit qu'il ait avancé juſque dans les Indes, ſoit qu'il n'ait pas paſſé la Perſe, ou l'Arabie heureuſe, ces païs étoient abondans en toutes les richeſſes dont Moyſe fait mention. Les Anciens qui lui ont aſſigné ſon partage dans les Indes, ont crû conſéquemment

que le Gange étoit marqué par le nom de Phiſon ; opinion qui ne paroit pas vraiſemblable , vû l'éloignement du Gange au Tigre & à l'Euphrate. D'autres ont penſé que c'eſt le Phaſis, l'Oxus , la riviere qui paſſe à Damas , & même le Danube. Mr. Marckius ſe réduit au ſentiment de Scaliger, de Pererius & de Mr. Hüet,qu'il dit être auſſi de Calvin , que l'Euphrate & le Tigre s'étant unis, & ayant coulé enſemble par quelque eſpace , forment enſuite deux lits , par leſquels ils tombent dans le golphe de Perſe , & que l'un eſt le Phiſon , & l'autre le Gehon. Le Phiſon eſt-il à l'Orient, comme l'aſſûrent Scaliger & Mr. Hüet ? Eſt - il à l'occident, comme le prétend Bochart ? C'eſt une queſtion où l'Auteur ne juge pas à propos d'entrer.

Le Gehon , ou le Gihon , ou le Gichon , arroſoit le païs de Cush , c'eſt à dire , l'Ethiopie , ſelon les Septante & la Vulgate ; ce qui a fait penſer unanimement aux Anciens , qui ne faiſoient pas tant d'attention à la diſtance des lieux , que ce fleuve

eſt le Nil. Comme il eſt ſouvent fait mention dans l'Ecriture de Cush & des Cushites, que la Vulgate traduit Ethiopiens, Bochart comparant les differens endroits où il eſt parlé d'eux, fixe leur premiere habitation ſur les bords de la mer Rouge, partie dans l'Arabie heureuſe, & partie dans l'Arabie pierreuſe, ou Pétrée. De là une Colonie paſſa le Tigre, & s'établit dans la Province appellée de leur nom, Chush, Cuth par les Chaldéens, Κίσσια, Kiſſie & Suſſiane par les Grecs, Chuzetan par les Perſes; & il conjecture qu'elle leur fut donnée par Nemrod en reconnoiſſance de leurs ſervices dans ſes conquêtes. Mr. Hüet ajoute, qu'une autre Colonie traverſa le détroit de la mer Rouge, & pénetra dans l'Ethiopie. Mr. Marckius dit, que faiſant attention à ce que ces Sçavans apportent chacun pour leur opinion, il eſt perſuadé que ſous le nom de Chush étoit compriſe une grande étenduë de terres, l'Arabie entiere, vers l'occident l'Ethiopie, & vers l'Orient juſqu'à la Suſiane. On ne voit en cela que

deux inconvéniens ; le premier, que la terre de Chus convient en partie, c'eſt à dire, au delà du Tigre & dans la Suſiane, avec celle d'Hevilath : le ſecond, qu'elle n'eſt point un indice pour reconnoître le cours du Gehon. Le Gehon eſt-il le Pyrame, l'Araxe, l'Oxus, l'Oronte ? Divers Auteurs ſe ſont là-deſſus partagez, & ne ſemblent pas avoir raiſon. L'Euphrate & le Tigre, comme on l'a dit, après s'être joints ſe diviſent en deux bras, qui ſont le Phiſon & le Gehon.

Il s'enſuit, que le Paradis terreſtre étoit dans le païs de Babylone & dans la Meſopotamie, ou aux environs, ſans pouvoir décider avec certitude & préciſément en quel endroit ; ſi c'étoit à l'orient du fleuve, ou à l'occident, ou des deux côtez ; & d'ailleurs il y a grande apparence que depuis ce tems là les choſes ſont bien changées. C'eſt ce que l'Auteur expoſe au chapitre 14ᵉ. & dans le ſuivant : il refute en particulier ceux qui ont prétendu le placer dans le païs de Chanaan & la Paleſtine.

Le Paradis terreſtre étoit planté d'arbres, les uns pour l'ornement ſeulement & la beauté, les autres portoient du fruit. Entre ceux-ci étoient l'arbre de vie, & celui de la ſcience du bien & du mal, dont l'Auteur traite fort au long en trois chapitres. Il juge vraiſemblable que ces deux arbres n'étoient pas uniques en leur eſpece, & qu'ils étoient multipliez en divers lieux. Quoique l'arbre de vie, dit-il, portât d'excellens fruits, capables de faire une bonne nourriture & d'entretenir la ſanté, Dieu pourtant ne l'avoit pas ainſi nommé à cauſe de ſes qualitez naturelles & phyſiques, mais parcequ'il l'avoit donné comme un mémorial & une aſſûrance à l'homme, que lui ayant donné la vie, il la lui conſerveroit, tandis qu'il le verroit fidelle à ſes ordres. Monſieur Marckius ne doute pas qu'Adam & Eve, pendant leur ſéjour dans le Paradis terreſtre, n'ayent mangé de cet excellent fruit de vie. Il dit que la ſcience du bien & du mal n'eſt autre que la conſcience, dont Adam devoit ſentir les paiſibles mouve-

mens, ou les reproches, ſelon qu'il s'abſtiendroit, ou mangeroit du fruit défendu. De quelle eſpece étoient ces arbres, & étoient ils ſemblables à aucun de ceux qui reſtent maintenant ſur la terre ? C'eſt ce qu'on ignore parfaitement. Il n'oublie pas les fables Rabbiniques à ce ſujet, ni les jardins d'Alcinoüs & des Heſperides.

Il reſte trois chapitres, où l'Auteur traite de la fertilité & de la beauté du Paradis terreſtre, du tems qu'il a été créé & planté, & de celui qu'il a duré. Il dit que le Cherubin avec l'épée de flamme, mis pour en défendre l'entrée, marque plûtôt la deſtruction, que la conſervation de ce lieu de délices.

On avertira que Steuchus d'Eugubio & Pererius ſont les ſources d'où il a puiſé largement.

On donnera moins d'étenduë à l'extrait des autres livres, parcequ'on n'y a gueres trouvé que des choſes communes & aſſez connuës d'ailleurs, ou les hereſies des Calviniſtes Supralapſaires & outrez. Le ſecond livre, diviſé en quinze cha-

pitres, considere l'homme dans le premier état d'innocence & d'intégrité. Dans les cinq premiers chapitres ce sont des recherches de l'étymologie du nom de *l'homme*, des reflexions, ou des dissertations sur la création de l'homme, sur le corps, sur l'ame, & sur ce qu'il a été créé à l'image & à la ressemblance de Dieu. Mr. Marckius fait consister cette ressemblance principalement en la sainteté, qu'il reconnoit avoir été habituelle, & une qualité infuse & inhérente en l'ame: & comme il assûre que Saint Paul, par le renouvellement auquel il nous exhorte, entend la même sainteté, il renverse absolument le systeme Calviniste de la justification par la seule imputation des merites de JESUS-CHRIST.

Le reste du livre est employé expliquer la nature & la forme d'' pacte, par lequel, comme pa l'Auteur, Dieu stipula avec le pı mier homme, en lui promettant, n seulement sur la terre une vie exe te de toute incommodité & d necessité de mourir, mais auss

vie éternelle dans le Ciel, & exigeant de lui l'obéïssance à ses commandemens ; & d'une autre part, l'homme acceptant ce qui lui étoit ainsi proposé.

On remarquera sommairement quelques articles. Selon M. Marckius les commandemens dont Dieu demanda l'observation sont toute la loi naturelle, aussi bien que le précepte positif de ne point manger du fruit défendu. 2°. Il se trouve extremement embarrassé à expliquer quelle devoit être l'obéïssance d'Adam, qui ne pouvoit agir, qu'étant déterminé par une motion antécedente. Et quand la question est poussée jusqu'à demander comment Dieu n'a pas été l'auteur du peché ; il avoüe qu'il y succombe. 3°. Il dit que c'est se mocquer de ce que Moyse rapporte, d'avancer, comme l'a osé faire M. le Clerc, que le fruit n'étoit défendu que parce que c'étoit un poison, qui sur le champ auroit donné la mort à Adam, si Dieu n'avoit arrêté sa malignité. Il reprend encore justement Mr. le Clerc, d'avoir dit, qu'il ne faut pas

user de tant de subtilité en interpretant l'Ecriture, comme si l'on ne pouvoit découvrir le sens des paroles qui y sont rapportées, sans rechercher exactement leur signification propre, vû que les Historiens sacrez n'ont pas fait un si grand choix de celles dont ils se sont servis. 4°. Quelque veneration qu'ait l'Auteur pour Calvin, il ne peut s'empêcher de remarquer en lui une contradiction. Calvin assûre que l'homme, même dans l'état d'innocence, étoit trop bas pour approcher de Dieu sans un médiateur, & que par conséquent l'Incarnation étoit absolument necessaire : cependant il assûre aussi qu'il n'y auroit point eû d'Incarnation, si Adam n'avoit pas peché. On n'a pas d'interêt de défendre Calvin, & on ne l'excusera ici de contradiction, qu'en revelant son impieté. Comme il a crû que tout arrive par une necessité absoluë, il n'a pû regarder l'hypothese qu'Adam ne pechât point, que comme une hypothese chimerique, & qui n'empêche pas la necessité réelle de l'Incarnation. 5°. Il dit que

le pacte a été annullé par le peché d'Adam, en tant que Dieu ne peut convenir avec l'homme pecheur, qui n'est désormais que soumis à sa haine & à sa vengeance.

Le troisiéme livre traite de la chûte de l'homme, en seize chapitres, dont les cinq premiers sont employez à examiner la nature & les circonstances du peché d'Adam. Ce fut infidélité & superbe, & il y eut aussi de la gourmandise. Il est difficile de concevoir, comment des sentimens si déreglez pûrent entrer dans l'ame d'Adam, laquelle étoit droite, & hors des atteintes de la concupiscence; ce qui doit pareillement s'entendre d'Eve, qui étoit dans le même état d'innocence. M. Marckius dit, qu'il a suffi qu'Eve & Adam ayent donné quelque attention aux vaines & flateuses paroles du serpent, afin que Dieu retirât sa grace, & les laissât concevoir ces pensées criminelles.

Trois autres chapitres sont destinez à décrire la tentation à laquelle le serpent fit premierement succomber Eve, & puis Adam.

Dans le reste du livre il explique la condamnation, la punition, & les suites funestes du premier peché. On ne fera que deux remarques. La premiere, il donne un sens assez naturel à ce que Dieu dit à Adam après son peché, dans la Genese chap. 3. v. 22. *Voilà qu'Adam*, pour avoir mangé du fruit de l'arbre défendu, *est devenu semblable à un de nous, sçachant le bien & le mal* : il faut *donc maintenant* le mettre hors du Paradis terrestre, *afin qu'il ne porte pas la main à l'arbre de vie, qu'il ne prenne pas de son fruit, en mange & vive à jamais.* C'est, dit-il, une ironie continüée, pour signifier à Adam que le fruit de l'arbre de vie lui étoit désormais défendu, & que ce seroit à lui une présomption aussi vaine d'en attendre l'exemption de la mort; que de s'être flaté, mangeant de l'autre fruit, de devenir semblable à Dieu en la science du bien & du mal. Cette explication néanmoins suppose ce qu'on a déja vû du même Auteur, que le fruit de l'arbre de vie n'avoit pas en soi une vertu naturelle & physique de perpétuer la

vie, mais qu'il étoit ſeulement un ſymbole que Dieu la conſerveroit.

La ſeconde remarque, Mr. Marckius ſoutient, que le peché actüel d'Adam n'a paſſé à tous les hommes que par une ſimple imputation, en conſéquence du pacte que Dieu avoit fait avec lui. Parler ainſi, c'eſt annéantir le peché originel, & ne pas ſe ſouvenir de ce qu'il avoit dit, que la juſtice & la ſainteté originelle étoit une qualité infuſe & inhérente.

Dans le titre du quatriéme livre il promet d'y parler de la reparation du genre humain; mais de dix chapitres, les cinq premiers ne ſont qu'un long commentaire ſur la malediction que Dieu porta contre le ſerpent, laquelle, dit-il, regarde & le ſerpent dont le Démon ſe ſervit comme d'un organe, & le Démon, qui eſt le vieux ſerpent & le ſerpent infernal. Il veut que dans un ſens étendu & phyſique la poſterité de la femme ſoit tous les hommes, qu'ils haïront toujours les ſerpens, les auront en horreur, & leur écraſeront la tête autant qu'ils

pourront ; que dans un ſens reſtreint & moral ce ſoient les Elûs qui ſeront en perpétuelle inimitié avec le Démon , & ſinguliérement JESUS-CHRIST , à qui il attribüe proprement d'avoir écraſé la tête du ſerpent. On ne voit pas pourquoi il s'échauffe ſi fort contre ceux qui reconnoiſſent ſa ſainte mere en cet endroit , juſqu'à dire qu'ils ſont emportez par une fureur d'idolatrie , *oeſtro idololatriæ*. Il eſt lui même enſuite contraint de ſe rapprocher de leur ſentiment, par la conſideration que la ſainte Vierge a eû l'honneur d'être la mere de JESUS-CHRIST.

Il dit au chap. 6e. que Dieu promit dès lors un médiateur & un reparateur aux hommes. Il trouve dans les habits de peau , dont Dieu couvrit Adam & Eve , un ſymbole de l'alliance de grace , en laquelle Dieu nous couvre des merites de JESUS-CHRIST ; & ces peaux , ſelon lui , étoient celles des bêtes qu'Adam avoit ſacrifiées.

Au chap. 8e. il juge qu'Eve fut nommée *la mere des vivans* , par rapport à la vie naturelle des hommes qui naîtroient d'elle.

Il examine dans le chap. 9ᵉ. les paroles d'Eve après avoir mis au jour son fils aîné Caïn : *Possedi hominem per Deum* » J'ai possedé, j'ai ac- » quis, j'ai eû un homme par le se- » cours de Dieu. Quelques Juifs Cabbalistes, au rapport de Reuchlin, ont pensé qu'Eve, prévenüe de l'esperance du médiateur qui devoit naître d'elle, s'étoit écriée qu'il étoit né, comme si elle avoit dit : *Possedi hominem Deum* ; » J'ai enfanté l'hom- » me Dieu. Cette interpretation a plû à Luther, à Pfeiffer & à Fagius : Mr. Marckius ne l'approuve que comme pieuse.

Enfin dans le chap. 10ᵉ. il soutient qu'Adam & Eve ont fait pénitence, & obtenu le pardon de leur peché, & qu'il n'y a pas à douter de leur salut.

Le discours academique de Mr. Marckius, mis à la fin de ce volume, n'est pas merveilleux : c'est en raccourci, & d'un stile qui n'a nulle élevation, ce qui se dit ordinairement sur l'établissement de la Religion Chrétienne.

ARTICLE CXL.

EXPLICATION D'UN PASSAGE . reflexions de l'Empereur Marc-A nin. l. II. §. 3.

LEs passages des Auteurs Pay où il est fait quelque ment du Christianisme meritent une tention particuliere , & il n'en aucun dont nous ne puissions t avantage. En effet, si ces enne des Chrétiens leur rendent quelq fois justice ; s'ils conviennent l'innocence & de la sainteté de le mœurs, comme a fait Pline le j ne dans sa fameuse lettre à Tra (*l.* 10. *Ep.* 97.) ces loüanges ne sç roient être suspectes, elles sont rachées par la force de la ver D'un autre côté leurs objecti sont si frivoles, leurs accusati ont si peu de fondement, & le reproches sont même quelquefoi glorieux à la Religion, qu'ils ne vent qu'à faire mieux sentir qu'e est hors de toute atteinte.

J'en trouve un exemple rem

quable dans un passage des reflexions de l'Empereur Marc Antonin, *au livre onziéme section* 3. qui me paroît n'avoir pas encore été assez bien expliqué.

Cet Empereur Philosophe, après avoir donné une méthode pour apprendre à mépriser tout ce qui est capable d'ébranler l'ame, soit par le plaisir; ou par la douleur, ajoute les paroles suivantes : οἵα ἐστὶν ἡ ψυχὴ ἡ ἕτοιμος, ἐὰν ἤδη ἀπολυθῆναι δέῃ τοῦ σώματος, καὶ ἤτοι σβεσθῆναι, ἢ σκεδασθῆναι, ἢ συμμεῖναι. Τὸ δὲ ἕτοιμον τοῦτο ἵνα ἀπὸ ἰδικῆς κρίσεως ἔρχηται, μὴ κατὰ ψιλὴν παράταξιν, ὡς οἱ Χριστιανοὶ, ἀλλὰ λελογισμένως, καὶ σεμνῶς, καὶ ὥστε καὶ ἄλλον πεῖσαι, ἀτραγῴδως.

Xylander traduit ainsi ce passage : *Qualis est anima quæ parata sit, si jam debeat à corpore solvi, & vel extingui, vel dissipari, vel constare. Ut autem sic parata sit, à peculiari judicio venit; non ut simpliciter mortem aliquis subeat, id quod Christiani faciunt, sed benè subductis rationibus, & cum gravitate, ita ut & alteri hoc sine verborum exaggeratione persuadere possis.*

Il s'agit de bien démêler ce que

Marc-Antonin trouve à redire dans la maniere dont les Martyrs alloient à la mort. C'est ce qu'il est impossible de faire dans cette traduction, *non ut simpliciter mortem aliquis subeat, id quod Christiani faciunt.* Les Traducteurs qui n'entendent pas bien un passage se sauvent à la faveur de quelques termes ambigus, qui ne présentent aucune idée précise. Xylander, qui sentit combien sa traduction étoit défectueuse, corrigea cet endroit dans une seconde édition, & rendit ces mots, μὴ κατὰ ψιλὴν παράταξιν, par ceux-ci, *non ex merâ obstinatione*; en quoi il a été suivi par Gataker, sçavant Anglois, qui a fait un commentaire sur cet ouvrage.

Monsieur & Madame Dacier ont suivi le même sens, dans l'excellente traduction qu'ils ont donnée en nôtre langue des reflexions de l'Empereur Marc-Antonin. Voici le passage entier selon leur traduction. *Combien est heureuse l'ame qui est toujours prête à se séparer du corps, soit qu'après cette séparation elle soit éteinte, ou dissipée, ou qu'elle subsiste encore!*

Mais il faut que cette bonne résolution vienne de son propre jugement, & non pas d'une opiniatreté obstinée, comme celle des Chrétiens. Il faut qu'elle se porte à cette action avec raison, avec gravité, & sans aucun faste, pour persuader aux autres de l'imiter.

L'autorité de ce sçavant Homme, & celle de son illustre épouse, l'ornement de son sexe & de la Republique des Lettres, m'inspire une juste défiance sur ma conjecture. J'ose pourtant la proposer, persuadé que le hazard nous fait quelquefois découvrir le sens d'un passage obscur qui aura échapé aux plus sçavans Hommes.

Je crois donc qu'il falloit traduire, μὴ κατὰ ψιλὼ παράταξιν, *non morte velitum*; non point en enfans perdus, comme font les Chrétiens. Les Grecs appelloient ψιλὺς ϛρατιώτας, ceux que les Romains appelloient, *velites*, *levis armaturæ milites.* παράταξις ne signifie, soit dans le sens propre, ou dans le sens figuré, qu'ordre de bataille, armée rangée, & quelquefois le combat même. *Je ne crois* pas que ce terme ait

un autre ſens dans les bons Auteurs. Ψιλὴ παράταξις ſignifie donc le corps des enfans perdus, l'Infanterie armée à la legere. C'eſt ce que Thucydide appelle ψιλὸν ὅμιλον, (v. l. 4. page 335. de la ſeconde édition de Henri Etienne.) Cette Infanterie armée à la legere commençoit preſque toujours les combats. Ces troupes compoſées des ſoldats les plus jeunes & les plus diſpos étoient propres à un coup de main. C'étoit ſi l'on veut les Grenadiers, ou les Dragons de ce tems-là. Je traduirois donc le paſſage entier de cette maniere.

Tel eſt l'état d'une ame prête à ſe ſéparer du corps, dans cet inſtant même, s'il le faut; ſoit qu'elle doive s'éteindre, ou ſe diſſiper, ou qu'elle doive ſubſiſter encore après la mort. Mais cette diſpoſition doit être l'effet de nôtre propre jugement & de nos reflexions. Il faut bien ſe garder d'aller à la mort en enfans perdus, comme les Chrétiens; mais que ce ſoit avec raiſon, avec gravité, d'une maniere propre à perſuader les autres, & ſans faire le Heros de Théatre.

Il réſulte de là, que Marc-Anto-

nin ne trouvoit pas aſſez de gravité dans nos Martyrs. La joye qui brilloit ſur leurs viſages, l'ardeur dont ils brûloient de mourir pour Jesus-Christ, & ce courage heroïque qui bravoit les Tyrans, ne convenoit pas à l'inſenſibilité Stoïcienne. Ces faux ſages, qui n'enviſageoient après la mort que l'annéantiſſement, ou du moins un triſte avenir, ne comprenoient rien dans ces tranſports qu'inſpiroit aux Martyrs la grace toutepuiſſante de Jesus-Christ, & l'eſperance des biens éternels.

Après ce qu'on vient de dire, on croit qu'il n'eſt pas neceſſaire de refuter une nouvelle interpretation que M. le Clerc a donnée à ce paſſage dans *ſon Art critique tom.* 1. *part.* 2. *ſect.* 1. *cap.* 16. *pag.* 493. *Docet (Antoninus) virum fortem oportere paratum eſſe mori . . . non ex ſimplici, quod Chriſtiani faciunt, perturbatione; ſed ex ratiocinatione & graviter, & ut alios perſuadere poſſit, ſine tragico verborum apparatu.*

Jamais παράταξις n'a ſignifié *perturbatio*, trouble, paſſion. Mais cette

faute n'eſt rien, en comparaiſon de la temerité ſcandaleuſe avec laquelle il oſe en cet endroit blâmer nos Martyrs, & les traiter de vains déclamateurs. On a peine à comprendre, qu'un homme qui fait profeſſion d'être Chrétien, puiſſe donner dans un tel égarement.

Cette diſſertation eſt de Monſieur Dugas, Preſident en la Cour des monnoyes, Senechauſſée & Préſidial de Lyon, Magiſtrat auſſi recommandable par ſa pieté, que par l'amour qu'il a pour la juſtice & pour les Sciences. C'eſt un des fruits que le Public doit eſperer de l'Academie de Lyon, commencée par les ſoins de cet illuſtre Magiſtrat, de Mr. Broſſette, Auteur de la derniere hiſtoire de Lyon, & du feu Pere de Saint Bonnet Jeſuite, diſtingué par une grande connoiſſance des Mathematiques & une rare pieté.

Elle fut d'abord compoſée de ces trois Academiciens, de Mr. Falconet le fils, fameux Medecin, de feu Mr. Puget, de Mr. Villemot, & du pere Fenon Jeſuite, connu

par deux poëmes Latins ſur l'aimant & ſur le Caffé. La mort du Pere de Saint Bonnet, le départ de Mr. Falconet pour Paris, & d'autres contretems, auroient détruit cette ſçavante aſſemblée, ſi le zele pour l'avancement des Lettres, & le goût exquis de Mr. Trudaine, aujourd'hui Conſeiller d'Etat, alors Intendant, ne lui eût inſpiré d'appeller chez lui la nouvelle Academie. Il en a été l'ame pendant ſon ſéjour à Lyon; trop court pour le bonheur de cette Province. L'Academie regarde Monſieur Trudaine comme ſon fondateur. Le nouvel Intendant a continüé de la proteger, & de l'animer par ſa preſence. Elle eſt compoſée de Meſſieurs les Préſidens de la Valette & Dugas, de Mr. de Glatigni Avocat du Roi, de Meſſieurs Villemot & Broſſette, dont nos Memoires ont parlé, de Meſſieurs Aubert, Mahudel, de Serre, de Mr. l'Abbé Tricaut Docteur de Sorbonne, des Peres Brun & Colonia Jeſuites. Ils s'aſſemblent toutes les ſemaines, & chacun lit à ſon tour une diſſertation ſur la matiere qu'il

pand en Angleterre une infinité de mauvais livres, qui corrompent les mœurs, & ſapent les fondemens de la Religion. Rien de plus ordinaire que d'y voir *des prétendües démonſtrations contre la Trinité, contre l'immortalité de l'ame &c.* Les Lecteurs ne doivent donc pas s'étonner, s'ils trouvent que l'on combat dans cet ouvrage ces damnables maximes; c'eſt particulierement pour les Anglois qu'il a été fait, nous pouvons cependant aſſûrer qu'il peut être utile à toutes ſortes de perſonnes.

Voici maintenant la méthode que nôtre Auteur a gardée en le compoſant. Ayant remarqué que l'Egliſe Anglicane avoit retenu dans ſa Liturgie les mêmes Epitres & les mêmes Evangiles qu'on lit tous les Dimanches à la Meſſe dans l'Egliſe Romaine, il a crû qu'une explication morale de ces Epitres & de ces Evangiles ſeroit utile à édifier les Catholiques, à les confirmer dans la foi, & à détromper les Proteſtans des erreurs où ils ſont malheureuſement engagez. Il ne prétend pas, dit-il, donner dans cet ouvrage

une morale nouvelle, il s'attache uniquement à expliquer celle de Jesus-Christ. Les maximes outrées pourroient déſeſperer les Fidelles, de trop moderées ne ſerviroient qu'à les abuſer. C'eſt pour cette raiſon qu'il évite avec ſoin ces deux extremitez, en s'attachant exactement à la doctrine contenüe dans les livres ſaints qu'il explique.

Au reſte, ſi on en croit l'Auteur, on ne trouvera dans tout cet ouvrage que des penſées communes & des expreſſions ſimples. Il ne cherche pas, dit-il, tant à plaire, qu'à ſe faire entendre. Nous pouvons cependant aſſûrer les Lecteurs, qu'il y a peu de livres de dévotion écrits en Anglois avec plus de politeſſe & d'amenité que celui-ci, & que ſi les penſées ſont communes, le tour en eſt nouveau & agréable. Quelques autres livres de la façon de l'Auteur de ces Reflexions répondent du ſuccès de celui-ci. Les éditions multipliées qui en ont été faites à Londres nous le font aſſez connoître.

ARTICLE CXLII.

NOUVEAU TRAITÉ DE serins de Canarie, contenant la m niere de les élever, de les apparie pour en avoir de belles races, avec d remarques aussi curieuses que nece saires sur les signes & les causes leurs maladies, & plusieurs secre pour les guerir ; dédié à son Alte Serenissime, Madame la Princes Seconde édition, revûë, corrigée augmentée, par M. Hervieux. Paris, chez Claude Prudhon me, au Palais, au sixiéme pili de la grand'-salle, vis-à-vis l'e calier de la Cour des Aides, à Bonne-foi couronnée, 1713. *octavo, pages* 356.

LEs serins se sont tellement m à la mode, & tant de personne même de distinction, & d'ailleu occupées, se font un agréable amus ment d'en élever, qu'un traité com plet de ces aimables oiseaux n'a p manquer d'être reçu favorablemen Une premiere édition s'est bient

envolée de chez le Libraire, pour ainsi dire, & a échapé à ces Memoires : on se console de n'en avoir pas parlé ; parceque cette seconde a été retouchée par l'Auteur, & est plus parfaite. On a lû ce traité avec beaucoup de plaisir, quoiqu'on n'ait, ni voliere, ni oiseau. Qu'est-ce donc de ceux qui s'y divertissent, sans parler de ceux qui en font trafic, & auxquels il paroît très-utile ? Mr. Hervieux s'est proportionné à son sujet : il a écrit d'un stile leger, amusant & enjoüé, & dans son livre il fait aimer les serins.

L'ouvrage est divisé en vingt-sept chapitres. Le premier chapitre est à la loüange des serins, que l'Auteur releve au dessus de tous les autres oiseaux ; premierement, pour la douceur de leur chant, qui continüe presque pendant toute l'année, leur facilité à apprendre & à prononcer quelques paroles, leur habileté à réciter des airs de l'opera ; secondement, pour la beauté & la varieté de leur plumage ; troisiémement, pour leur docilité, s'apprivoisant aisément, & jusqu'à caresser

& becqueter leur maître. Les Espagnols ont été les premiers à faire connoître les ſerins , & ils les ont apportez des Canaries ; depuis il en eſt venu du Tirol, & de quelques autres lieux de l'Alemagne. S'ils ne ſont pas originaires de France, ils s'y ſont naturaliſez , & tellement multipliez , qu'ils ne doivent plus paſſer pour étrangers.

Ils ſe diſtinguent par la diverſité de leur plumage. Il y en a de gris, de blonds , de jaunes , de coûleur d'agate, d'iſabelles, de blancs, de panachez ; en quelques-uns ces couleurs ſont mêlées & jointes à une queuë blanche ; il y en a de dorez, qui tirent ſur la jonquille, qui ſont au duvet, aux yeux rouges ; les ſerins pleins ſont maintenant les plus eſtimez.

Comme on s'eſt aviſé de les accoupler avec d'autres oiſeaux, comme brüants, pinçons, linotes, chardonnets, les petits qui en naiſſent, ſont nommez mulets de brüants,&c. C'eſt principalement avec les chardonnets qu'on les accouple. C'eſt ce que l'Auteur explique dans le ſe-

soient faites de bois de chêne, ou
ioyer bien sain, qu'elles laissent
berté aux serins de voir & d'être
, afin qu'ils en deviennent d'au-
t plus familiers. Il y a même de
'resse à placer la mangeoire & l'a-
voir dans les cages, afin que n'é-
: pas continüellement sous les
ıx des serins, ils n'y soient pas
jours & s'engraissent trop.

Dans le chapitre quatriéme & les
is suivans Mr. Hervieux décrit ce
il faut observer en accouplant les
ns, & quelle nourriture leur
vient en ce tems-là. Lorsque le
:il commence à avoir de la force
la fin de Mars, il est tems de les
ttre deux à deux dans de petites

une autre pincée de bourre de cerf. Comme cette bourre est fort chaude, elle n'est bonne qu'à la premiere couvée, & avant que l'air soit échauffé. Le nid doit être posé dans un petit panier d'ozier, & la cabane exposée au soleil levant. On renvoye au livre pour le reste du détail, en avertissant que la nourriture des serins en ménage doit être plus succulente.

Leur nourriture ordinaire est composée d'un demi litron de chenevis, d'autant d'alpisée, d'un litron de millet, & de six litrons de navette, à quoi il est bon d'ajouter un petit morceau d'échaudé, ou de biscuit dur, quand ils sont accouplez. La veille que les petits doivent éclorre, & qui est le treiziéme depuis que la femelle couve, il faut avoir soin de tout nettoyer, de leur donner dans une petite sauciére un quartier d'œuf dur & haché fort menu, avec un morceau d'échaudé trempé dans de l'eau & pressé dans la main ; leur graine ordinaire doit avoir fait un boüillon, & avoir ensuite été lavée dans une

nouvelle eau, afin d'être douce. Il faut encore leur donner de la verdure, du mouron, du ſeneçon; & à leur défaut, d'un cœur de laituë, de la chicorée, du plantin bien mûr. Toutefois cette verdure doit leur être donnée avec épargne ; car ils s'y jettent, & en nourriſſant leurs petits, ils leur font un mauvais corps. Outre cela on leur préſente de tems en tems des graines d'euillette , de laituë & d'argentine , mêlées enſemble.

Il s'agit aux chapitres huitiéme & neuviéme de nourrir les petits ſerins à la brochette ; c'eſt à dire , de les ſevrer, & de décharger leurs peres & leurs meres du ſoin de les élever. Pour le tems, il y a un milieu à prendre , & qui n'eſt pas le même pour toutes les eſpeces de ſerins , qu'ils ſoyent un peu forts & emplumez , & que néanmoins ils ne connoiſſent pas trop leurs peres & leurs meres. Pour la nourriture, voici comme l'Auteur l'ordonne. Les trois premiers jours qu'il commence à donner la becquée aux petits ſerins, il prend un morceau d'é-

chaudé en ôtant la croute à cauſe de ſon amertume, & un très-petit morceau de biſcuit, l'un & l'autre doivent être durs; il les réduit en poudre, & ajoute une moitié de jaune d'œüf dur; il dilaye ce composé avec un peu d'eau, pour en faire une pâte; prenant garde qu'il n'y ait point de durillon,& qu'elle ait de la conſiſtence; car ſi elle eſt trop liquide, outre qu'elle ne nourrit pas aſſez, elle peut cauſer un devoyement. Ces trois jours paſſez, & quand les ſerins ont pris plus de force, il ajoute à cette pâte une pincée de navette boüillie, & enſuite bien lavée; & de tems en tems il y mêle encore une amande douce pelée & bien pilée. Si les ſerins paroiſſent échauffez, il met dans leur pâte une pincée de graine de mouron: s'ils ſont dévoyez, il dilaye leur pâte avec du lait de chenevis, qui ſe fait ainſi. Vous prendrez une poignée de chenevis que vous laverez dans de l'eau de fontaine, & après l'avoir écraſée avec un pilon de bois, dans une nouvelle eau, vous l'exprimerez fortement dans un linge blanc, & vous aurez

le lait de chenevis. Comme cette pâte s'aigrit aiſément dans les grandes chaleurs, il faut la renouveller deux fois le jour.

Ce n'eſt pas tout d'avoir préparé une bonne nourriture & ſucçculente, ſi l'on n'obſerve un regime pour la donner; car les petits ſerins ont toûjours le bec ouvert pour la recevoir, & en voulant les contenter, on ſe met en danger de leur cauſer des indigeſtions & de les rendre malades. Il faut mettre une heure & demie entre chaque becquée, donnant la premiere à ſix heures & demie du mâtin, ſans leur charger trop le jabot à chaque fois: ſi à huit heures & trois quarts du ſoir ils ne ſont pas encore endormis, on leur donnera une legere becquée, qui ſera la onziéme dans le jour.

Le chap. 10. apprend à diſtinguer les mâles des femelles, & les vieux des jeunes. Le ſuivant eſt nonſeulement très-agréable, mais des plus importans en cette matiere, puiſqu'il contient la méthode d'inſtruire les ſerins à chanter des airs de *muſique*. Mr. Hervieux y

donne la deſcription d'un flageolet organiſé, très-commode & très-propre à cêt effet, & il marque en notes les airs qui conviennent le mieux à ces petits chantres.

Il remarque au chapitre 12. qu'il s'en faut beaucoup que tous les ſerins ſoient d'un même naturel : il en eſt de mélancoliques & de gais, de ſauvages & de familiers, de rudes & de doux, & les uns apprennent plus facilement & retiennent mieux les airs. Dans le chap. 13. il raconte divers accidens qui arrivent aux ſerins, principalement dans le tems de leur ménage & dans leurs cabanes, & il enſeigne les moyens de prévenir ces accidens, ou d'y remedier. Dans le chap. 14. il parle de leurs ſympathies & de leurs antipathies.

Les quatre ſuivans ſont remplis d'obſervations ſur la maniere de les apparier & de les gouverner, pour la ponte, & pour les mettre à couvert. Quelques femelles ne font point d'œufs, d'autres ne pondent qu'une, ou deux, ou trois fois l'année, & à chaque fois ſeulement

trois œufs : communément elles ont quatre pontes, & chacune de quatre ou cinq œufs ; enfin, il y en a de plus fécondes, qui vont jusqu'à cinq pontes de six ou sept œufs. Dès le sixiéme ou septiéme jour que la femelle s'est mise à couver, les œufs, où se forment les petits serins, se reconnoissent à ce qu'à la lumiere d'une chandelle, ou au soleil, ils paroissent troubles, au lieu que ceux dont il n'y a rien à attendre, demeurent clairs. Les œufs sont ordinairement treize fois vingt-quatre heures sous la femelle, avant que les petits éclosent : il arrive quelquefois, mais rarement, que ce terme est avancé d'un jour, ou par le tonnerre qui sera survenu, ou par les grandes chaleurs de l'été, & d'autrefois retardé, ou par l'indisposition de la femelle, ou par la froidure de l'air. Au reste, les femelles souffrent dans la ponte, & quelquefois jusqu'à en mourir.

Ces petits corps si délicats sont sujets à diverses maladies & infirmitez, qui avec les remedes qui leur sont propres, font la matiere du ch.

18. du 19. & du 20. Leurs principales & plus dangereuses maladies sont l'avalure & la müe, sur tout la premiere müe est dangereuse, quand elle arrive dans l'Automne déja avancé, & lorsque le froid se fait sentir.

Il a plû aux curieux d'accoupler des serins avec d'autres oiseaux, pour avoir une nouvelle espece, qu'ils appellent mulets. Afin d'y réüssir, dit l'Auteur au ch. 21. il faut que ces oiseaux ayent étez élevez à la brochette; accoûtumez à la nourriture des serins, apprivoisez & mis pendant quelque tems dans une même voliere avec eux pour faire connoissance. Les plus beaux mulets sont de chardonnets, & il vaut mieux que le mâle soit serin, parce que les petits tiennent plus du mâle que de la femelle, & que les mulets d'un chardonnet mâle & d'un serin femelle sont presque tous chardonnets. Comme le chardonnet a le bec extremement dur & pointu, il faut le lui couper à l'épaisseur d'une piéce de dix sols, & s'il en sort une goute de sang, il faut l'é-

tancher avec la ſalive mêlée d'un peu de ſucre : cette précaution eſt neceſſaire, de crainte qu'il ne bleſſe en becquetant, ſoit par amitié, ſoit par colere, n'y ayant point de ménage ſi uni qu'il n'y arrive quelque differend. Il y a encore à obſerver, que les ſerins & les chardonnets ſoyent de deux ans, & n'ayent point été en ménage avec d'autres oiſeaux de leur eſpece, c'eſt à dire, un ſerin avec un ſerin, & un chardonnet avec un chardonnet.

Ces mulets de chardonnets ſont d'un grand prix, & ceux qui en naiſſent ſont encore d'un plus grand prix. L'Auteur a vû vendre cinq cens livres un pere & une mere mulets avec trois petits : auſſi étoient-ils admirables par la richeſſe des differentes couleurs dont ils étoient ornez. Les mulets doivent être mis ſous de vieux & habiles ſerins pour apprendre le chant.

On a déja dit qu'il vient de ſerins de divers endroits d'Alemagne, & des Suiſſes les apportent tous les ans en grande quantité. L'Auteur dans le ch. 22. ne conſeille pas trop d'en

acheter. Il dit, que c'eſt beaucoup riſquer ſon argent, que ces nouveaux venus meurent preſque tous, & qu'il eſt rare d'en ſauver quelques-uns; & il en rend raiſon. Il préfere donc ceux qui ſont nez & élevez en maiſon bourgeoiſe, & ſur tout ceux des premieres couvées, & qui ont été nourris à la brochette.

Au ch. 24. il taxe le prix des ſerins, le gris commun à cinquante ſols; & s'ils ſont au duvet & à queüe blanche, à quatre francs; les panachez communs à cent ſols, & les panachez de noir & réguliers, à quinze francs; les Jonquilles communs à une piſtole, & les Jonquilles panachez de noir & réguliers, à 25 francs; les ſerins pleins & parfaits à 45 francs. Sa liſte eſt plus longue, & on en a ſeulement rapporté le plus bas prix & le plus haut. Il remarque que le prix des ſerins diminuë, ou augmente du tiers, ſelon qu'ils ſont fort jeunes & petits, ou qu'ils ont échapé à la premiere müe. Il remarque encore, qu'une ou deux plumes noires à la queüe, qu'une marque en forme d'étoile &

en ſymmetrie ſur le corps, les rencheriſſent du double : & qu'enfin il y en a qui ne ſont pas ordinaires, dont le prix dépend de celui qui tient bon à les vendre, & de celui qui veut bien y mettre ſon argent. Mais ce qui doit moderer l'envie de les acheter, c'eſt que ces marques qui les rendent ſi eſtimables, s'effacent dans la ſuite des mües, & qu'un ſerin bien panaché devient enfin un ſerin blanc : il en eſt très-peu qui ſe maintiennent dans toute leur beauté.

Au chap. 25. il expoſe la nature, les qualitez & le prix des graines dont ſe nourriſſent les ſerins. Ces graines ſont la navette, le millet, le chenevi, l'alpiſte, celles d'euillette, de laituë, d'argentine, ou de talitron, de plantin. Les trois premieres ſont leur nourriture ordinaire, & comme leur pain & leur viande commune ; les autres comme leurs ragoûts & leurs friandiſes. La dépenſe d'un ſerin qui n'eſt pas mis en ménage monte par an à vingt ſols ; & à trente, s'il eſt mis en ménage, vû la bonne chere dont alors il a beſoin.

Dans le chapitre 26. il explique les précautions qu'il y a à prendre pour envoyer loin les ſerins, où leurs œufs. Dans le dernier il diſtingue deux ſortes de perſonnes qui nourriſſent & élevent des ſerins: les premiers ſont des marchands qui en font trafic, & qui par conſéquent s'en occupent : les ſeconds, s'en font ſeulement un divertiſſement, ayant d'ailleurs des occupations plus ſérieuſes, & des emplois qui meritent mieux leur application. A ceux-ci c'eſt aſſez d'en avoir trois ou quatre paires. Il ne déſapprouve pas, qu'ils retirent un petit lucre des petits, pour fournir à la dépenſe, & des perſonnes d'une grande diſtinction en uſent ainſi. Et à cette occaſion il avertit ceux qui ne voudront pas être trompez en achetant des ſerins, de s'addreſſer au ſieur Plegneau, Maître Oiſeleur ſur le quai de la Mégiſſerie à l'image Saint Michel ; des perſonnes de Qualité qui en ont trop, les font porter chez lui pour s'en défaire.

Enfin, pour finir ce qui concer-

ne les ferins, un ferin mâle, qui tous les ans eft mis en cabanne, ne vit gueres que dix ans ; & une femelle ne paffe gueres fix ou fept ans. Un ferin qui n'a point ménagé, & qui a été bien gouverné, va jufqu'à vingt-deux ans ; mais fa vieilleffe eft attaquée de plufieurs infirmitez, comme d'être dévoyé, de devenir aveugle, de perdre les griffes & la voix, d'être tourmenté de la goutte.

ARTICLE CXLIII.

DISCOURS HISTORIQUE *fur les principales éditions des Bibles Poliglottes. Par l'Auteur de la Bibliotheque facrée.* A Paris, chez André Pralard, ruë Saint Jacques, à l'Occafion. 1713. *In* 8°. *pag.* 554.

L'Auteur de la Bibliotheque facrée, ouvrage dont on a parlé dans ces Memoires au mois de Juin 1709. eft le R. P. le Long de l'Oratoire, qui pourfuivant fes recherches fur toutes les differentes éditions & traductions des livres facrez, donne féparément en ce vo-

lume l'hiſtoire de dix huit Bibles Polyglottes. Il remarque dans la préface, que ce n'eſt pas ſeulement faire plaiſir à un Lecteur, de lui donner connoiſſance des Auteurs dont il prend en main les ouvrages, mais que ſouvent c'eſt l'aider à en juger plus ſainement. En effet, il lit avec plus ou moins de confiance, ſelon qu'il ſçait que l'Auteur eſt plus ou moins habile, & verſé dans la matiere ſur laquelle il a entrepris d'écrire. Ce préjugé eſt avantageux à cette hiſtoire, dont on va tâcher de rendre compte.

On appelle Bible Polyglotte, celle qui contient le texte ſacré entier, ou en partie, & du moins deux traductions en diverſes langues. Selon cette idée les Hexaples & les Octaples d'Origene ne ſe peuvent pas nommer Bible Polyglotte; car bien qu'ils compriſſent, ou quatre, ou ſix differentes verſions, elles étoient toutes en une même langue & en Grec.

I. La premiere Bible Polyglotte eſt celle du Cardinal Ximenés, qui en forma le deſſein dès l'an 1502.

pour l'executer associa des
es très-capables dans la lan-
braïque & la Grecque, De-
Ducas Grec de Candie,
de Lebrixa, plus connu
nom Latin *Nebrissensis*, Jac-
opez de Zuniga, Ferdinand
de Gusman, qui ensei-
la langue Grecque à Alca-
fonse Medecin en la même
Paul Coronel & Alfonse de
, nez Juifs & convertis, &
nt leur conversion avoient
é la langue Hebraïque par-
x de leur nation. Le Cardi-
r recommanda la diligence,
dit : » Hâtez-vous, mes amis,
ainte que je ne vous manque,
e vous ne me manquiez ; car
avez besoin d'une protection
ne la mienne, & j'ai besoin
secours comme le vôtre. Ils
rent veritablement, & l'édi-
ce grand ouvrage fut par-
n 1516. le dixiéme jour de

remier tome contient le Pen-
ie, selon le texte Hebreu,
aphrase Caldaïque, la ver-

qui y ont inferé leurs fables, & des endroits désavantageux à la Religion Chrétienne, il crut les avoir rétablies en leur pureté, principalement à l'aide d'un excellent manuscrit en lettres Syriaques, qui avoit échapé aux Juifs, qui ne sçavent pas lire ces caracteres. Il vouloit mettre la version des Septante selon l'édition de Rome de 1587. avec la version Latine de 1588. la Vulgate selon l'édition de Rome de 1592. le Syriaque des Epîtres canoniques & de l'Apocalypse, enfin la version Arabe de toute la Bible & une traduction Latine.

André de Leon proposa son dessein à Paul V. qui le renvoya au Cardinal Bellarmin pour faire verifier les copies, & d'habiles Juifs qui les examinerent les trouverent correctes. Le Pape promit de fournir aux frais, à deux conditions, que l'ouvrage auroit pour titre, *Biblia Pontificia*, & que la version Arabe n'y entreroit point. Elles ne plûrent pas à André Leon, & il s'addressa à son Roi, Philippe III. qui aussitôt lui assigna une pension & les fonds

necessaires, qui peu après manquerent par la mort du Roi. C'est ainsi qu'il s'en expliqua à M. le Jay, dans une lettre écrite de Madrit le 19ᵉ. de Juillet 1628.

XV. Gui-Michel le Jay, Bourgeois de Paris & Avocat au Parlement, surpassa, dans une Polyglotte qu'il entreprit, la magnificence d'un Roi aussi puissant & aussi riche que Philippe II. Il y dépensa plus de cent mille écus. Le P. le Long fait un long détail du projet, de l'execution & du succès, qui ne fut pas heureux : il marque les personnes qui contribuerent à ce grand ouvrage, les uns par leur autorité & leur crédit, les autres par leur travail & leur sçavoir. L'impression fut commencée en 1628. par Antoine Vitré, & ne fut achevée qu'en 1645. Bé, fils de ce Guillaume Bé qui avoit travaillé pour la Bible d'Anvers, grava les poinçons des caracteres Hebreux, Caldéens, Grecs, Latins, Italiques ; & Jacques Sanlecques ceux des caracteres Samaritains & Syriaques : ceux des caracteres Arabes furent fournis par

Mr. de Breves. Les quatre premiers tomes contiennent l'ancien Teſtament, en Hebreu, en Caldéen, en Grec & en Latin ; le cinquiéme tome, diviſé en deux volumes, contient le nouveau Teſtament en Grec, en Latin & en Syriaque ; & ces cinq tomes ſont conformes à la Polyglotte d'Anvers, avec une addition conſiderable des quatre Epîtres canoniques & de l'Apocalypſe en Syriaque, & de tout le nouveau Teſtament en Arabe. Dans les quatre derniers tomes eſt l'ancien Teſtament en Syriaque & en Arabe, avec des traductions Latines qui leur répondent ; de plus, le Pentateuque Samaritain & la verſion Samaritaine, avec une traduction Latine.

Les lenteurs affectées & les emportemens de Gabriel Sionite, ou de Sion, Maronite, qui étoit pour le Syriaque & l'Arabe, nuiſirent beaucoup à l'avancement de l'ouvrage, & furent la principale cauſe de la ruine de l'Entrepreneur, qui pour récompenſe eut du Roi des Lettres de reſtitution, ou de confir-

mation de Noblesse, & un Brevet de Conseiller d'Etat : il fut pourvû du Doyenné de Vezelay, & mourut le 10^e^. de Juillet 1674.

On dit que le Cardinal de Richelieu, par émulation du Cardinal Ximenés, souhaita que cette Bible Polyglotte portât son nom, & qu'il fit offrir à le Jay cent mille écus pour ses frais, & d'avoir soin de sa famille : ce traité n'eut point de lieu, soit par la mort du Cardinal, ou parceque le Jay mal conseillé ne voulut pas y consentir.

Les exemplaires furent d'abord vendus six cens livres : les Anglois en demanderent un nombre considerable à la moitié du prix, & sur le refus de Mr. le Jay, ils résolurent une nouvelle édition. Dans la suite ils diminuerent tellement de prix, qu'ils se vendirent au poids du papier, & que la plus grande dépense fut la relieure. L'on dira néanmoins ici que cette édition s'est relevée, & augmente de prix tous les jours.

XVI. Briand Walton à moins de frais, & avec moins de risque, réüssit *mieux que* Mr. le Jay, & sçut ha-

bilement éviter les écueïls où celui-ci avoit donné. La magnificence des caracteres & du papier rend les volumes grands & gros outre meſure, & incommodes à manier, Walton ne l'affecta pas : il réünit dans un même volume ce que celui-là avoit ſéparé en pluſieurs, c'eſt à dire, le Pentateuque. Enfin, pour ne pas ſe charger de la dépenſe, & s'aſſûrer du débit, il uſa de ſouſcriptions. D'ailleurs le travail étoit bien abregé, n'ayant eû à imprimer que ce qui l'étoit auparavant ; & preſque tout l'avantage réel que cette édition de Londres a audeſſus de celle de Paris, ſe réduit à ce qu'elle eſt plus commode ; car on ne croit pas que la verſion Perſane qui y eſt de plus, merite une grande conſidération. On eſtime davantage que le Grec des Septante eſt d'aprés l'édition de Rome en 1587. Walton, pour rendre l'ouvrage complet, a ajouté des Prolégomenes au premier tome ; & le dernier, qui eſt le ſixiéme, eſt rempli de divers traitez & de recueïls de variantes. Il a eû l'honneur de l'ouvrage, quoiqu'il paroiſſe par la préface qu'il y a mis

moins que d'autres. Il en commença l'impression en 1653. & la finit en 1657.

XVII. George Stiernhielme, Conseiller du Conseil de guerre du Roi de Suede,& Président du College Royal des antiquitez à Stockolm, publia en la même ville l'an 1671. les quatre Evangiles dans l'ancienne langue des Gots, sur un très-ancien manuscrit qui se conserve dans la Bibliotheque d'Upsal ; & il accompagna cette version antique d'une Suedoise, d'une Islandoise, ou Nortvégienne, & de la Vulgate. Le manuscrit est communément appellé *Argenteus*, parcequ'il est en lettres d'argent sur du velin de couleur de pourpre ; mais le commencement de chaque Evangile est en or, de même que quelques sentences dans la suite du texte. Les lettres sont à l'usage des anciens Gots, & ont quelque affinité avec celles des Grecs. Les Sçavans ne doutent pas que cette version ne soit d'Ulphilas, premier Evêque des Gots ; & les Connoisseurs en manuscrits prétendent que celui-ci est de 1300 ans ; le tems l'a gâté, & effacé

en plusieurs endroits. Il été long-tems gardé dans l'Abbaye de Werden proche de Cologne, de là il fut transporté à Prague, & de Prague en Suede, avec d'autres dépoüilles de cette ville, sous la Reine Christine: on ne sçait par quelle avanture il se trouva dans les Païs-Bas, où le Comte de la Gardie l'ayant acheté six cens ducats, le fit relier & couvrir d'argent, & en fit present à la Bibliotheque d'Upsal. François du Jon le fils l'avoit fait imprimer à Dordrecht en 1665. avec ses anciens caracteres; M. Stiernhielme les a changez en caracteres ordinaires & Latins.

XVIII. Mr. Simon a fait une Bible Polyglotte en idée, dont il donna le plan dans un petit imprimé à Utrecht en 1684. sous le nom supposé d'Origene, & avec ce titre, *Novorum Bibliorum synopsis*. Il prétendoit n'y mettre au long que le texte Hebreu, le Grec & le Latin, & ajoûter aux marges, ou au bas des pages, les varietez de leçons, & toutes les differences des versions renfermées dans les éditions de Paris & de Lon-

dres, regardant comme d'inutiles répetitions les endroits où les versions s'accordent entierement avec le texte & entre elles. Quoi qu'il eut assûré qu'il avoit beaucoup avancé cet ouvrage, il ne s'est néanmoins trouvé après sa mort que peu de remarques sur les premieres feüilles d'une Bible d'Angleterre. D'ailleurs, ceux qui connoissoient sa capacité dans le Caldaïque, le Syriaque & l'Arabe, ne la croyoient pas suffisante pour l'execution de ce dessein.

Le R. P. le Long joint à cette histoire des Bibles Polyglottes l'examen de dix passages, pris d'Eusebe, de St. Jean Chrysostome, de St. Jerôme, de St. Augustin, de Theodoret, d'Anastase le Sinaïte, de Bede, & citez par Rivet, par Usser & Mayer, pour prouver que dès les premiers tems du Christianisme il y avoit des traductions de la sainte Ecriture en plusieurs langues. Il montre que ces passages, ou ne font nullement mention de traductions, ou peuvent s'expliquer de la version Grecque & de la Latine, qui étoient communément entenduës

dans tout l'Empire Romain. Il n'y
qu'Anastase le Sinaïte dont les pa
roles soyent expresses pour la mult
tude des traductions ; mais il
trompe évidemment, en disant qu
l'Evangile étoit traduit en soixant
douze langues ; & il ne s'expri
ainsi, que sur le préjugé, qu'à la d
vision des langues il y en eut autan

Une grande partie de ce volum
est remplie de diverses piéces q
certifient l'histoire des Bibles Poly
glottes, dont on vient de rend
compte. Ce sont des extraits de pré
faces & de lettres. La lecture n'en e
pas désagréable, sur tout en ce q
concerne l'édition de celle de Pari

ARTICLE CXLIV.

INSTITUTIONES MEDICIN
physico-anatomicæ &c. C'est-à
dire, *Les Instituts de la Medeci
physique & anatomique, selon l
sentimens & les experiences des pl
habiles Physiciens & Medecins m
dernes. Par Jean-Baptiste Gastald
Conseiller & Medecin ordinaire d
Roi très-Chrétien, Docteur & pr*

Octobre 1713.

mier Professeur de Medecine en l'Université d'Avignon. A Avignon, chez Joseph-Charles Chastanier Imprimeur de Monseigneur le Vice-Legat, proche le College des Jesuites, 1713. *In douze, pages* 280.

CE n'est pas la premiere fois que le nom de M. Gastaldy est employé dans ces Memoires; on en a parlé au mois de Juin 1708. à l'occasion d'un accident singulier, & arrivé à une Dame de condition d'Avignon. Il a les deux avantages qui font un parfait Medecin; la théo-ie, comme Professeur; & la pra-ique, s'exerçant depuis longtems ans les Hôpitaux, & étant extrê-ement occupé à traiter des ma-des.

Comme il a remarqué que quan-é de jeunes gens qui se donnent 'étude de la Medecine, faute de thode, n'avancent pas à propor- du tems qu'ils y mettent & de plication qu'ils y apportent, il présente ces Instituts pour les uire. Il divise l'étude de la Me-

decine en cinq parties. La Physiologie considere l'homme en son état naturel & de santé ; la Pathologie en état de maladie ; la Semiotique, ou l'indicative, traite des signes & des indications ; l'Hygine est de la conservation & du recouvrement de la santé ; enfin, la Thérapeutique enseigne l'usage de la diéte, de la Chirurgie & de la Pharmacie. Ce volume ne comprend que la premiere partie, ce sont les leçons qu'il a dictées dans l'Ecole de Medecine d'Avignon, & il reconnoît qu'il a profité de celles qu'il a reçûës de M. Chirac à Montpellier. Il promet les autres parties, selon que ses occupations lui permettront d'y travailler ; & ce sera un grand bien pour le Public, d'avoir d'une main si habile un Cours méthodique & complet de Medecine.

Il le déclare d'abord, en commençant à traiter des élemens, pour la matiere subtile, les petits globes & les parties rameuses de Mr. Descartes. Mais comme la Medecine s'arrête aux choses sensibles & palpables, il adopte les principes des

Chymiſtes, qu'il réduit aux ſels & aux ſouffres ; les eſprits changeant aiſément de nature, ne peuvent pas meriter le nom de principes. Voilà donc deux ſortes d'élemens ; les uns premiers, les autres ſeconds, & qui étant formez de ceux-là, s'y réduiſent auſſi.

M. Gaſtaldy diviſe ce traité de Phyſiologie en ſept chapitres, & chaque chapitre en ſections & paragraphes.

Dans le premier chapitre il traite en particulier des élemens, dont tous les corps, & le corps humain comme les autres, ſont composez. Il commence par la terre, c'eſt-à-dire, par la partie terreuſe des mixtes, qui reſte après les diſſolutions, & que les Chymiſtes appellent *tête morte*, ou *terre damnée* : c'eſt un corps poreux, friable, ſans ſaveur & ſans odeur, deſtiné à contenir & à ſoutenir les principes agiſſans. L'eau ne differe point du phlegme, & eſt composée de parties allongées en ovales & roides, qui s'inſinuant dans les ſels & dans les ſoufres, les diſſout, & elle ouvre les pores des corps

Les sels demandent d'autant plus d'attention, qu'ils sont d'une plus grande efficace dans les mixtes. En general, ils sont composez de parties dures, à superficies planes & unies, lesquelles s'appliquant plus parfaitement les unes sur les autres, font des corps compactes. Les sels essentiels des plantes ne sont pas purs, mais mêlez de diverses parties : les volatils & les fixes ne different qu'accidentellement : la division naturelle des sels se fait en acides & acres, ou alkalis ; des deux il s'en forme un mitoyen entre acide & alkali. L'Auteur entre ensuite dans un détail de la nature, des proprietez & des effets de ces differens sels : il forme les acides en lozanges, & il dit que les alkalis sont poreux & hérissez de pointes.

Il garde la même méthode en parlant des huiles, ou soufres, qu'il regarde comme des floccons de filamens, & des esprits, qui ne sont, dit-il, que des sels, ou des soufres atteniiez & mis en plus grand mouvement ; d'où vient la division d'esprits maigres & qui ne s'enflamment

point, & d'esprits ardens & inflammables. Enfin, il soutient que ces principes sont réellement dans les corps, & qu'ils ne sont point l'effet du fourneau des Chymistes. Une de ses preuves merite d'être rapportée. Il dit, que si l'on met des fleurs en digestion pendant quelques jours, & qu'ensuite on ajoute un chapiteau chargé de neige, ou de glace, il s'écoule sans le secours du feu un esprit odoriferant.

Le second chapitre est destiné à examiner le temperament, lequel consiste proprement dans le mélange des principes, & ce mêlange peut être varié par des combinaisons infinies. L'Auteur en prend occasion d'expliquer les diverses qualitez des corps. Et quant à la chaleur naturelle & à l'humide radical, dont les Anciens parloient tant, il n'en faut point chercher d'autres pour le soutien de nôtre vie, que le mouvement du sang.

Jusqu'à cette heure M. Gastaldy n'a fait qu'établir des principes generaux ; au troisiéme chap. il commence à considerer le corps humain,

qui est l'objet propre de la Medi
ne, & il traite des humeurs d
nôtre corps est arrosé. Et premi
ment il les divise en humeurs
mentaires & nourricieres, en
meurs qui se séparent du sang &
tournent dans le sang, en hum
qui sont rejettées & poussées
du corps ; toutes ces diverses
meurs roulent ensemble dans la m
se du sang. Il dit que la digestio
fait dans l'estomac par le mo
d'un ferment, en partie acide, p
dissoudre les parties salines des
mens; & en partie alkali, pour
soudre les parties grasses & sul
rées. On ne le suivra pas dans
détails où il entre touchant le c
le, le sang, la lymphe : on rem
quera seulement, qu'il admet
suc nerveux distingué des espri
qui circule en coulant dans les ne
se mêlant à la lymphe dans les gl
des conglomerées ; & retourn
avec elle. C'est le même détail p
les autres humeurs, comme la b
le suc pancréatique, l'eau du p
carde, les larmes, les urines,
flueurs &c. Il rapporte qu

Chirac a fait voir dans l'enveloppe du foye d'un cochon, de petites veſſies où aboutiſſent une artere, une veine, & un petit canal : il eſt vraiſemblable que le ſang s'arrête un peu dans ces réſervoirs, afin que la bile ait le tems de ſe ſéparer & de s'écouler par le canal deſtiné à la recevoir. Enfin il explique la fermentation à la maniere de Mr. Deſcartes.

Le chap. quatriéme contient diverſes diviſions des parties ſolides du corps humain. Le cinquiéme traite des eſprits, de leur exiſtence, & de leurs fonctions.

Dans le ſixiéme M. Gaſtaldy explique ce que c'eſt que facultez & fonctions. Il diſtingue deux facultez, l'une animale, l'autre naturelle : l'action de l'ame intervient dans les operations de l'une, les operations de l'autre dépendent uniquement de la diſpoſition machinale du corps. Les fonctions ſont les actions de ces facultez : ainſi les fonctions animales ſont l'imagination, la mémoire, les connoiſſances qui viennent par les ſens : les naturelles ſont,

la circulation & la filtration du sang
& semblables mouvemens qui se
font machinalement dans le corps.

Le dernier chapitre est employé
à décrire ce qui concerne la naissan-
ce de l'homme, & le principe de
vie. Ce principe de vie, selon Mr
Gastaldy, est l'air, qui par la respi-
ration s'étant insinüé dans les artere
& les veines, fait effort par sa vertu
élastique pour diviser les parties,
ou les *molécules* du sang, lesquelle
de leur côté résistent à la division
tandis que ces deux forces opposée
sont en équilibre, le sang conserve
le mouvement interne & convena-
ble de ses parties. Pour le mouve
ment de circulation, il n'est causé
ni par une fermentation du sang
dans les ventricules du cœur, n
par les esprits que les nerfs porten
au cœur, mais par les parties le
plus pures & les plus subtiles du
sang que l'artere coronaire y con-
duit.

Mr. Gastaldy finit par une ob
servation mémorable. Un nomm
Guillaume Boyron, Carabinier dan
l'armée de Flandres en 1711. s'avis

de déserter de nuit, & en s'enfuyant il donna du côté gauche si rudement contre un arbre, qu'il fut renversé de dessus son cheval, sans pouvoir se relever qu'une demie heure après : il poursuivit son voyage avec beaucoup de peine, & arriva en son village proche d'Avignon le 2e. d'Octobre. Là il essaya plusieurs remedes topiques, & enfin il se rendit à l'Hôpital d'Avignon, où M. Parelly, qui roule par semestres avec Mr. Gastaldy pour traiter les malades, le trouva avec une grande difficulté de respirer, & la troisiéme côte fort élevée, la courbure commençant dès la premiere côte. Boyron, soulagé par les soins de M. Parelly, entreprit le voyage de Sainte Reine, pendant lequel il souffrit beaucoup, & son mal augmentant toujours, il retourna à l'Hôpital le 9e. de Juillet 1712. & au semestre de M. Gastaldy. La tumeur croissoit toujours, & devint grosse comme la tête d'un enfant, & d'une couleur livide, avec un battement pareil à celui du pous, mais fort, & se faisant voir à l'œil : la difficulté

de reſpirer croiſſoit auſſi , & en
pêchoit le malade de ſe couchei
les douleurs étoient grandes. Enfii
il mourut ſubitement le 5e. de Se
tembre. M. Mane, Chirurgien
l'Hôpital , fit l'ouverture du cor
en preſence de deux Medecins : l
côtes ſupérieures étoient caſſées
leur partie cartilagineuſe , la tro
ſiéme l'étoit dans l'os ; & elles fa
ſoient une cavité, dans laquelle l'
reillette gauche du cœur s'étoit te
lement dilatée, que la main entiéi
pouvoit aiſément y entrer, l'aort
& le ventricule avoient auſſi plu
d'étenduë qu'il ne leur convien
Du reſte , tout étoit en ſa ſituatio
naturelle. La conjecture de M. Ga
taldy ſur cet accident, eſt que le ru
de coup contre l'arbre ne fit qu'en
dommager les côtes, & que dans l
ſuite les violens battemens les caſſe
rent & les repouſſerent. Ce qu'i
prouve, parceque Boyron après s'ê
tre relevé de ſa chûte fit encore plu
de cent lieües, & agit à ſon ordinai
re , & que dès auparavant il étoi
ſujet à une palpitation de cœur.

ARTICLE CXLV.

HISTOIRE DU SOULEVEMENT des Fanatiques dans les Sevennes. Par Mr. D. A Paris, chez Jean Luc proche le College *Mazarin*, 1713. *in 12. pag.* 276.

NOus avions déja trois histoires de ce soulevement. La premie-e a paru sous le titre de *Fanatisme enouvellé.* C'est un recüeil de mémoires, plûtôt qu'une histoire. Mr. le Brueys en a donné une, dont nous vons rendu compte au Public, qui n attend la fin avec une juste im-atience. Le troisiéme ouvrage sur a même matiere a été imprimé à 'aris l'an passé 1712. sous le tître '*Histoire nouvelle & abregée des Seven-es.* Nous en avons parlé dans les Me-noires du mois de Mai de cette an-ée 1713.

Un jeune Auteur nous donne une uatriéme histoire de cet évene-ient complette & travaillée. C'est n coup d'essai, mais un coup d'es-ii qui promet beaucoup. L'âge cor-

rigera quelques affectations d
ſtile, qui peuvent paſſer po
défaut de jeuneſſe. Des term
cherchez, des tours étudiez,
de penſées jettées dans la narr
fardent un ouvrage, ſur to
ouvrage hiſtorique, & lui ôten
de beauté, qu'ils ne lui en don
L'Auteur, revenu de ce faux
qui ne l'a que legerement inf
ſe diſtinguera toûjours par ſ
lent de raconter, & par un
preſſion ſpirituelle, élegante
détails où nous ſommes entr
parlant du livre de Monſie
Brueys, & de l'hiſtoire abregée
diſpenſent de donner ici un e
des faits que le nouvel Hiſt
rapporte.

Ce qu'il dit de l'étymolog
nom de *Camiſards*, prouve qu
très-difficile de diſcerner la v
ble origine des mots : on a crû
ce nom venoit de *Camiſade*,
ainſi qu'on appelle des att
bruſques & imprévûës, telle
celles de ces rebelles. L'Aute
porte deux étymologies du n
nom auſſi vraiſemblables, de
ſe, & de *Camis*. Le premier m

gnifie *chemise*; les revoltez manquoient de linge, c'est ce qu'ils pilloient plus volontiers, d'ailleurs, ils portoient des vestes de toile fort semblables à des chemises. *Camis* signifie *routes battuës, grands chemins*, que ces brigands infestoient. Cette derniere étymologie paroit la plus naturelle, mais les plus naturelles ne sont pas toûjours les plus vrayes.

ARTICLE CXLVI.

EPIGRAMMATUM DELECTUS &c. C'est à dire, *Choix d'épigrammes tirées de tous les Poëtes, tant anciens que modernes, & fait avec soin, avec une dissertation touchant la veritable beauté, & celle qui n'est qu'apparente, où par des principes certains on rend raison, pourquoi on a choisi ou rejetté des épigrammes.* A Londres, aux frais de Guillaume Inny, à l'enseigne du Prince, au imetiere de Saint Paul, 1711. *in* 8°. ag. 311.

E recüeil, ou ce choix d'épigrammes, ne trouve place dans

ces Memoires qu'en faveur de la dissertation sur ce qui fait la veritable beauté d'un ouvrage d'esprit, & en particulier d'une épigramme. Comme on a crû que ce seroit faire plaisir à nos Lecteurs, de leur exposer les pensées d'un habile homme sur un sujet si délicat, on a saisi l'occasion de cette nouvelle édition. Quand ce livre parut la premiere fois, il fut attribué à Mr. Nicole ; selon le sentiment commun il est veritablement de lui, & on croit y voir le tour de son esprit.

Dans la préface il dit, que toute l'attention dans l'éducation de la jeunesse doit se porter à leur former l'esprit, & les mœurs encore plus que l'esprit ; & qu'il est malheureusement arrivé, que des livres qui peuvent avoir quelque chose d'utile à leur perfectionner l'esprit, sont très-pernicieux aux mœurs, par l'obscenité dont ils sont remplis : poison d'autant plus dangereux dans les épigrammes, qu'elles sont plus vives. Il déplore sur tout, que Catulle & Martial, deux Poëtes si infames, soient entre les mains

des Chrétiens,& qui pis eſt,entre les mains de la jeuneſſe, qui eſt plus ſuſceptible du venin. Afin de l'en préſerver, il a pris le deſſein de faire un choix d'épigrammes où il n'y ait rien que de ſain. Il auroit bien voulu n'y renfermer que celles qui ſont plus ingénieuſes, & qui ont un ſel plus fin ; mais le nombre en auroit été petit, & c'eût été faire paroître trop de délicateſſe : celles qui ne ſont pas ſi piquantes aideront à faire ſentir que les autres ont de la pointe.

Si en liſant ce recüeil on ne trouve pas quelque épigramme qu'on eſtime, il ſe peut faire, dit l'Auteur, qu'il ne l'ait pas lûë, ou qu'en la liſant il ne ſe ſoit pas apperçû qu'elle fût bonne,mais il répond de ſa diligence & de ſa patience à tout rechercher & à tout examiner ; de ſa patience, reprend-il, car il a lû & examiné plus de vingt mille épigrammes, & il faudroit, ajoute-t'il, être bien ſot, pour ne pas s'ennuyer & ne pas ſe dégoûter de tant de ſottiſes, où donnent ordinairement les faiſeurs d'*épigrammes. Il* dit, que ce n'eſt

pas le talent des Alemans d'en faire de bonnes, & qu'il n'en a pas vû une paſſable de leur façon. Enfin, il confeſſe qu'il ne s'eſt point fié à ſon goût & à ſes propres lumieres, mais qu'il a conſulté les Connoiſſeurs & les plus intelligens en cette matiere.

Il commence ſa diſſertation par une queſtion qui a été ſouvent propoſée ; d'où vient cette diverſité du jugement des hommes touchant les ouvrages d'eſprit, & que ce qui paroît beau à l'un ne le paroit pas à l'autre ? Pour lui, il eſt convaincu qu'il y a une regle generale & certaine de juger, & que c'eſt toûjours manque d'attention à la regle qu'on erre, en prenant pour beau ce qui ne l'eſt pas en effet.

Or cette regle ſe prend premierement, de la nature de la choſe même, qui doit avoir les proportions qui lui conviennent ; ainſi jugeons nous qu'un corps eſt beau, lorſqu'il eſt bien proportionné. Secondement, du rapport de la choſe à nôtre nature ; & c'eſt par où nous jugeons de la beauté des couleurs,

des voix, des ſymphonies. Mais il faut remarquer, que la regle eſt fondée ſur une nature parfaite, & telle qu'elle doit être, non pas ſur une nature contrefaite & défectueuſe. Si ce qui s'éloigne de cette nature parfaite plait à quelques-uns, c'eſt à peu de perſonnes, ou pour peu de tems ; au lieu que ce qui lui eſt conforme, eſt approuvé generalement & conſtamment. Les veritables beautez d'un ouvrage conſiſtent donc, en ce qu'il ſoit tel que la nature du ſujet le demande, & qu'il ait un rapport de convenance à nôtre nature, de ſorte qu'on peut prouver, que ce ſont de veritables beautez, au lieu que les fauſſes ſont deſtituées de preuves.

Il faut, continuë l'Auteur, diſtinguer le ſon, les mots, la penſée. Pour le ſon, il ne s'agit pas du ton de la voix, mais d'un concours de lettres, qui jointes enſemble rendent la prononciation aiſée & douce, ou difficile & rude, & d'un aſſemblage de mots, qui coulent, ou qui ſemblent s'empêcher les uns les autres. L'attention ſur ce point eſt d'autant

Au Soleil.

Auriga lucis, ignei poli cursor,
Metator æthræ, temperator horaru
Ævi minister, circulator æterne,
Lustrator orbis, dissipator umbraru
Currus perennis igneæque quadrig
Frænator ingens, qui diem vehis p
Rursùmque vultum surripis tuum
Et candicantis oculis comæ flamm
Cras è lacertis Tethyos tuæ rursus
Redibis. At nox occupat meum
Douzam.

Aux Etoiles.

Dulces alumni noctis, ignei fratre
Parva cohortes, ignei poli cives,
Qui per serenos ætheris vagi camp
Molles choreas ducitis levi planta
Cum membra nostra molliter recli
Victosque sensus occupat sopor levi
Cur nunc, ut ante, per pictam d
cœli
Et è latebris fornicisque inaurati
Puris fenestris tollitis sacrum vult
Abite tandem, non videbitis Dou

Ce badinage de petites métaphores chocque, en ce qu'elles sont recherchées & entassées les unes sur les autres, & sur tout en ce qu'un ami, veritablement touché de la mort de son ami, n'exprime pas sa douleur avec cette affectation.

Les pensées doivent aussi convenir aux choses, & aux personnes. Elles conviennent aux choses, si elles sont propres, naturelles, & prises du sujet: aux personnes, si elles sont conformes à nos affections naturelles. La verité d'une pensée dépend de ce double rapport, & toute pensée qui n'est point vraye, n'est point belle. C'est le jugement qu'il faut faire de l'épigramme de Grotius, sur la mort de la Pucelle d'Orleans, & dont voici les deux derniers vers.

'ec fas est de morte queri: namque ignea tota,
Aut nunquam, aut sola debuit igne mori.

:ût-il pas été mieux de dire:

fas est de morte queri: non ignibus illa
ebuit, ast undis ignea tota mori.

Grotius s'est écarté du vrai par rapport à la chose, Vulteïus par rapport aux affections, lorsqu'après avoir dit qu'il a beaucoup pleuré à la vûë d'un magnifique tombeau dressé pour un scelerat, il conclut.

Sepulchri
Jacturam fleo, non fleo sepulti.

Les larmes en cette occasion ne devoient pat couler, & il n'y avoit lieu qu'à l'indignation.

Or le faux se glisse en plusieurs manieres. 1°. Par une affectation de citer la Fable, & de faire des fictions, qui le plus souvent ne servent de rien au sujet. 2°. Par des équivoques ; & l'Auteur remarque, que quoiqu'une équivoque jettée rarement dans la conversation puisse avoir quelque agrément, il paroît être d'un petit esprit de se donner la peine de la mettre en vers. 3°. Par des hyperboles, comme il s'en rencontre tant dans l'Anthologie Grecque. 4°. En assûrant ce qui est douteux & contesté. 5°. C'est encore une espece de faux, quand la pensée est tirée d'ailleurs, & n'est pas prise du sujet.

Ces regles ſeveres touchant le vrai diminüent beaucoup le nombre des belles épigrammes ; & il devient encore plus petit par les ſuivantes, qui regardent nos affections. 1°. Toutes celles qui bleſſent la pudeur, offenſent les perſonnes bien nées & d'honneur. 2°. Il en eſt preſque de même de celles qui rampent dans un ſujet bas, comme ſont une vieille édentée, le manteau déchiré d'un Poëte, un nez püant, un homme au gibet, & choſes ſemblables. Certaines épigrammes Cyniques ne vallent pas mieux : telle eſt celle de Catulle contre les annales de Voluſius. 3°. Comme un homme d'honneur n'inſulte point au malheur d'autrui & n'aime point la médiſance, il ne ſçauroit prendre plaiſir à des épigrammes malignes ſur des défauts naturels, des infirmitez, ou ſur la pauvreté, ni à celles qui attaquent la reputation : il ſe dit avec Seneque :

Non eſt jocus eſſe malignum.

4°. Enfin des penſées noyées, *pour ainſi dire*, dans une abondance

de paroles, & souvent ramenées en d'autres termes, des pensées vulgaires, ou petites, n'ont aucun agrément.

Où sont donc les belles épigrammes ? Certainement elles sont rares. Ce sont celles qui s'accordent avec les sentimens que la nature nous inspire. L'Auteur donne pour exemple l'épigramme où Martial loüant Decien, de ne s'être pas tüé lui même, à l'exemple de Caton d'Utique & de Thraseas Pœtus, finit par ces deux vers :

Nolo virum, facili redimit qui sanguine famam :
Hunc volo, laudari, qui sine morte potest.

Et cette autre d'un ancien Poëte :

Mitte superba pati fastidia, spemque caducam
Despice : vive tibi, cùm moriare tibi.

Il fait ensuite quelques reflexions sur l'épigramme en particulier, laquelle selon son étymologie n'est qu'une inscription, & par conséquent doit être courte. Il recon-

noît, qu'une penſée juſte & belle fait une belle épigramme, mais il ne déſapprouve pas qu'il y entre quelque choſe de plus vif, & ce qui s'appelle pointe. Ainſi, dit-il, les admirateurs de Catulle n'ont pas raiſon de mépriſer Martial, non plus que ceux de Martial de mépriſer Catulle. Il remarque, que la perfection la plus difficile à mettre dans l'épigramme, eſt de bien amener la penſée qui en doit être la concluſion.

Quant au recüeil des épigrammes, la plus grande partie ſont de Martial, il n'y en a que quatorze de Catulle : les autres ſont de quelques Poëtes anciens & modernes. On y a ajouté un long recüeil des ſentences tirées des anciens Poëtes, avec celles de Laberius & de Syrus. L'Editeur a encore ajouté un recüeil de quelques piéces de poëſie, & dans le choix qu'il en a fait, il n'a pas été ſi ſcrupuleux que le premier Auteur.

On ne doit pas diſſimuler, qu'un des plus habiles Critiques du dernier

L'Auteur du recüeil la re
comme fausse, en ce que la na
n'avoit pas fait naître cette so
pour soulager ceux qui se sero
fatiguez les yeux à lire Cice
L'habile Critique en juge au
ment, & prétend que cette c
de la source est feinte ingénie
ment.

Il lui reproche plusieurs sol
mes & barbarismes, sans en exce
le titre du livre : *Epigrammatum*
lectus, ex omnibus, tum veteribus,
recentioribus Poëtis, accuratissimè
cerptus, parceque le choix n'est
tiré des Poëtes, mais les épigr
mes en sont tirées.

Il se plaint enfin, que mille b
nes épigrammes sont bannies d
recüeil. Quoiqu'un faiseur de
sortes de recueils ne soit pas ob
d'y placer toutes les bonnes, &
ce soit assez qu'il n'en mette p
de mauvaises, il y a quelque c
de plus en celui-ci; & c'est qu'a
fait passer par son examen plu
vingt mille épigrammes, il sem
avoir porté condamnation co
toutes celles qu'il n'y a pas ad
ses.

Comme en cet extrait on n'a eû n vûë que la dissertation & la regle ui y est donnée pour bien juger des uvrages d'esprit, on abandonne olontiers tout le reste qui n'y a pas e rapport.

ARTICLE CXLVII.

VITÆ SELECTÆ quorumdam eruditissimorum ac illustrium virorum, ut & Helenæ Cornaræ & Cassandræ fidelis, à clarissimis viris scriptæ & antehac separatìm editæ, denuò ob summam raritatem & præstantiam recusæ ac in unum volumen redactæ. C'est-à-dire, *Vies de quelques hommes illustres par leur cience, d'Helene Cornaro & de Casandre fidelle, écrites par des Aueurs celebres, imprimées autrefois parément, imprimées de nouveau ns un seul volume à cause de leur cellence & de leur rareté.* A Bresl, chez Bauchius, 1711. *In* 8°. *ges* 721.

Onsieur Gryphius, à qui le Public est obligé de ce rebre 1713.

cüeil, lui rendra sans doute un service important, s'il continüe à renouveller la mémoire des Sçavans distinguez, par de nouvelles éditions de leurs vies : rien ne périt plus aisément, que ces précieux morceaux de l'histoire Litteraire séparez dans plusieurs petits volumes ; on les trouve à peine dans les meilleures bibliotheques. C'est cependant dans ces vies, quand elles sont écrites par des Auteurs intelligens, qu'on apprend les veritables moyens de parvenir à la connoissance la plus intime des Sciences. C'est dans ces vies qu'on s'instruit des vertus propres d'un homme de Lettres ; elles augmentent le désir de devenir sçavant, & enseignent l'usage qu'on doit faire des Sciences : elles soutiennent dans les travaux les plus épineux, & montrent comme on peut le diminuer par des voïes abregées & faciles ; en découvrant les écüeils où les Sçavans ont donné, elles mettent en état de les éviter ; en rapportant ce que l'envie & le mauvais goût leur ont fait souffrir, elles affoiblissent le sentiment trop

vif qu'on a pour l'ordinaire ſur la reputation, & elles inſpirent cette noble indifference pour les jugemens des hommes, ſi neceſſaire aux gens de Lettres, & ſi rares parmi eux.

Le recüeil dont nous parlons contient dix-ſept vies, & nous font connoître dix-huit Sçavans & deux Sçavantes.

Jerôme Fracaſtor, Philoſophe, Medecin, Aſtronome, Poëte excellent, s'eſt encore plus diſtingué par le mépris du monde, par un cœur inacceſſible à l'envie, par ſon exactitude à remplir tous les devoirs de l'amitié. Il mourut l'an 1553. âgé de plus de 70. Verone ſa patrie lui a érigé une ſtatüe de marbre.

Guy du Four de Pybrac, qui tient un haut rang parmi les habiles Négotiateurs, parmi les Juges auſſi integres qu'éclairez, a cependant trouvé parmi tant d'occupations importantes le tems de cultiver les belles Lettres, & d'en tirer un nouvel éclat. Il mourut l'an 1584.

On a dans Nicolas le Febvre,

Précepteur d'Henri de Bourbo
Prince de Condé , & du Roi Loü
XIII. le vrai modele d'un ſçavai
Chrétien. Il ſe levoit à minuit, &
paſſoit deux heures en priere ; il
recouchoit enſuite pour peu c
tems, & à ſix heures au plus tai
il entroit dans ſon cabinet, là
prioit encore une heure à genou
& alloit enſuite, quelque tems qu'
fît, entendre la Meſſe : le reſte c
jour étoit partagé entre l'étude, l
bonnes œuvres, & le commerce c
ſes amis. Il étoit dans ſes repas d'ur
frugalité qui approchoit fort de l'al
ſtinence ; il obſervoit très-rigo
reuſement les jeûnes de l'Egliſe. S
charité envers les pauvres l'a so
vent réduit à l'indigence, elle n'
voit point de bornes, non plus qu
ſon zele doux, mais efficace pou
détromper les heretiques, dont
France étoit alors pleine. C'eſt da
les Peres qu'il cherchoit les lumi
res qu'il vouloit leur commun
quer : attentif à gagner leur confia
ce, il ſouffroit avec peine qu'on er
ployât contre eux la violence :
communioit tous les Dimanches

les jours de fêtes, & quoiqu'il eû employé beaucoup de tems à cett action dans des maisons religieuses, il ne manquoit point à la Messe de Parroisse, ou s'il y manquoit, il envoyoit son offrande au Curé. Sa modestie cachoit soigneusement ses aumônes, & elle a caché une grande partie de sa science, qu'il ne faisoit paroître que quand la gloire de Dieu le demandoit. Un homme si humble, si mortifié, si addonné à la priere, ne pouvoit manquer d'être chaste: il aimoit la lecture de Seneque, mais l'Auteur de sa vie ne le flate point, quand il le met fort au dessus de ce Philosophe. Il a pratiqué cet empire sur les passions, ce mépris des richesses & des grandeurs au milieu de la Cour, cette égalité d'ame invariable, cette droiture, cette douce compassion pour défauts d'autrui, cette rigueur ır soi même, que Seneque ne qu'enseigner, & il a pratiqué vertus, par des motifs plus purs lus relevez que ne sont les moonnus à Seneque: il a été Philoe Chrétien. Il mourut comme obre 1713.

il avoit vécu l'an 1612. âgé de soixante-neuf ans. Les Protestans, qui font reparoître sa vie, ne devroient-ils pas comparer ce sçavant Catholique au superbe Scaliger, à l'inconstant & interessé Casaubon, au fastueux Saumaise, & reconnoître peu de difference entre eux pour la science, mais une grande superiorité du sçavant Catholique dans l'usage de la science? Ne devroient-ils pas aller plus loin, comparer à Luther, à Calvin, à Zuingle, à Beze, ce Philosophe Chrétien; consulter ensuite de bonne foi l'idée qu'ils ont de Dieu, & juger si l'on peut supposer avec la moindre vraisemblance, que Dieu ait laissé dans l'erreur le Febvre, qu'il ait permis qu'*il bût jusqu'à s'ennyvrer dans le calice infame de la prostituée*, & qu'il ait choisi Luther, Calvin, Beze, pour les dépositaires de ses secrets, les dispensateurs de ses graces, les fondemens d'une nouvelle Eglise?

La vie d'André Morosini, Auteur d'une histoire Latine de Venise fort estimée, nous fait encore voir un Sçavant plus attentif à se ren-

dre utile, qu'à briller, toujours modeste, & dès sa jeunesse maître des passions les plus impétueuses & les plus dominantes. Il mourut l'an 1618.

Quatre freres, Jacques, Jean, André, Hugues Goujon, ne sont plus connus que par leur vie, qu'on nous donne ici, quoique pendant leur vie ils se soyent distinguez parmi les gens de Lettres, les Magistrats équitables, les fidelles sujets; & qu'André ait gouverné avec beaucoup de pieté, de zele, de capacité, l'Eglise de Roüen sous le Cardinal de Joyeuse, dont il avoit formé la jeunesse. Jacques se laissa préoccuper aux visions de l'Astrologie judiciaire, & il les poussa jusqu'à ın excès, qui lui fournit une belle ›ccasion de se détromper; il crut voir reconnu par l'horoscope de sa lle qu'elle vivroit dans un grand bertinage, & qu'elle seroit pen-'ie, il fut assez simple de lui faire ſſer une corde au col & de la faire rter dans un lieu de débauche, naginant, par une nouvelle vi-ı, que cela suffiroit pour rem-

plir en quelque ſorte ſa mauvaiſe deſtinée, & pour éluder l'horoſcope : ces ridicules précautions n'étoient pas neceſſaires, l'horoſcope fut démenti, par la prompte mort de ſa fille encore enfant.

La vie de Jean Rutgerſius a été écrite par lui-même ; elle apprend ſa naiſſance, ſes études, les négociations où il fut employé par le Roi de Suede, enfin elle indique ſes ouvrages.

Pierre Caſe-neuve, mort à Toulouſe en 1652. s'eſt fait connoitre par *le traité du franc-alleu du Languedoc*, qu'il acheva dans une ſeule année, par *la Catalogne Françoiſe*, *la vie d'Eſt Edmond Roi d'Angleterre* honoré à Toulouſe, & *les origines de la langue Françoiſe*, ſa pieté l'a encore plus diſtingué que ſes ſçavans ouvrages. Il aſſiſtoit tous les jours à l'office de l'Egliſe, & diſoit que la dévotion, préferable à la ſcience, étoit un moyen de l'acquerir plus court que le travail, il ne voulut jamais ſouffrir qu'on tirât ſon portrait, ni réſigner à la mort le ſeul benefice qu'il poſſedoit, pour ne pas répondre,

dit-il, de l'uſage qu'on feroit de ce bien conſacré.

Jacques le Paulmier de Grohte-menil, Gentilhomme Normand, perdit ſes premieres années dans la lecture des Romans. Ce mauvais goût ayant paſſé, il s'acquit beaucoup de gloire par la connoiſſance des bons Auteurs, & il ſe diſtingua parmi ce grand nombre de Sçavans qui rendoient Caën une des plus illuſtres villes de France : il préferoit Lucain à Virgile, & il a écrit pour ſoutenir ſon ſentiment. Il mourut l'an 1670.

Helene Lucrece Cornaro, morte en 1684. à l'âge de 38 ans, a fait honneur à ſon ſexe par une capacité extraordinaire : elle fit paroître dès ſa plus tendre enfance un dégoût des amuſemens de cet âge, un penchant, un talent pour les Sciences, qui annoncerent une perſonne extraordinaire. Elle apprit avec beaucoup de facilité le Latin ; le Grec litteral & vulgaire, l'Hebreu, preſque toutes les langues de l'Europe. Elle fit dans la Philoſophie & dans les Mathematiques un ſi grand pro-

meriteroient d'être plus connus, *Docimastice metallica*, ou *l'art de découvrir les mines des métaux & de les éprouver.* M. Borrichius avoit plus étudié cette matiere qu'aucune autre : il s'étoit aussi fort appliqué à la Botanique, & le fruit de cette étude est l'autre ouvrage, où il prouve qu'un Medecin trouve dans les plantes de son païs tous les secours dont il a besoin, & que l'on peut se passer des plantes étrangeres : *De usu plantarum indigenarum in Medicina.*

Jean Vincent Pinelli, noble Genois, qui a passé la plus grande partie de sa vie à Padoüe, est le modele de ces hommes bienfaisans, qui se consacrent à rendre aux Ecrivains les services les plus essentiels, & à faire fleurir le commerce des Lettres. Il faut pour un emploi si difficile, & si necessaire au Public, des talens assez divers, & dont l'union est rare; un génie capable de toutes les sciences, un amour du travail, que la multitude de lettres à écrire, de consultations à répondre, de négociations à soutenir, ne rebute pas; des richesses, une li-

beralité égale aux richesses, une humeur liante, un goût exquis, qui sçache discerner la difference des merites, & les mettre tous en œuvre; une modestie, qui même en animant, en dirigeant, en perfectionnant les ouvrages, ne veüille point se les attribuer; une religion sincere, une foi pure, qui empêche que tant de belles qualitez ne servent au progrès de l'erreur. Pinelli posseda ces talens dans un éminent degré: sa santé foible & chancelante ne pût, ni le dégoûter de l'étude, ni le rebuter du travail, il forma à grands frais une bibliotheque aussi choisie que nombreuse: il achetoit plusieurs exemplaires des livres ares, pour pouvoir les prêter, sans 'exposer à en être privé. Il fut en on tems l'ame de la Republique des ettres, sans que ce grand amour :s Sciences, ni les occupations inies où il l'engageoit, lui fissent unquer aux devoirs d'une pieté ıcte. La fortune la plus brillante frit à lui plus d'une fois, & fut jours méprisée. Il s'étoit acquis estime si singuliere, que le Se-

nat de Venise lui permit ce qu'il n
jamais permis qu'à lui, de fai
transcrire ce qu'il voulut des R
gistres de la Republique. Il mour
l'an 1601. âgé de 60. Sa vie écri
par Paul Gualdo feroit le mode
de cette espece d'ouvrage, si l'A
teur y avoit mis un peu plus d'o
dre. Il écrit assez bien, & il ent
dans tous les détails necessaires po
contenter la curiosité. On verra s
la fin de cette vie par quelle suite c
malheurs la riche bibliotheque d
Pinelli fut dissipée après sa mort.

Robert Cotton, Gentilhomm
Anglois d'une maison ancienne
alliée à la maison Royale, port
par un penchant qu'on ne sçauro
trop loüer, à la recherche des ant
quitez de sa patrie, forma le dessei
de rassembler les manuscrits ancien
restes précieux des bibliotheque
des monasteres d'Angleterre, q
avoient échapé en assez petit nomb
à la fureur brutale de ceux qui en
vahirent & pillerent les monastere
sous Henri VIII. L'Auteur de l
vie, quoique Protestant, rend ju
tice au travail & à la capacité d

Moines, & il fait paroître beaucoup d'indignation contre Thomas Cromvel & les autres Miniſtres de ce ravage des Monaſteres.

Cotton executa ſon projet avec une grande dépenſe, l'amas de tant de manuſcrits ne fut pas pour lui une vaine montre, il y acquit cette connoiſſance parfaite de l'hiſtoire, des loix, des coûtumes, des droits, des interêts de l'Angleterre, qui paroît dans des traitez qu'il a compoſez dans des occaſions importantes. Le recüeil en parut à Londres l'an mil ſix cens cinquante deux, il en a laiſſé d'autres imparfaits. Une vie ſi laborieuſe ne l'empêcha pas d'être utile à l'Etat de plus d'une maniere; il eut part à toutes les grandes affaires de ſon tems, & il ne parut gueres, ſur tout en Angleterre, de livres de conſéquence, où il n'eût quelque part. Il mourut l'an 1631. âgé de 61 an.

Octavius Bagatti, né à Breſſe d'une famille obſcure, Religieux de l'Ordre des Servites, s'eſt diſtingué dans un ſiécle fertile en grands Hommes. Il perdit ſa fortune, par

les genereux conseils qu'il donna à Alexandre de Medicis, de ne point ôter la liberté aux Florentins : il s'en consola aisément, il ne s'étoit opposé à l'ambition d'autrui, que parce qu'il en étoit exemt lui même. Le Cardinal Sirlet, Manuce & Muret, changerent son nom en celui de Pantagathe, c'est sous ce nom qu'il a reçu tant d'éloges de tous les grands Hommes de son siécle. Mercurialis le traite d'homme très-docte & très-vertüeux. Lipse dit de lui, que c'étoit un homme veritablement grand, qui aimoit mieux être docte, que le paroître. Manuce l'appelle le Varron de son tems, il n'a cependant jamais rien imprimé ; la haute idée qu'il avoit de la perfection des ouvrages d'esprit lui faisant désesperer d'y pouvoir atteindre ; mais Onuphre, & d'autres Auteurs celebres, lui ont rendu une entiere justice sur les secours qu'il leur avoit donnez. Il mourut l'an 1567. âgé de 73 ans.

La crainte de passer les bornes d'un extrait nous empêche de nous étendre sur les vies de Fulvius Ur-

ſin, du fameux Libraire Oporin, de Caſſandre fidelle, Docte Venitienne morte à l'âge de cent deux ans, Superieure des filles du Tiers Ordre de Saint Dominique.

Mais nous n'omettrons pas une remarque importante, ſur la vie de Jean-Philippe Pfeiffer, qui après avoir été Profeſſeur de Théologie dans l'Univerſité Lutherienne de Coninſberg, embraſſa la Religion Catholique. L'Auteur Proteſtant convient, que ſes ennemis même ont reconnu l'integrité de ſa vie, ſon averſion déclarée pour l'impureté, & les blaſphemes; ſa ſobrieté pouſſée juſqu'à l'abſtinence, ſon aſſiduité à la priere, ſa modeſtie & ſa droiture. Les ouvrages de Thomas Akempis étoient ſa lecture ordinaire. Voilà par quels moyens eſt parvenu à connoître la veritable religion. *Talis cùm eſſet non potuit errare diù.* Un veritable Chrétien devient tôt ou tard Catholique.

ARTICLE CXLVIII.

HIERON, OU LE PORTRAIT *de la condition des Rois par Xenophon, en Grec & en François, de la traduction de Pierre Coste.* A Amsterdam, chez Henry Schelte, 1711. *in* 18. *pages* 137.

MOnsieur Coste nous donne un des plus beaux opuscules de Xenophon. Nous n'avions point cet opuscule en François, ou nous n'en avions qu'une vieille traduction. Mr. d'Ablancourt nous a donné *l'histoire Grecque & la Retraite* de cet excellent Auteur. Monsieur Charpentier nous a donné *la vie de Socrate*, & *le supplément de cette vie*, intitulé, *des choses mémorables de Socrate.* Hieron meritoit autant que ces ouvrages d'être rendu plus public, & le Traducteur à qui la France le doit peut se placer hardiment entre d'Ablancourt & Charpentier. Il avoüe sincerement qu'il lui a été impossible d'attraper cette vivacité, cette douceur, cette simplicité fine & naïve, qui

forment le caractere du stile de Xenophon, il s'est réduit, dit-il, à exprimer nettement le sens ; nous pouvons cependant assûrer, que l'on reconnoit Xenophon dans cette version. Mr. Coste avertit avec la même sincerité, que le commun des Lecteurs trouvera quelques endroits obscurs dans sa traduction ; c'est le sort inévitable des traductions. Il y a dans chaque langue certains tours d'expression fondez sur des opinions, sur des coûtumes, des évenemens qui sont particuliers à un païs ; il est rare que ces expressions puissent se rendre dans une autre langue, & lors même qu'on les y transporte, elles ne sçauroient être bien entenduës de ceux qui ignorent, pour ainsi dire, la carte du païs où l'original est écrit. Il s'en présente un exemple dès le titre, pour traduire fidellement, il auroit fallu mettre, *de la condition du Tyran.* Le Traducteur a craint que le mot ne fût mal interpreté, & qu'on ne fût surpris qu'Hieron se traitât lui-même d'usurpateur de l'autorité supreme. Mr. *Coste nous* permettra de n'être pas

de ſon ſentiment, l'exemple nous paroit mal appliqué, il falloit traduire, *la condition du Tyran*. Xenophon a prétendu peindre les peines que le Tyran ne peut éviter, & qui naiſſent de ſa fortune même, il n'a point eû en vûë les Rois legitimes, juſtes, cheris de leur peuple. Preſque toutes les villes Grecques avoient été libres dans leur origine; des particuliers ambitieux avoient envahi, & envahiſſoient tous les jours la domination; c'eſt le ſort de ces ambitieux, que Xenophon fait admirablement connoitre. Son Dialogue, ſi neceſſaire pour reprimer cette paſſion de commander funeſte à la Grece, peut ſervir encore de nos jours à tous les Grands, & leur apprendre à n'employer leur autorité que pour le bien du peuple, & à ſe faire aimer, s'il veulent être heureux.

Il ne reſte plus qu'à faire connoitre les perſonnages du Dialogue. Pour le faire, nous copions Monſieur Coſte; les Lecteurs y perdroient ſi nous ne le copions pas. Hieron, qui fait le ſujet de nôtre

Dialogue, étoit fils de Dinomenés & frere de Gelon. Il vécut longtems ſimple particulier, & devint enfin Roi de Syracuſe par la mort de Gelon, à qui les Syracuſains avoient déferé librement la Royauté, après qu'il eut remporté ſur les Carthaginois une grande victoire, qui ſauva la Sicile du joug de ces barbares. On peut conclure d'un paſſage de Pindare, qu'Hieron, ſoutenu de ſes deux plus jeunes freres, Polyzele & Thraſibule, eut beaucoup de part à la gloire de cette fameuſe journée, & il paroit par une ancienne inſcription, que Gelon lui-même ſe fit un plaiſir de le reconnoitre.

Quoique Gelon fût auſſi doux à ſes ſujets, qu'il avoit été redoutable à ſes ennemis, il ſe trouva des citoyens ſéditieux qui machinerent ſa perte. Ce bon Prince, qui ne vouloit pas gouverner les Syracuſains contre leur gré, ayant découvert la conſpiration, ordonne au peuple de venir en armes dans la place publique, & paroiſſant tout armé au milieu d'eux, il leur rend

compte de sa conduite passée, du bien qu'il leur avoit fait, & du complot qu'on venoit de former contre sa vie. En même tems il se dépoüille de ses armes, & leur dit : Messieurs, me voici au milieu de vous sans défense, disposez de moi comme vous le jugerez à propos. Sur quoi les Syracusains, touchez du souvenir de ses bienfaits, & charmez de sa fermeté, bien loin de le punir comme un Tyran, le proclamerent tout d'une voix leur bienfacteur, leur sauveur & leur Roi. C'est à ce Prince, solemnellement élû par un double consentement du peuple, que succeda Hieron, le plus âgé de ses freres. Il parut bientôt que ce nouveau Roi n'avoit pas herité des vertus de Gelon. Avare, violent, & tout à fait éloigné de la candeur & de la probité de son frere, rien n'empêcha les Syracusains, dit un celebre Historien, de se soulever contre lui, que le respect qu'ils conservoient pour la mémoire de son prédecesseur. S'étant apperçu que son frere Polyzele étoit fort aimé des Syracusains, il le

soupçonna d'aspirer à la Royauté, & voulut lui ôter la vie. Enfin, peu assûré de l'affection de ses sujets, la crainte qu'il eut d'être détrôné l'obligea à mettre sur pied des troupes mercenaires, & à tenir des soldats étrangers autour de sa personne. A tous ces traits il est aisé de reconnoitre le Tyran. Hieron lui même, touché de la laideur de son propre portrait, revint de toutes ces foiblesses. Une longue maladie donna occasion à ce grand changement. Il s'avisa, pour charmer son ennui, d'attirer auprès de lui par ses liberalitez les plus habiles gens de son emms ; & instruit par les conversaions qu'il eut avec eux, d'ignorant : de rustique qu'il étoit, il devint avant & poli. Dès lors il parut ein de douceur & d'humanité. Il it un singulier plaisir à faire du :n ; & délivré de ces noirs soup-ıs qui l'avoient broüillé avec proches, il regagna la confiance ses freres , & passa sa vie avec dans une liaison intime. Ce ce devoit avoir naturellement ıds bon, s'il est vrai que cette

converſion fût auſſi réelle qu'on nous le dit ; car la ſcience toute ſeule ne produit gueres de pareils changemens ; elle fortifie, enrichit & perfectionne un bon naturel ; mais il eſt rare qu'elle reforme un cœur mal fait. De tous ces Sçavans, dont les entretiens contribuerent à corriger le Roi Hieron, il n'y en eut point qui eût plus de part à ſa confiance & à ſes liberalitez que Simonide. C'étoit un excellent Poëte, comme on peut juger par quelques fragmens qui nous reſtent de ſes ouvrages. Il naquit à Ceos, l'une des Iſles de la mer Egée, & ſes poëſies le rendirent très-fameux dans toute la Grece. Son talent n'étoit pas borné à faire des vers ; il avoit d'ailleurs du ſçavoir & de l'habileté. Elien dit en termes exprès, qu'Hieron s'en ſervit utilement ; & un ancien Scholiaſte de Pindare rapporte, ſur la foi de Timée, qui avoit écrit l'hiſtoire de Sicile, que Theron, Roi des Agrigentins, ayant mis une armée ſur pied, pour forcer Hieron à reparer le tort qu'il avoit fait à ſon frere Polyzele, la guerre fut

'abord éteinte, & ces Princes re-
onciliez, par l'entremise de Simo-
ide.. Ce Poëte étoit fort âgé quand
alla auprès du Roi Hieron. Il
nourut un an avant ce Prince, &
sa Cour, selon toute les appa-
ences.

Ajoutons un endroit du Dialo-
ue qui mette au fait sur le stile
e *la* traduction. C'est Hieron qui
arle.

» Je ne connois plus personne qui
se plaise à ma compagnie, parce-
que je n'ai que des esclaves pour
amis : je ne sçaurois non plus con-
verser agréablement avec eux,
parceque je ne découvre en eux
ucune affection sincere pour moi.
e me garde des festins & du som-
eil comme d'un piége. Or crain-
e la foule, craindre la solitude,
indre d'être sans gardes, &
indre ses propre gardes, ne vou-
pas les avoir autour de soi
armes, & se faire une peine de
oir armez, est-il un état plus
rable dans la vie ? De plus,
r à des étrangers, plûtôt qu'à
toyens, à des barbares, plû-

» tôt qu'à des Grecs ; désirer
» voir pour esclaves des gens lib
» & être forcé de donner la lib
» à des esclaves, ne vous semble
» pas que ce soient là des marc
» sensibles d'un esprit troublé
» confondu par la peur ? Or i
» certain, Simonide, que cette
» sion, non seulement répand la
» tesse dans l'ame ; mais que m
» à tous nos plaisirs, elle en corro
» toute la douceur. Si vous a
» quelque experience des ch
» de la guerre, & que vous a
» jamais été campez tout auprès
» ennemis, vous n'avez qu'à v
» remettre en mémoire dans qu
» disposition d'esprit vous êtiez a
» en prenant vos repas & en
» mant. Telle qu'étoit alors v
» inquietude, telle, & plus gra
» encore, est l'inquietude des
» rans ; car ils ne s'imaginent pas
» lement voir des ennemis au de
» d'eux, mais qu'ils en sont en
» rez de tous côtez.

ARTICLE CXLIX.

CONFERENCES ECCLESIASTIQUES du Diocese d'Angers, tenuës par l'ordre de Monseigneur l'Illustrissime & Reverendissime Michel Poncet de la Riviere Evêque d'Angers, en l'année 1710. & en l'année 1711. A Angers, chez Olivier Avril, Imprimeur de Monseigneur l'Illustrissime & Reverendissime Evêque d'Angers & de l'Université, 1712. *In douze, deux tomes, l'un de* 464 *pages sur l'irrégularité, l'autre de* 528 *pages sur les censures.*

ON a parlé dans ces Memoires, au mois de Septembre 1710. des Conferences Ecclésiastiques tenuës dans le Diocese d'Angers sur le Sacrement de l'Ordre & sur celui de Mariage ; voici le résultat des Conferences suivantes, & un excellent ouvrage sur les irrégularitez & sur les censures. La matiere qui de soi est ample, se trouve, par le moyen d'une méthode exacte, resserrée dans de justes bornes, sans

ien perdre de l'étenduë qui lui convient ; les questions sont exposées avec clarté ; les décisions judicieuses, sans ambiguité, fondées sur l'autorité des Canons, des Théologiens & des Canonistes, sur la pratique de la France, & les Arrêts des Parlemens du Royaume ; & souvent appuyées par des faits citez de l'histoire Ecclésiastique. Le sçavant & zelé Prélat, par l'ordre duquel ce résultat de Conferences paroît, n'auroit pas souffert que son nom fût mis à la tête d'un ouvrage médiocre.

Les Conferences Ecclésiastiques dans le Diocese d'Angers commencent au mois d'Avril, & finissent en Novembre : il y en a une chaqu mois, & en chacune quatre que tions sont examinées ; ce qui don trente deux questions par année. est impossible de rendre compte toutes, & il est embarrassant de ch sir les unes préferablement aux tres, n'en étant aucune qui ne roisse utile & bien traitée.

Résultat des Conferences du Diocese d'Angers tenuës en 1710.

Les quatre premieres questions qui ont été traitées dans le mois d'Avril, sont de la nature & des effets de l'irrégularité, en quoi elle differe des censures, quelle a été l'ancienne discipline sur ce point, & quel est le peché qui engage dans l'irrégularité.

L'irrégularité est définie, *un empêchement Canonique qui rend un homme inhabile à être promû aux Ordres sacrez, ou à exercer les Ordres sacrez qu'il a reçus.* Ces termes, *d'empêche-chement Canonique*, marquent que l'irrégularité n'a été introduite, ni par le droit divin, ni par le droit naturel, mais par la loi de l'Eglise, à laquelle ceux-là seulement sont soumis, qui ont reçu le Baptême. Le terme d'*inhabile*, mis dans la définition, ne doit pas être confondu avec celui d'*incapable.* Un homme irrégulier n'est pas incapable de recevoir les Ordres & d'en exercer les fonctions ; son ordina-

tion eſt valide, & les fonctions qu'il exerce ſont auſſi valides; mais tout cela eſt illicite. Au contraire, un homme qui n'a point été baptiſé eſt incapable des Ordres, & ſon ordination, avec tout ce qu'il fait en conſéquence, eſt abſolument nul & invalide. Comme la définition eſt faite d'après les Canons, qui n'ôtent point expreſſément à un Clerc, devenu irrégulier, l'uſage de la juriſdiction Eccléſiaſtique, & que d'ailleurs les peines ne doivent point être étenduës au delà des termes de la loi, il s'enſuit que ce Clerc n'eſt pas privé de l'exercice de la juriſdiction Eccléſiaſtique, excepté de celle qui eſt attachée à la fonction propre de la puiſſance de l'Ordre, comme l'abſolution ſacramentale.

D'où il naît une queſtion, ſçavoi ſi un Curé, tombé dans l'irrégu rité, avoit entendu la confeſſion quelques-uns de ſes Paroiſſiens les avoit abſouts, l'abſolution roit-elle valide? De ſa part il au commis un grand peché; mais la leur il ne manquoit rien des

positions requises pour obtenir l'effet du Sacrement, ils sont veritablement absouts; parceque l'irrégularité ne prive le Curé, ni de la puissance de l'Ordre, ni de la puissance de jurisdiction, & lui défend seulement d'en user: ce qui ne touche pas à l'essence du Sacrement, & n'empêche pas qu'il ne soit valide.

Entre plusieurs differences qui distinguent l'irrégularité des censures, une qui est à remarquer, c'est que celles-ci peuvent s'encourir *à jure & ab homine*, & que celle-là ne sçauroit s'encourir qu'à *jure*, c'est à dire, que le Juge Ecclésiastique ne peut pas porter une sentence condamnant à l'irrégularité, mais seulement déclaratoire de l'irrégularité encouruë dans les cas exprimez par le Droit.

L'irrégularité se divise selon qu'elle vient, ou de quelque défaut naturel, ou de quelque crime, ou délit, *ex defectu vel ex delicto*, avec ces deux differences notables; la premiere, que l'irrégularité provenant d'un défaut, cesse souvent d'elle même avec le défaut qui la causoit;

au lieu que celle qui vient d'un crime ou délit, ne se leve que par une dispense: la seconde, qu'il appartient au Pape seul de dispenser à l'égard d'un défaut & que les Evêques ont le pouvoir de dispenser pour le délit occulte, & qui n'est pas porté au Fore contentieux, excepté l'homicide commis volontairement, pour lequel il faut recourir au Pape. L'Auteur rapporte en détail, quels sont les défauts & les crimes qui causent l'irrégularité. Il ajoute une autre division, en irrégularité totale, & partielle, par rapport, soit à differens Ordres, soit à diverses fonctions du même Ordre.

Selon la discipline ancienne de l'Eglise l'irrégularité étoit attachée aux crimes appellez Capitaux, & qu'on étoit obligé d'expier par la pénitence publique, c'est à dire, à l'idolatrie, l'homicide & l'impureté.

Quant au délit, 1°. C'est un peché, & un peché mortel; puisque l'irrégularité qui le suit est une peine, & une peine griéve. 2°. C'est une action extérieure; d'autant que ce qui est purement intérieur, a Dieu seul pour témoin & pour juge, comme il est porté par le Canon, *Si quis non iratus*, *c.* 15. *q.* 1. *Irregularitas factum seu opus requirit, non solam voluntatem aut culpam.* 3°. C'est une action consommée en son genre, à moins qu'il ne fût autrement prononcé par la loi: ainsi les Doc-

teurs conviennent, qu'un homme qui en battroit un autre dans le dessein de le tüer, ensorte que la mort ou la mutilation ne seroient pas ensuivies, ne seroit pas tombé dans l'irrégularité ; parceque les loix pénales doivent être prises à la lettre, & entenduës en un sens étroit, *Pœnæ legum interpretatione molliendæ sunt, potiùs quàm exasperandæ*, est-il dit c. *Pœna dist.* 1. *de pœnit.* 4°. Quelques Docteurs ont prétendu qu'un délit absolument secret, ou qui ne sçauroit être prouvé en justice, n'est point sujet à l'irregularité. Ils se sont trompez ; car outre que les Canons ne font point de mention de la notorieté du délit, le Concile de Trente accordant aux Evêques le pouvoir de dispenser dans les cas occultes, donne clairement à entendre que l'irrégularité s'encourt par un délit secret.

La seconde question du mois de Mai raite de l'ignorance & du doute par raport à l'irrégularité, & elle comprend ois cas. 1°. L'ignorance qui excuse du ché & du délit empêche l'effet de la qui porte la peine d'irrégularité. Ente qu'un Clerc excommunié, ou sus, & qui l'ignorant se présente aux Or & les reçoit en cet état, ne devient irrégulier. 2°. Mais il le devient, si nment il commet une action mau & punissable d'irrégularité, quoiignore qu'elle soit défenduë sous

cette peine. C'est le sentiment d'Avila, de Suarés, d'Azor & de Layman. Et sans qu'il intervienne de rebellion ou de contumace contre l'Eglise, le fait seul suffit pour encourir l'irrégularité. 3°. Il y a un doute du droit & un doute du fait: lorsqu'après toutes les perquisitions requises on ne peut s'assûrer, si les Canons condamnent d'irrégularité une action qu'on a commise, ou si l'on a commis l'action qui est condamnée d'irrégularité. Dans le doute du droit il n'y a point d'irrégularité; n'y en ayant point, si elle n'est clairement exprimée par la loi. Dans le doute du fait, s'il s'agit de l'homicide, on doit se tenir pour irrégulier; & pour les autres délits, on peut se croire exempt d'irrégularité. Cette décision, qui est de Suarés, d'Avila, de Coninx & de Bonacina, est conforme aux Canons, qui ordonnent précisément d'observer l'irrégularité dans le doute d'avoir commis un homicide, & ne prescrivent pas de même pour les autres délits.

Il s'agit dans les deux questions suivantes du défaut de naissance. Dès l'an 845. le Concile de Meaux défendit que les enfans nez d'un rapt & avant le mariage fûssent promûs aux Ordres sacrez. Les enfans illégitimes des Prêtres en sont exclus par plusieurs Canons; & generalement tous ceux qui ne sont pas nez de legitime mariage, par le Concile de

en 1078. Cependant Etienne
le Tournai l'an 1192. écrit en ces
a Pape Luce III. *In regno Franco-*
ua Ecclesia quâdam scrupulosâ no-
toriosam, ut æstimant, consuetu-
umpserunt, ne aliqui nisi ex licito
geniti promoveantur, in eis me-
& virtutis excellentiam origini
tes. Le sujet de cette plainte étoit
celier de France, que les Evêques
it d'admettre aux Ordres sacrez, à
défaut de naissance.
la disposition du Sexte les Evêques
ouvoir de relever de cette irrégu-
quant à l'effet de recevoir la Ton-
le posseder des Benefices simples;
ice suit cet usage. Du reste, quoi-
faut soit occulte, il faut s'addres-
ape.
uestions proposées dans le mois de
ardent les Energumenes, & quel-
firmitez, le défaut de science,
corps, de l'âge & de liberté. Il
inement utile & necessaire à l'E-
e ses Ministres ayent de la scien-
ui fait dire à S. Augustin, * par-
Moines de son tems qui n'étu-
oint: *Cùm aliquandò etiam bonus*
is vix bonum Clericum faciat, si
sufficiens continentia, tamen desit
necessaria. C'est pourquoi divers

ist. 76.
e 1713.

Canons ferment aux ignorans l'entrée aux Ordres.

Mais quelle est la ſcience requiſe ? Comme l'Auteur a traité cette matiere dans les Conferences ſur le Sacrement de l'Ordre, il s'étend moins ici. Il dit que S. Ceſaire Evêque d'Arles n'ordonnoit point de Diacre qui n'eût lû quatre fois toutes les Ecritures ſaintes. Pluſieurs Canons & reglemens anciens demandent que les Prêtres ſçachent le Pſeautier par cœur, les Cantiques, les Hymnes & les oraiſons de l'Egliſe, la forme d'adminiſtrer le Baptême ; il leur eſt outre cela recommandé de ſçavoir l'Ecriture, les Canons, le livre Pénitentiel & le Paſtoral de S. Gregoire, l'expoſition du Symbole & de l'Oraiſon Dominicale, afin d'être en état d'inſtruire les Fidelles ; & Hincmar leur recommande qu'ils ayent l'intelligence du Miſſel & la facilité d'y lire les Epitres, les Evangiles & les oraiſons. Il eſt évident qu'à meſure qu'un Clerc monte à des Ordres plus élevez, il a beſoin de plus de capacité. Le Concile de Trente s'eſt expliqué là-deſſus en la ſeſſion 23^e^.

Entre les défauts du corps, un œil arraché cauſe de l'irrégularité ; mais celui qui ne voit que d'un œil, ſans aucune difformité de l'autre, n'eſt point irrégulier, & il n'y a nulle diſtinction à faire, ſoit du droit, ſoit du gauche, puiſque les Canons n'en font point.

Avec le défaut d'âge l'Auteur traite des Néophites, & ensuite des esclaves.

Dans les questions du mois de Juillet il examine l'irrégularité qui naît de l'administration de diverses affaires, de l'infamie, de la bigamie, & du défaut de douceur.

Le chapitre *Magnus de obligatis ad ratiocinia*, est une grande regle par rapport à ceux qui ont été chargez d'administrations, soit d'affaires, soit de biens. Il porte que ces sortes de personnes, avant que d'être admis aux Ordres, ayent quitté leur emploi, & rendu leur compte; & generalement tout comptable, entant que comptable, est censé irrégulier. Et comme autrefois ceux qui étoient nommez *Curiales*, & qui étoient obligez aux fonctions publiques dans les villes, ne pouvoient s'en retirer, & y étoient rappellez malgré eux, plusieurs Canons, & même quelques Constitutions Impériales, défendoient absolument de les promouvoir aux Ordres.

Les Canonistes étendent l'irrégularité portée par le chapitre *Magnus* aux Tuteurs & Curateurs, aux Juges, Avocats, Procureurs, Solliciteurs de procès, Hommes d'affaires & Intendans des grands Seigneurs. Ce qui n'empêche pas qu'il ne soit recommandé aux Ecclésiastiques de prendre la défense des veuves, des orphelins & des pauvres.

Selon l'usage maintenant établi en
ſieurs Royaumes les Eccléſiaſtiques
rent ſur les Tribunaux de la Juſtic
dans nos Parlemens il y a des Charg
Conſeillers Clercs. En quelques I
mens, des Clercs pourvûs de Ben
font la fonction d'Avocats, ce q
Charles leur défend abſolument.

Touchant la bigamie, l'Auteur e
tingue exactement les diverſes eſ
L'Egliſe a toûjours reconnu cette irré
rité, & l'a confirmée par pluſieurs
Canons, qui ont encore été autoriſé
des Conſtitutions Impériales. Qua
Paul dit, qu'*il faut que l'Evêque
épouſé qu'une femme*, ce n'eſt pas,
me le remarque S. Thomas, un pré
divin qu'il déclare, mais un pré
Apoſtolique qu'il fait, & dont le
peut diſpenſer : ſi l'on en croit la Glo
le Canon *Lector. diſt.* 34. un Arche
de Palerme avoit été mari de deux
mes, & avoit obtenu diſpenſe du Pap
ce III. Cependant le même Pape da
chap. *Super eo de bigamis*, s'explique
rement qu'il n'eſt pas permis, vû le
cepte de l'Apôtre, d'accorder une tell
penſe. Le Comte Irenée, nonobſta
bigamie, ayant été ordonné Evêq
Tyr par Theodoret, fut depoſé. Th
ret prétendit ſe juſtifier par l'exemp
pluſieurs grands Evêques qui avoien
donné des bigames.

Au reste, les Canons ne s'expriment pas tous de la même maniere sur le chapitre des bigames. Les uns ne font mention que de l'Episcopat, de la Prêtrise & du Diaconat, dont ils doivent être exclus; les autres les éloignent absolument de la Cléricature. Quelques Docteurs, & entr'autres S. Thomas, pensent que l'Evêque peut dispenser de la bigamie pour la Tonsure & les Benefices simples, & pour les moindres Ordres: le sentiment contraire est le veritable, & au rapport de Fagnan Sixte V. déclara suspens un Evêque, qui contre l'avis de la Congregation des Cardinaux pour l'interprétation du Concile de Trente; avoit donné la Tonsure à un bigame.

Tous ceux qui par leur emploi concourent directement & indirectement à la mort, ou à la mutilation d'un homme, quoiqu'ils le fassent avec justice, sont dits avoir le défaut de douceur. Tels sont les Juges, qui par le devoir de leur charge ont condamné des criminels; & ceux qui faisant profession des armes, ont tüé des ennemis dans une guerre juste.

Dans les Parlemens de France un accusateur, un témoin, un Avocat, & même un Greffier, ne sont point jugez être irréguliers par le défaut de douceur; parcequ'ils ne sont pas reputez être la cause prochaine de la mort du criminel. Et Ducasse, dans sa pratique de la jurisdiction

Ecclésiastique, dit qu'en France il n'y a point d'autres causes prochaines de la mort des criminels, que les Juges, la partie qui poursuit la mort, & l'Executeur. A l'égard des Greffiers, sainte Beuve a varié.

Les questions du mois d'Août sont la continuation du même sujet du défaut de douceur, par rapport aux Ecclésiastiques, à ceux qui vont à la guerre, aux Medecins & aux Chirurgiens.

L'Eglise, pour préserver ses Ministres d'avoir aucune part à la mort de personne, leur défendoit absolument d'être dénonciateurs, ou accusateurs des crimes. Mais Boniface VIII. voyant que les méchans se prévaloient de la crainte qu'avoient les Ecclésiastiques de tomber dans l'irrégularité, pour leur nuire & les piller, permit aux Clercs de poursuivre en justice la reparation des torts qu'ils auroient soufferts, & de se pourvoir contre les violences qui leur seroient faites, toutefois avec la précaution de protester qu'ils ne demandent pas la mort des coupables. Ils peuvent faire de semblables poursuites en faveur de leurs proches, de leurs domestiques, & de tous ceux qui leur sont si étroitement unis, que le tort paroisse leur être personnel; mais ils deviendroient irréguliers, s'ils entreprenoient de même la cause des étrangers.

Comme selon l'usage de la France il

n'y a que les Procureurs Generaux, & les Procureurs du Roi, & les Procureurs Fiscaux des Seigneurs Hauts-Justiciers, qui concluent à la mort des criminels, & que les accusateurs s'en tiennent à leurs interêts civils, un Ecclésiastique qui se porte pour accusateur dans les cas marquez ci-dessus n'encourt point l'irrégularité. Mr. de Sainte-Beuve ne juge pas même qu'il lui soit necessaire de faire la protestation prescrite par Boniface VIII. mais le plus sûr est qu'il la fasse.

Il n'en est pas de même des dénonciateurs, qui, au sentiment de Sainte-Beuve & de beaucoup de nos Auteurs François, deviennent irréguliers, si le coupable est executé à mort. Il faut néanmoins excepter es crimes pernicieux à l'Etat, & qu'un :cclésiastique ne sçauroit empêcher qu'en s dénonçant au Magistrat.

Un Ecclésiastique appellé à être témoin ns une cause criminelle, & qui obéit is attendre d'y être contraint, ne con-ête pas l'irrégularité. Sainte-Beuve nt écrit avant l'ordonnance criminelle 1670. a pensé qu'il n'y a que la con-ite qui sauve de l'irrégularité un Ec-astique obligé à être témoin; & néan-s il reconnoît en general, que les té-s ne sont pas sujets à l'irrégularité. ite, il est convenable & à souhaiter e Magistrat séculier n'appelle point contraigne point les Ecclésiastiques bre 1713.

à paroître comme témoins devai
quand leur déposition n'est pas abso
necessaire.

Pour les Medecins, leur profes
les rend pas irréguliers ; mais ils
viennent par leur ignorance & leur
gence, en accelerant la mort d'ur
de ; & alors l'irrégularité est de dé
delicto, non pas du défaut de douce
defectu lenitatis. Il faut dire la mêm
se des Chirurgiens, & de plus a
qu'étant commandé aux Ecclésia
qui se mêleroient de Chirurgie,
point employer le fer & le feu, *citi*
sionem & adustionem, s'ils les empl
& que la mort s'ensuive, quoique
soit pas par leur malhabileté & par le
te, ils sont irréguliers.

L'homicide est la matiere des qu
du mois de Septembre & des deux p
res du mois d'Octobre. Fagnan
passé la plus grande partie de sa vi
les emplois & les affaires de la C
Rome, assûre sur le chapitre *Hen*
pugnantibus in duello, qu'il n'a eû
connoissance, que de son tems le
ayent accordé la dispense de l'irré
encouruë par un homicide commi
sein & volontaire, soit public,
culte.

Quant à l'homicide fortuit & ca
y a à distinguer. Car quand il arr
ne action, laquelle de soi est ho

permise, & faite avec les précautions nécessaires pour éviter un fâcheux accident, comme alors il n'y a point de délit, aussi n'y-a-t'il point d'irrégularité. Mais si d'une action illicite, & faite néanmoins avec précaution, il arrive un homicide, quelques Docteurs assûrent qu'il y a irrégularité, d'autres le nient : le sentiment adopté par l'Auteur tient le milieu ; à sçavoir, qu'il y a irrégularité si l'action est perilleuse, & jointe au danger de tüer quelqu'un, autrement il n'y a point d'irrégularité.

Dans la question quatriéme du mois d'Octobre l'Auteur expose ce qui concerne les heretiques ; & il soutient ce qu'on s'étoit contenté d'indiquer dans ces Memoires au mois d'Octobre 1709. art. 136. qu'en France depuis la revocation de l'Edit de Nantes les enfans des heretiques ne sont pas reputez irréguliers.

Au mois de Novembre il traite de l'irrégularité qui vient de la réïteration du Baptême & de quelques autres causes, de la collation des Benefices faite à des irréguliers, de la vertu du Bapteme & de la Profession Religieuse pour lever les irrégularitez. Et enfin, il demande, qui a le pouvoir d'en dispenser ? La plus grande, & peutêtre l'unique difficulté, est de sçavoir, si un Evêque peut dispenser d'une irrégularité contractée pour avoir violé ses Ordonnances par une faute publique ? Mr. de Sainte-Beuve a varié à ce sujet. L'Au-

teur prouve qu'il est necessaire de recourir au Pape.

Résultat des Conferences tenües en 1711.

Les censures Ecclésiastiques ont fourni une ample matiere aux Conferences de l'année 1711. Comme on s'apperçoit qu'on s'est étendu sur les Conferences de l'année précedente, c'est une necessité de se resserrer sur celles-ci. Il est vrai qu'il est encore plus important aux Ecclésiastiques d'être instruits de ce qui concerne les censures, que de ce qui regarde les irrégularitez ; & c'est une raison de les renvoyer au livre, qui semble n'oublier rien, & qui traite tout avec méthode & clarté.

Les questions du mois d'Avril sont destinées à expliquer la notion, la nature, & les divisions des censures, & à assûrer à l'Eglise le pouvoir de les porter. La censure est définie, « une peine Ecclésiastique, spirituelle & médicinale, par laquelle un Chrétien en punition d'une faute considerable est privé de quelques biens spirituëls de l'Eglise. En tant que peine, elle est distinguée de l'irrégularité considerée en general, puisque l'irrégularité *ex defectu* n'est pas une peine : elle l'est aussi de la cessation de l'Office divin, laquelle peut quelquefois être ordonnée sans qu'il soit intervenu aucune faute, comme pour éviter l'indécence dans une Eglise qui

menace de ruine,par la crainte des ennemis, ou pour d'autres raisons. La censure, entant que medecinale, est distinguée de l'irrégularité *ex delicto*, de la déposition & de la dégradation ; parcequ'il ne suffit pas à l'Ecclésiastique qui a encouru ces dernieres sortes de peines de se corriger pour être rétabli. Le Droit Canon reconnoît trois especes de censures, l'excommunication, la suspense, l'interdit.

Or ces censures se distinguent. 1°. Par rapport à la maniere dont elles sont portées ; les unes l'étant par la loi, ou par le droit, *à jure*, les autres par une sentence du Superieur Ecclésiastique, *ab homine*. 2°. Par rapport à l'effet ; en ce que les unes sont encouruës par l'action même qui est défenduë, *ipso facto*, & la sentence est reputée déja portée, *lata sententia*, les autres sont comminatoires, & ne lient qu'après une sentence qui sera prononcée, *ferenda sententia*. 3°. Par rapport au sujet pour lequel elles sont portées, & à la conduite qu'observe le Supérieur en les portant ; & selon cette distinction elles sont justes, ou injustes, valides, ou invalides. Il est d'une grande importance d'avoir une connoissance exacte de ces distinctions ; auxquelles on pourroit ajouter une quatriéme, par rapport à la maniere d'absoudre des censures ; parceque les unes sont réservées, & les autres ne le sont pas.

L'Auteur observe , " que les e
" *latæ sententiæ* ne paroissent pas
" ment établies par les anciens Can
" ne lit en aucun ces termes , *sit i*
" *excommunicatus , vel suspensus.*
" ciens Canons ont coûtume de dir
" si quelqu'un a fait quelque cho
" *communicetur , sequestretur , sit*
" *ma , deponatur.* Lesquelles mani
" parler , si on les prend selon l'usa
" jourd'hui , semblent seulement si
" que si quelqu'un est convaincu
" commis une telle faute , il doit
" communié , ou déposé , sans q
" besoin d'une nouvelle constituti
" d'une autre loi qui impose cert
" contre une telle faute. Et il ne
" pas de là , que celui qui commett
" te faute encourût l'excommuni
" sans qu'il fût convaincu de sa fa
" qu'il la confessât publiquement.
" Augustin au l. de 50 homelies da
" melie 50^{e}. dit : *Nos verò à comi*
" *prohibere quemquam non possumus ,*
" *vis hæc prohibitio nondùm sit m*
" *sed medicinalis , nisi aut sponte co*
" *aut in aliquo , sive sæculari , sive*
" *siastico judicio , nominatum atq*
" *victum.* Un Auteur , qu'on croit
Van-Espen , dans un traité sur les
res dont on a parlé en ces Mém
mois de Juin 1711. fait la même c
tion. On a crû devoir la rapporter

ant d'une grande conséquence, lorſ-
'il s'agit de ſçavoir, ſi les pechez ſe-
ets étoient autrefois ſoumis à la péniten-
publique.

Au mois de Mai il fut examiné dans les
onferences, ſi une perſonne peut en
ême tems être liée de pluſieurs cenſures,
ntre quelles perſonnes & pour quels pe-
iez elles peuvent être portées, s'il eſt
ceſſaire qu'elles ſoient précedées par des
onitions, & quelle forme doit y être
ſervée? Il eſt a remarquer, que non-
alement le peché, pour attirer une cen-
re, qui eſt une peine grieve, doit être
ief en ſoi, ou en ſes circonſtances, mais
i'il doit auparavant avoir été défendu
us peine de la cenſure. Et comme elle
éshonore celui contre qui elle eſt décernée
n particulier, il eſt de l'équité de n'y ve-
ir que pour punir des pechez ſcandaleux.
De plus, comme les cenſures ſont des pei-
es medicinales, & qui tendent à la cor-
ection du pecheur, il s'enſuit qu'il doit
tre charitablement averti de ſa faute; &
'eſt ſur quoi eſt fondée la neceſſité de fai-
e préceder les monitions: s'il les mépri-
e, & s'obſtine dans ſon peché, alors,
comme contumace & rebelle à l'Egliſe, il
eſt frapé de la cenſure.

Dans les Conferences de Juin il fut pro-
poſé, ſi un Superieur peut uſer de cenſures
contre ſes propres ſujets, qui ne ſont pas
actuellement en ſon territoire, & contre

des étranges qui y sont, quelles sont les conditions requises afin qu'une censure soit valide, & les raisons de nullité, en qui regarde les appels interjettez d'une censure ? Les raisons de nullité se tirent de trois chefs, de la personne qui prononce la censure, du sujet sur lequel il prononce, de la procedure.

Les questions de Juillet sont de l'absolution des censures, des formalitez à observer de la part de celui qui la donne, & des dispositions où doit être celui qui la reçoit, de la conduite à l'égard de celui qui la demande en péril de mort, & si les morts peuvent être excommuniez & absouts ? Il y a ici à remarquer. 1°. Que les censures spécifiées par le droit, & *à jure*, sont ou réservées, ou ne sont pas réservées. Elles le sont seulement, quand la réservation est expressément marquée par le Canon, ou la Constitution, ou le statut ; & alors il faut necessairement recourir au Supérieur, à qui elle est réservée : si elle ne l'est pas, & qu'elle ne soit pas portée au fore contentieux, tout Prêtre approuvé peut en absoudre dans le Sacrement de Pénitence & au fore de la conscience. Et par cette raison, avant que de prononcer l'absolution Sacramentelle, il dit : *Et ego te absolvo ab omni vinculo excommunicationis, suspensionis & interdicti, inquantùm possum & tu indiges.*

2°. Quant aux censures *ab homine*, si

les sont portées par forme de statuts d'Ordonnances, il faut, dit l'Auteur, raisonner comme de celles qui sont jure. Mais si elles sont portées par forme sentence, soit particuliere, soit genele, elles sont toutes réservées, & ne auroient être levées que par le Supéeur.

3°. Comme certains cas ne sont réserz au Pape qu'à raison de la censure qui est attachée, avoir le pouvoir d'absoue de ceux-là, c'est l'avoir de lever de lle-ci.

4°. Il n'en est pas ainsi des cas & des nsures que les Evêques se réservent. Ce nt choses très-souvent séparées, & un être à qui son Evêque accorde le pouvoir absoudre des cas réservez, ne doit pas ésumer d'absoudre aussi des censures réervées.

5°. Dans un tems de Jubilé le pouvoir absoudre des censures, qui ne soient pas volues au fore extérieur & contentieux, t tellement donné à tout Prêtre approu-, qu'il est restreint aux conditions proosées par la Bulle pour gagner le Jubilé, renfermé dans l'administration du Saement de la Pénitence. De sorte que cei qui se confesse à autre fin que pour gner le Jubilé, & sans intention d'en complir les conditions, ne sçauroit être sout d'une censure, non plus que celui i est renvoyé sans l'absolution sacramene.

*Nemo Episcoporum quemlibet, nisi sine ·
ta & manifesta peccati causa, communi
privet Ecclesiasticâ.* On s'est encore ét
du en cet endroit, par rapport à la p
tence publique & aux pechez qui y étoi
soumis.

Comme les monitoires sont d'un us
très-fréquent en France, & que par co
quent les Ecclésiastiques doivent être
particulierement instruits sur cette ma
re, l'Auteur s'est étudié à la bien ex
quer dans les Conferences des trois
niers mois.

ARTICLE CL.

NOUVELLES LITERAIRE

DE DANNEMARK, DE TYCHOPOLIS.

L'Histoire de Norvege a été écrite
trois Auteurs. Krantzius, étrang
n'a pas eû toutes les lumieres necessa
pour remplir son dessein. Le Moine Th
ry nous a donné un abregé trop court
d'un stile tout à fait barbare, Snor
Sturleson est un Historien plus étend
plus exact, mais l'ancien langage do
s'est servi ne permet qu'à peu de Sçav
de consulter l'original, le reste des
rieux est contraint de s'en tenir à la ver
Danoise. Jonas Ramus a traduit, ou

:8t, abregé en Latin la premiere partie de l'ouvrage de Sturleson, sous le titre *de Norvege ancienne & payenne.* Feu Mr. Chrestien Jacobi avoit continüé l'ouvrage de Jonas Ramus : Lehman a imprimé ici cette continuation sous le titre *de Norvege réduite en Monarchie & Chrétienne. Norvegia Monarchica & Christiana, ex Snorreo, Sturlesonio enucleata, præcipua Regum Norvegorum medii ævi acta complectens, Auctore Christiano Jacobi Lorn, ex mss. edita, brevique genealogiâ & chronologiâ aucta. Tychopoli, apud Gotthilf Lehman Bibl. Reg. In* 4°. 1712.

La genealogie qu'on a ajoutée à l'ouvrage de Monsieur Jacobi est un extrait le celle que Jonas Ramus a publiée, la hronologie est tirée de la chronologie)anoise de Suaningius.

DE ROSTOK.

M. Mayer continüe de pousser vivement Pietistes, on a fait un r:cüeil de ses utes contre cette nouvelle secte; *Mali observationum Anti-pietisticarum,* °. Je crois qu'on sera bien aise de conte les erreurs qu'il leur reproche. Ils :nt, selon lui, avec les Donatistes Hussites, que les Ministres sans vertnt plus d'autorité, & que le ministepecheurs est inefficace. Ils assûrent, :glise Lutherienne a besoin d'une

nouvelle reformation, & ils entreprennent hardiment de la reformer; on leur oppose en vain le défaut d'autorité legitime & de vocation, ils en ont autant que Luther; il a commencé l'ouvrage sans mission, ils n'ont pas besoin de mission pour l'achever.

Ils enseignent, que les créatures sont des émanations de la substance de Dieu; que l'état de grace est une possession réelle des attributs de Dieu & une veritable déïfication; qu'on peut être uni à Dieu, quoiqu'on nie la divinité de JESUS-CHRIST, que nulle erreur ne nuit au salut, pourvû que la volonté ne soit point déreglée; que la grace prévenante est naturelle, & que la volonté commence l'ouvrage du salut; qu'on peut avoir la foi sans aucun secours surnaturel; que tout amour de la créature est mauvais; qu'un Chrétien peut éviter tous les pechez; qu'on peut dès cette vie posseder le Royaume de Dieu & la beatitude des Saints. Si Mr. Mayer ne leur impose point, on voit que ces prétendus dévots renouvellent les erreurs de Pelage, qu'ils tombent dans les excès des Quietistes les plus outrez, & qu'ils portent la tolerance des erreurs les plus capitales au delà de toutes bornes.

D'IENA.

Mr. Danzius, que peu de nos Sçavans

nt dans l'érudition Rabbinique, a
pris de prouver contre les Juifs, par
iifs mêmes, que le verset 26. du pre-
chapitre de la Genese démontre la
lité de personnes en Dieu.

ivina inter coæquales de primo homi-
ndendo deliberatio, Genes. 1. v. 26.
ipta, & pro pluralitate personarum di-
rum è veteri Testamento asserenda,
icata denuò à Joanne Danzio Theol.
r PP. Iena, sumptibus Bielkii, in 4°.
t.

: même Libraire vend *les hors d'œu-*
critiques de Mr. Heuman, divisez
ot fois sept observations, dix gloses, &
ques corrections des fausses corrections
Mr. le Clerc; avec une dissertation sur
erset 20. du v. chap. de la premiere
e de Saint Jean, & un petit traité de
itique.

erga critica, sive, hebdomadum critica-
hebdomas & glossematum decas, accedit
datio emendationum aliquot falsarum
. Joa. Clerici arte critica occurentium,
issa commentatione de arte critica sub-
taque dissertatione critica ad 1. Joann.
o. in 12. 1712.

DE VITTEMBERG.

l n'en devroit pas coûter beaucoup
r se retracter, est-il honteux de con-
e les bornes de l'esprit humain qu'on
peut nier sans extravagance. L'orgüeil

cependant est si naturel à l'homme, qu'il se flate en secret d'une infaillibilité que sa nature lui défend d'esperer ; il ne sent que trop qu'il se trompe souvent, mais il est au désespoir qu'on s'en apperçoive, & ne peut se résoudre à l'avoüer ; il ne veut pas voir que la plus grossiere de toutes les erreurs est de se croire infaillible, que cacher ses fautes est une foiblesse ; que rien au contraire n'est si grand, que de reconnoître de bonne foi ses mécomptes : une retractation sincere fait toûjours honneur à celui qui se retracte ; on ne perd rien de la bonne opinion qu'on avoit de son esprit & de sa capacité ; on conçoit une opinion avantageuse de la droiture de son cœur, reputation plus utile que celle qui vient de l'esprit. Des reflexions si sensées n'ont produit cependant que fort peu de retractations, quoi qu'il ne se trouve point de Sçavant qui n'en ait quelqu'une à faire. Mr. Feustkingius, pour vaincre l'orgüeil opiniâtre des Théologiens de sa secte, a recüeilli les retractations des plus fameux Docteurs de l'Eglise Lutherienne : heureux, si en étudiant ce qui rend une retractation facile, il avoit appris à confesser ses erreurs.

Joh. Henrici Feustkingii palinodia sacra, sive de retractationibus Theologorum in rebus fidei Schediasma. Vittembergæ, in 4°.

Mr. Volfius vient de nous donner *l'histoire des Bogomiles*, secte Manichéenne

qui fit du bruit dans le douziéme siecle ; il l'a tirée d'un manuscrit Grec d'Euthymius. Comme Mr. Volfius est un Auteur habile & exact, il ne laisse rien ignorer de ce qui regarde cette secte : il s'est même appliqué à faire remarquer le rapport de ces heretiques avec les fanatiques de nôtre tems.

Johannis Christophori Volfii historia Bogomilorum, quæ potissimum ex panoplia dogmatica Euthymii Zygabeni ejusque codice Græco non edito eorum fata, doctrina, & mores ità exponuntur, ut simul consensio eum veteribus ac recentioribus fanaticis strictìm indicetur. Vittembergæ, in 4°. 1712.

DE FRANCFORT.

Knoch a fait une nouvelle édition du Corps du Droit civil, elle passe pour correcte. *Corpus Juris civilis sine notis, editio nova emendatior.*

On a imprimé un traité du droit de l'Electeur Palatin sur le Vicariat de l'Empire.

Vicarialis Juris Domini Electoris Palatini sciagraphia.

Mr. Heckius nous a donné une bibliotheque du Droit civil.

Joh. Georgii Heckii Bibliotheca Juris civilis Theoretico-practici, continens ea omnia quæ in Romanis legibus abrogata, pro hodierno usu in praxi quoque recepta,

ac in controversiis probabiliora esse videntur novo ac facili ordine compilata, annexo processu civili & criminali. Chez Hocker.

Knock a imprimé pour la seconde fois une vaste compilation sur la Pharmacie & la Chymie. *Corpus Pharmaceutico-Chymicum-Medicum universale, in folio.* Le titre assûre qu'on y trouvera tous les remedes qui sont de quelque usage. Messieurs Juncken & Despena ont enrichi la compilation de leurs remarques.

Mr. Juncken nous a aussi donné *le traité de Mr. Sandris sur les differens états du sang, le ventricule & les émetiques.*

Jacobi de Sandris de naturali & præternaturali statu de ventriculo & emeticis. In 8°. *apud Joa. Philip. Andreæ.*

DE BERNE.

Le nouveau traité de controverse mis au jour par le P. Joseph Sonnemberg Jesuite, sous le titre *de nouvelle méthode de démontrer la veritable Eglise par des présomptions juridiques & par la Confession des Protestans mêmes. Nemesis Romano-Catholica, hoc est, nova methodus qua per præsumptiones juridicas ipsorumque Protestantium sententias vera Christi Ecclesia liquidissimè probatur*, ce traité de controverse, estimé des Protestans, qui en ont parlé avec éloge, a trouvé un ad-

versaire dans la personne d'un Benedictin Apostat, nommé Jean Rodophe Keller.

Nemesis Romano - Catholica examinata & examinata compendiosis animadversionibus & appensis in fine demonstrationibus, quibus inductus Autor à nigro monachismo se disjunxit, & candidiori Reformatorum Ecclesiæ adjunxit, *in* 8°. La solidité d'esprit & le bon goût de Mr. Keller paroît assez dans le titre de son livre.

D'ITALIE, DE SICILE, DE MONTREAL.

Le P. Dom Michel del Giudice, connu par la belle *description de l'Eglise du Monastere Royal de sainte Marie la neuve*, dont vous avez parlé, par ses additions & ses remarques sçavantes *sur l'apparat préliminaire des annales de Sicile de Mr. Agostino Invegés*, se prépare à mettre au jour deux ouvrages dignes de paroître.

Des discours historiques & politiques sur l'histoire de Palerme sa patrie.

Une collection de tous les Historiens de Sicile. Elle paroîtroit déja, si les Libraires ne craignoient sans raison d'entreprendre un ouvrage que tous les curieux de l'Europe voudront placer dans leurs bibliotheques. Le catalogue des Auteurs que contiendra cette collection en fera mieux connoître l'utilité.

24. *Anonymi res gesta Martini Reg cilia, & alterius Martini ejus patri primo successit.*

Additions du R. P. del Giudice

25. *Breve Chronicon omnium Sicilia toriarum à diluvio ad nostra tempor*
26. *Continuatio historia Fazelli ad tempora.*
27. *Citationes locorum omnium, ubi aliqua Sicula scripserunt Historici, P Philosophi, Oratores, & Patres Gra Latini.*

DE ROME.

Dominique Rossi a crû qu'il ne voit mieux servir le Public, qu'en mant le goût des Architectes sur chefs d'œuvres qu'on admire à Rom mit au jour en 1702. un volume de seins de portes & de fenêtres, il vien donner une suite de cet ouvrage. I s'arrête pas comme dans le premier lume à des desseins de parties de l mens, il représente par de belles grav des morceaux entiers d'architecture, chapelles, des tombeaux, des Egli chefs d'œuvres de Michel-Ange, du valier Bernin, de Pierre de Cortone Jean Baptiste Gaulli, du Cavalier romin, & d'autres fameux Architec

Il a joint à ces excellens modeles la description des tombeaux de la maison de Medicis élevez dans l'Eglise de Saint Laurent à Florence, gravez sur les desseins du Seigneur Alexandre Specchi, Architecte de sa Sainteté, qu'elle a chargé de rendre au Pantheon son ancienne beauté.

Studio d'Architettura civile sopra varii ornamenti di cappelle e di sepolcri, tratti da piu chiese di Roma colle loro facciate fianchie misure, opera de piu celebri Architetti de notri tempi, data in luce da Domenico Rossi, in folio, grand papier, soixante deux planches.

DE PARME.

Le Seigneur Ferdinando ... Bibiena, Architecte de son Altesse Serenissime, a fait paroître en Italien un *traité d'Architecture in folio*, grand papier, orné de quarante planches.

DE VENISE.

Monsieur Giovanni Chericato est Auteur de deux petits traitez sur deux cas de conscience.

Quæstio de nova specie cambii maritimi de recenti proposita; accedit etiam decisio quâ cavetur ne concubinarius asserens se concubinam non ampliùs tangere, & in occasione proximâ peccati existens, ad Pæ-

nitentiæ & Euchariſtiæ Sacramenta admittatur. Mr. Chericato a joint à ces deux traitez *des avertiſſemens aux Confeſſeurs*, tirez d'un livre publié du tems de Saint Ignace par le Pere Emery de Bonis Jeſuite.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

Le Ceſar que Tomſon vend peut paſſer pour un chef d'œuvre d'Imprimerie, tout y eſt magnifique, papier, caracteres, gravures. Monſieur Clarke a eû ſoin de cette belle édition, & il l'a enrichie de ſes notes, & de tables fort amples & fort exactes.

Caii Julii Cæſaris quæ extant accuratiſſime cum libris editis & manuſcriptis optimis collata, recognita & correcta, acceſſerunt annotationes Samuelis Clarck, item indices locorum, rerumque, & verborum utiliſſimi, & tabulæ æneæ plurimæ. Londini, apud Jacobum Tomſon, in folio.

On auroit rendu cette édition beaucoup plus parfaite, ſi on avoit eû ſoin d'y mettre *les remarques géographiques de Samſon & de Valois, la diſſertation de du Cange ſur le port Jecius*, *des extraits du ſçavant commentaire de Vigenere*, *les judicieuſes reflexions du Duc de Rohan*, & ſi dans les gravures on avoit ſuivi les deſſeins de Palladio, qui ſont dans l'ancienne traduction Italienne imprimée à Veniſe en 1575. in 4°.

Mr. Hudson ne tardera pas à donner *sa nouvelle édition de Josephe*, il a fait imprimer *deux nouveaux tomes* des Geographes anciens, *Geographi veteres minores.* Denys le Periegete occupe *le dernier tome* accompagné de ses Interpretes, *Avienus & Priscien*, & de ses Scholiastes. Mr. l'Abbé Bignon, toûjours attentif à favoriser les gens de Lettres, a fourni au sçavant Editeur des scholies manuscrites, & ce qui manquoit à la paraphrase Grecque publiée il y a quelques années par Mr. Thuaites. Le troisiéme tome est rempli de divers Auteurs, entre lesquels on voit avec plaisir la *description de la peninsule de l'Arabie, traduite de l'Arabe.*

On assûre que Mr. Olearius, à qui nous devons la derniere édition de Philostrate, prépare de son côté à Lipsic *une nouvelle édition de Josephe*; elle ne sera point de trop. Le Public, trompé si longtems par les promesses de Samüel Petit, de Mr. le Moine & de Mr. Bernard, sera dédommagé par ces deux éditions, & profitera de l'émulation des deux sçavans Editeurs.

Mr. Nelson a donné en Anglois *la vie du fameux George Bull, mort Evêque de Saint David, où il a fait entrer l'histoire des controverses dans lesquelles il s'étoit engagé, & un extrait de sa doctrine sur les dogmes fondamentaux qu'il a soutenus, c'est à dire, l'adorable Trinité, & la necessité*

que de peintures délicates des vices, ont e même sort; on les suit, & ils ne convertissent personne; ils satisfont la malignité du cœur, ils charment l'oreille, ils amusent l'esprit. Est-ce ainsi que prêchoient les Apôtres? Saint Paul s'étudioit-il à copier Horace? Il faut convaincre, il faut ébranler, il faut toucher, ce qu'on appelle une morale fine est-il propre à produire ces grands effets?

DE LA HAYE.

Les satires sont à la mode, on en a traduit de l'Anglois une fort ingénieuse, intitulée, *Atlantis*, c'est l'ouvrage d'une femme: Madame Manley y décrit sous les noms feints les intrigues de la Cour l'Angleterre, les favoris du Roi Guillaune, & Mylord Marlbourough, n'y sont pas pargnez. Le premier tome, imprimé chez cheuter, sera bientôt suivi des autres.

DE LA FLECHE.

On imprime ici le premier volume des sermons du P. Bourdaloüe traduits en Latin par le P. de Saligny. Le premier tome qui contient les deux Avens, paroitra au mois de Novembre prochain. On ne tardera pas à donner au Public les huit autres volumes qui seront tous d'une belle impression.

Octobre 1713.

DE ROUEN.

La paix a inſpiré à Mr. l'Abbé Aboille une ode digne de lui, & de Mr. le Duc de Luxembourg, à qui elle eſt addreſſée.

DE PARIS.

Il a paru depuis peu des poëſies Latines & Françoiſes dignes de l'attention des Connoiſſeurs, *des hymnes de Mr. Grenan pour la tranſlation des reliques de Saint Germain de l'Auxerrois*, *un hymne de Mr. Coffin ſur Saint Baudry Patron de Montfaucon dans le territoire de Rheims*, *une ode de Mr. l'Abbé de Maumenet à Monſeigneur le Duc de Baviere*; c'eſt un portrait reſſemblant de ce grand Prince. Le Pere Sanadon avoit traduit il y a quelque tems en vers Latins le poëme inimitable de Joachim du Bellay *ſur la mort d'un petit chien*, il vient d'y joindre une autre piece du même Poëte auſſi ingénieuſe, auſſi naïve, & auſſi difficile à rendre exactement, *ſur la mort d'un petit chat*, ces deux pieces ſont traduites preſque vers pour vers. Il faut être bien maître de ſon expreſſion, pour réüſſir dans de ſemblables deſſeins.

Le Roi deſirant que ſes ſujets puiſſent profiter d'une poudre ſpécifique qui guérit en trois priſes au plus toutes ſortes de

; intermittentes sans retour, sa Ma-
après en avoir fait faire plusieurs
'es depuis plus d'un an sous les
le Mr. Fagon son premier Medecin,
onné qu'on en préparât une assez
: quantité pour être distribuée au
; & afin que tout le monde en puisse
, le prix a été fixé à dix sols la pri-
: qui est à peu près ce qu'elle coûte
'arer.
is chaque paquet il y a trois prises
'ppées séparément avec un imprimé,
i enseigne l'usage; le tout est timbré
rmes du Roi, pour en empêcher la
;ation.
Bureau general pour la distribution
te poudre est établi à Paris, rüe de
'nnoye, au coin de la ruë Bettisy, vis
l'hôtel de Monbazon, au nom de
, chez le Sieur Vignier Marchand.
P. de Montfaucon travaille à un ca-
ue des manuscrits de la bibliotheque
i Chancelier Seguier, qui appartient
enant à son petit-fils, Mr. le Duc de
n, Evêque de Mets. Cet ouvrage
ompofé sur le modele de celui de
ecius, Bibliothecaire de l'Empereur,
cette difference toutefois, que le R.
de Montfaucon prétend rendre le
'eaucoup plus utile au Public; il se
'se non seulement de faire l'énume-
i des manuscrits, il a dessein outre
le publier quelques-unes des pieces

rares qu'il a trouvées dans un si riche trésor. Tel est, par exemple, un fragment d'Etienne de Byzance qui n'a point encore vû le jour, tel est aussi un Lexicon Grec qu'il croit ancien de plus de mille ans, & dans lequel on voit des citations d'Auteurs qu'on ne connoît pas encore, ou qu'on ne connoît qu'imparfaitement.

Rochard a imprimé un traité *in* 12. des dispenses suivant l'Ecriture sainte, & les resolutions des saints Peres, des Théologiens, & des Canonistes.

Un homme connu par quelques ouvrages que le Public a bien reçus, donne avis qu'il travaille depuis plus de vingt ans à un Nobiliaire, choisi de la plus ancienne & la plus illustre Noblesse du Royaume de France. Les personnes de qualité, ou les Sçavans, qui voudront lui envoyer des genealogies, ou des mémoires, les addresseront au Sieur de Laulne Libraire, ruë Saint Jacques, à l'Empereur, à Paris. On les prie surtout d'observer exactement l'orthographe des noms propres, & d'affranchir les paquets.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois d'Octobre 1713.

ART. CXXXVIII. GEnealogiæ viginti illustrium in Hispania familiarum. *La genealogie de vingt maisons illustres d'Espagne. Par Jacques Guillaume Imhof.* Page 1671
ART. CXXXIX. Joannis Marckii historia Paradisi. *L'histoire du Paradis terrestre, par Jean Marckius.* p. 1689
ART. CXL. *Explication d'un passage des reflexions de l'Empereur Marc Antonin.* page. 1710
ART. CXLI. Moral reflexions &c. *Reflexions morales sur les Epitres & les Evangiles de tous les Dimanches de l'année.* p. 1718
ART. CXLII. *Nouveau traité des serins de Canarie, par Mr. Hervieux.* p. 1722
ART. CXLIII. *Discours historique sur les principales éditions des Bibles Poliglottes, par l'Auteur de la Bibliotheque sacrée.* p. 1737
ART. CXLIV. Institutiones Medicinæ physico-anatomicæ. *Les Instituts de la Medecine physique & anatomique, par Mr. Gastaldy Medecin ordinaire du Roi très-Chrétien.* p. 1754
ART. CXLV. *Histoire du soulevement des Fanatiques dans les Sevennes, par Mr. D.* p. 1765

...RES
...R
...TOIRE
...CIENCES
ET
...AUX ARTS.

...embre 1713.

TABLE.

Art. CXLVI. Epigrammatum delectus. *Choix d'épigrammes tirées de tous les Poëtes.* p. 1767

Art. CXLVII. J. Vitæ selectæ quorumdam eruditissimorum ac illustrium virorum. *Viés de quelques hommes illustres par leur science, écrites par des Auteurs celebres.* p. 1783

Art. CXLVIII. *Hieron, ou le portrait de la condition des Rois par Xenophon, en Grec & en François, de la traduction de Pierre Coste.* p. 1800

Art. CXLIX. *Conferences Ecclésiastiques du Diocese d'Angers.* p. 1809

Art. CL. *Nouvelles Literaires.*

De Dannemark, de Tychopolis. p. 1834
De Rostok. p. 1835
D'Iena. p. 1836
De Vittemberg. p. 1837
De Francfort. p. 1839
De Berne. p. 1840
D'Italie, de Sicile, de Montreal. p. 1841
De Rome. p. 1844
De Parme. p. 1845
De Venise. ibid.
D'Angleterre, de Londres. p. 1846
De Hollande, de Leyde. p. 1848
D'Amsterdam. ibid.
De la Haye. p. 1849
De la Fleche. ibid.
De Roüen. p. 1850
De Paris. ibid.

Fin de la Table.

MEMOIRES

POUR

'HISTOIRE

ES SCIENCES

ET

DES BEAUX ARTS.

Novembre 1713.

[illegible]

[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]

.EMOIRES
POUR
HISTOIRE

s Sciences & des beaux Arts.

llis par l'Ordre de Son Altesse renissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Novembre 1713.

e l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
ETIENNE GANEAU Libraire
: Saint Jacques, vis à vis la Fontaine
Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation.

CES MEMOIRES
commencé au Mois de
1701. & se vendent 15 s.
en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	11. v.

On trouve à Paris chez E. GAN
Journaux de Verdun depuis leur com
ment jusqu'à present, & tous les
debite les nouveaux.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Novembre 1713.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire
Ruë Saint Jacques, vis à vis la Fontaine
St. Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Novembre 1713.

ARTICLE CLI.

LETTRES EDIFIANTES ET *curieuses écrites des Missions étrangeres par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus. Dixiéme Recueil.* A Paris, chez Jean Barbou ruë Saint Jacques, 1713. *In 12. pages 439 sans la table.*

L'OUVRAGE que le Pere Duhalde nous donne exciteroit la curiosité de tous les Chrétiens, quand il ne nous feroit connoître que les travaux des Missionaires & leurs suc-

Peres Portugais ; celle de Maduré il y a longtems, celle de Maissour depuis peu. Ils ont reçu dans celle de Maduré les Jesuites François, qui y ont plusieurs établissemens. La troisiéme Mission est celle de Carnate, entreprise par les Jesuites François. Elle n'est pas renfermée dans les bornes du Royaume de ce nom, elle s'étend du sud au nord plus de trois cens lieües en longueur, & environ cent quatre vingt dix lieües de l'est à l'oüest dans sa moindre largeur. Elle comprend les Royaumes de Carnate, de Visapour, de Bijanagaran, d'Ikkery & de Golconde, & un grand nombre de petits Etats, dont les Princes sont tributaires du Mogol. Le païs est peuplé & fertile, & il le seroit beaucoup plus, si les Mogols qui l'ont subjugué n'accabloient pas ses malheureux habitans par de continüelles exactions. Il y a environ cinquante ans qu'Aurengzeb commença d'envahir ces Royaumes, & il a depuis achevé la conquête de toute la presqu'Isle. Les Royaumes de Maduré, de Maravas, de Tri-

cherapaly, & de Gingi, ont conſervé la forme de leur ancien gouvernement, tout le reſte eſt gouverné par les Officiers du Mogol : il a pourtant laiſſé à quelques petits Seigneurs le gouvernement de leurs terres, à condition de payer de gros tributs ; mais ils ſont dans une telle dépendance, que ſur le moindre ſoupçon on les dépoüille de leur ſouveraineté, de ſorte qu'on peut dire qu'ils ſont plûtôt les fermiers du Mogol, que les ſouverains du païs.

Il y a dans cette peninſule pluſieurs grandes villes, mais qui n'ont rien de la beauté, ni de la magnificence de celles d'Europe, les maiſons n'étant la plûpart que de terre, peu élevées, & couvertes de paille. Les principales nations qui habitent ce païs depuis le Cap de Comorin du côté du ſud, juſqu'à Agra, Capitale de l'Empire du Mogol, vers le nord, ſont les Tamoulers, les Badages, les Marattes, les Canaras. Les Mogols qui l'ont conquis ſont appellez Maures par les Indiens & par les Portugais.

Le païs eſt chaud, la terre
& ſabloneuſe. On y voit pe
bres dont le fruit ſoit bon ;
trouve beaucoup de Cocotier
Palmiers, on en fait la R
c'eſt une liqueur aſſez forte
pable d'ennyvrer. Les cam
ſont couvertes de ris, elles p
ſent auſſi du bled, mais il n'
eſtimé des Indiens : les le
y ſont bons, les Européans
moins s'y accoûtument avec
Les Indiens de ces terres ſ
lis, & même trop polis, leu
teſſe eſt outrée & embarra
Ils ont de l'eſprit, ils ſont g
bienfaits, exempts de la plûpa
vices ; leurs enfans marche
bonne heure : à peine ont-il
ans, qu'ils ſe trainent ſur la
Ils ſont rouges d'abord, ou p
d'une couleur de caffé bien te
Ils ſont partagez en quatr
ſes, auxquelles les Portuga
donné le nom de Caſtes : la
des *Brames*, ou de la haute N
ſe ; la Caſte des *Chatris*, ou
ou de la petite Nobleſſe ; la
des *Choutres*, ou des perſonn

commun ; celle des *Parias*, ou de la plus vile populace. Non ſeulement il eſt ſeverement défendu de s'allier hors de ſa Caſte, mais il n'eſt pas permis de manger avec les perſonnes d'une Caſte differente de la ſienne, non pas même de manger ce qu'ils ont apprêté. Il faut que le cuiſinier d'un Brame ſoit Brame. L'horreur que les autres Caſtes ont pour les Parias eſt extreme ; tout ce qu'ils touchent paſſe pour ſoüillé, on ne leur parle que de loin, & il ne leur eſt pas permis de demeurer dans les villes.

Les Brames, qui ſont les Nobles & les Sçavans du païs, ſont pauvres pour la plûpart, ils n'en ſont, ni moins eſtimez, ni moins fiers, parceque la vraye grandeur chez les Indiens ſe tire de la naiſſance ſeule, & non pas des richeſſes. Leur vie eſt frugale, ils ne mangent ni viande, ni œufs, ni poiſſon ; ils ſe contentent de ris, de lait, & de quelques legumes : il ſont les dépoſitaires des Sciences, & il n'eſt permis qu'à eux d'étudier. Comme ils n'ont point d'Imprimerie, tous

leurs livres sont écrits à la main, & en fort beaux caracteres, sur des feüilles de palmier ; ils se servent pour écrire d'un stile de fer, qu'ils manient avec une adresse admirable. Les Indiens passoient anciennement pour être très-habiles en toute sorte de connoissances ; maintenant ils sont bien déchûs de cette haute reputation. On voit encore dans leur Philosophie des traces de celle de Pythagore & de Democrite. J'en ai entretenu, écrit le Pere de la Lane, qui expliquent la formation du monde par le concours des atomes, mais le commun des Brames ne va pas si loin. Leur Physique est toute fabuleuse, ils expliquent l'origine de chaque chose par des fictions ridicules, sans apporter aucune raison physique des effets de la nature. Ils comptent quatre âges comme nous, mais ils donnent à chacun plusieurs millions d'années : ils marquent la durée qu'aura le dernier, & le tems précis de la fin du monde. L'Arithmetique pratique leur est fort familiere ; le reste des Mathematiques

leur eſt inconnu, ſi on excepte l'Aſtronomie : ils ont des tables des anciens Aſtronomes pour calculer les éclipſes, & ſçavent même s'en ſervir. Leurs prédictions ſont aſſez juſtes, aux minutes près, qu'ils ſemblent ignorer. Ils comptent par gari, demi gari, quart de gari & demi quart de gari : gari eſt leur heure, plus courte que les nôtres ; elle n'eſt que de vingt neuf minutes & environ quarante trois ſecondes, toute cette ſcience ſe réduit à la pratique. L'Aſtronomie ſpéculative leur eſt entierement inconnuë. Comme ils n'ont qu'un faux ſyſteme du Ciel & des aſtres, il n'y a point d'extravagance qu'ils ne diſent du mouvement du ſoleil & des autres planetes. Ils tiennent, par exemple, que la lune eſt au deſſus du ſoleil, & que le ſoleil va ſe cacher la nuit derriere une montagne. Il comptent neuf planetes, parce qu'ils ſuppoſent que les nœuds aſcendans & deſcendans ſont des planetes réelles, qu'ils nomment *Radou* & *Kedou*. De plus, ils ne peuvent ſe figurer que la terre ſoit ronde, & ils lui donnent

je ne ſçai quelle figure bizarre. Il eſt vrai pourtant qu'ils reconnoiſſent les douze ſignes du zodiaque , & que dans leur langue ils leurs donnent les mêmes noms que nous leur donnons ; mais la maniere dont ils diviſent & le zodiaque & les ſignes eſt ſi ſinguliere , qu'elle merite d'être rapportée. Ils diviſent la partie du Ciel qui répond au zodiaque en vingt - ſept conſtellations , chacune de ces conſtellations eſt compoſée d'un certain nombre d'étoiles , qu'ils déſignent , comme nous , par le nom d'un animal , ou d'une choſe inanimée : ils compoſent ces conſtellations du débris de nos ſignes, & de quelques autres étoiles qui leur ſont voiſines. La premiere de leurs conſtellations commence au ſigne du bélier , & renferme une ou deux de ſes étoiles avec quelqu'autre du voiſinage, & ils l'appellent *Achoüini*, qui veut dire en leur langue cheval. La ſeconde ſe prend enſuite en montant vers le ſigne du taureau , & s'appelle *Baran*, c'eſt à dire , élephant. Chaque ſigne renferme deux de ces conſtellations & la quatriéme partie d'une autre , ce qui fait juſtement vingt-ſept conſtellations dans toute l'étenduë du zodiaque , ou des douze ſignes : ils ſoudiviſent chacune deſdites conſtellations en quatre parties égales , chaque partie eſt déſignée par un mot d'une ſeule ſyllabe. Les quatre ſyllabes réünies forment un

nom bizarre qu'on donne quelquefois à la constellation. Ils divisent encore chaque signe en neuf quarts de constellation, qui sont autant de degrez à leur mode, & qui en valent trois des nôtres & vingt minutes de plus. Enfin, selon ces mêmes principes ils divisent tout le zodiaque en cent huit de leurs degrez, de sorte que quand ils veulent marquer le lieu du soleil, ils nomment premierement le signe, ensuite la constellation, & enfin le degré de la partie de la constellation à laquelle répond le soleil.

Ils ont quelques livres de Medecine, mais qui leur sont presque inutiles, parce qu'ils n'ont aucune connoissance de l'anatomie, toute leur habileté dans l'art de guerir se réduit à l'usage de certains simples, dont ils se servent avec succès.

Leur Religion est encore plus ridicule que leur Astronomie. On ne peut douter que ces peuples ne soyent veritablement idolâtres, cependant il paroît évident par quelques-uns de leurs livres, qu'ils ont eû autrefois des connoissances assez distinctes du vrai Dieu : au commencement du *Paniangan*, c'est leur Calendrier, on lit cette belle protestation d'adorer un seul Dieu souverain : „ J'adore, ce „ sont les propres termes qu'on y lit, j'a„dore cet être qui n'est sujet, ni au „ changement, ni à l'inquietude, cet „ être dont la nature est indivisible, cet

„ être dont la ſimplicité n'admet aucune „ compoſition de qualitez, cet être qui „ eſt l'origine & la cauſe de tous les êtres, „ & qui les ſurpaſſe tous en excellence, „ cet être qui eſt le ſoutien & qui eſt la „ ſource de la triple puiſſance, c'eſt à di- „ re, des trois Dieux, Bruma, qui a le pouvoir de créer, Vichnou, qui a le pouvoir de conſerver, Routren, qui a le pouvoir de détruire. Ce bel exorde du Paniangan eſt démenti dans la ſuite de l'ouvrage par une infinité d'extravagances : il eſt aiſé de conjecturer que les Poëtes du païs ont par leurs fictions effacé peu à peu de l'eſprit de ces peuples les traits de la Divinité : la plûpart des livres Indiens ſont des ouvrages de poëſie, pour leſquels ils ſont fort paſſionnez, & c'eſt de là ſans doute que leur idolatrie tire ſon origine. Leurs Dieux ſont apparamment d'anciens Rois, que la flaterie des Brames à divinifez : les plus anciens livres, qui contenoient une doctrine plus pure, ont été négligez peu à peu, & l'uſage de la langue dans laquelle ils étoient écrits s'eſt enfin entierement aboli. Cela eſt certain à l'égard du principal livre de leur Religion, appellé *Vedam*, que les Sçavans même n'entendent plus ; ils ſe contentent de le lire, & d'en apprendre quelques endroits par cœur, qu'ils prononcent avec beaucoup d'emphaſe pour impoſer au peuple.

Novembre 1713.

Le P. de la Lane ajoute, que ce qu'il vient de dire sur l'origine de l'Idolatrie Indienne se confirme par un exemple assez récent. Les Brames ont fait un Dieu d'un Roi de Tricherapali mort il y a cinquante ans, pour recompenser les bienfaits dont il les avoit comblez, ils lui ont érigé un temple où l'on sacrifie à cette Divinité de leur façon. Dans la conversation ils déclarent qu'ils ne regardent les Dieux inférieurs, que comme des intercesseurs auprès du Dieu Souverain ; mais ce Dieu souverain disparoît dans la pratique, tout le culte se termine aux Divinitez subalternes. Ils en comptent jusqu'à trois millions, dont ils racontent des fables entierement absurdes. Bruma tient le premier rang, Vichnou & Chiven se disputent le second : quelques-uns n'en font qu'une seule Divinité, mais le plus grand nombre les divise, & toute la gentilité Indienne se partage en deux grandes sectes, l'une attachée à Vichnou, ce sont les Dasseris, l'autre attachée à Chiven. Bruma a pour premier Ministre Divendiren, qui commande immédiatement aux Dieux inférieurs, huit de ces Dieux subalternes sont placez aux differentes parties de l'horizon, dont partent les huit principaux Rhumbs de vent. De là ces Ministres de Bruma veillent au bien general de l'univers. L'un est le Dieu de la pluye,

l'autre le Dieu de la chaleur ; le soleil, la lune, les planetes sont aussi des Dieux.

La Metempsycose est une opinion commune dans toute l'Inde, rien n'est plus souvent repeté dans leurs livres : ils croyent un paradis, dont ils font consister la félicité dans les plaisirs sensüels, bien qu'ils se servent des termes d'union avec Dieu, de vision de Dieu, & d'autres semblables, qu'employe nôtre Théologie. Ils croyent aussi un enfer ; mais ils bornent à un certain tems la durée des peines qu'on y souffre.

Le plus grand de tous les crimes, selon leur morale, est l'homicide d'un Brame ; l'yvrognerie, le vol, l'adultere, passent aussi pour de très-grands pechez, & la fréquentation de ceux qui commettent ces crimes tient le cinquiéme rang parmi les pechez énormes : ils ne marquent que cinq pechez capitaux, la luxure, la colere, l'orgüeil, l'avarice & l'envie ; ils ne condamnent pas la polygamie, bien qu'elle soit plus rare parmi eux que parmi les Mahometans ; mais ils ont horreur d'une coûtume aussi monstrueuse que bizarre qui regne dans le Malleamen : les femmes de ce païs peuvent épouser autant de maris qu'elles veulent, & elles taxent ce que chacun lui doit fournir d'argent, d'habits & d'alimens.

Une coûtume aussi condamnable regne parmi les Indiens, les Prêtres choisis-

sent tous les ans parmi les plus belles femmes des épouses à leurs Dieux, soit que celle qu'ils choisissent soit libre, ou mariée, on l'enleve, on la conduit au temple, où le mariage se celebre, les Prêtres prennent en secret la place du Dieu. Voilà probablement la veritable origine de ces enfans des Dieux, si fameux dans l'antiquité Grecque.

Les Brames ont grand soin de mettre en crédit l'astrologie judiciaire & mille superstitions, ils insinüent dans tous les livres la force toutepuissante de l'aumône faite aux Brames, & comme le Christianisme dissipe les erreurs qu'ils enseignent, & diminuë beaucoup leurs revenus, ils en sont les ennemis implacables, & employent à persecuter les Missionaires & les Neophites tout leur crédit qui est très-grand. Les Gouverneurs Mahometans sont toûjours prêts à les écouter, ils prennent volontiers ces occasions de tirer quelque argent des pauvres Chrétiens & des Missionaires, qu'ils réduisent par ces avanies à la derniere indigence ; c'est dans ces occasions assez fréquentes que les Prédicateurs de l'Evangile sont maltraitez, emprisonnez : les Prêtres Gentils les attaquent aussi quelquefois sans attendre l'aveu des Gouverneurs. Le Pere Emmanüel d'Acunha, Jesuite Portugais, est mort au mois d'Août en 1711. des blessures *qu'il avoit* reçües dans une de

ces persécutions, après avoir glorieu
ment confessé la foi en presence du pri
cipal Ministre de Vichnou, dans le Roya
me de Maissour,& l'avoir confondu. L'he
reuse fermeté des Peres de la Fontaine
le Gac, dans une sédition excitée p
ces faux Prêtres, fait voir ce que peut u
veritable confiance en Dieu. Le P. Ma
tin a planté une nouvelle Chrétienté trè
fervente au milieu d'une nation entie
de voleurs. Ce qu'il nous apprend d
coûtumes de ces barbares est surprenan
& seroit incroyable, si l'autorité d'un t
moin oculaire, tel que ce sage & pie
Missionaire, ne prévenoit tout doute s
la verité de ce qu'il écrit sans aucun i
terêt. Ces voleurs poussent la loi du t
lion à un tel excès, que si une person
offensée, par exemple, se donne la mo
dans son chagrin, il faut que l'offense
se tuë, ou l'on brûle sa maison, on
chasse comme un infame.

Des Philippines, du Japon, des Isles de Nicobar.

Le Pere Faure raconte son voyag
d'Europe dans les Indes Occidentales, d
Mexique aux Isles Marianes, des Isl
Marianes aux Philippines : il fait un
peinture charmante de l'état florissant d
l'Eglise des Philippines, dont la principal
cause est la sincere union des Ordres Re

ligieux entre eux, & avec le Clergé séculier. Il raconte l'entrée de Mr. l'Abbé Sidoti Italien dans le Japon, où ce vertueux Prêtre a voulu aller secourir une Chrétienté autrefois si belle, & que le péril d'une mort certaine, & les artifices diaboliques suggerez par les négotians heretiques à l'Empereur idolâtre pour reconnoître les Missionaires, ont fait abandonner depuis plusieurs années. Les difficultez qui avoient paru insurmontables aux Missionaires les plus zelez n'ont pû refroidir le zele de Mr. l'Abbé Sidoti : délaissé par le Japonois qui s'étoit engagé de lui servir de guide, il s'est fait mettre à terre sur la côte du Japon par un vaisseau Espagnol. Le Pere Faure n'a pas mal imité cette heroïque confiance en Dieu ; ce fervent Missionaire & le Pere Bonnet son compagnon, envoyez par les Superieurs des Jesuites François de l'Inde, se sont exposez seuls sur le rivage de l'Isle de Nicobar pour travailler à la conversion de cette Isle, & de plusieurs Isles voisines, qui ont jusqu'ici échapé au zele des Prédicateurs de l'Evangile. Elles sont situées à l'entree du Golfe de Bengale, il n'y croît ni ris, ni bled, ni aucune sorte de grain ; les Insulaires se nourrissent de fruits, de poisson, & d'une racine fort insipide appellée *Igname*. Ils adorent la lune, craignent fort les Démons ; ils n'ont pour temples que des grottes où ils

n'oseroient entrer, ils ne sont point divisez par Castes.

De la Chine.

Le Pere Dentrecolles nous apprend de grands évenemens qui ont fort agité la famille Imperiale. Le Prince fils aîné de l'Empereur a rendu suspect à l'Empereur le Prince son frere, choisi pour heritier de l'Empire; il s'est servi pour executer ce dessein criminel d'intrigues abominables, où l'on prétend même qu'il est entré de la magie, & dont les Lamas, Prêtres Tartares, ont été sûrement les complices. Le Prince heritier a été empoisonné, déposé, ce qui est rare à la Chine; ses enfans, ses principaux officiers, ont eu part à sa disgrace. Le calomniateur a triomphé quelque tems, mais lorsqu'il se flatoit d'être choisi pour heritier, l'intrigue a été découverte: condamné à un supplice honteux, & à une prison perpetuelle, il a reçu le juste châtiment de son crime. Le Prince innocent a été justifié & rétabli, les Ministres d'Etat qui s'étoient opposez à son rétablissement ont été chassez: le peuple de ce vaste Empire en a marqué une extreme joye, on a représenté & on représente encore avec un grand succès une tragedie tirée de l'ancienne histoire de la Chine, dont le sujet est un évenement semblable à celui qui vient d'arriver.

L'Empereur continüe de favoriser puissamment l'établissement de la Religion Chrétienne. Une Dame de la famille Imperiale, dont une apparition de la sainte Vierge avoit commencé la conversion, est morte saintement. On lira avec une consolation sensible les grands exemples de vertu donnez par les nouveaux Fidelles. Les Chrétiens d'un païs infecté de la peste se sont tous dévoüez au service des pestiferez, que leurs parens infidelles les plus proches abandonnoient sans compassion. Dieu a béni leur charité; tous les malades dont ils ont eû soin ont guéri, & la plûpart ont demandé & reçu le Bapteme : un petit fils & une petite fille de l'Empereur ont reçu la même grace avant que de mourir. L'Empereur, non content d'avoir contribué d'une somme considerable pour la construction d'une nouvelle Eglise à Pekin, a écrit de sa main, le ving-quatriéme d'Avril de l'an 1711. la cinquantiéme de son regne, trois inscriptions, une pour le frontispice de l'Eglise, dont les caracteres sont de plus de deux coudées & demie Chinoises.

Au vrai principe de toutes choses.

Deux pour chaque colonne, dont les caracteres ont prés d'une coudée Chinoinoise de hauteur : la coudée Chinoise est au pied du Châtelet de Paris à peu prés comme 29 sont à 30.

INSCRIPTION DE LA PREMIERE COLONNE.

Il est infiniment bon & infiniment juste : il éclaire, il soutient, il regle tout avec une supreme autorité & avec une souveraine justice.

INSCRIPTION DE LA SECONDE COLONNE.

Il n'a point eû de commencement & il n'aura point de fin. Il produit toutes choses dès le commencement, c'est lui qui les gouverne, & qui en est le veritable Seigneur.

On a fait graver les caracteres Chinois de ces inscriptions.

Le Pere Jartoux ne laisse rien ignorer sur la fameuse plante Ginseng ; il en donne dans sa lettre l'histoire & la description, il en a dessigné la figure. Cette plante, regardée à la Chine comme le plus excellent de tous les remedes, & sur tout comme un spécifique éprouvé contre les épuisemens, croît dans les forêts de Tartarie ; le Pere Jartoux conjecture avec assez de vraisemblance qu'on en trouveroit dans les forêts de Canada.

De Tunkin.

Le Pere le Royer, réduit depuis cinq

ans à n'habiter qu'un batteau, raconte les nouveaux périls qu'il a essuyez, & le progrès de la Religion malgré la persécution.

De la nouvelle Espagne.

On connoissoit fort peu de vastes païs situez depuis sainte Croix de la Sierra le long d'une chaîne de montagnes qui va du sud au nord sous la Zone torride, depuis dix jusqu'à quinze degrez de latitude meridionelle. Cette immense étenduë de terres, dont on ignore absolument les limites, paroît une plaine unie, mais presque toûjours inondée faute d'issuë pour faire écouler les eaux qui s'y amassent en abondance, par les pluyes fréquentes, par les débordemens des rivieres, & par les torrens qui descendent des montagnes. L'ardeur du climat est excessive, quoique temperée par les pluyes, & par un vent de nord qui souffle toute l'année, elle se change quelquefois dans un froid très-piquant, causée par un vent de sud qui vient du côté des montagnes couvertes de neige. La chaleur & l'humidité excessive & ces dérangemens subits des saisons causent des famines & des pestes fréquentes, & produisent une quantité prodigieuse de serpens, de viperes, & d'insectes incommodes, qui ne donnent pas un moment de repos. Cette même

humidité rend le terroir si sterile, qu'il ne peut porter, ni bled, ni vignes, ni aucun des arbres fruitiers qu'on cultive en Europe. Les bêtes à laine, hors les taureaux & les vaches, n'y peuvent subsister; le païs n'est riche qu'en plantes salutaires: elles étoient inconnuës aux habitans, les Missionaires en ont fait l'utile découverte. Il y croît beaucoup de gayac, & de quinquina, un excellent fébrifuge connu sous le nom de Cascarille, une écorce d'un nom ignoré fort stomachale, & qui appaise toutes sortes de douleurs. Les Missionaires ont composé avec une autre écorce un excellent antidote contre les morsures de serpens: les habitans, peu curieux de connoître les remedes, quoiqu'ils soyent accablez de maladies, s'appliquent fort à connoître les poisons, dont ils font un grand usage contre leurs ennemis. La premiere nation qu'on rencontre en partant de sainte Croix de Sierra, est connuë sous le nom de *Moxes*, miserable & sauvage; elle vivoit sans loix, sans discipline; ils adoroient le soleil, la lune, les étoiles, des esprits cachez dans tout ce qui leur nuisoit, les fleuves, un tigre invisible. Leurs Prêtres se préparent au premier degré du Sacerdoce par un jeûne d'une année, pendant laquelle ils s'abstiennent de viande & de poisson. On choisit pour le ministere ceux qui ayant été blessez par un tigre ont échapé

de ses griffes : on prend cette avanture pour une marque qu'ils sont chers au tigre invisible. Pour passer au degré supérieur ils jeûnent encore une année, & il faut que leur visage pâle, maigre, abbatu, soit une preuve de la rigueur de leur jeûne, à la fin duquel on leur frotte les yeux avec des herbes très-piquantes, qui leur causent de grandes douleurs : c'est ainsi qu'ils parviennent au premier rang des Ministres idolâtres, & qu'ils obtiennent le titre d'homme qui a les yeux clairs, *Tibaraugui*. Les Moxes ont aussi des Enchanteurs, qui sont leurs Medecins, & dont la pratique se réduit à jeûner pour leurs malades, à ce qu'ils disent, & à succer quelquefois la partie affligée. Avant que de rendre les Moxes Chrétiens, il falloit en faire des hommes, le Pere Cyprien Baraze Espagnol l'a entrepris, & y a réüssi, après des travaux incroyables, dont on lit ici l'édifiant détail : il a baptisé quarante mille infidelles, réüni les Moxes & d'autres nations sauvages dans une societé dont il a fait le plan ; il leur a donné des loix, il leur a appris les Arts necessaires à la vie. Après s'être donné la peine de les apprendre, enfin il a couronné une si belle vie par un glorieux martyre, le seiziéme de Septembre de l'an 1702. chez les Baures, nation plus civilisée que ses voisins. La relation de sa vie & de son martyre a été publiée par le

saint Evêque de la Paz Urbain de Matha. Quarante Missionaires cultivent aujourd'hui la mission qu'il a si heureusement commencée. Les Peres Thomas de Roca & Baltazar d'Espinosa l'ont arrosée de leur sang en mil sept cens neuf. Les peuples convertis par le P. Baraze l'ont assûré que la nation des Amazones, dont on a tant parlé dès le tems de la découverte de l'Amerique, existe, & n'est pas éloignée de leur païs.

Du Canada.

Le Pere Marest fait dans sa lettre une relation très-exacte du voyage de Mr. d'Iberville à la Baye d'Udson en 1694. Il décrit soigneusement cette triste contrée, où l'avidité seule d'un commerce avantageux de fort belles pelleteries peut attirer les marchands. Il parle en détail des nations sauvages qui l'habitent, des moyens d'y établir la Religion, dont il fait sentir toute la difficulté. Il ôte toute esperance de pénetrer par cette mer du Nord au Japon: Udson, Pilote Anglois qui l'a tenté deux fois, abandonna cette entreprise, après avoir pénetré jusqu'au quatre vingt deuxiéme degré. Des montagnes de glace flotantes sur la mer rendent la navigation impraticable.

De l'Archipel.

Le Pere Portier rend compte au Pere Procureur des Missions de Grece d'une course que les Missionaires Jesuites ont faite dans quatre Isles de l'Archipel, où ils n'ont pas de demeure fixe, Syphanto, Serpho, Thermia, Andros : il décrit ces Isles, & l'heureux succès qu'ont eû les travaux Apostoliques des Missionaires. Ils conservent la foi au milieu du schisme, & la veritable pieté, dans un païs où les vices dominent. Les Missionaires, quoique Latins, ont gagné l'affection même des Prélats Grecs, & rétabli l'usage de la Confession, que des Ministres avares & indiscrets avoient rendüe odieuse.

ARTICLE CLII.

REPONSE AU TRAITE' de la mouvance de la Bretagne. A Nantes, chez Jacques Mareschal. *In* 8°. *pages* 293.

NOus avons rendu compte au Public du *Traité de la mouvance de la Bretagne* dans les Memoires du mois de Janvier 1711. & nous nous engageames alors de rapporter avec la même fidelité les réponses que feroient à Monsieur l'Abbé de Vertot les défenseurs de l'histoire de Bre-

tagne ; nous allons nous acquitter de nôtre promesse en Journalistes, & sans prendre aucun parti, prêts de recevoir la décision de Monsieur l'Abbé Bignon, que les deux Ecrivains ont choisi pour Juge; ils ne pouvoient mieux choisir.

L'Auteur de la réponse se propose de montrer trois choses. I. Que la Bretagne n'a point été soumise aux Rois de France dès le commencement de la Monarchie. II. Que la mouvance de cette Province n'a point été cedée par Charles le Simple aux Ducs de Normandie. III. Que Dudon Doyen de Saint Quentin est un Auteur romanesque.

L'Auteur de la réponse suit l'Auteur du traité pied à pied. Sans se laisser éblouïr aux ornemens d'un discours étudié & brillant, il établit solidement, que quand les Bretons passerent dans l'Armorique il y avoit plus de cinquante ans qu'ils ne dépendoient plus des Romains, ils s'étoient mis en liberté dès l'an 406. & de sujets des Romains ils étoient devenus leurs alliez. Il montre, que s'ils se sont établis dans l'Armorique sans aucune dépendance des Romains, ils étoient encore moins dépendans des François, puisque les François n'avoient encore dans les Gaules que Tournay & Cambray ; qu'il n'y a aucune preuve dans l'histoire que Clovis ait dompté les Bretons ; la premiere marque de soumission qu'ils ayent donnée à nos

Rois, ç'a été de s'addresser à Childebert fils de Clovis, pour avoir l'agrément de l'erection de quelques Evêchez; il n'est point parlé de tributs avant l'expedition d'Audulfe en Bretagne en 786. Car ceux que Guerech avoit promis de payer fidellement au Roi Chilperic ne regardoient que la ville de Vannes. Charlemagne est donc le premier qui s'acquit un droit sur la Bretagne, par la conquête qu'en fit pour lui le Comte Guy en 799. Les Annales imprimées par du Chesne, & celles de l'Abbaye Saint Bertin, assûrent qu'avant le Comte Guy aucun François n'avoit subjugué cette contrée : *Quod numquam antea à Francis factum fuerat.* Les Bretons firent quelques efforts pour se relever. Loüis le Debonnaire acheva de les dompter; en 818. il établit un Lieutenant dans la Province pour y représenter sa personne, & y faire executer ses ordres; ce Lieutenant, appellé Nominoé, étoit dû sang des anciens Princes du païs, il ne fut pas fidelle à Charles le Chauve, comme il l'avoit été à son pere, il secoüa le joug, augmenta les limites de la Bretagne par ses conquêtes, & se fit Roi. La necessité des tems contraignit Charles le Chauve à confirmer Erispoé fils de ce nouveau Roi dans la possession des Conquêtes du pere, & Salomon successeur d'Erispoé confirmé aussi dans la possession du nom de Roi, & des ornemens Royaux, étendit par la li-

beralité de Charles le Chauve les bornes de la Bretagne d'un côté jusqu'au pont d'Angers, & de l'autre jusqu'aux confins du Bessin. Si l'autorité Royale fut affoiblie sous les descendans de Charles le Chauve, les ravages continuels des Normands, & la division des Princes Bretons, n'affoiblirent pas moins les successeurs de Salomon ; ils demeurerent cependant en possession du Cotentin, puis qu'Alain le Grand voulant aider l'Eglise lui donna des terres dans le Cotentin. Tel fut l'état de la Bretagne jusqu'au regne de Charles le Simple, & à l'arrivée de Rollon en France.

Libres sous Clovis, les Bretons furent soumis en partie par quelques-uns de ses successeurs, dont ils ne reconnurent pourtant l'autorité, qu'autant que la force des armes les y obligea. Vaincus, ils s'avoüoient sujets du Vainqueur ; mais ils tentoient bientôt la fortune, & ils étoient souvent victorieux. La Bretagne entiere fut conquise par les Generaux de Charlemagne. Nominoé se revolta ; ses successeurs furent tantôt alliez, tantôt ennemis, tantôt tributaires de Charles le Chauve & de ses successeurs ; ces faits sont mis hors de doute dans cette premiere partie de la réponse au traité de la mouvance.

On n'y laisse aucune objection de l'Auteur du traité sans replique, & on y releve beaucoup de négligences dans ses cita-

tions : il paroît, qu'emporté par son zele, & trop plein de ce qu'il vouloit établir, il l'a vû quelquefois dans les Auteurs où il n'étoit pas ; qu'il n'a pas toujours consulté les sources, qu'il na pas rapporté ce que le Pere Lobineau a dit de plus fort, & qu'il lui a imputé des conséquences, & attribué des expressions, que d'autres yeux que ceux d'un adversaire n'apperçoivent point dans la nouvelle histoire de Bretagne. Voilà les plaintes de l'Auteur de la réponse. Montrons par quelque exemple sur quoi il les fonde.

L'Auteur du traité assûre, en citant pour garant Gregoire de Tours, *que Childeric défit Odoacre Roi des Saxons près d'Orleans, vers l'an 468. qu'il se rendit maître d'Angers, où il tüa de sa main le Comte Paul Gouverneur de la place, chassa ensuite les Saxons des Isles de la Loire où ces barbares s'étoient fortifiez, & où ils retiroient leur butin.* Gregoire de Tours dit seulement, que Chilperic donna quelques combats près d'Orleans, il ne marque point l'année, ni que ces combats se soient donnez contre Odoacre, ni qu'Odoacre fût Roi. L'Auteur du traité prête encore plus à Gregoire de Tours dans le reste. Gregoire de Tours ne dit pas que le Comte Paul fût Gouverneur d'Angers, il commandoit les troupes Romaines, & Childeric combattoit sous ses ordres ; ce n'est point Childeric qui le tüa, on s'empara des isles

des Saxons, mais l'Historien des François ne marque pas qu'ils les eussent fortifiées.

Le Pere Lobineau, dit l'Auteur du traité, se croit obligé de trouver une illustre naissance à tous les avanturiers qui se mettoient à la tête de quelque revolte, il fait un certain Vidimacle parent du Comte de Vannes, & Nominoé Prince du sang des anciens Rois de Bretagne; il ne faut pas cependant, continuë cet Auteur, s'attendre qu'il nous fournisse une filiation bien suivie. Toute la preuve roule sur ce qu'une Dame Bretonne, appellée Boiantdrech, qu'il fait descendre du Roi Judicael, avoit adopté Salomon neveu de Nominoé.

L'Auteur du traité, quand il a crû pouvoir insulter le Pere Lobineau sur la legereté de cette preuve, avoit oublié sans doute, que ce sçavant Benedictin prouve cette naissance illustre de Nominoé par les actes de S. Salomon, la Chronique de Dol, deux de Chartres, l'une de Salomon, & l'autre de Erispoé.

Venons à la seconde partie de la réponse. L'Auteur fait remarquer en passant, qu'il pouvoit sur la question dont il s'agit, c'est à dire, sur la prétenduë donnation que Charles le Simple fit à Rollon premier Duc de Normandie du fief de la Bretagne, qu'il pouvoit, dis-je, s'en tenir au droit sans examiner le fait. Simon Marion Baron de Druy, Jurisconsulte fameux, Avocat General du Parlement de Paris, & Conseiller

d'Etat, dit précisément dans son plaidoyé IX. pag. CCXII. *Que la mouvance nüe & immédiate du Duché de Bretagne de la Couronne de France n'en a pû être abstraite pour la transferer aux Ducs de Normandie, ainsi que quelquefois on l'a voulu indûëment tenter.* Le celebre Charles Dumoulin prouve le principe de cette conclusion Tome I. MCXIX.

Mais l'examen du fait sera aussi favorable aux Bretons que leur droit est certain. Ce fut, non pas au commencement du dixiéme siécle, comme l'Auteur du traité le soutient, mais plus de trente ans auparavant, que Rollon sortit de son païs, il fit de grands ravages dans la France, & il s'empara enfin de cette partie de la Neustrie à laquelle les Normands ont donné leur nom. Charles le Simple fut contraint de la lui ceder par le traité de S. Clair, lui ceda-t'il aussi la Bretagne en arrierefief? Dudon même, cet Auteur qu'on prouvera bientôt ne meriter aucune créance, Dudon sur qui l'Auteur du traité s'appuye principalement, ne le dit pas expressément, il dit seulement, qu'on *donna à Rollon la Bretagne pour en tirer des vivres*, parce que le païs qu'on lui cedoit étoit désolé par la guerre, & inculte, il est vrai que dans la suite il parle d'hommages rendus aux Ducs de Normandie par les Comtes Bretons, mais un Alain Comte de Dol, qu'il met sur la scene pour lui faire rendre

un de ces hommages, est un personnage de son invention qui n'a jamais existé. Il ne parle des autres hommages que sur la foi d'autrui : depuis qu'il est à la Cour de Richard premier il n'y voit plus de Bretons, & il ne parle plus de leur sujettion aux Ducs de Normandie. Enfin, l'histoire de Dudon ne prouve rien ; c'est un Roman. Les autres anciens Ecrivains qu'on cite, ou sont évidemment des Copistes de Dudon, ou ne disent point ce que l'Auteur du traité leur a fait dire.

Il est vrai que l'autorité de Dudon, & l'équivoque d'une cession faite de quelques villes de Bretagne, à une Colonie de Normans differente de celle qui avoit suivi Rollon ; qu'enfin la donnation du Cotentin, qu'on appelloit alors *la terre des Bretons*, faite à Guillaume Longue-épée Duc de Normandie, établirent insensiblement l'opinion que la mouvance de la Bretagne appartenoit aux Ducs de Normandie en vertu du traité de saint Clair. Ils poursuivirent leurs prétendus droits ; les Princes Bretons se défendirent ; les Ducs de Normandie devinrent Rois d'Angleterre, & Geoffroi fils d'Henri second Roi d'Angleterre devint Duc de Bretagne par son mariage avec l'heritiere de ce Duché, évenement favorable aux prétentions des Ducs de Normandie. Philippe Auguste réünit la Normandie à la Couronne, & depuis cette réünion les Rois de France

tendu que les Ducs de Bretagne
oient hommage *lige* : les Ducs ont
qu'ils ne devoient que *feauté*, &
hommage *lige*. Les deux sçavans
res sont plus d'accord sur les faits
urs à Philippe Auguste, que sur ce
écedé, & ils conviennent que l'u-
lissoluble de la Bretagne à la Cou-
aite sous François premier, à la
des Etats de la Province, à termi-
ncien procès, qui n'est plus après
qu'une dispute literaire.

teur de la réponse s'est engagé d'ô-
ance à Dudon ; c'est ce qu'il exe-
is la troisiéme partie de sa réponse.
oir s'en dispenser, & renvoyer ses
; à Dudon même ; on ne peut le li-
s'appercevoir qu'il est aussi roma-
jue l'Archevêque Turpin ; c'est un
, & non pas une histoire, dit le
'ossius, un seul trait suffit pour en
cre tout homme désinteressé : quand
descend en France ce sont les Pala-
enaud & Rolland qui marchent
ui à la tête des François ; Renaud
fié Prince de toute la France : rien
que à l'ouvrage de Dudon de ce qui
roman complet, propheties, vi-
enchantemens, intrigues galan-

teur de la réponse ne s'en tient pas
itique generale, il justifie les ac-
is du Pere Lobineau contre Dudon,
mbre 1713.

par la refutation de tout ce qu'on a allegué pour sa défense, & il persuade, que Rollon n'a point pris Bayeux, qu'il n'a point été baptisé par je ne sçai quel François prétendu Archevéque de Roüen, qu'il n'a point épousé Gisele fille de Charles le Simple, qu'il faut distinguer les Normans qui suivirent Rollon, que le Cotentin s'appelloit *La Terre des Bretons*, & qu'il n'a été donné qu'à Guillaume Longue-épée, qu'Alain Barbe-torte n'a pû rendre hommage à Rollon, ni à Guillaume Longue-épée, qu'Alain Comte de Dol n'a jamais existé. Il convient qu'on a bien justifié Dudon sur le fait de Poppa, & qu'elle étoit fille du Comte de Bayeux.

On a critiqué l'Auteur de la réponse, sur ce qu'il a pris, après Messieurs du Chesne, la riviere Arna de l'anonyme de Fleury pour l'*Orne*, il faut lire *Arva*, dit-on, c'est l'*Erve*, & l'on confirme cette maniere de lire par un proverbe.

Erva, licet parva, Francorum dividit arva.

Par malheur l'Erve, riviere du Maine, n'a que sept ou huit lieües de cours, & loin de s'approcher de la Normandie, elle s'en éloigne toujours depuis sa source, & va se jetter dans l'Anjou en coulant du nord au midi. A l'égard du proverbe, il n'a aucun rapport aux Normans, il ne re-

rde que les Bretons, qui dans le IX.
:le étoient maîtres d'une grande partie
Maine par conceſſion des Rois de Fran-
, après que Nominoé & Lambert en
:ent fait la conquête.

ARTICLE CLIII.

ETTRE A MONSIEUR DE *Brillac, premier Preſident du Parlement de la Bretagne, pour ſervir de réponſe aux diſſertations de la mouvance de Bretagne imprimées en* 1711. A Nantes, chez Jacques Mareſchal 1712. *In* 8°. *pages* 29.

'Auteur de la lettre dont on vient de lire le titre entreprend la défenſe du re Lobineau contre un nouvel adverſai- L'extrait des diſſertations qu'il refute dans *nos Memoires du mois d'Avril mil t cens douze.* La méthode de l'Auteur de lettre eſt de commettre enſemble les ux adverſaires du Pere Lobineau, & de mbattre l'un par l'autre. Dudon, ſe- n l'Auteur du Traité de la mouvance, *it un homme de merite inſtruit des affaires ſon tems, qui avoit été chargé de nego- itions importantes, Hiſtorien contempo- in, qui n'étoit, ni Norman, ni Breton.* L'Auteur des diſſertations déclare, *qu'il garde de prétendre que les Normans ent rien de fort exact de leurs premiers*

Historiens, surtout de Dudon, qui n'étoit pas à portée de s'éclaircir des difficultez qu'il pouvoit rencontrer, & qui ne s'étudioit d'ailleurs qu'à paroître éloquent, jusqu'à avoir affecté d'entremêler sa prose de longues poësies. Il avoüe, *que Dudon a étrangement exageré les choses, que c'est son défaut ordinaire, qu'on y trouve des faussetez des plus grossieres, qu'il s'est trompé sur la cession de la Normandie.* Enfin, il proteste, qu'il *n'a garde de le préferer à Flodoard, Auteur contemporain, & tout autrement judicieux que lui.*

L'Auteur du traité de la mouvance, pour établir la question de la mouvance indépendamment de Dudon, cite souvent Guillaume de Jumieges comme un garant suffisant. L'Auteur des dissertations convient de bonne foi, que cet Historien n'est qu'abbreviateur de Dudon. Selon l'Auteur du traité, la mouvance de la Bretagne entiere fut cedée à Rollon par le traité de saint Clair. Selon l'Auteur des dissertations, il est très-difficile de supposer avec Dudon que ce droit ait été donné à Rollon dès le traité de saint Clair. Il est naturel, dit leur adversaire, de conclure de ces oppositions entre deux Auteurs, si instruits de l'histoire de Normandie, qu'il est necessaire que des personnes aussi habiles que ces deux Ecrivains travaillent à en débroüiller les antiquitez. Il n'y a rien qu'on ne pût se promettre de ces deux Auteurs, & leurs

lens feroient mieux employez à éclaircir
histoire de leur patrie, qu'à critiquer
histoire de leurs voisins.

L'Auteur de la lettre renvoye à la ré-
onse au traité, pour n'être pas obligé de
peter ce qu'il a opposé aux objections
ui sont communes à ses deux adversaires.
ajoute un nouveau passage de Charles
umoulin, qui souscrit à la décision d'A-
on. Ce grand Jurisconsulte, consulté sur
article d'un traité de paix avec l'Angle-
rre, par lequel on cedoit à Edoüard
oisiéme la mouvance de la Bretagne, ré-
ondit que cette cession étoit absolument
ulle.

A l'égard de quelques disputes inciden-
es entre l'Auteur des dissertations & le
ere Lobineau, le défenseur de ce dernier
outient par de nouvelles preuves, que
Dol a été assiegé deux fois par Guillaume
: Conquerant : il fait voir, qu'il est très-
ossible que ce Prince ait passé d'Angleter-
e en Normandie l'an 1086. que le maria-
e de Constance fille du Conquerant, qui fit
n article du traité de paix qui suivit la le-
ée du siege, s'est fait selon toutes nos
Chroniques en 1086. ou 1087. L'Auteur
les dissertations répond sans s'embarrasser,
*u'on peut en rejetter l'erreur sur quelque
remier Copiste, qui se seroit imaginé lire
'an* 1087. *au lieu de* 1017. C'est trancher
e nœud, mais cette maniere de corriger
es Auteurs sera-t'elle approuvée ?

Novembre 1713.

Comme le Pere Lobineau n'a que peu d'interêt aux autres dissertations, son défenseur s'est dispensé de les examiner; il souscrit à l'Apologie de l'Imperatrice Mathilde, il consent qu'on croye que saint Bernard n'a point parlé d'Henry second Roi d'Angleterre dans les termes que quelques Auteurs ont rapportez. Il rejette comme un ouvrage visiblement supposé *l'Histoire du retour des reliques de saint Martin attribuée à saint Odilon*; il ne prend aucun parti sur la nouvelle découverte dans la genealogie de nos Rois.

ARTICLE CLIV.

ANNALES ORDINIS S. BENEDICTI &c. C'est à dire, *Annales de l'Ordre de S. Benoît Patriarche des Moines d'Occident, où une partie considerable de l'histoire de l'Eglise est mêlée avec celle des Moines. Par Dom Jean Mabillon, Prêtre & Moine du même Ordre, de la Congregation de S. Maur. Tom. V. comprenant ce qui s'est passé depuis* 1067. *jusqu'à* 1116. *avec diverses pieces & les tables necessaires.* A Paris, chez Charles Robustel, ruë S. Jacques, au Palmier. *In folio, pages* 830.

LE R. P. Mabillon avoit laissé ce cinquiéme tome des Annales de son Ordre en l'état où il paroît, à quelques ad-

litions près, que le P. Ruinart & le P. Massüet y ont faites sur de nouveaux mémoires ; & comme il avoit eû la consolaion qu'il avoit tant désirée, d'avancer jusqu'à la mort de S. Bernard, & que même l est allé trois ans au delà, c'est à dire, jusqu'en 1156. C'est une grande partie faite du sixiéme tome, s'il ne doit comprendre, comme celui-ci, que cinquante années. Dom Thierri Ruinart, que le P. Mabillon avoit associé à son travail, étoit demeuré dépositaire & chargé du soin de l'édition & de la continuation des Annales ; mais n'ayant survécu que deux ans, Dom René Massüet a été choisi pour lui succeder. Un ouvrage de cette conséquence ne pouvoit pas être confié à une meilleure main, & plus capable de le soutenir en la réputation où l'a mis son premier Auteur ; il semble qu'on ait droit de l'assûrer ainsi sur la derniere édition de S. Irenée.

La préface du P. Massüet est comme un leger crayon de l'état florissant de l'Ordre de S. Benoît dans l'onziéme siécle & le douziéme. Un grand nombre de sujets de merite qui y avoient été élevez & formez, ayant ensuite rempli les premieres places dans l'Eglise, obligent necessairement à mêler ensemble l'histoire Ecclésiastique & la Monastique. Il ne manque pas d'observer, que nous sommes principalement redevables aux Moines de la connoissance qui nous reste de l'histoire ancienne, & le

Chevalier Marsham avoüe, que sans eux celle d'Angleterre seroit presque absolument ignorée. En ce Royaume-là il y avoit un statut, qu'en chaque Abbaye de fondation Royale un Moine marqueroit les principaux évenemens du regne present, & en feroit des mémoires, qui après la mort du Roi devoient être portez à un Chapitre general, & remis entre les mains de quelques-uns des plus habiles, afin d'en composer une histoire exacte.

La préface est suivie d'un abregé de la vie du R. P. Dom Jean Mabillon. On n'a rien à en dire ici, après l'éloge inseré dans ces Memoires au mois de Juin 1708. qu'on ne sçauroit lire sans concevoir une haute idée de la science de ce grand Homme, encore plus recommandable par la sainteté de sa vie & par sa constante régularité : en travaillant avec tant d'application à la gloire de son Ordre, il ne se dispensa jamais des observances & des austeritez qui y sont prescrites, s'y assujetissant même dans ses voyages autant qu'il le pouvoit, & suppléant au reste par des pratiques de pieté très-édifiantes. Dom Massuet prend occasion de repousser ce que l'Auteur de la Bibliotheque critique & des Lettres critiques a eû la temerité d'avancer contre les Benedictins.

Il ajoute un Abregé de la vie de Dom Thierri Ruinart. Ce sçavant Religieux étoit d'une honnête famille de Rheims, où il

:quit le dixiéme de Juin 1657. Après
etudes d'Humanitez & de Philosophie
'rit l'habit de Saint Benoît en l'Abbaye
Saint Remi de la même ville le dix-
itiéme d'Octobre 1674. & fit profession
anée suivante le 19^e. d'Octobre en l'Ab-
ye de S. Faron à Meaux. Deux ans après
fut envoyé à Corbie recommencer sa
ilosophie & étudier en Théologie :
s'y distingua tellement par son es-
t , son application , sa régularité,
par une loüable curiosité de s'ins-
ire de l'antiquité , que le P. Mabillon,
i cherchoit un jeune homme capable
:ntrer dans ses vûës , & de suivre le plan
:tudes qu'il avoit formé , le demanda à
; Superieurs , & l'obtint en 1682.

Sous la conduite d'un Maître si habile
ie ne devoit-on pas attendre des talens
P. Ruinart ? En 1690. il fit imprimer
recüeil d'actes veritables & choisis des
artyrs, *Acta sincera & selecta Martyrum*,
ec une sçavante préface contre la dis-
tation de Dodwel , où ce Protestant,
rdi en ses conjectures , avoit osé sou-
nir qu'il y a eû peu de Martyrs.

Ses autres ouvrages sont, l'histoire de
persécution des Vandales , *Historia
rsecutionis Vandalica* , en 1694. une nou-
lle édition de Gregoire de Tours , en
99. l'Apologie de la Mission de Saint
aur , Apôtre des Benedictins en Fran-
, en 1702. Les contestations sur la Di-
Novembre 1713.

plomatique étant survenuës, le P. Ruinart y prit la part que son attachement au P. Mabillon l'obligeoit de prendre, & il entreprit en 1706. de soutenir du moins une Charte par un petit ouvrage sous un grand titre, de la défense de l'Eglise de Paris, *Ecclesia Parisiensis vindicata*; il ne s'y agit pourtant de rien moins que des interêts de cette illustre Eglise. Après la mort du Pere Mabillon il composa la préface de la nouvelle édition de la Diplomatique, & publia en François un éloge de son cher & sçavant Maître.

Il avoit tourné toutes ses pensées vers les Annales de son Ordre, & croyant avoir besoin de revoir les bibliotheques de Champagne, il y fit un voyage, quoiqu'il se sentît la santé alterée. Au retour de Rheims, & dans l'Abbaye de Hautvilliers, il fut attaqué d'une violente fievre avec redoublemens, & mourut saintement comme il avoit vécu, le 27^e^. de Septembre 1709.

Venons aux Annales. On a pû voir dans les tomes précedens la liberalité, ce seroit peu dire, la pieuse profusion des Princes & des particuliers envers les Monasteres pour en fonder de nouveaux, pour enrichir les anciens, ou les mettre à leur aise, ou les réparer: c'est encore ici la même chose, & comme un registre de fondations & de donnations, avec une liste des Abbez qui ont gouverné divers

Monasteres. Comme les uns sont loüez pour leur vertu & leur bonne conduite, ceux qui par foiblesse, ou par leur propre déreglement, ont laissé entrer le relâchement, en ont dissipé les biens, ne sont pas épargnez. Comme il est visible qu'un extrait ne comporte pas ce détail, on se resserrera dans quelques remarques.

1°. Ces magnifiques fondateurs & bienfacteurs des Monasteres y donnoient quelquefois leurs enfans, non seulement dans l'âge le plus tendre, mais dans le berceau, & en conséquence d'une telle donnation ces enfans étoient obligez de se faire Moines. Sance Roi d'Arragon est un grand exemple de cette dévotion. En 1093. il offrit ainsi son fils Ramire à l'Abbaye de Saint Pons de Tomiers. Ramire fut effectivement Moine & promû à la Prêtrise; mais ensuite il obtint dispense de sa Profession & des engagemens de son Ordre, & fut Roi d'Arragon.

Il étoit plus loüable qu'ils donnassent leur propre personne, & c'est aussi ce qu'ils faisoient quelquefois, comme Simon Comte de Crépi & de Mante en 1077. Hugues Duc de Bourgogne, & Gui Comte de Mâcon l'année suivante, & plusieurs autres.

Quelques Evêques prirent le même parti, comme Hilgod Evêque de Soissons, qui se retira à Marmoutier l'an 1088. &

y fut ensuite élu Abbé. Henri
cesseur dans l'Episcopat suivit sc
pe, & se retira à Cluni, Geoffro
d'Angers se fit Moine à Cluni
Evêque de Segni au Mont Cassin.

2°. Il étoit plus rare de voir des
se faire Moines, que des Moines
Evêques. L'Ordre de Saint Beno
en ce tems-là un grand nombre d
Prelats à l'Eglise, plusieurs Card
Legats du Saint Siege, quatre P
succederent les uns aux autres,
Gregoire VII. Victor III. Ur
Pascal II. Victor III. avant son
etoit Abbé du Mont-Cassin, & re
Abbaye, où il mourut, & fut ent
seroit une tache, s'il etoit vrai, c
sent Conrad Abbé d'Ursperg &
me, en l'an 1106. qu'un Abbé
se fit Antipape, sous le nom de
III. & continua le schisme comm
Guibert, qui avoit pris le nom
ment III. Mais outre que Pand
écrivoit en ce tems-là, ne par
d'Abbé de Farfe, il est constan
chronique de Sigebert, que ce
III. se nommoit Maginulfe, & é
chiprêtre de l'Eglise Romaine. I
Pandulfe dit, que Pierre Colom
se souleva contre Pascal II. éto
de Farfe: ce qui ne s'accorde p
core avec le catalogue des Al
Farfe.

3°. Les exemptions des Monasteres étoient diversement regardées par les Evêques ; des uns, comme avantageuses à conserver la discipline & la régularité Monastique ; des autres, comme préjudiciables à l'autorité Episcopale ; ainsi elles étoient accordées par ceux-là, & combattuës par ceux-ci. Guillaume Archevêque de Roüen en 1082. quoiqu'auparavant il eut été Abbé de Saint Etienne de Caën, entreprit celle de l'Abbaye de Saint Vandrille, & l'accorda à l'Abbaye du Bec. Le même Prélat en 1089. indigné de ce que les Moines de Fescan, se prévalant de leur exemption, refusoient d'observer l'interdit qu'il avoit mis sur toute la Normandie, les excommunia : ils n'y défererent pas davantage, & ils furent soutenus par le Pape Urbain II. Il n'y eut pas de moindres contestations entre les Archevêques de Tours & les Moines de Marmoustier, qui furent confirmez dans leur exemption par plusieurs Conciles tenus en presence des Legats du S. Siege, & par les Papes Urbain II. & Pascal II. Celui-ci accorda aux Abbez de ce Monastere le droit de consacrer les Calices & les ornemens ; & c'est le premier exemple qu'on sçache de cette concession.

4°. Les contestations n'étoient pas moins fréquentes entre les Moines, même touchant la supériorité que certaines Abbayes s'attribuoient sur les autres. Celle

de Malmedi, soumise depuis le tems de sa fondation à l'Abbé de Stablo, souffroit impatiemment ce joug, & obtint du jeune Empereur Henri III. en lui faisant present des Reliques de Saint Agilolfe, d'avoir son Abbé particulier. Thierri Abbé de Saint Maximin de Treves, qui l'étoit aussi de Stablo, y forma d'inutiles oppositions. Les Moines de Stablo, pour toucher l'Empereur qui étoit allé à Liege, s'aviserent de porter la chasse de St. Remacle leur fondateur, & ils la poserent sur la table où il dînoit : l'Empereur se leva aussitôt heureusement, car la table tomba, & cassa les jambes d'un de ses Officiers, qui néanmoins fut guéri par l'intercession du Saint. Cette tentative fut encore sans effet ; mais peu de tems après l'Empereur étant à Fritslar & se sentant malade, crût que c'étoit une punition de n'avoir pas eû assez de respect envers Saint Remacle, & revoqua ce qu'il avoit fait en faveur du Monastere de Malmedi, qui retomba dans la soumission aux Abbez de Stablo.

Surtout l'Abbaye de Cluni affectoit de se soumettre toutes celles où elle introduisoit sa réforme ; plusieurs d'elles recevoient volontiers ses observances, & refusoient la sujettion. Les Abbayes de Saint Cyprien de Poitiers & de Saint Bertin défendirent constamment leur liberté, & enfin elles la conserverent.

C'étoit souvent des Chapelles & des

terres que les Abbayes se disputoient les unes aux autres, & quelquefois le different se vuidoit par le düel entre deux Champions choisis de part & d'autre, & qui s'y préparoient comme à une bonne action, ayant leurs Prédicateurs, & faisant leur priere, avec serment d'observer les regles du combat : le vainqueur apportoit ses armes & quelque argent devant les Reliques d'un Saint. Ces düels étoient plus souvent ordonnez quand il s'agissoit de défendre quelque terre, ou quelque droit, contre l'usurpation ou les prétensions des séculiers ; & comme ceux-ci dédaignoient de se commettre contre un valet de Monastere, les Moines obtinrent un privilege pour habiliter leurs valets à combattre. On en voit des exemples aux années 1074, 1078, 1104, 1108, & 1114.

5°. D'autres preuves étoient aussi mises en usage, comme du feu, du fer chaud, qu'il falloit prendre dans la main sans se brûler, de l'eau. En 1067. Pierre, Moine de Vallambreuse, par le commandement de Saint Jean Gualbert son Abbé, passa au travers d'un grand feu sans en être endommagé, d'où il fut appellé Pierre de feu, *Petrus igneus* : il fut ensuite Cardinal Evêque d'Albe, & employé en diverses Legations. En 1112. des Manichéens faisoient des assemblées secrettes à Soissons, leur Chef Clementius protestoit qu'il

nier de trois ans, sinon en cas de danger de mort; de vivre en pénitence sept ans, de ne porter jamais aucunes armes, & de jeûner tous les vendredis de sa vie.

Il n'en coûta pas tant à un Gentilhomme, qui le jour de la Purification 1084. ayant profané par un homicide le cimetiere de l'Abbaye de Noyers en Touraine, en fut quitte pour se présenter le jour de l'Annonciation, & recevoir quelques coups de verges sur les épaules nuës.

II. Saint Annon Archevêque de Cologne, se préparant à la mort en 1075. fit sa confession devant Erphen Abbé de Sigeberg & douze Moines. Arnulf Evêque de Soissons, d'une vertu éminente, fit de même sa derniere confession publiquement en 1087. & Saint Bruno Fondateur des Chartreux la fit devant tous ses freres. Tant d'exemples, auxquels on peut joindre celui de Guillaume le Conquerant, qui fit sa confession devant les Evêques d'Angleterre & de Normandie, font voir que cet usage étoit assez ordinaire; & il faut remarquer, que c'étoit des confessions generales de toute la vie.

Les Monasteres de Cluni & de Marmoustier étoient en grande réputation, & les autres qui désiroient se remettre dans la régularité, se conformoient aux usages de l'un ou de l'autre. La Chaize-Dieu étoit aussi en grande estime. L'Abbaye de Chezal-Benoît fut fondée en 1093. & André

qui en fut le premier Abbé, y établit les coûtumes de Vallumbreuse, d'où il étoit venu en France, & où il avoit auparavant été Prieur.

13. Entre tant de grands Hommes, dont il est fait mention en ce tome des Annales Benedictines, les plus celebres sont, Saint Pierre Damien, Hugues Abbé de Cluni, Lanfranc, Saint Anselme, l'Abbé Rupert, Geoffroy de Vendôme, Pierre le venerable l'Abbé Suger. Hugues rebâtit magnifiquement l'Eglise & le Monastere de Cluni.

Gaultier, Abbé de Saint Martin de Pontoise, n'est pas si connu ; mais les dernieres actions de sa vie meritent d'être rapportées ici. En 1094. se sentant malade il prédit sa mort, & s'étant traîné les pieds nuds au Chapitre, il découvrit ses épaules décharnées par la mortification, & ordonna à ses Moines qui étoient au nombre de trente, de le fraper de verges. D'abord ils refuserent de le faire, & puis ils obéïrent avec larmes, tandis qu'il leur reprochoit qu'ils alloient mollement, & les exhortoit à le punir, de les avoir conduits avec trop de severité. Ensuite il leur fit donner un meilleur repas qu'à l'ordinaire. Il reçut la sainte Onction, & puis le corps & le sang du Seigneur, & mourut saintement.

A propos de ce repas extraordinaire, on en rapportera un autre. Urse, Prieur de Saint Martin des Champs, étant mort,

Thibault son successeur en 1106. ordonna pour lui un Anniversaire perpétuel en cette maniere : Les premieres Vêpres, les Matines & la Messe chantées solemnellement, & avec les plus beaux ornemens ; un repas préparé au Refectoire pour les anciens ; une table avec du pain, du vin & de la viande pour douze pauvres ; une distribution de pain & de vin pour les autres pauvres qui se présenteront ; de plus, qu'à perpétuité un Moine soit reçu pour l'ame de Dom Urse ; que s'il arrive qu'après la mort de ce Moine on differe de le remplacer, la prébande dans cet intervalle soit pour un pauvre.

14. Quelques celebres Congregations prirent naissance en ce tems-là ; celle de Grandmont en 1076. qui ne commença à avoir une regle écrite que sous son septiéme General. C'est une question, si elle doit être reputée pour une branche de l'Ordre de S. Benoît ? Les Benedictins le soutiennent, & les Moines de Grandmont le nient.

Celle des Chartreux en 1084. Quelle raison eut S. Bruno de se retirer du monde? On peut consulter l'Auteur sur ce sujet.

S. Bruno ne laissa point de regle écrite, & les Chartreux n'en eurent point jusqu'à Guigue, leur 5e. General, élû en 1110. qui fit les premiers statuts. Dans un ancien manuscrit de la Chartreuse des Portes l'inscription de ces statuts marque, qu'ils sont

faits selon la regle de S. Benoît, *juxtà Regulam sancti Benedicti*. Et ce qui est remarquable, c'est que Lanvinus, Prieur de Squillace, ou de la Tour, après S. Bruno, ayant représenté au Pape Pascal II. en 1102. que quelques-uns de ses Religieux ne pouvoient plus soutenir la vie Eremitique, reçut ordre de bâtir pour ceux-là un monastere, où ils vécussent selon la regle de S. Benoît, sous la conduite d'un Prevôt & d'un Doyen, qui seront néanmoins soumis au Superieur de ceux qui continüeront dans la vie Eremitique. Eugene III. dans le privilege qu'il accorda à la Chartreuse du Mont-Dieu, dit, que c'est afin que l'Ordre monastique s'y perpetüe selon la regle de S. Benoît, & selon l'institut & les usages des Chartreux. De plus, les Chartreux ont la même profession que les Benedictins, en sorte que ceux-ci regardent l'Ordre des Chartreux, comme une émanation & une branche du leur.

L'an 1093. vit naître la celebre Congregation de Cîteaux, S. Robert Abbé de Molesme en fut le pere, qui abandonnant son Abbaye, où la regle ne s'observoit pas aussi parfaitement qu'il l'auroit souhaité, se retira avec vingt de ses Religieux à Cîteaux, lieu alors désert & inculte. S. Bernard a apporté un grand lustre à cette Congregation.

Fontevrault étoit aussi un lieu désert & inculte, où Robert d'Arbrissel en 1110,

commença de bâtir deux Monasteres pour les femmes & pour les hommes. Le nombre des personnes de l'un & de l'autre sexe qui s'y renfermerent monta à deux ou trois mille, & parmi les femmes il y en avoit de la naissance la plus haute. Petronille de Craon, veuve du Seigneur de Chemillé, fut la premiere Abbesse. Robert d'Arbrissel fut toujours consideré comme le pere & le Supérieur, mais il refusa constamment le nom d'Abbé. Avant lui il y avoit eû plusieurs Monasteres doubles, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'un d'hommes sous un Abbé; l'autre de filles sous une Abbesse. En d'autres endroits il n'y avoit proprement qu'un Monastere de filles avec leur Abbesse, & quelques Moines à leur choix pour leur administrer les Sacremens, comme à S. Pierre de Reims, à Sainte Marie de Soissons, Sainte Croix de Poitiers, Joarre, & ailleurs; il est vraisemblable que Robert d'Arbrissel suivit la même forme. Pierre Abaillard est le seul Auteur de ces tems-là qui ait dit de lui, qu'il se fût soûmis avec les hommes à l'Abbesse, pour imiter la soumission de S. Jean à l'égard de la sainte Vierge.

Deux ans après Radulf, ou Raoul de la Fustaie, donna commencement au Monastere de S. Sulpice proche de Rennes. Alain Fergent Duc de Bretagne en fut le Fondateur; Marie, fille d'Etienne Comte de Champagne & de Berthe de Bretagne, la

premiere Abbesse. Il y avoit aussi, comme à Fontevrault, un Monastere pour les hommes. Quatre Prieurez dépendent de S. Sulpice, sçavoir, la Fontaine S. Martin, dans le Diocese du Mans ; la Fougereuse, dans celui de la Rochelle ; Locmaria, à Quimper ; & le petit Locmaria près de Vannes. Comme on a une connoissance particuliere de ce dernier, on prendra cette occasion de loüer l'exacte régularité dans laquelle vingt Religieuses, ou davantage, y servent Dieu.

Cette conformité entre Fontevrault & S. Sulpice vint de ce que Robert d'Arbrissel & Raoul de la Fustaie étoient liez d'amitié, ayant mené ensemble une vie Eremitique, & très-mortifiée, dans des déserts du Craonois, où ils eurent encore pour compagnons Vital de Mortain, *de Moritonio* par corruption, surnommé de Mauritanie, premier Abbé de Savigny, & Bernard auparavant Abbé de S. Cyprien de Poitiers, & ensuite premier Abbé de Tiron.

15. On ajoute quelques remarques qui ne sont plus d'affaires monastiques. La Dialectique & la Metaphysique se mirent en vogue. Guillaume de Champeaux, Chanoine Régulier de S. Victor, & depuis Evêque de Châlons sur Marne, étoit un grand maître, & tenoit pour les Réalistes : Pierre Abaillard son écolier s'éleva contre lui, & soutint le parti des Nominaux. Ces

deux sectes partageoient les Ecoles, qui étoient alors fort fréquentées.

L'Université de Cambrige doit ses commencemens aux Benedictins, qui y ouvrirent des Ecoles en 1109. à l'imitation de celle d'Orleans. Dès la pointe du jour Odon, Grammairien & satyrique, expliquoit Priscien; à une heure Terric, très-subtil Dialecticien, expliquoit la Dialectique d'Aristote, avec les Isagoges de Porphyre & le Commentaire d'Averroës; à trois heures Guillaume faisoit des leçons de la Rhetorique de Ciceron & de celle de Quintilien. Il faut que les Institutions de Quintilien, dont les exemplaires devinrent si rares dans la suite, fûssent alors entre les mains de tout le monde. L'exemplaire que Poggius trouva environ l'an 1415. dans la bibliotheque de S. Gal passa pour être unique: on en voit pourtant un marqué dans le catalogue de la bibliotheque de Bodlei, & il y en a deux dans celle du Roi & un dans celle du Grand Duc: il resteroit à examiner s'ils n'ont point été copiez sur celui de S. Gal; ce qui paroît d'autant plus vraisemblable, qu'il n'y a pas lieu de douter que la découverte d'un si excellent ouvrage excita plusieurs à en tirer des copies.

16. Philippe I. Roi de France mourut à Melun le 29^{e}. de Juillet 1108. & Loüis VI. son fils fut sacré & couronné à Orleans au mois suivant; cependant il est constant par

deux actes, que Loüis dès l'an 1103. étoit associé à son pere. Le premier de ces Actes porte pour datte, *Anno Incarnationis Domini* MCIII. *Papa præsidente Paschali, Rege regnante Philippo cum Ludovico filio.* C'est un accord passé entre les Moines de Cluni & ceux de S. Jean d'Angeli, & dont les arbitres furent l'Evêque de Xaintes, l'Archevêque élû de Bourdeaux, le Comte de Poitiers, & le Seigneur de Lusignan. L'autre acte est du Vicomte de la Réole, qui en presence de l'Evêque d'Agen & des Seigneurs de Guyenne fait satisfaction au Prieur du même lieu, sur un péage qu'il avoit nouvellement imposé : il est datté, *anno ab Incarnatione Domini* MCIII. *Philippo Francorum Rege superstite, Ludovico tamen filio suo, indolis & probitatis memoranda juvene, Francorum timonem obtinente.* Le même Loüis écrivant l'année suivante à S. Anselme, signe sa lettre, *Ludovicus Francorum Rex designatus*, & c'est ainsi que l'appellent Yve de Chartres épître 127. & Suger en la vie de ce Prince.

17. On trouve en ces Annales des corrections considerables à faire dans le grand ouvrage intitulé, *Gallia Christiana*, voici quelques exemples.

Le premier, Hugues, qui de Prieur de S. Marcel de Châlons fut fait Evêque de Die, & ensuite Archevêque de Lyon, Cardinal & Legat du S. Siege, mourut en allant au

Concile de Gastalle convoqué par le Pascal II. en 1106. Selon le *Gallia C tiana*, il mourut *Salamina*, & il e successeur nommé Jean, qui fut sui Joceran, ou Gauseran. Ce sont deux tes à corriger ; car Hugues Abbé de (apprenant à S. Anselme la mort de ce lat, marque expressément que ce fut à S *apud Seuziam*.

Quant à son successeur, il est vrai q tre les lettres d'Yve de Chartres, la & la 237^e^. écrites en 1111. sont addr à Jean Archevêque de Lyon ; mais il remarquer qu'entre celles de S. Ansel y en a une de remercimens à Joceral chevêque de Lyon, qui l'avoit felici son rétablissement, lequel arriva en 1 Or il est vraisemblable que ce comn de civilitez est d'environ le même t du moins il ne sçauroit être differé plu que le 21. d'Avril 1109. jour auquel i rut S. Anselme. La lettre de S. Ans précéda donc du moins de deux an peutêtre de quatre celle d'Yve de Char & par conséquent Joceran étoit dè Archevêque de Lyon, & il l'étoit e en 1115. ayant assisté au Concile de T nus tenu en la même année. Il n'y a donc de place pour Jean entre les A vêques de Lyon, auquel en effet le ciens catalogues n'en donnent point ; faut qu'il y ait erreur dans l'inscriptio lettres d'Yve de Chartres.

Novembre 1713.

Le 2^e^. exemple. Dans le *Gallia Christiana* Hugues II. Evêque de Nevers meurt en 1085. & a pour successeur Robert fils de Guillaume Comte de Nevers. Il est néanmoins constant que Hugues II. neveu d'Hugues I. aussi Evêque de Nevers, vivoit encore en 1089. Et Robert n'a point été Evêque de Nevers, mais d'Auxerre. C'est ce qu'on peut voir plus au long en l'année 1097. de ces Annales.

Le 3^e^. Le *Gallia Christiana* met la mort de Pierre Evêque de Clermont en 1106. & lui donne pour successeurs Etienne & Aymeric, Abbez de la Chaise Dieu ; mais il est certain que Pierre vécut jusqu'en 1111. & comme il est encore certain qu'Aymeric succeda à Etienne en l'Abbaye de la Chaise-Dieu ; il est plus croyable qu'il lui succeda aussi en l'Evêché de Clermont.

Il y a plus de corrections à faire dans les catalogues des Abbez.

18. Pendant la vacance du Siege de Lyon aprés la mort de Gebuin en 1081. Landric Evêque de Macon eut l'administration de l'Archevêché, laquelle auparavant appartenoit aux Abbez de l'Isle-Barbe. Ce qui montre que les Evêques d'Autun ne l'avoient pas encore.

19. Le tems renfermé dans ces Annales est mémorable par l'heresie de Berenger, la premiere Croisade, les differends entre les Papes & les Empereurs touchant les in-

vestitures. L'Auteur coule sur ces affaires.

20. Il dit en 1088. que depuis quelques années le Siege de Compostelle avoit été transporté à Iria. C'est le contraire : Leon III. avoit transporté le Siege d'Iria à Compostelle, où il n'y avoit point auparavant d'Evêché, ordonnant néanmoins que l'Evêque retiendroit le titre d'Iria.

ARTICLE CLV.

HENRICI BENEDICTI STARKII notæ selectæ, criticæ, philologicæ & exegeticæ, in Epistolam S. Pauli ad Hebræos &c. C'est à dire, *Notes choisies de critique, d'érudition, faites en forme d'interpretation, sur l'Epître de S. Paul aux Hebreux, après avoir consulté & examiné les meilleurs Interpretes, avec d'autres notes sur des endroits choisis de l'Epitre aux Romains, & sur le Sabbat second-premier en S. Luc ch. 6. v. 1. Par Henri-Benoît Starkius.* A Lipsic, aux frais de Jean-Hereberd Klosius Libraire, 1710. *In* 4°. *pages* 142.

C'Est le texte Grec de l'Epitre aux Hebreux, que l'Auteur s'est proposé d'éclaircir par ses notes, & les Interpretes qu'il a principalement consultez, ne sont gueres que les Protestans, citant assez rarement les Catholiques.

Il a appris de ceux-là deux miserables argumens contre le Sacrifice de la Messe, & il les propose en cette maniere, dans son commentaire sur le ch. 10. v. 2. & 18. Le premier, " Il n'y a qu'un sacrifice propi-
„ tiatoire qui ne se réïtere point. Or la
„ Messe se réïtere ; donc elle n'est pas un
„ sacrifice propitiatoire. Le second, " Aprés
„ que la remission des pechez a été obte-
„ nuë, il ne reste plus de sacrifice : le mê-
„ me ne se réïtere point, & un autre n'est
„ point offert ; or la remission des pechez
„ a été obtenuë par l'oblation que JESUS-
„ CHRIST a faite de lui même ; donc
„ la Messe, qui est postérieure à cette re-
„ mission, n'est pas un sacrifice. On ne voit pas que ces deux especes de syllogismes different l'un de l'autre, le mot de *propitiatoire* ne signifiant autre chose que *la remission des pechez*. Le Sieur Starkius, en affectant la forme dialectique, qui de soi fait voir la force d'une bonne raison, & découvre le défaut d'une mauvaise, devoit faire plus d'attention au terme de *sacrifice réïteré*, & il auroit reconnu, qu'à la verité JESUS-CHRIST ne montera pas une seconde fois sur la Croix, & ne réïterera pas son sacrifice sanglant ; mais que c'est un paralogisme de conclure, qu'il ne se met pas en état de victime sur nos Autels par la consécration.

Du reste, ses notes paroissent assez bonnes, & particulierement où elles sont op-

posées aux annotations Sociniennes de Grotius. On en donnera quelques exemples, en avertissant qu'il faut pardonner à l'Auteur le défaut de construction dans son Latin.

Dés le chap. 1. v. 2. où il est dit que *Dieu a fait les siécles*, ou *créé le monde par son fils* : δι' ȣ̃ κ̀ τοὺς αἰῶνας ἐποίησε, Grotius l'entend *pour lequel*, & non pas *par lequel*, comme s'il y avoit, δι' ὃν, en substituant la cause finale à l'efficiente, sur la frivole conjecture que l'Apôtre en cet endroit a eû en vûë la tradition Rabbinique, que Dieu a créé le monde à cause du Messie. L'Auteur refute solidement cette interpretation maligne ; & il observe que la préposition διὰ, avec le régime du genitif, signifie ordinairement la cause efficiente, comme en S. Jean ch. 1. v. 3. & 10. en la premiere Epitre aux Corinthiens ch. 1. v. 9. aux Ephesiens ch. 3. v. 9. aux Colossiens ch. 1. v. 16. & ailleurs ; il ne manque pas de citer cette même Epitre aux Hebreux ch. 2. v. 10. δι' ὃν τὰ πάντα κ̀ δι' ȣ̃ τὰ πάντα, *pour lequel & par lequel sont toutes choses* : la cause finale & la cause efficiente sont marquées par deux divers regimes de la préposition.

Le Sieur Starkius a laissé échaper l'occasion de faire une belle note sur les deux versets suivans.

Saint Paul dit de JESUS-CHRIST: ὃς ὢν ἀπαύγασμα τῆς δόξης καὶ χαρακτὴρ

τῆς ὑποστάσεως αὐτοῦ, φέρωντε τὰ πάντα τῷ ῥήματι τῆς δυνάμεως αὐτοῦ δι' ἑαυτοῦ καθαρισμὸν ποιησάμενος τῶν ἁμαρτιῶν ἡμῶν.... τοσούτῳ κρείττων γενόμενος τῶν ἀγγέλων, ὅσῳ διαφορώτερον παρ' αὐτοὺς κεκληρονόμηκεν ὄνομα. *Qui cum sit splendor gloriæ & figura substantiæ ejus, portansque omnia verbo virtutis suæ, peccatorum purgationem faciens .... tantò melior Angelis effectus, quantò differentius præ illis nomen hæreditavit.* " Lui qui est la „ splendeur de la gloire & le caractere de „ la substance de son pere, & qui soutient „ tout par la parole de sa propre puissance, „ il nous a purifiez de nos pechez par lui „ même... Il a été fait autant supérieur „ aux Anges, que le nom qu'il a herité est „ au dessus du leur. L'Apôtre opposant entre eux les deux participes, ὤν, *étant*, & γενόμενος, *étant fait*, il attribuë le premier au Fils de Dieu, le considerant en lui même & avant l'Incarnation, pour marquer sa divinité & son éternité; & puis le regardant comme Sauveur, & après l'Incarnation, il dit que Jesus-Christ a été fait autant supérieur aux Anges, que le nom de Fils, qu'il a herité, est au dessus de celui de serviteurs, qui leur est donné. Les Peres & les Interpretes ont remarqué en plusieurs endroits de l'Ecriture le different usage des verbes εἶναι, *être*, & γίνεσθαι, *être fait*; & ils en ont tiré une excellente preuve de la divinité de Jesus-Christ.

Revenons à l'Auteur, qui sur ces paroles du ch. 2. v. 9. *Dieu par sa bonté ayant voulu qu'il mourût pour tous*, trouve que le Grec ὑπὲρ παντὸς est plus expressif, & fait mieux entendre que JESUS-CHRIST est mort, ou, comme porte le texte, a goûté de la mort pour tous les hommes, & pour chacun en particulier.

Sur le verset 14. du même chap. ἐπεὶ οὖν παιδία κεκοινώνηκε σαρκὸς καὶ αἵματος, καὶ αὐτὸς παραπλησίως μετέσχε τῶν αὐτῶν. *Puis donc que les enfans participent à la chair & au sang*, ou sont formez de chair & de sang, *il s'en est aussi lui même fait participant*, & il a pris la même nature. Ce passage démontre deux choses contre les Sociniens. 1°. L'opposition des deux verbes κεκοινώνηκε de κοινωνεῖν, qui signifie *être fait participant*, & μετέσχε de μετέχεσθαι, qui peut signifier *se faire participant*; cette opposition, dis je, fait comprendre qu'il n'en est pas de JESUS-CHRIST comme du reste des enfans des hommes : ceux-ci reçoivent une nature composée de chair & de sang, JESUS-CHRIST en tant que Dieu l'a prise. 2°. Comme ces termes de chair & de sang dans les enfans des hommes signifient la nature humaine, de même ils la signifient en JESUS-CHRIST, & non pas seulement ses humiliations.

Sur le ch. 4. v. 12. Ζῶν γὰρ ὁ λόγος τοῦ θεοῦ, *car la parole de Dieu est vivante*,

1, *car le Verbe de Dieu est vivant*, il
›serve que l'Apôtre dans ce verset, & les
:ux suivans, s'exprime d'une maniere
ui doit être principalement rapportée au
erbe hypostatique, & par subordination
la parole & à l'Evangile. Il dit que c'est
sentiment de Calovius, de Sebastien
:hmidius, d'Altingius, & d'autres.
insi S. Paul aura, comme S. Jean, nom-
é le *Verbe*, expression qui ne devoit pas
iroître nouvelle aux Hebreux, qui avoient
itre les mains les Paraphrases Caldaïques
ì elle est usitée. Par la même raison il
oit qu'il faut entendre du Verbe hyposta-
que ces paroles de S. Luc chap. 1. v. 2.
ἀπ' ἀρχῆς αὐτόπται καὶ ὑπηρέται γενό-
μενοι τοῦ λόγου. *Qui dès le commencement
it vû de leurs yeux le Verbe, & ont été ses
inistres.* Car outre que voir de ses yeux
: convient point à la parole, il fait re-
arquer qu'en plusieurs endroits du nou-
'au Testament le terme ὑπηρέται, *mi-
stres*, se rapporte constamment à la per-
nne. Ensuite il tombe sur les interpreta-
›ns Sociniennes de M. le Clerc.

Ce que S. Paul dit de la priere de JESUS-
HRIST ch. 5. v. 7. καὶ εἰσακουσθεὶς ἀπὸ τῆς
ἀλαβείας, l'Auteur l'interprete, *il fut
:aucé & délivré de la crainte qu'il avoit
la mort.* La particule ἀπὸ lui semble
›rter ce sens, qui est aussi celui que Sca-
ger, Grotius, Hammond, lui ont
›nné.

Il prétend au ch. 7. v. 1. que Melchisedec étoit le Verbe, qui sous la figure d'un Roi & d'un Prêtre apparut à Abraham.

Il incline vers l'opinion de Cajetan, Corneille de la Pierre & Calovius, qui expliquent de l'Eglise ce que dit l'Apôtre ch. 9. v. 11. *Que Jesus-Christ, le Pontife des biens futurs, est entré une fois dans le sanctuaire*, du Ciel, *par un tabernacle plus grand & plus excellent, qui n'a point été fait par la main des hommes.* Comme Jesus-Christ entant qu'homme est entré dans le Ciel, il ne se peut gueres dire qu'il y est entré par son propre corps, mais plûtôt avec son corps, d'où il s'ensuit, que ce tabernacle plus excellent que le premier construit par Moyse, est l'Eglise fondée par Jesus-Christ avant qu'il montât au Ciel.

Ce que dit l'Apôtre au ch. 9. v. 4. que dans le Saint des Saints il y avoit un encensoir d'or, & dans l'Arche une urne d'or pleine de manne, avec la verge d'Aaron, fait deux difficultez, car en nul autre endroit de l'Ecriture il n'est parlé de cet encensoir placé dans le sanctuaire, & au troisiéme livre des Rois ch. 8. v. 19. il est marqué expressément, qu'il n'y avoit dans l'Arche que les Tables de la Loi. L'Auteur répond à la premiere difficulté, que l'encensoir se posoit seulement dans le sanctuaire avant que le Grand-Prêtre y entrât

au jour de l'Expiation ; & à la seconde, que la particule ἐν ᾗ, *dans laquelle*, ne signifie qu'auprès de l'Arche.

Entre les souffrances des Saints de l'Ancien Testament, il est dit ch. 11. v. 35. que quelques-uns d'eux ἐτυμπανίσθησαν, ce que la Vulgate exprime par, *distenti sunt.* Le Sieur Starkius remarque, qu'en suivant la signification propre du mot, il faudroit traduire, *ils ont expiré sous les coups de bâtons*, mais qu'en general ce terme signifie tout tourment crüel.

Quant aux endroits choisis de l'Epitre aux Romains, le premier est du ch. 1. v. 4. τοῦ ὁρισθέντος υἱοῦ θεοῦ ἐν δυνάμει, κατὰ πνεῦμα ἁγιωσύνης. L'Auteur trouve fort mauvais que dans la Vulgate il y ait : *Qui prædestinatus est filius Dei in virtute, secundùm spiritum sanctificationis.* Il dit que le verbe ὁρίζειν ne signifie nullement *prédestiner*, mais *ordonner*, *constituer*, *établir*, *définir*, *faire* ; & que ἐν δυνάμει est mis comme supposant pour l'adjectif puissant, de sorte qu'il faut traduire : *Qui a été fait le fils de Dieu avec puissance.* Il ajoûte, que ces mots κατὰ τό πνεῦμα δικαιοσύνης, *selon l'esprit de sainteté*, ne se rapportent point à la personne du S. Esprit, mais à celle du Verbe, par laquelle Jesus-Christ a été sanctifié ; & il juge de même de l'Epitre aux Hebreux ch. 9. v. 14. de la premiere à Timothée ch. 3. v. 16. de la premiere de S. Pierre ch. 3. v. 18. où

il est dit que Jesus Christ a été sanctifié, ou justifié par l'Esprit.

On ne s'arrêtera pas aux autres passages, qui n'ont rien de fort remarquable.

L'ouvrage finit par une courte dissertation sur le Sabbat que S. Luc ch. 6. v. 1. nomme second - premier. Mr. Starkius adopte le sentiment que M. Salomon Van-Til proposa en 1708. que ce Sabbat étoit le premier du second mois. Le premier Sabbat du mois *Nisan* étoit le premier-premier, & le premier Sabbat du mois *Jirar* étoit le second-premier.

ARTICLE CLVI.

DISSERTATIONES EXEGETICÆ IN selecta Scripturæ oracula &c. C'est à dire, *Dissertations en forme d'explications sur des endroits choisis de l'Ecriture, & qu'il est ordonné dans le Duché de Brunswick de prendre pour le sujet des prédications qui se doivent faire aux Quatre-tems, depuis le* 16e. *de Decembre* 1711. *jusqu'au* 14e. *de Decembre* 1712. *Par Jean Hennings, Docteur en Theologie & Archidiacre de l'Eglise de Helmstade.* A Francfort & à Lipsic, chez Melchior Sustermann Libraire d'Helmstade 1712. *In* 8°. *pages* 231.

L'Auteur dans la préface dit que plusieurs Prédicans se trouvent embarrassez, & ne sçavent que dire au peuple sur les textes de l'Ecriture qui leur sont assignez pour être le sujet de leurs discours, son dessein est de leur proposer des modeles qu'ils puissent imiter. Ces textes sont au nombre de huit. Le premier est pris de l'Apocalypse, ch. 2. v. 5. Le second du Pseaume 2. v. 11. & 12. Le troisiéme des Proverbes ch. 8. v. 35. & 36. Le quatriéme de S. Matthieu ch. 10. v. 28. Le cinquiéme de Jeremie ch. 3. v. 22. Le sixiéme de l'Epitre aux Romains chap. 12. v. 2. Le septiéme du liv. quatriéme des Rois

érudition qui surprend. Il a eû besoin d'une connoissance parfaite des langues orientales, dont il se sert avec tant de sagacité, qu'il fait souhaiter que d'autres occasions l'engagent à se servir d'un talent qui n'est pas commun.

Nous ne nous arrêterons pas à donner ici un long détail du sisteme de Valentin. Le parallele que nous en ferons, après Mylord Hooper, avec la Théologie des Egyptiens, suffira pour le faire entendre. Si quelqu'un en veut une description plus ample, il la trouvera dans les livres que Saint Irenée & Tertullien ont écrits contre ces héretiques.

L'extravagance de ce sisteme frape, on ne conçoit qu'à peine, que des hommes sensez ayent pû inventer des fictions si grossieres ; on conçoit encore moins, qu'ils les ayent proposées comme le fondement de la Religion, & qu'ils ayent trouvé créance.

Rendons graces au Pere des lumieres, qui nous a si heureusement éclairez, & ne jugeons pas de ces tems tenebreux par les beaux jours de l'Evangile. Alors des nations sages & sçavantes connoissoient si peu la Divinité, qu'elles s'en formoient les plus bizarres idées. Nous comparons la Théologie Valentinienne à la nôtre, & nous en voyons tout le ridicule ; elle nous paroîtra moins insensée, si nous la comparons aux opinions des

Prêtres & des Philosophes idolatres. Ce n'est en effet, que la Théologie Egyptienne un peu accommodée au Christianisme.

Valentin Egyptien voulut faire un composé de la religion de ses peres & de la Religion Chrétienne. De semblables projets de rapprocher le Christianisme des opinions reçûës chez les Juifs, & chez les payens, ont produit la plûpart des anciennes heresies.

Monsieur Buddeus a prétendu, qu'il falloit mettre les Valentiniens au rang des heretiques Judaïsans, & que toutes leurs visions venoient des principes de la Cabbale. Nous examinerons bientôt son ouvrage; en attendant, nous dirons seulement ici, qu'il n'est pas probable que Valentin, qui n'étoit point Juif, mais payen, ait emprunté ses erreurs des Juifs, & qu'il ait adopté les dogmes de la Cabbale, qui peutêtre n'étoient pas encore reçus chez les Juifs.

Le Reverend Pere Massüet Benedictin, dans une dissertation très-docte sur les heresies que Saint Irenée a combattües, jointe à l'édition qu'il nous a donnée des ouvrages de ce saint Evêque de Lyon, montre une grande conformité entre le sisteme de Valentin, & la Théologie des Pythagoriciens & des Platoniciens. Cette conformité devoit être aussi grande qu'elle l'est: Pythagore, Platon, Valentin, ont

puisé dans la même source, dans la Théologie des Egyptiens.

Valentin reconnoit un Dieu supreme, qu'il appelle *Bython*, *le profond*, *l'inaccessible.* Il lui donne pour compagne *le silence, ou l'intelligence*; il leur fait produire *l'entendement* & *la verité*, & c'est là le premier quaternaire de Divinitez fort au dessus de tout le reste. De l'entendement & de la verité naissent le *Verbe*, & *la vie.* Du Verbe, & de la vie, *l'homme*, & *l'Eglise.* Voilà le second quaternaire. Du Verbe, & de la vie, naissent dix autres Divinitez. Douze naissent de l'homme, & de l'Eglise, ce qui fait en tout trente Divinitez, dont le *plerome*, c'est à dire, l'assemblage parfait des Divinitez est composé.

Monsieur Hooper fait reconnoitre dans le Bython la supreme Divinité des Egyptiens, dont les noms mêmes *Cneph*, *Saturne*, *Rephan*, *Ciun*, ont du rapport aux noms que Valentin lui donnoit. Les Prêtres d'Egypte regardoient *le silence* comme une grande Divinité, & les Chaldéens, dont la Théologie n'étoit pas fort differente de celle d'Egypte, l'appelloient *la mere des Dieux.* Iamblique, dont la doctrine est toute Egyptienne, place après le Dieu supreme *l'entendement*, que les Egyptiens appelloient *Emeph*, & Platon lui donne *la verité* pour compagne ; il l'avoit appris des Egyptiens. Nôtre Au-

teur continüe de faire remarquer la ressemblance du Verbe de Valentin, avec *le Phta*, ou *le Vulcain*, & avec *l'Osiris* des Egyptiens. Il nous permettra de lui faire une difficulté, qui n'est pas méprisable ; Phta, & Osiris, sont certainement deux Divinitez distinctes dans la Théologie Egyptienne ; pourquoi Valentin les auroit-il réünis en une seule ?

Monsieur Hooper satisfait davantage sur le rapport *d'Isis* avec la *Zoë* ou *la vie* des Valentiniens : nous n'omettrons pas une reflexion fort sensée de ce sçavant homme.

On ne peut douter, dit-il, que tout ce que les Egyptiens enseignoient de l'entendement & du Verbe, ne fût une alteration des celestes veritez qu'ils avoient autrefois apprises des Hebreux. Il poursuit sa comparaison de la Théologie Valentinienne & de la Théologie Egyptienne. Le *Pan* des Egyptiens est l'homme de Valentin. *Pallas*, connüe en Egypte sous le nom de *Neith*, est placée dans le Pleromé de Valentin sous le nom de *Prudence*. Apollon y est sous le nom d'*Aeinous*.

Les Prêtres d'Egypte parmi une multitude de Divinitez en distinguoient trente, partagées en trois classes. La premiere de huit Divinitez ; la seconde de douze ; la troisiéme de dix. Valentin admet le même nombre de Divinitez, & les partage de la même maniere. Les Egyptiens & les

Valentiniens étoient fort entêtez d[...] tendus Mysteres des nombres. L[...] mier principe de la Théologie Egy[...] ne, *que tout étoit fait dans le* [...] *sur des idées exemplaires, dont ils fa[...] autant de Dieux*, étoit aussi le fond du sisteme de Valentin, qui avoit [...] pris des Egyptiens les mariages des [...] avec leurs sœurs.

Ce que Valentin enseignoit de l[...] duction des créatures, a aussi un gran[...] port avec les opinions des Prêtre[...] gypte. *Sophie*, la derniere Divinité [...] rome, conçut, disent les Valenti[...] une violente passion de connoitre l[...] supreme, & dans les transports d[...] passion elle engendra *Achamoth*, [...] *concupiscence*. Sophie & Achamoth [...] jettées hors du Plerome. On voit [...] cette fable des traces de l'histoire [...] que les Egyptiens avoient conservé[...] une fable semblable qui a fourn[...] Grecs l'histoire de Cerés & de P[...] pine.

Les *Æons*, ou les Dieux du Ple[...] eurent pitié du malheur de Sophi[...] l'entendement, ce premier de to[...] Æons, ce fils du Dieu supreme, pr[...] *Horus*, destiné à contenir tous les [...] dans leur place. L'entendement pr[...] encore *le Christ & le saint Esprit*, q[...] Horus firent rentrer Sophie dans l[...] rome, perfectionnerent tous les Æ[...]

& les égalerent entre eux, sans les rendre cependant égaux au Dieu supreme. La miserable Achamoth ne fut pas abandonnée ; tous les Æons produisirent ensemble *Jesus*, l'ornerent de toutes leurs perfections, & l'envoyerent pour être le *Sauveur* d'Achamot, avec un nombreux cortege d'Anges, qu'ils produisirent en même tems. Il délivra en effet Achamoth de ses passions & de ses miseres. La joye qu'eut Achamoth en voyant le Sauveur, produisit la substance spirituelle & les bons Anges, comme du désir qu'elle avoit eû de le voir, étoit née la substance animale, & *Demiurgus* artisan du monde, de sa tristesse étoit née la substance materielle, & les Diables.

Monsieur Hooper trouve encore des rapports entre ces fables & la doctrine des Egyptiens. Horus est le Mercure des Egyptiens, *Toth Anubis*, chargé, selon les Egyptiens, de garder les Dieux : pour le Christ, le saint Esprit, & Jesus, ce sont des additions de Valentin, pour faire entrer le Christianisme dans son sisteme.

Nous ne pouvons goûter une conjecture de l'Auteur. Il veut, que comme les trente Divinitez du Plerome avoient chacune un jour du mois Egyptien qui leur étoit consacré, les cinq jours que ce peuple ajoutoit à la fin de son année fûssent consacrez à cinq Divinitez ajoutées aux trente, Horus, le Christ, le saint Esprit,

Jesus, Achamoth. N'a-t'il pas vû que les Egyptiens n'ont jamais songé au Christ, au saint Esprit, ni à Jesus, & qu'Achamoth n'étoit pas une Divinité, même selon les Valentiniens.

On sera sans doute curieux de sçavoir si les Valentiniens & les Egyptiens regardoient les Æons, dont nous venons de parler, comme des idées existentes dans le Dieu supreme, ou comme des personnes divines. Il est malaisé de marquer précisément jusqu'où alloit leur extravagance, quand on a franchi les bornes de la raison on va loin. Cependant il paroit, parceque, disent les Peres, qu'ils n'adoroient qu'un seul Dieu supreme, Bython, qu'ils croyoient que le silence, l'entendement, & la verité, étoient des productions immanentes de ce Dieu supreme, qu'elles existoient dans lui, que le reste des Æons étoient des personnes existentes hors de Dieu, des Dieu subalternes.

Finissons par une reflexion qui vient ici fort naturellement. Envain Valentin chercha-t'il tant d'accommodemens; envain proportionna-t'il sa Théologie aux préjugez des Egyptiens, ses compatriotes, & de la Philosophie la plus estimée, la Platonicienne; envain donna-t'il à sa Théologie tout l'agrément de la poësie; envain l'assaisonna-t'il d'une morale toute commode & toute sensüelle, il eut peu

de disciples, dans l'Egypte même, & sa secte finit bientôt. La doctrine simple, seche & severe de l'Evangile, prêchée par douze Pêcheurs, contraire à tous les préjugez, combattuë par toutes les sectes de Philosophie, a rempli & converti le monde : l'homme n'a point part dans cet ouvrage, il est tout de Dieu.

ARTICLE CLVIII.

DISSERTATIO DE PRÆDICATIONE Evangelii in Hispania per sanctum Apostolum Jacobum Zebedæum. C'est à dire, *Dissertation sur la prédication de l'Evangile en Espagne, par l'Apôtre Saint Jacques fils de Zebedée.* Par A. D. J. D. F. *Brochure de* 15 *pages, in* 8°.

CEtte dissertation est d'un sçavant Espagnol, qui se plaint que Baronius ait été le premier à inquieter les Espagnols, sur l'ancienne tradition qu'ils ont reçûë de leurs peres, que l'Apôtre Saint Jacques fils de Zebedée a préché l'Evangile chez eux. Le Connêtable de Castille, Dom Jean de Velasco, Mariana & Sancius, Jesuites, Malvenda Dominicain, personnes celebres par leur érudition, entreprirent alors de défendre l'opinion commune de l'Espagne ; mais depuis elle a été combattuë par les Peres Lupus

& Alexandre, par Messieurs de Tillemont & Dupin. Ce n'est point, dit l'Auteur, l'amour aveugle de la patrie qui l'engage à soutenir ce qu'il croit; des raisons solides & démonstratives l'y ont déterminé.

Il tire la premiere de l'Ecriture; & il raisonne ainsi : JESUS-CHRIST commanda aux Apôtres d'annoncer l'Evangile à toutes les nations, dans tout l'univers, & jusqu'aux extremitez de la terre; & eux obéïssant à ce commandement *prêcherent par tout*. Or ce que rapportent ainsi les Evangelistes, comprend également tous les Apôtres. Il est dit à Saint Jacques, comme aux autres, sans qu'il y ait à feindre aucune exception pour lui, d'aller prêcher; & ceux à qui il fut ordonné de le faire s'en acquitterent. Il s'ensuit donc, que Saint Jacques alla prêcher aux nations. A quelle nation, sinon à l'Espagne, qui seule se glorifie de l'avoir eû pour prédicateur de l'Evangile?

Il s'agit maintenant de sçavoir en quel tems les Apôtres commencerent à travailler à la conversion des Gentils, & se dispercerent pour aller leur prêcher l'Evangile. Est-ce seulement après la mort de S. Jacques, comme l'assûrent ceux qui prétendent qu'il n'est point sorti de la Judée, & n'a point été en Espagne?

La décision de ce point dépend de deux autres, du tems où Saint Jacques fut dé-

capité par l'ordre d'Herodes - Agrippa, & de celui où Corneille Centenier fut baptisé.

Claude peu après son avenement à l'Empire, qui fut le 24. de Janvier, ou le 1. de Fevrier de l'an 41. de nôtre ere vulgaire, donna la Judée & la Samarie à Agrippa, qui ne tarda pas d'aller prendre possession de son nouveau Royaume. Mais quelque diligence qu'il ait pû faire, il n'est pas vraisemblable qu'il soit arrivé à Jerusalem avant la fête de Pâques, qui en cette année tomboit pour les Juifs au commencement d'Avril : lui donner seulement deux mois pour se disposer en cette occasion à partir de Rome, & pour faire un si long voyage, c'est un terme trop court. Ce ne fut donc que l'année suivante, ou celle d'après, qu'il fit mourir Saint Jacques, & emprisonner S. Pierre.

Quant au Bapteme de Corneille, qui est regardé comme l'époque de la conversion des Gentils, l'Auteur le fixe à la fin de l'an 35. ou au commencement de 36. Mr. de Tillemont, dans sa note 20^{e}. sur Saint Pierre, reconnoît que rien n'empêche de la placer en ce tems-là, & la Chronique d'Alexandrie l'y met effectivement. D'ailleurs, la conversion de Saint Paul arriva en 35. trois ans après, c'est-à dire, en 38. il retourna à Jerusalem, & dans cet intervalle il ne fit point de difficulté d'annoncer Jesus-Christ aux Gen-

tils, comme il l'atteste au chap. 1. de l'Epître aux Galates, ce qu'il continüa de faire, étant de retour à Jerusalem, comme le dit Saint Luc au ch. 9. v. 19. des Actes des Apôtres, & par conséquent le Bapteme de Corneille avoit précedé. A la verité Saint Luc ne le raconte qu'au chap. 10^e. des Actes; mais c'est une transposition, & ce n'est pas la seule. Ainsi au ch. 11. v. 19. il revient à parler de la persécution qui couronna Saint Etienne du martyre, & il observe que des Fidelles qui avoient füi de Jerusalem passerent jusqu'en Phénicie & en Chypre sans traiter avec les Gentils, auxquels la porte de l'Evangile n'étoit pas encore ouverte; mais elle l'étoit certainement en 38.

Voilà donc plus de tems qu'il n'en a fallu à Saint Jacques pour faire le voyage d'Espagne & retourner à Jerusalem, depuis l'an 36. jusqu'en 42. ou 43. Il est remarquable que Saint Paul ne trouva à Jerusalem que Saint Pierre & Saint Jacques, le frere du Seigneur, & qu'il ne rencontra aucun autre des Apôtres en traversant la Judée à son retour de Damas & dans son voyage de Tarse. Où étoient-ils, s'ils ne s'étoient pas dès lors séparez pour porter l'Evangile aux Nations?

Il n'y a plus qu'à montrer le peu de fond qu'il y a à faire sur une espece de tradition rapportée par Apollinaire, successeur de Papias à l'Evêché d'Hierapolis, que

les Apôtres attendirent douze ans en Judée après la mort de JESUS-CHRIST, c'est à dire, jusqu'en 45. avant que de se disperser parmi les Gentils. Mais outre qu'en fait de traditions, d'avoir été disciple & successeur du crédule Papias, est un préjugé désavantageux à Apollinaire, il est évidemment contredit par l'Ecriture, par la tradition de l'Eglise Romaine, qui met l'arrivée de Saint Pierre à Rome en 43. par le sentiment d'Eusebe, qui assûre que Saint Marc en la même année 43. écrivit son Evangile. De sorte que les Continuateurs de Bollandus, dans leurs Prolegomenes à la Fête de Saint Pierre & Saint Paul, réduisent ces douze années à deux seulement, selon S. Ambroise l. 7. sur S. Luc.

La seconde preuve de l'Auteur est prise de la tradition des Eglises d'Espagne. Il établit l'antiquité de cette tradition sur celle de l'office qui dans les premiers tems étoit en usage en Espagne, & que le Concile IV. de Tolede ordonna de conserver : il ne subsiste plus néanmoins que dans les Eglises de Tolede, de Salamanque & de Cordouë, ayant été changé dans les autres sous le regne d'Alphonse VI. dans la Castille, & dans le Royaume de Leon, & sous Sance I. dans l'Arragon. Or cet office d'une antiquité si venerable rend témoignage à la prédication de Saint Jacques en Espagne dans l'Hymne.

Magni deinde filii tonitrui
Adepti fulgent prece matris inclyta,
Regens Joannes dextrâ solus Asiam,
Et levâ positus frater Hispaniam.

Et dans un Responsoire : *Adest nobis valdè latabunda dies pracellentissimi Jacobi Apostoli, per cujus saluberrimam pradicationem totius plebs Hispania suum capit cognoscere Redemptorem.* Qu'on dise, si l'on veut, que cet office a été composé par S. Isidore de Seville, il est toûjours constant que de son tems c'étoit la tradition commune d'Espagne, & par conséquen très-ancienne.

L'Eglise Romaine la confirme aussi dans les leçons de la Fête de Saint Jacques: Clement VIII. l'en ayant fait ôter à la sollicitation du Cardinal Baronius, le Roi Catholique Philippe III. s'en plaignit, & après avoir été examinée à Rome, elle fut remise par l'ordre d'Urbain VIII.

La même tradition se confirme encore par l'autorité des Peres. Saint Jerôme en son commentaire sur Isaïe ch. 34. v. 12. dit que le Saint Esprit assigna comme au sort diverses provinces aux Apôtres, envoyant l'un dans l'Inde, un autre en Espagne, un autre en Illyrie, un autre en Grece. Qui fut donc celui à qui l'Espagne tomba en partage, sinon Saint Jacques ? Saint Ambroise la désigne assez clai-

rement, lorsqu'il dit sur le chap. 42. d'Isaïe v. 20. que JESUS-CHRIST envoya en grande mer les Apôtres qu'il avoit trouvez sur le bord de celle de Genezareth occupez à raccommoder leurs filets, c'est à dire, les fils de Zebedée; que de Jerusalem il les envoya pêcher des hommes en Illyrie & en Espagne.

S. Isidore, dans le livre de la vie & de la mort des Peres, assûre que S. Jacques prêcha l'Evangile en Espagne & aux nations de l'Occident. Baronius, & ceux qui suivent son sentiment, sont réduits à nier que ce livre soit veritablement de S. Isidore, qui n'auroit pas dit que l'Epître Canonique sous le nom de S. Jacques est de S. Jacques fils de Zebedée, & n'auroit pas avancé d'autres choses aussi fausses. L'Auteur répond à cette prétenduë supposition. 1°. Que S. Braule Evêque de Saragosse, qui vivoit du tems de S. Isidore, S. Ildefonse du méme siécle, Sigebert, & d'autres, lui attribuent le livre en question, & qu'il y a aussi peu de sujet de ne pas s'en fier à leur témoignage, qu'il y en auroit à revoquer en doute celui de Possidius touchant les ouvrages de S. Augustin. 2°. Ce qui s'y lit, que S. Jacques fils de Zebedée a écrit l'Epitre canonique, est une faute qui s'y est glissée, comme l'ont démontré Jean-Baptiste Perés, Jean Grial, & Fontidon, par la confrontation de huit manuscrits très-anciens. 3°. L'é-

loignement & la difficulté d'avoir des livres ont fait que S. Isidore n'a pas été exact sur ce qui s'est passé en Orient. De semblables méprises ne suffisent pas pour soutenir une accusation de supposition ; comme le remarque le P. Lequien, en sa préface sur S. Jean de Damas. Et où irions-nous, si nous traitions de supposez tous les livres où nous trouvons des choses éloignées de la verité ?

S. Julien de Tolede, dans son Commentaire sur le Prophete Nahum, & Bede, dans ses collections, distinguent les differens païs échûs aux Apôtres pour y prêcher l'Evangile, l'Espagne à S. Jacques, la Gaule à S. Philippe. Ce sont encore des livres supposez, disent ceux qui n'y veulent pas ajouter foi, prétextant qu'il ne s'est encore trouvé qu'un seul manuscrit de celui de S. Julien de Tolede, & que l'autre sous le nom de Bede est rempli de faussetez. L'Auteur répond 1°. Que nous avons beaucoup d'ouvrages imprimez d'après un seul manuscrit, tel est celui *de la mort des Persécuteurs*, soit qu'il soit de Lactance, comme l'a crû Mr. Baluse, ou d'un autre, comme le prétend le P. Noury. 2°. Le livre *des Collections* est attribué à Bede par un de ses disciples, dans une lettre que Baronius rapporte l'an 711. Pitsée, dans l'histoire d'Angleterre, le reconnoît pour être veritablement de Bede, & avertit que dans les manuscrits il porte differens titres,

Extraits, Collections, Fleurs, Questions tirées des Peres.

Le dernier garant de la tradition d'Espagne est S. Beat Prêtre, qui dans le troisiéme livre d'un commentaire sur l'Apocalypse, faisant entre les Apôtres la division des Provinces, assigne aussi l'Espagne à S. Jacques, & la Gaule à S. Philippe. Il y a des manuscrits de S. Beat dans la bibliotheque de l'Escurial, dans celles de l'Eglise de Tolede, & du College de S. Ambroise des Jesuites de Vailladolid. Il est cité par Alcazar dans la préface sur l'Apocalypse, & Nicolas Augustin en fait mention parmi les Ecrivains Espagnols.

Ce qui reste à faire à l'Auteur aprés avoir établi ses preuves, c'est de répondre aux objections. La premiere est, que S. Paul en l'Epître aux Romains ch. 15. v. 20. déclare, qu'il a observé de ne point prêcher l'Evangile dans les lieux où d'autres l'eussent prêché auparavant ; puis donc qu'il l'a prêché en Espagne, selon le témoignage des Saints Athanase, Chrysostome, Gregoire le Grand, & de plusieurs autres, il s'ensuit que S. Jacques n'a point porté l'Evangile en Espagne. Distinguons les tems, répond l'Auteur, S. Paul en avoit ainsi usé avant que d'écrire l'Epître aux Romains environ l'an 57. ou 58. mais dans la suite il alla à Rome, où S. Pierre l'avoit précedé. Et s'il est vrai que de Ro-

me il soit allé en Espagne, s'ensuit-il que S. Jacques n'y ait pas été avant lui ?

La seconde objection est tirée de ce que Innocent I. écrivant à Decentius Evêque d'Iguvio, assûre, *qu'il est notoire qu'aucune Eglise n'a été fondée en Italie, dans les Gaules & les Espagnes, en Afrique, en Sicile & dans les Isles adjacentes, sinon par ceux que S. Pierre & ses successeurs y ont envoyez. Si quelqu'un pense autrement, qu'il dise où il a lû que quelque autre Apôtre ait prêché en ces provinces.* A un passage qui paroît si formel, l'Auteur répond 1°. Que le dessein d'Innocent I. étoit de faire recevoir les ceremonies & les Rites de l'Eglise Romaine : or quoiqne les decrets des Papes soient toujours respectables en ce qu'ils ordonnent, il n'y a nulle obligation de croire que les raisons dont ils se servent sont toujours vrayes. Baronius a employé ce passage pour attaquer l'opinion des Espagnols sur la prédication de S. Jacques, & quel égard y a-t'il, lors qu'il soutient que S. Barnabé a fondé l'Eglise de Milan? 2°. Innocent I. parle d'Eglises fondées avec des Pasteurs établis & une discipline, & l'Auteur avouë que S. Jacques ne fonda point ainsi d'Eglises en Espagne, n'y ayant converti que peu de personnes. 3°. A la verité il ne se lit point dans l'Ecriture que S. Jacques ait été en Espagne ; mais le témoignage de la tradition doit suffire, comme en d'autres faits plus importans. Au

te, avant qu'Innocent I. écrivit sa let-
: Decretale à Decentius l'an 416. on li-
it dans le commentaire de S. Jerôme,
hevé en 408. que S. Jacques a prêché en
pagne.

Troisiéme objection. Gregoire VII. ze-
pour faire abroger l'Office & le Rit Go-
ique en Espagne, & y introduire le Ro-
ain, écrivit au Roi Alphonse VI. en 1080.
e S. Paul ayant eû dessein de passer en Es-
gne, sept Evêques envoyez de Rome
r S. Pierre & S. Paul y fonderent le Chris-
nisme, & enseignerent la maniere de
lebrer l'Office. L'objection en soi n'est
s pressante : l'Auteur répond, qu'il s'a-
t là d'Eglises fondées & de ceremonies,
non pas de la premiere prédication de
Evangile.

La quatriéme objection a été jusqu'à
esent estimée insoluble ; mais l'Auteur
résout d'une maniere qui satisfait, &
est l'endroit le plus curieux de la disserta-
on.

Voici l'objection. Loaisa, dans l'édi-
n qu'il a faite des Conciles d'Espagne,
nseré un traité touchant la Primatie de
lede, & dans ce traité une relation de
que fit à Rome en 1215. Rodrigue Xi-
enes Archevêque de Tolede, pour la
intenir contre les autres Archevêques
Espagne & celui de Narbonne, qui refu-
ient de s'y soumettre. La plus grande
position venoit de la part de l'Archevê-

que de Compostelle, qui exaltoit l'antiquité & la noblesse de son Eglise, comme ayant été fondée par l'Apôtre S. Jacques, dont elle possede le corps. Selon la relation tous ces Prélats, excepté l'Archevêque de Tarragone, étoient à Rome, à l'occasion du Concile convoqué par Innocent III..

Ce fut le 8e. d'Octobre que dans un Consistoire en presence du Pape, de tous les Cardinaux, d'un grand nombre de Prélats & d'Abbez, Rodrigue plaidant la cause de son Eglise, dit, " Qu'envain „ l'Archevêque de Compostelle vantoit „ l'antiquité de la sienne, puisqu'il étoit „ constant qu'elle ne joüissoit du droit „ de Métropole que depuis l'an 1124. Le „ Pape Calixte II. à l'instance du Roi, „ du Clergé & des peuples d'Espagne, y „ ayant transporté les prérogatives du sie„ge de Merida, en consideration que cet„te derniere ville étoit encore sous la do„mination des Sarrazins, & que Com„postelle devenoit de jour en jour plus ce„lebre par le concours & la dévotion des „ Pelerins au tombeau de S. Jacques. Avant „ ce tems-là il n'y avoit qu'un fort petit „ oratoire, où maintenant est l'Eglise; „ mais l'Eglise de Tolede a été fondée par „ S. Eugene disciple de S. Paul. Quant au „ voyage & à la prédication de S. Jacques „ en Espagne, Rodrigue ajouta, qu'à la „ verité il avoit lû que cet Apôtre avoit

„ reçu le pouvoir d'y prêcher, mais qu'il „ n'y étoit jamais venu, ayant eû la tête „ coupée à Jerusalem par le commande- „ ment d'Herode; qu'il se souvenoit néan- „ moins, qu'étant enfant il avoit oüi dire, „ seulement à quelques Religieuses & „ veuves dévotes, que S. Jacques avoit „ été en Espagne, & qu'il y avoit converti „ peu de personnes.

De cette relation il s'ensuit, que la tradition d'Espagne est récente & sans fondement.

Mais, dit l'Auteur, il faut que ces sçavans & délicats Critiques qui prétendent en tirer avantage, ne l'ayent pas lûë, car ils auroient bientôt reconnu qu'elle est d'un ignorant, pleine de fautes, d'anachronismes & de paradoxes. C'est ce que le Marquis de Mondejar a fait voir sensiblement, & que l'imprimé n'est pas entierement conforme au manuscrit de Tolede. Comme son écrit sur ce sujet est en Espagnol, & que par cette raison il est moins connu, l'Auteur en rapporte les points principaux, qui se réduisent à montrer que Rodrigue Archevêque de Tolede étoit en Espagne quand le Concile se tint à Rome.

Car 1°. Il fut un des quatre tuteurs * que le Roi Alfonse VIII. qui mourut le 6. d'Octobre 1214. nomma pour son fils

* *Fulgar l. 2. hist. Palentina c.* 14.

Henri, laissant le gouvernement de ses Etats à Berengele, sœur aînée du jeune Roi, & en cette qualité Rodrigue souscrivit le 18ᵉ. de Janvier 1215. au privilege que Henri accorda à l'Evêque & à l'Eglise de Segovie.

Les Comtes de Lare ayant excité des troubles dans l'Etat [a], Berengele aima mieux leur en laisser le gouvernement, & leur remettre la personne du Roi son frere à certaines conditions, que de s'engager à une guerre civile : les Comtes de Lare firent serment entre les mains de Rodrigue au mois de Mars.

Ils le garderent mal, & Alvare de Lare usant de son pouvoir pour opprimer ceux qui n'avoient pas été de son parti, fut excommunié par le Doyen de Tolede, & par l'ordre de l'Archevêque. Comme les violences ne cessoient point, l'Archevêque mit le Royaume en interdit ; ce qui obligea Alvare à restituer ce qu'il avoit pris. Ces troubles durerent plus de quatre mois.

Le 27ᵉ. de Septembre [b] Rodrigue souscrivit à un privilege dont le Roi gratifia la Religion de S. Jean de Jerusalem & le Commandeur de Censuegra. Il étoit donc en Espagne du moins le 27ᵉ. de Septembre. Comment s'est-il trouvé transporté à Rome

a *Rudericus l. 9. Hist. Hispan. c. 1.*

b *Ambrof. Moralis l. de privileg.*

ome le 8e. d'Octobre suivant, & en état entrer en dispute sur les droits de son glise?

2°. Rodrigue dans son histoire d'Espagne n'oublie gueres ce qui le regarde, nsi au liv. 9. ch. 17. il dit, qu'étant à ome quand Ferdinand Roi de Castille en 236. prit Cordoüe sur les Maures, il onna commission à Jean Evêque d'Osma changer la Mosquée en Eglise, & de la dier sous l'invocation de la sainte Vier-. Cependant il ne marque pas qu'en .15. il ait fait le voyage de Rome pour ne cause aussi mémorable que celle d'aster au Concile General, & où, selon la lation, il brilla par sa science & son éloience.

3°. Honorius III. successeur d'Innont III. écrivant aux Evêques d'Avila & Burgos l'an 1218. c'est à dire trois ans rès le Concile *, marque expressément s'il ne connoissoit l'Archevêque de Tole que de reputation. Il ne l'avoit donc int vû se distinguer dans le Concile & ns le Consistoire; car certainement il ne uroit pas sitôt oublié.

4°. Les fautes grossieres dont la relan est remplie la décrient absolument. le dit que l'Archevêque de Tarragone ista au Concile, & qu'en son absence vêque de Vic parla pour lui dans le

* *Raynald. anno* 1218. *n.* 70.

Consistoire tenu touchant la Prim
Tolede; que les Evêques de Cuenç
Segovie furent presens au Concile
que leur signature se voye avec celle
drigue au privilege dont on a parl
veur de la Religion de S. Jean de
lem, que Rodrigue dans le Conc
rangua en sept langues differentes;
ne convient pas à la brieveté du t
dura le Concile.

Selon la relation, Rodrigue obti
gation d'Espagne pour dix ans; c
notoirement faux. Car outre qu
rius III. en 1217. commit diver
ques * pour les affaires qui surv
en 1218. le Cardinal Savelli y fut
Legat, en 1219. le Cardinal C
après lui un autre Cardinal Savel
fut suivi d'un Abbé, nommé Je
grin.

L'Archevêque de Tolede, dit e
relation, prouva la Primatie de so
par des Bulles d'Honorius, de Gel
Lucius, d'Adrien, & même d'Innoc
devant lequel il parloit. Comment
il pû oublier la premiere & la prin
donnée par Urbain II. à Bernard
Archevêque après que Tolede eut
sur les Maures, & ensuite confir
Pascal II. & Calixte II?

* *Raynald. Oldainus, Ughellu
Augustinus, Frizon, Rudericus ip*

r toute raison contre l'Archevêque
gue, il se contenta de lui reprocher
ıvaise conduite & le schisme de Bur-
un de ses prédecesseurs, & dans le
qu'il en fait, il n'est nullement

'égard de l'Archevêque de Compos-
il ne donna à son Eglise que 109
intiquité ; en quoi il y a une erreur
:ste. Car le corps de S. Jacques
été découvert environ l'an 810.
l'an 816. il y avoit une Eglise édifiée
ı nom, où Leon III. avoit trans-
'Evêché d'Iria, ordonnant toutefois
: titre d'Evêque d'Iria seroit conser-
uoique le Siége fût à Compostelle.
'4. Alfonse III. Roi de Leon y fit
ır d'une Croix pareille à celle qu'Al-
le Chaste avoit donnée à l'Eglise
édo. Le même Alfonse III. en 879.
t que les murailles de l'ancienne
n'étoient que de terre, commença
aire bâtir une de pierres de taille,
le fut consacrée en 899. avec un
concours d'Evêques, de Comtes,
ıtres personnes de distinction. L'E-
de Compostelle a eû plusieurs Evê-
le merite, entre autres S. Rudesinde
Monsone, avant Didaque Gilmeiriz
.o. qui obtint à Cluni le droit de Me-
e, dont la Bulle néanmoins ne fut
iée qu'en 1224. Les 109 ans ne sont
sez eû égard aux commencemens de

l'Eglise de Compostelle ; & sont trop, eû égard à sa dignité de Metropole.

L'Auteur laisse aux Critiques de France à examiner si S. Eugene, fondateur de l'Eglise de Tolede, a été disciple de S. Paul. En quelques endroits de cette dissertation il fait mention des Annales d'Espagne qu'il a composées.

ARTICLE CLIX.

LETTRE DE MONSIEUR MELLIER General des Finances de Bretagne au Pere Tournemine Jesuite, sur le Roi qui a reduit les lis à trois dans l'écusson de France.

MON REVEREND PERE,

En relisant vos Memoires j'ai remarqué, dans une dissertation sur les armoiries de nos Rois & des Princes de la maison Royale, que de toutes les opinions qu'il y a sur les differentes origines des armoiries de nos Rois, celle qui vous paroît la plus vraisemblable, est que Loüis le Jeune, pour faire allusion à l'epithete de Florus qu'on lui donnoit, prit des fleurs, que l'on a depuis nommées fleurs de lis, & que ses successeurs les *porterent sans nombre dans un écu d'asur*, que Charles VI. les réduisit à trois.

Je vous ſupplie, mon Reverend Pere, de m'éclaircir une difficulté à ce ſujet, qui reſulte d'un manuſcrit de la bibliotheque du Roi, contenant l'inventaire general des joyaux de Charles V. qui porte, que les vieux plats dorez étoient marquez ſur le bord de trois fleurs de lis fermées en maniere d'écuſſon. Voici l'extrait de ce manuſcrit cotté 8356.

„ C'eſt l'inventaire general du Roi Char-
„ les le quint, de tous les joyaux qu'il
„ avoit au jour qu'il fut commencé, tant
„ d'or comme d'argent &c. Et plus bas eſt écrit,

„ Autre inventaire des joyaux du Roi,
„ c'eſt à ſçavoir, fermaux, anneaux, &
„ autres choſes, étant ès coffres que le
„ Roi fait porter continüellement avec ſoi,
„ dont il porte la clef, fait à Melun par
„ le dit Seigneur, en ſa perſonne, les 23.
„ 24. & 25. jours de Janvier mil CCCLXXIX.
Et plus bas eſt écrit,

„ *Dix plats dorez à fruit*, & a chacun
„ ſur le *bod trois fleurs de lis fermées en ma-*
„ *niere d'écuſſon*, *peſant neuf marcs & ſix*
„ *onces.*

La concluſion eſt facile à tirer. Charles V. ayant ſur ſa vaiſſelle trois fleurs de lis fermées en maniere d'écuſſon, il y a lieu de croire, ou qu'il eſt l'auteur de la réduction des armoiries de France à trois fleurs de lis, ou qu'elle a été faite par quelques-uns de ſes prédeceſſeurs, puiſque

ces armoiries sont apposées sur des vieux plats ; qu'en tout cas la réduction dont il s'agit ne peut être attribüée à Charles VI.

Réponse du Pere Tournemine à Monsieur Mellier.

Monsieur, nous n'avons point adopté le sentiment de l'Auteur de la dissertation sur les armoiries de nos Rois inserée dans nos Memoires, & c'est à lui de la défendre. Il faudra qu'il abandonne l'époque de la réduction des fleurs de lis à trois qu'il avoit proposée. Vous démontrez qu'il s'est trompé. Ce n'est pas la premiere preuve que vous ayez donnée de vôtre sagacité. Je souhaiterois que vos grandes occupations vous permissent d'employer quelques heures à éclaircir les difficultez de nôtre Histoire.

ARTICLE CLX.

TRACTATUS DE MYSTERIIS & annis Christi Servatoris nostri, dissertationibus dogmaticis & chronologicis, nec non observationibus historicis & criticis, juxtà germanam Divi Thomæ mentem, illustratus & ad usum Scholæ accommodatus. Auctore R. P. F. Ignatio Hyacintho Amat de Graveson, Ordinis Fratrum Prædicatorum, sacræ Facultatis Parisiensis Doctore, & Col-

legii Casanatensis Theologo. C'est à dire, *Traité des mysteres & des années de Jesus-Christ, éclairci par des dissertations dogmatiques & chronologiques, & par des remarques historiques & critiques, conformes à la doctrine de S. Thomas & accommodées aux usages de l'Ecole. Par le R. P. Frere Hyacinthe Amat de Graveson, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris & Professeur du College de Casanate.* A Rome, 1711. chez François Gonzague *in* 4°. *pages* 604. *sans la table.*

LE Pere de Graveson n'a point prétendu en publiant ce livre se distinguer par de nouvelles découvertes dans la chronologie & dans la critique; il n'a pas travaillé pour les Sçavans, il le déclare dès le titre, il n'a travaillé que pour l'Ecole; il a voulu mettre à profit les collections de sa Science, elles lui avoient fait honneur, il s'est crû obligé de leur en faire, & de ne pas les laisser dans l'obscurité. Peut-être leur trouvera-t'on l'air un peu trop scholastique; on se plaindra de ne voir dans ce livre que les matieres communes, les solutions ordinaires, débitées avec cet air décisif qu'on acquiert sur les bancs, aucune difficulté approfondie, épuisée. On cessera de se plaindre, si l'on considere que le P. de Graveson n'a destiné son livre qu'aux

usages de l'Ecole ; & qu'il en a dû suivre la méthode.

Le sçavant Auteur commence au mariage de la sainte Vierge & de saint Joseph ; il finit par le jugement universel, & nous donne un commentaire sur cette partie de la Somme de S. Thomas qui traite des mysteres de la vie de JESUS-CHRIST, commentaire où il fait entrer plus de positive que les autres Interpretes Dominicains de saint Thomas n'en ont mis dans les leurs.

Donnons quelques exemples de sa méthode. En parlant de la Genealogie de JESUS-CHRIST il s'objecte 1°. Que quelques Peres ont dit que Nathan, dont S. Luc fait descendre JESUS-CHRIST, n'étoit pas fils de David, mais d'Urie, qu'ils transforment en Prêtre de la race d'Aaron ; il n'a pas de peine à refuter une fable si grossiere, & si évidemment contraire à l'Ecriture. 2°. La seconde objection qu'il propose pouvoit être la premiere, si JESUS-CHRIST descend de David & d'Abraham, il vient d'Adam, & sa chair adorable aura une source criminelle. L'Auteur répond, avec S. Thomas, que le corps de JESUS-CHRIST étoit materiellement dans Adam, mais qu'il n'a pas été formé par la generation, qui seule transmet le peché originel. 3°. Il se fait une troisiéme objection. Marie étoit parente d'Elizabeth ; elle étoit donc fille d'Aaron. Il ré-

pond, que la Tribu de Levi s'allioit aux autres Tribus : il va plus loin, & il soutient avec raison, que la défense de s'allier hors de sa Tribu ne regardoit que les filles heritieres des biens de leur famille. 4°. Pourquoi S. Matthieu & S. Luc nous ont-ils donné la genealogie de Joseph pour celle de JESUS-CHRIST, si Marie descendoit en effet de David ? Le Pere de Graveson ne répond à cette quatriéme objection, qu'aprés avoir examiné & rejetté les réponses des autres ; il ne peut souffrir qu'on dise, que les Evangelistes se sont accommodez à l'opinion des Payens & des Juifs, qui croyoient Jesus fils de Joseph. Il rejette aussi durement le sentiment de Grotius, que JESUS-CHRIST étant né de Marie, épouse legitime de Joseph, la famille de Joseph étoit de droit celle de JESUS, sur tout si Joseph l'avoit adopté, comme on le suppose. La réponse de ceux qui tranchent la difficulté, en disant que S. Luc nous donne la genealogie de Marie, ne plaît pas à l'Auteur, quoique ce soit la maniere la plus claire & la plus plausible de résoudre la difficulté. Il aime mieux répondre, que les deux Evangelistes ont rapporté la genealogie de Joseph, parce que Marie & Joseph étoient proches parens : pour le prouver, il cite plusieurs Peres, car l'Ecriture n'en dit rien, & le Pere de Graveson n'oseroit dé-

terminer le degré de parenté qui étoit entre eux.

Il proteste hautement, que la doctrine des Jansenistes est differente de celle des Thomistes. Toutes les personnes desinteressées en conviennent; mais cette difference ne paroît pas assés, quand on dit seulement avec nôtre Auteur, que la grace suffisante est celle qui donne une volonté foible. Les Jansenistes abuseront de ce terme, pour faire croire que le Pere de Graveson ne reconnoît point d'autre grace suffisante que leur petite grace inferieure à la concupiscence. L'Auteur auroit évité cet abus, s'il avoit ajoûté, avec tous les vrais Thomistes & S. Thomas même, que la plus petite grace peut vaincre la concupiscence, quelque violente qu'elle soit, que la grace suffisante donne un pouvoir relatif de faire la bonne œuvre & d'éviter le peché, si vrai, si complet, qu'il ne lui manque rien du côté de la puissance, *ità ut nihil desit ex parte potentiæ*. C'est la veritable difference du Jansenisme & du Thomisme. La grace suffisante des Thomistes donne un pouvoir relatif complet, *ità ut nihil desit ex parte potentiæ*; la grace suffisante des Jansenistes est trop foible pour vaincre la concupiscence actuelle, elle n'en donne pas le pouvoir complet & relatif, elle nous laisse dans une impuissance réelle à cet égard, *deest aliquid ex parte potentiæ*.

L'Auteur a sans doute marqué dans son traité de la grace cette difference essencielle du Thomisme & du Jansenisme : il auroit peut-être dû, dans ces tems périlleux, la repeter dans le livre qu'il nous donne. Au reste, on ne peut pas s'exprimer avec plus de force qu'il s'exprime contre le prétendu rapport du Jansenisme & du Thomisme. Imputer, ce sont ses termes, imputer à son Ecole les erreurs de Jansenius *, c'est imputer les tenebres au soleil, la secheresse à la mer, la noirceur au lis, la püanteur au baume.

A la fin du livre on trouve un apparat chronologique, & une table chronologique de l'Histoire sainte, depuis la création du monde, jusqu'à l'ascension de nôtre Seigneur. On demanderoit volontiers à l'Auteur dans quel livre le P. Germon a voulu rendre suspects les ouvrages des Saints Peres & les monumens de l'antiquité Ecclésiastique & profane ? L'Auteur prend-il les vieilles chartes pour des monumens de religion ? Il paroît assez que le Reverend Pere de Graveson n'a lû aucun ouvrage du Pere Germon, il n'a pas même lû les écrits de ses adversaires ; s'il les avoit lûs, se récrieroit-il sur la délicatesse de leurs plaisanteries ?

* Page 53?.

ARTICLE CLXI.

REGLEMENT DE VIE, SELON les maximes de la perfection Chrétienne & des vertus, selon Saint Thomas, à l'usage des Missions. A Paris, chez Edme Couterot, au bon Pasteur, ruë Saint Jacques, 1713. *In douze, pages* 358.

UN des principaux fruits des Missions, est d'inspirer aux Fidelles la résolution de mener une vie Chrétienne; & dans la suite ils se trouvent souvent embarrassez sur la conduite qu'ils doivent tenir, & ne sçavent quel reglement se prescrire. Cet ouvrage est destiné à les instruire sur un point si important.

„ L'Auteur, pour ne point s'écarter, dit-„ il, de la verité, ni donner dans les éga-„ remens horribles & les illusions gros-„ sieres de quelques Auteurs de nôtre „ tems, condamnées par un grand nom-„ bre de Saints & sçavans Papes, & par le „ celebre Clergé de France, s'est servi des „ maximes de la perfection Chrétienne „ & des vertus les plus solides, extraites „ des ouvrages de Saint Thomas. Et il s'étend sur l'approbation que l'Eglise a donnée à la doctrine du Docteur Angelique.

Que le commun des Fidelles ne se re-

bute pourtant pas, & ne craigne pas de s'engager par la lecture de ce livre dans des questions difficiles : il n'y trouvera que ce que le titre promet, *un reglement de vie Chrétienne*, consistant en de pieuses pratiques, pour chaque jour, chaque semaine, & pour l'année, selon les Fêtes, & les divers tems ; la maniere de bien entendre la Messe, de faire une bonne Confession & une sainte Communion, les devoirs principaux des Chrétiens par rapport à la diversité de leurs conditions & de leurs états ; comment il faut reciter le Rosaire ; enfin, une pratique de vertus pour tous les jours du mois. L'ouvrage est très-édifiant & utile, à la portée de tout le monde, & pour les choses & pour le stile.

ARTICLE CLXII.

JURA ISRAELITARUM IN Palestinam terram Chananæam &c. C'est à dire, *Les droits des Israëlites sur la Palestine, terre de Chanaan, démontrez par un commentaire sur la Genese, où le sens naturel de la langue originale est fidellement exposé, la premiere intention de Moyse éclaircie avec soin ; de sorte qu'il s'en forme enfin un corps de doctrine & de droit très-ancien & très-parfait ; avec une traduction Latine du texte Hebreu. Par Henning-Bernard Witther.* Novembre 1713.

la terre, la terre étoit informe : il l'entend du commencement du tems, avant lequel rien n'existoit ; & par là, dit-il, Moyse détruit l'opinion de l'éternité de la matiere & du monde.

Il conjecture que le premier chapitre de la Genese est un ancien cantique, que Moyse, sous la direction du S. Esprit, n'a fait que mettre par écrit. Ses raisons sont, que le nom de *Jehova* n'y est point employé, que le stile est different de celui du reste de l'ouvrage, que Moyse au ch. 2. reprend une partie de l'histoire de la création, & principalement ce qui regarde celle de l'homme.

Il traduit ainsi le second verset : *Terra verò erat vastissima & desolatissima, atque caligo abysso imminebat, ventusque impetuosissimus circà aquas commovebatur.* „ La „ terre étoit très-déserte & très-nuë, une „ obscurité couvroit l'abîme, & un vent „ très-impétueux soufloit autour des „ eaux. Il prétend qu'où nous lisons l'*Esprit de Dieu*, le premier terme, *esprit*, ne signifie qu'un vent, & que le second, *de Dieu*, est seulement la marque du superlatif, ce qu'il prouve par l'autorité de David Kimhi & d'Aben-Ezra, de la paraphrase Caldaïque, de l'exemplaire Samaritain, de Tertullien, de Saint Basile, de Theodoret, d'Anastase le Sinaïte, & il renvoye à Hottinger pour d'autres citations.

Il ajoute qu'à la verité il ne nous appartient pas de prescrire des loix à la sagesse & à la puissance de Dieu pour l'ordonnance du monde, qu'il a pû créer, & plus parfait, & d'une autre maniere ; mais qu'à s'en tenir seulement à la lettre de la Genese, il est aisé de comprendre que Dieu, au moment qu'il créa la matiere de l'univers, y imprima une force capable de produire ce bel ordre que nous admirons, avec tous les effets de la nature. C'est ceque l'Auteur entreprend de montrer, en suivant la narration de Moyse, à l'imitation de Whiston, de Nichols, Dickinson, Newton. Et premierement il dit, que le vent impetueux qui soufloit à l'entour des eaux, est un mouvement circulaire qui agite la matiere, & qui cause la pesanteur.

On ne le suivra pas dans sa Physique, qui est un chaos aussi confus que celui qu'il veut débroüiller. Il divise la matiere dans les quatre élemens : l'élement de la terre comme le plus pesant, est tombé au milieu, les autres se sont arrangez, selon leur plus, ou leur moins de pesanteur : si celui du feu n'avoit pas une pesanteur qui le retient autour de la terre, il se dissiperoit, & comme il ne s'étoit pas d'abord dégagé de l'air, il ne luisoit point, d'où vient que l'obscurité couvroit l'abîme. Si quelqu'un le peut, qu'il accorde cela avec ce qu'on a rapporté

du mouvement circulaire de toute la matiere, & avec l'inclination que Mr. Witther témoigne pour le systeme de Copernic & de Mr. Descartes.

Il ne convient pas mieux avec lui même sur le verset 26e. Car il dit qu'il n'y a pas à douter que Moyse s'est exprimé, comme si Dieu avoit déliberé & pris conseil sur la création de l'homme ; cependant il traduit, *Fiat homo*, Que l'homme soit fait, „ parce, „ dit-il, que la marque de „ l'accusatif manque au mot *homme*.

Sur le verset troisiéme du chap. second, où il est dit que *Dieu bénit & sanctifia le septiéme jour, parcequ'en ce jour il avoit cessé de travailler à l'ouvrage qu'il avoit créé*, Mr. Witther prétend que par le terme *bénit*, il faut entendre un decret, ou une promesse de conserver le monde en l'état où il étoit mis par la création, & que celui qui a été traduit *sanctifia*, dans son origine & de soi signifie simplement *sépara, distingua*.

Il soutient que Dieu ne fit point dès lors le commandement de sanctifier le septiéme jour ; car outre, dit-il, que dans la Genese il ne paroît nul vestige de l'observation du Sabbat, non plus que des autres fêtes ensuite instituées par la Loi, Moyse dans l'Exode ch. 16. v. 23. & 30. ordonne aux Israëlites comme une chose qui n'avoit point encore été pratiquée, que le lendemain qui étoit le vingt-deuxiéme

jour du second mois depuis la sortie d'Egypte, ils gardassent le Sabbat & se tinssent en repos. Ce qui montre encore que ce jour là fut le premier Sabbat, c'est que le quinziéme du même mois, c'est à dire, sept jours auparavant, il n'y eut point de Sabbat, ou de repos, & que les Israëlites firent une marche, comme il est marqué au même chapitre de l'Exode v. 1. Ainsi Esdras ch. 9. v. 14. & Ezechiel ch. 20. v. 12. rapportent le Sabbat entre les loix & les ceremonies promulgées par Moyse.

Quand même continuë l'Auteur, on voudroit assûrer qu'en ce que Dieu sanctifia le septiéme jour, l'observation du Sabbat est indiquée, ce ne seroit néanmoins que par anticipation, & par rapport à ce que dans la suite elle a été commandée. Si parmi plusieurs peuples le septiéme jour semble avoir été en quelque veneration, ce n'est pas qu'il s'y fût conservé une tradition venüe dès l'origine du monde. Le cycle de sept jours n'étoit établi que sur le nombre des planetes, & la lenteur du mouvement de Saturne faisoit passer le septiéme jour qui lui étoit dédié pour malheureux, & peu propre à rien entreprendre, ou à agir, comme on le voit en ces vers.

Quaque die redeunt rebus minus apta gerendis.
Culta Palestino septima festa viro.

Selden [a], Rhodigin [b], Vossius [c], ont traité ce sujet plus au long.

Touchant le Paradis terrestre, il ne trouve point d'autre mystere dans l'arbre de la science du bien & du mal, sinon que celui là est pris generalement pour tout arbre qui portoit de bons fruits, & celui-ci, pour tout arbre qui portoit des fruits empoisonnez; & selon lui, cette diversité entre les arbres n'est qu'un hieroglyphe pour signifier la grace & le peché. Il conjecture que le Paradis terrestre étoit situé sur les confins de la Syrie & de la Mesopotamie, & que les quatre fleuves qui l'arrosoient étoient autant de canaux de l'Euphrate.

Il traduit & il interprete le verset 19e. du ch. 2. d'une maniere si étrange qu'on n'oseroit la rapporter.

Au ch. troisiéme il revient à ses hieroglyphes pour expliquer la chûte d'Adam: il n'y eut, dit-il, ni serpent, ni forme de serpent, Eve & Adam ne mangerent point d'un fruit défendu, leur nudité exterieure ne leur fit point de honte; mais par la suggestion du diable, laquelle fut intérieure, ils commirent un peché contre la loi naturelle, & ils eurent la confusion de se voir dépoüillez de la grace.

[a] *De jure nat. & gent. l. 3. cap. 24.* [b] *Lection. antiq. l. 13. c. 21.* [c] *De Idolatr. l. 7. c. 34.*

Dans la suite de son explication il a la même hardiesse, & il ose avancer que tout ce qui se dit autrement n'est qu'interpretations Rabbiniques.

Où nous lisons dans le ch. 4. v. 7. que Dieu dit à Cain : „ si vous faites bien, n'en serez-vous pas récompensé ? Et si vous faites mal, la peine de vôtre peché tardera-t-elle ? Mais vôtre concupiscence sera sous vous, & vous la dominerez. Mr. Witther traduit & explique ainsi ces dernieres paroles : *Ad te socialitas istius fratris tui fertur : tu verò dominaberis isti.* Comme si Dieu reprochoit à Caïn : Ne voyez-vous pas comment vôtre frere Abel est officieux à vôtre égard, & quelle est son application à vous faire plaisir en toutes occasions ? Cependant vous le traitez avec hauteur & en maître. C'est presque partout la même elegance & la même justesse. Abel selon le nouvel Interprete n'offroit point de sacrifices de son troupeau, mais seulement de la laine & du lait, & toutefois au ch. 7. v. 2. il dit, que la distinction des animaux purs & impurs, dont il y est parlé, est fondée sur ce que les uns servoient de victimes, & non pas les autres. Du reste, il assûre que les sacrifices étoient purement d'institution humaine.

On n'est point surpris qu'un Interprete de son caractere nie l'universalité du déluge. Il doit passer pour constant, dit-il,

vû le peu d'hommes dont l'Ecriture fait mention avant ce tems-là, qu'il n'y avoit qu'une très-petite contrée de l'Orient qui fût habitée; il n'étoit pas donc necessaire de couvrir d'eau toute la terre, pour faire périr le genre humain renfermé dans ce petit espace. D'ailleurs Moyse marque que les eaux furent fournies par les sources & par les pluyes, & par conséquent elles ne pouvoient pas suffire à une inondation generale. Enfin, il ne sçauroit se persuader que Dieu ait amené à Noé des animaux qui ne vivent que dans l'Amerique & dans des païs fort éloignez. Mais comment les eaux s'éleverent-elles & se soutinrent-elles jusqu'à quinze coudées au dessus des plus hautes montagnes? Comment ne se répandirent-elles pas? Un vent impétueux, poursuit-il, les ramassa & les retint. Cette réponse, si mal imaginée, est suffisante pour faire mépriser le sentiment de celui qui y a eû recours: ce vent, qui comme une digue arrête les eaux à une hauteur prodigieuse, est un miracle plus grand que celui qu'il a voulu épargner.

Il explique le précepte donné à Noé touchant le sang au chap. 9. v.4. comme s'il y étoit seulement commandé de ne point dévorer les animaux encore vivans; du reste, il ne croit pas qu'il défende de manger leur sang. Il traduit ainsi le passage : *Tantummodò carnem cujus*

sanguis in vita sua est, non comedetis. „ Seulement vous ne mangerez pas la „ chair, dont le sang est en vie. Et il dit, que la version de Symmaque s'accorde avec la sienne. Il ajoûte, que l'ordonnance des Apôtres au Concile de Jerusalem, de ne point manger de sang, ne tendoit qu'à éloigner les Chrétiens de toute apparence d'idolatrie, les Idolâtres ayant coûtume d'offrir à leurs Dieux le sang des animaux qu'ils égorgeoient. Et à cette occasion il prend à contresens les paroles de Tertullien, qui dans son apologie ch. 9. appelle les boudins, *tentamenta*; non pas, comme l'entend Mr. Witther, parcequ'en presenter aux Chrétiens c'étoit les tenter d'idolatrie, mais parcequ'ils servoient à découvrir les Chrétiens qui refusoient d'en manger; de même qu'un homme suspect de Judaïsme se découvriroit par le refus qu'il feroit aujourd'hui d'en manger, ou de manger de la chair de porc.

Sur le verset 21^e^. il imagine que le peché de Cham fut un inceste, d'où nacquit Chanaan, qui par cette raison fut exclu de toute succession & réduit à être le serviteur & l'esclave des enfans de Sem & de Japhet. Les autres enfans de Cham ne furent point enveloppez dans la même malediction.

Au chap. 10^e^. il fait profession de suivre principalement Bochart & Joseph

Mede, en ce qui regarde les desce
de Japhet, Cham, & Sem.

Au 11^e. il n'attribuë qu'à ceux de
le dessein de bâtir la Tour de Babel
de s'en faire faire une forteresse, p
mettre en assûrance contre ceux de
auxquels ils avoient été soumis,
malediction dont Noé les avoit ch

Il ajoute que Tharé, qui fut pe
le seul des descendans de Sem q
s'abandonna pas à l'Idolatrie, fu
le seul à poursuivre ses droits sur les
nanéens, & qu'à cet effet il prit le c
de se transporter en leur païs avec
ham son fils & Loth son petit fils
chor son autre fils demeurant da
Caldée & renonçant à tous ses droit
pendant Tharé n'avança que jusqu'
ran, où il mourut âgé de deux cen
ans. A l'âge de soixante dix il av
Abraham, qui par conséquent en
alors cent trente cinq.

Mais au ch. 12. v.4. il est expresse
marqué qu'Abraham n'avoit que soi
quinze ans quand il partit de Haran
quoi Mr. Witther conjecture qu'
ham y laissa son pere, & continü
voyage avec Loth son neveu.

Il ne fait point de difficulté au v
d'attribuer à Abraham d'avoir diss
la verité, en disant que Sara éto
Sœur.

Sur le v. 11^e. il dit que Loth choi

les environs du Jourdain, & le païs où étoient les cinq villes de Sodome, Gomorrhe, Adama, Seboïm & Zoar, ceda à Abraham toutes les prétentions qu'il pouvoit avoir sur le reste du païs des Chananéens.

ARTICLE CLXIII.

A VOYAGE TO TADMORE. C'est à dire, *Relation d'un voyage fait à Palmyre ou à Tadmore par Guillaume Hallifax &c.* A Londres 1705.

QUelques Marchands Anglois établis à Alep résolurent il y a quelques années d'aller visiter les antiquitez de Palmyre, Mr. Hallifax habile Antiquaire les y accompagna, après six petites journées de chemin ils arriverent à Palmyre si celebre dans l'histoire par les disgraces & par les superbes rüines que l'on y voit encore aujourd'hui. On trouve à une demie lieuë de la ville un château qui la commande, aussi bien que l'entrée des montagnes par où l'on y arrive. Ce château est un ouvrage moderne, bâti, à ce que disent les habitans du païs, en 1585. par un Prince des Drus nommé Man-Ogle; mais on ne doit pas ajouter foi à cette tradition, puisque l'histoire d'Amurath III. sous le regne duquel on prétend que ce fort fut élevé, n'en fait aucune mention; d'ailleurs les

ces colonnes servoient autrefois. Mr. Hallifax croit que le terrain qu'elles enferment étoit une place publique, au milieu de laquelle on voit un temple entouré d'une autre rangée de piliers d'une differente forme des autres, & hauts de 50 pieds. Le terrain que ces piliers renferment, peut être long de 59 toises & large d'environ vingt-huit.

Pour ce qui est du temple même, il ne reste aujourd'hui que quelques legers vestiges de son ancienne magnificence. Les curieux cependant assurent que dans les débris mêmes on trouve plus de beautez, que dans aucun autre édifice qui soit au monde. Ce temple sert aujourd'hui de mosquée aux Turcs, qui l'ont tellement defiguré, qu'il n'y a que les connoisseurs seuls qui puissent en discerner la beauté.

Nos voyageurs ayant passé devant une autre mosquée, y virent tant de superbes ruïnes, que Mr. Hallifax assure qu'il n'y a pas de ville au monde qui en fournisse tant.

A quelque distance de cette derniere mosquée en allant du côté du septentrion, on trouve un obelisque ou pilier haut de cinquante pieds, au sommet duquel il semble qu'il y a eu autrefois une statuë. La circonference de ce pilier immediatement au dessus du piedestal est de douze pieds & demi, il y a près de là d'autres obelisques

s, sur un desquels on lit cette ins-
o'n.

I BOΥΛΗ ΚΑΙ Ο ΔΗΜΟC ΑΛΙ-
ΕΝΑ ΠΑΝΟΥ ΜΟΚΙΜΟΥ ΤΟΥ
ΝΟΥ ΤΟΥ ΜΑΘΘΑ ΚΑΙ ΑΙΡΑ-
ΤΟΝ ΠΑΤΕΡΑ ΑΥΤΟΥ ΕΥ-
ΕΙC ΚΑΙ ΦΙΛΟΠΑΤΡΙΔΑC Κ
ΠΑΝΤΙ ΤΡΟΠω [ΕΥ] CΕΙΜωC
ΑΝΤΑC ΤΗ ΠΑΤΡΙDΙ ΚΑΙ
ΡΙΟΙC ΘΕΟΙC ΤΕΙΜΗC ΧΑΡΙΝ
ΥC Ν. Υ. Λ. ΜΗΝΟC ΞΑΝΔΙ-

quelque pas de cet obelisque on en
e un autre où il y a encore une ins-
on, mais si imparfaite qu'il est im-
le d'en deviner le sens. Il y a seule-
quelques noms propres dont on a
, ce semble, conserver la me-
:.

ΒΟΥΛΗ ΚΑΙ Ο ΔΗΜΟC ΒΑ-
.ΕΙΝ ΑΜΡΙCΑΜCΟΥ ΤΟΥ ΙΑ-
ΛΕΟΥC ΚΑΙ ΜΟΚΙΜΟΝ...
Ν ΑΥΤΟΥ ΕΥCΕΒΕΙC ΚΑΙ...
)ΠΑΤΡΙDΑC ΤΕΙΜΗC ΧΑ-
....

cent pas de ce dernier obelisque on
e une grande porte très-magnifique,

Et sur une autre on trouve celle-ci :

7. ...ΥΠΙΑΙΟΝ ΟΥΟΡ..ΔΗΝ[ΣΥΝΚΛΗ-ΤΙΚΟΝ ΚΑΙ ΒΟΥΛΕΥΤΗΝ ΠΑΛ-ΜΥΡΗΜΟΝ ΒΗΛΑ, ΚΑΒΟΣΑΡΣΑ ΤΟΝ ΦΙ[ΛΟΝ] ΤΕΙΜΗΣ ΧΑΡΙΝ ΕΤΟΥΣ Ο Φ.

Mr. Hallifax qui a lui-même copié la plûpart des inscriptions qui se voyent dans cette place, croit qu'elles ont été faites pour éterniser la memoire des citoyens qui avoient utilement servi leur patrie ; il remarque en même tems qu'il y est fait souvent mention de *Septimius Verodes*.

Un des bouts de cette place est enfermé par un rang de piliers fort épais, mais il est difficile de deviner à quel usage ils servoient.

A quelque distance de là on voit les ruines d'un édifice très-magnifique. Le marbre dont il étoit bâti est plus beau & mieux travaillé que celui que l'on trouve dans la place. Les piliers qui supportoient cet édifice sont faits d'une seule pierre, ils ont vingt-deux pieds de hauteur & huit pieds neuf pouces de circonference. Mr. Hallifax trouva parmi ces ruines cette inscription Latine :

8. ......*es Orbis & Propagatores Generis Humani D. D. N. N. Diocletianus* ...... *ssimi Impp. Et Constantius & Maximianus Nobb. Caes. castra feliciter condiderunt.*

Novembre 1713.

Et un peu plus bas sur la même pierre on lit ces paroles :

.......ntes ossiano Hieroclete V. P. Praf. Provincia D. N. M. O. eorum.

A l'occident de cette grande place, il y a plusieurs portes très-magnifiques, dont les colonnes sont de porphyre, & qui conduisoient autrefois à un palais, mais il est aujourd'hui entierement rüiné. Ce palais étoit environné de colonnes dont plusieurs subsistent. Sur les piedestaux qui sortent de ces colonnes on trouve des inscriptions, mais Mr. Hallifax n'a eu le tems d'en copier que celle-ci :

9. ΜΑΡΘΕΙΝ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ΤΟΥ ΚΑΠΑΔΗ ΤΟΥ ΟΥΑΒΑΛΛΑΘΟΥ ΤΟΥ CΥΜωΝΟΥ CΟΡΑΙΧΟC ΑΙΡΑΝΟΥ ΑΝΗΡ ΑΥΤΗC ΜΝΗΜΗC ΕΝΕΚΕΝ ΜΗΝΕΙ ΔΥCΤΡω ΤΟΥ Ϛ Υ. ΕΤΟΥC.

Tout auprès de cette place on voit des thermes ou bains chauds, mais tellement défigurez qu'il n'en reste maintenant que quelques débris. Un peu plus avant on en trouve d'autres qui sont assez bien entretenus, & qui servent encore aux habitans du païs. Auprès de ces derniers bains on lit sur un pilier cette inscription :

10. ΔΙΙ ΥΦΙCΤω ΜΕΤΙCΤω ΚΑΙ ΕΠΗΚΟω ΒωΛΑΝΟC ΖΗΝΟΒΙΟΥ ΤΟΥ ΑΙΡΑΝΟΥ ΤΟΥ ΜΟΚΙΜΟΥ ΤΟΥ ΜΑΘΘΑ ΕΠΙ ΜΕΛΕΤΗ COΗ ΑΙΡΕΘΕΙC ΕΦΚΑC ΠΗΤΗC ΥΠΟ ΙΑΡΙΒωΛΟΥ ΘΕΟΥ ΤΟΝ ΒωΜΟΝ Ε Ξ ΙΔΙωΝ ΑΝΕΘΗΚΕΝ ΕΤΟΥC ΔΟΥ. ΜΗΝΟC ΥΠΕΡΒΕΡΕΤΑΙΟΥ. Κ.

Il y a eu du côté de l'Orient de la grande place une forêt, pour ainsi dire, de colonnes, mais toutes tombées aujourd'hui, & tellement rüinées, qu'il est impossible de deviner à quel usage elles servoient.

On y trouve plusieurs inscriptions fort imparfaites; en voici une.

11. ΜΑΛΕΝΤΟΝ ΚΑΙ ΑΤΡΙΠΠΑΝ ΙΑΡΑΙΟΥ ΤΟΥ ΡΑΑΙΟΥ ΓΡΑΜΜΑΤΕΑ ΓΕΝΟΜΕΝΟΝ ΤΟ ΔΕΥΤΕΡΟΝ ΕΠΙΔΗΜΙ[Α] ΘΕΟΥ ΑΔΡΙΑΝΟΥ ΑΛΙΜΜΑ ΠΑΡΑCΧΟΤΑ ΞΕΝΟΙCΤΕ ΚΑΙ ΠΟΛΕΙΤΑ[ΙC] ....

Mais entre tant de belles antiquitez il n'y en a point de plus remarquables que les sepulcres qui sont situez à quelque distance de la ville : ce sont de grandes tours quarrées hautes de quatre ou cinq étages, separez en differens compartimens. Voici

les feules infcriptions que l'on y a trouvées :

12. ΤΟ ΜΝΗΜΕΙΟΝ ΕΚΤΙCΑΝ ΕΛΑ-ΡΗΛΕCΜΑΝΝΑΙΟC COΧΑΕΙC ΜΑΛ-ΧΟC ΟΥΑΒΑΛΛΑΘΟΥ ΤΟΥ ΜΑΝ-ΝΑΙΟΥ ΤΟΥ ΕΛΑΒΗΛΟΥ ΑΥΤω ΚΑΙ ΥΙΟΙC ΕΤΟΥC Δ. Ι. Υ. ΜΗΝΟC ΞΑΝΔΙΚΟΥ.

Et cette autre.

ΜΝΗΜΕΙΟΝ ΑΙωΝΙΟΝ ΥΕΡΑC ωΚΟΔΟΜΗCΕΝ ΤΙΧΟC ΜΟΚΙΜΟΥ ΤΟΥ ΚΑΙΛΚΙΛΛCΙCΟΥ ΤΟΥ ΜΑ...ΟΥ ΕΙCΤΕ ΕΑΥΤΟΝ ΚΑΙ ΥΙΟΥC ΚΑΙ ΕΓΓΟΝΟΥC ΕΤΟΥC Δ Ι Τ ΜΗΝΕΙ ΞΑΝΔΙΚω.

Nos voyageurs après avoir demeuré quatre jours à Palmyre retournerent à Alep le long de l'Euphrate. Ils trouverent fur leur chemin une mofquée, où on lit cette infcription :

13. ΔΙΙ ΜΕΓΙCΤω ΚΕΡΑΥΝΙω ΥΠΕΡ CωΤΗΡΙΑCΤΡΑ : ΑΔΡΙΑΝΟΥ CΕΒ.... ΤΟΥ ΚΥΡΙΟΥ ΑΓΑ ΘΑΝΓΕΛΟC ΑΒΙΛΗΝΟC ΤΗC ΔΕΚΑΠΟΛΕΟC ΤΗΝ ΚΑΜΑΡΑΝ ωΚΟΔΟΜΗCΕΝ ΚΑΙ ΤΗΝ ΚΛΙΝΗ.... ΕΞ ΙΔΙωΝ ΑΝΕ-ΘΗΚΕΝ ΕΤΟΥC Є Μ Υ ΜΗΝΟC ΔωΟΥ.

On ne conçoit pas comment cette infcription s'eft trouvée ici ; car fi la contrée

de Decapolis n'eſt qu'une partie de la Paleſtine comme la plûpart des Auteurs le prétendent, on ne voit pas pourquoi cette pierre a été tranſportée de ſi loin & placée ici : mais ſi le païs de Decapolis comprend toute la Syrie, comme quelques autres le ſoutiennent, l'inſcription a pû être faite & placée dans le lieu même où on la voit aujourd'hui.

ARTICLE CLXIV.

REMARKS UPON THESE antiquities &c. C'eſt à dire, *Quelques remarques ſur les antiquitez précedentes, par E. H.* A Londres 1705.

LEs rüines de Tadmor ou de Palmyre montrent aſſez le floriſſant état où cette grande ville s'eſt trouvée autrefois. Quelques Sçavans croyent que c'eſt la ville même que Salomon fit bâtir dans le deſert, & dont il eſt parlé au III. des Rois. 9. 18. Joſeph nous apprend auſſi que ce Prince fit bâtir une ville dans le deſert qu'il appella *Thadamora*, nom, dit ce même Hiſtorien, que les Syriens lui donnent encore aujourd'hui, mais les Grecs, ajoute-t'il, la nomment *Palmyra*. Il ſeroit aſſez inutile de rechercher l'origine de ce nom, les Sçavans étant fort partagez là deſſus; car les uns prétendent qu'il vient du mot Latin *palma*; les autres ſoutiennent qu'il

vient du Grec, παλμὺς ou παλμὺς, qu'Hesychius explique Βασιλεὺς πατὴρ, ou du mot παλμύτης, qui selon le même Auteur, étoit un Dieu Egyptien ; d'autres enfin croyent qu'il vient du mot Hebreu qui signifie un palmier.

Quoiqu'il en soit du nom, l'Histoire ne nous apprend rien de cette ville pendant tout le tems qu'elle a été sujette aux Juifs. Quelques-uns croyent qu'après la mort de Salomon, elle se soumit d'abord aux Babyloniens, ensuite aux Perses, & enfin aux Macedoniens ; mais c'est là une pure conjecture sans fondement. Tout ce qui paroît de plus vraisemblable là-dessus, c'est qu'elle fut long-tems une ville libre & de grand commerce, située sur les confins des deux Empires. En effet Appien dit qu'après la bataille de Philippes, Marc-Antoine sous prétexte que la ville n'étoit pas assez dans les interêts des Romains, y envoya sa cavalerie, dans le dessein de la piller, ὅτι Ῥωμαίων καὶ Παρθυαίων ὄντες ἔφοροι ἐς ἑκατέρους ἐπιδεξίως εἶχον ; mais son vrai dessein étoit de se saisir des richesses qui se trouvoient alors dans Palmyre. Quoiqu'il en soit, les habitans avertis de l'entreprise d'Antoine, trouverent moyen de l'éluder & d'éviter le pillage : mais la marche des Romains ne laissa pas de causer une rupture entre les deux Empires.

Pline dit que de son tems la ville de Pal-

myre étoit très-florissante, qu'elle joüissoit de privileges particuliers, & que les deux Empires en étoient également jaloux: *Palmyra urbs nobilis situ, divitiis soli atque aquis amœnis; vasto undique ambitu arenis includit agros, ac velut terris exempta à rerum natura, privatâ sorte, inter duo Imperia summa, Romanorum Parthorumque, & prima in discordia semper utrinque cura.*

Il n'est point surprenant qu'avec tous ces avantages la ville soit devenuë si florissante. Mais l'Empereur Trajan s'étant rendu maître de Babylone & de Ctesiphon, alors capitale de l'Empire des Parthes, Palmyre qui se trouvoit comme enclavée dans les conquêtes des Romains, fut obligée quelque tems après de se soumettre à l'Empereur Hadrien, c'est à dire vers l'an 130. Ce Prince charmé de la situation de la place la fit rebâtir, & l'ayant ornée de tout ce que l'industrie des Romains pouvoit inventer de plus magnifique, il lui accorda de grands privileges. Les Palmyreniens de leur côté pour témoigner à l'Empereur leur reconnoissance, se firent appeller *Hadrianopolitæ* ἐπικτισθέντος τῆς πόλεως ὑπὸ τοῦ αὐτοκράτορος, dit Stephanus : il est même assez vraisemblable que l'Empereur Hadrien fit placer plusieurs de ces colonnes de marbre qui se voyent à Palmyre ; car la date de quelques inscriptions convient assez à ce tems-là, &

l'on ſçait d'ailleurs que les Empereurs Romains avoient coutume de faire de tels preſens aux villes qui leur étoient dévoüées.. Au reſte les montagnes voiſines fourniſſent du marbre en abondance, ainſi, le tranſport à Palmyre en étoit facile; mais nôtre Auteur avoüe qu'il ne peut concevoir comment on a pû y tranſporter d'Egypte ces prodigieuſes colonnes de porphyre que l'on y voit.

Depuis le tems d'Hadrien juſqu'au regne de l'Empereur Aurelien la ville continua à être très-floriſſante, de ſorte que Valerien ayant été fait priſonnier par Sapor Roi des Perſes, Odenat Gouverneur ou Seigneur de Palmyre mit en campagne une puiſſante armée, recouvra la Meſopotamie, prit Cteſiphon, & rendit des ſervices ſi ſignalez aux Romains que Gallien ſe crut obligé de l'aſſocier à l'Empire. *Laudatur*, dit Trebellius Pollio, *ejus optimum factum, qui Odenatum, participato Imperio, Auguſtum vocavit, ejuſque monetam quâ Perſas captos traheret cudi juſſit, quod & Senatus & Urbs & omnis ætas gratanter accepit.* Ce même Auteur fait ſouvent mention d'Odenat, & lorſqu'il parle de ſa mort, il dit, *Iratum fuiſſe Deum Reipublicæ credo, qui interfecto Valeriano noluit Odenatum reſervare.* Mais ces honneurs qu'Odenat reçût des Romains furent enfin cauſe de la rüine de Palmyre; car après ſa mort Zenobie ſa

femme voulant conserver à son fils Waballathus le titre d'Auguste, prit le gouvernement de l'Orient, & Gallien ayant été tué peu de tems après par ses soldats, elle s'empara de l'Egypte, qu'elle gouverna durant le peu de tems que Claude le Gothique fut Empereur. Mais Aurelien étant monté sur le thrône ne voulut point que la dignité d'Auguste fût plus long-tems conservée dans la famille d'Odenat, il permit seulement que Waballathus prît le titre de Lieutenant ou de Gouverneur de l'Orient *vice Cæsaris*, comme il paroît évident par les medailles Latines de cet Empereur, sur lesquelles on voit d'un côté l'Empereur Aurelien, & de l'autre Waballathus couronné d'un laurier au lieu d'un diademe, avec ces lettre. *V. C. R. IM. OR.* que le P. Hardouin a parfaitement bien expliquées *Vice Cæsaris Rector Imperii Orientis.* Il est vrai néanmoins que les medailles Grecques donnent à Zenobie aussi bien qu'a son fils Waballathus la qualité de CEBACTOI; mais il est probable que ces medailles ont été frappées dans les États mêmes dépendans de Zenobie. Nôtre Auteur dit qu'il a vû deux medailles Latines d'Aurelien conformes à celle qu'il a décrite; il y a seulement quelque différence dans la maniere dont les points sont marquez.

Quoiqu'il en soit, rien ne pouvant contenter l'ambition de Zenobie que le titre

l'Auguste, Aurelien leva une puissante armée & marcha contre elle ; la Princesse se défendit d'abord avec toute la valeur possible, mais ses troupes ayant été mises deux fois en déroute, elle fut contrainte de s'enfermer dans Palmyre, d'où peu de tems après elle s'enfuit avec son fils ; mais étant tombée entre les mains d'Aurelien, elle fut menée captive à Rome. L'Empereur épargna la ville se contentant d'y laisser une nombreuse garnison : mais à peine fut-il de retour en Europe, qu'il apprit que les Palmyreniens s'étant revoltez avoient passé la garnison Romaine au fil de l'épée : cette nouvelle indigna tellement Aurelien qu'il resolut d'y retourner : en effet ayant tiré ses troupes de leurs quartiers, il marcha à Palmyre, la prit d'assaut, & l'abandonna ensuite au pillage de ses soldats, comme il le marque lui même dans une lettre qui se trouve encore dans Vopiscus. Il est remarquable que toutes les dates des inscriptions qui se voyent à Palmyre, sont anterieures à cette derniere calamité qui arriva vers l'an de JESUS-CHRIST 272.

Nôtre Auteur fait remarquer après plusieurs sçavans hommes, l'utilité des medailles pour éclaircir les faits historiques. Car c'est par elles seules qu'on sçait aujourd'hui qu'il y a eu autrefois un Prince appellé Waballathus, Vopiscus qui en parle le nommant Balbatus. Ces mêmes

medailles nous apprennent qu'Odenat a eu le titre d'Auguste pendant quatre ans, que Waballathus l'a eu au moins pendant six, & que la premiere année d'Aurelien a été la quatriéme de Waballathus.

Il est vrai que les Auteurs ne conviennent pas de la maniere dont le nom de ce Prince est marqué sur les medailles. Tristan assure que celles qu'il a vûës ont ces paroles : ΑΥΤ. ЄΡΜΙΑC ΟΥΑΒΑΛΛΑΘΟC ΑΘΗΝΟΥ. Patin au contraire soûtient que sur les medailles Grecques qui sont tombées entre ses mains il a trouvé au lieu du dernier mot, ces trois lettres, ΑΘΗ : Quoiqu'il en soit, nôtre Auteur est persuadé que le nom de ce Prince étoit *Æranes Waballathus* & que les habitans les plus éloignez de l'Asie & de l'Ionie ont peut-être écrit au lieu d'Æranes, Hermias ; & il ajoute, qu'il est assez vraisemblable que ΙΑΘΗΝ : qui se voit sur quelques medailles y a été mis pour Ο ΑΗΝΑΘΟC, car il remarque que ce nom en Syriaque commençoit par un *Aleph*, & que l'on se servoit dans cette même langue d'un Θ au lieu d'un Δ.

Quoi qu'Aurelien eût pris & pillé Palmyre il est certain qu'il n'en rüina pas les édifices. Il est vrai que Zozime dit qu'il la détruisit entierement τὴν πόλιν κατασκάψας, mais cela doit s'entendre des seules murailles & des fortifications, car la let-

tre d'Aurelien qui se trouve dans Vopiscus montre évidemment qu'il épargna la ville, & qu'il fit même rétablir le magnifique temple du Soleil, que ses soldats avoient pillé. Quoiqu'il en soit l'on peut dire que cette ville n'a jamais été rétablie dans son ancien lustre. Il seroit difficile de marquer précisément en quel tems Palmyre a été réduite dans le triste état où elle se voit aujourd'hui, les Historiens n'en ayant pas parlé, & la tradition du païs ne donnant aucune lumiere là-dessus. Nôtre Auteur croit qu'elle a été détruite pendant les guerres des Sarazins dans le tems que ces barbares ravageoient l'Empire d'Orient.

Pour ce qui est de la situation geographique de Palmyre, les anciens en parlent diversement; Ptolomée la place dans la latitude de Tripoli sur la côte de la Syrie, mais quatre degrez plus à l'Orient, παλμύρα. οα. ς'. λδ'. Il ajoute qu'elle étoit capitale de la Syrie Palmyriene, où il y avoit seize villes, parmi lesquelles Alalis, Danaba & Evaria ont été depuis des Sieges Episcopaux. Pline assure que Palmyre est éloignée des côtes de la Syrie de CCIII milles, & de Seleucie sur le Tigre de CCCXXXVII. Joseph dit qu'elle est éloignée de l'Euphrate d'une bonne journée, & qu'elle l'est de six de Babylone. Ptolomée fait mention d'une riviere qui passe auprès de Palmyre, mais les voyageurs qui nous en ont laissé des relations

assurent qu'ils n'y ont vû que le lit d'une espèce de petit torrent dont les eaux se perdent dans les sables qui se trouvent au tour de la ville.

L'Ere ou la supputation des années observée par les Palmyreniens, est celle de Seleucus appellée par les Arabes *Dhilcarnain* : ces derniers ont continüé à compter leurs années de la même maniere jusqu'après l'an 900 de JESUS-CHRIST. On peut démontrer ceci par la cinquiéme inscription de l'extrait précedent, dans laquelle Alexandre Severe après sa mort arrivée vers l'an de nôtre Seigneur 234. est appellée ΘΕΟC. On y voit aussi le nom de Julius, qui lorsqu'on fit cette inscription en 242. ou en 243. étoit Préfet du Prétoire, & ne pouvoit être autre que *Julius Philippus Arabs*, lequel ayant tué Gordien, lui succeda à l'Empire. Au reste la date de cette inscription en 554. marque l'Ere observée par les Palmyreniens qui commençoit 311 ou 312 ans avant JESUS CHRIST, ce qui s'accorde parfaitement avec l'Ere de Seleucus, selon laquelle plusieurs villes de l'Orient comptoient leurs années.

Nôtre Auteur ayant fait ces remarques generales sur la situation & sur les differentes revolutions arrivées à Palmyre, en fait de particulieres sur les inscriptions que l'on y voit. Il ne prétend pas examiner ces inscriptions en critique, il se contente,

dit-il, en ſuivant le torrent des Auteurs qui en ont parlé, d'en ſuppoſer avec eux la verité.

I. Il remarque donc que les plus anciennes de ces inſcriptions datées avant l'an 500. ne font nulle part mention des prénoms Romains, quoique ceux de *Julius*, *d'Aurelius*, de *Septimius* &c. ſe trouvent ſouvent ſur celles qui ont été faites dans la ſuite; il croit que les Palmyreniens prenoient ces noms par reſpect pour les Empereurs, & que Septimius Odenat, dont il eſt fait mention dans la premiere inſcription, étoit le même que celui qui fut dans la ſuite Auguſte; ce nom de Septimius étant devenu fort commun du tems de l'Empereur Septimius Severus & de ſon fils Caracalla, ſous les regnes deſquels Odenat nâquit. Nôtre Auteur croit qu'Odenat n'étant encore que particulier, ſe fit dreſſer une tombe ſur laquelle il fit mettre l'inſcription que l'on trouve aujourd'hui ſur la petite porte, mais qu'ayant été dans la ſuite revêtu de la dignité d'Auguſte, il en fit ôter cette inſcription pour y en mettre une autre qui marquât ſa dignité, & que cette premiere inſcription a été miſe par hazard ſur la petite porte dont nous avons parlé.

II. ΚΑΤϾΛΘΟΝΤϾϹ ϾΙϹ ΟΛΟΓϾϹΙΑΔΑ ϾΜΠΟΡΟΙΑΝ ϾΚΤΙϹΑΝ, *Inſcription.* 4. *Etant allé à la ville de Vologeſe, ils rétablirent le commerce* en 554.

ſelon la ſupputation des Palmyreniens, ou en 247 de l'Ere Chrétienne. Il paroît par cette inſcription que le commerce des Palmyreniens avoit été interrompu pendant la guerre que les Romains firent aux Perſes ſous l'Empire de Gordien, & qu'ils envoyerent une Ambaſſade à Sapor pour en obtenir le rétabliſſement. Vologeſias étoit une ville bâtie par Vologeſe Roi des Parthes ſur les bords de l'Euphrate au deſſous de Babylone. Ptolomée nomme cette ville Ουολγεσίας. Stephanus dit que ſon nom étoit Βολογεσίας. Ammien l'appelle *Vologeſſia*, & Pline *Vologeſocirta*.

III. ΚΑΙ ΟΥΚΟΝΙϹωΝΑ ΦΕΙΔΙϹΑΝΤΑ &c. *Inſcript.* 5. Il eſt certain qu'il y a une faute ici, nôtre Auteur croit qu'on la peut corriger en liſant ΟΥΚ ΟΙΚЄΙωΝ ΑΦЄΙΔΙϹΑΝΤΑ. Il croit auſſi que ΔΙϹΜΑΛΧΟΥ qui ſe trouve dans la même inſcription, y a été mis pour ΜΑΛΧΟΥ ΤΟΥ ΜΑΛΧΟΥ. C'eſt la conjecture de l'habile M. Baxter.

IV. ϹЄΠΤΙΜΙΟΝ ΟΥΟΡωΔΗΝ &c. ΑΡΟΑΠЄΤΗΝ, *Inſcript.* 6. On voit à Palmyre pluſieurs inſcriptions à peu près ſemblables à celles ci, l'omicron du dernier mot eſt tellement effacé que nôtre Auteur a vû des copies de cette inſcription où il eſt tout a fait omis, ce qui lui fait croire que le mot ΑΡΟΑΠЄΤΗΝ a été tranſcrit au lieu d'ΑΡΤΑΓЄΤΗΝ, & que ce Septimus Vorodes a été Intendant des vivres, ou *Præfectus annonæ*.

V. Nôtre Auteur remarque que dans quelques copies de ces inscriptions on lit Σεπτίμιον Αιράνην Οδαινάθυ, & non pas Οδαινάθυ.

VI. ΥΠΟ ΙΑΡΙΒωΛΟΥ ΘΕΟΥ. *Inscript.* 10. Il paroit hors de doute que ce Jaribolus Deus est le même que Gruter & Spon nomment ΑΓΛΙΒωΛω. Il est représenté dans Spon avec la lune sur les épaules ; ce qui fait croire que c'étoit le *Deus lunus* reveré par les Syriens.

VII. ΑΓΑΘΑΝΓΕΛΟC ΑΒΙΛΗΝΟC ΤΗC ΔΕΚΑΠΟΛΕωC. *Inscript.* 13. Il y avoit deux villes connües autrefois sous le nom d'*Abila*, l'une appellée *Abila Lysania*, du nom du Tetrarque dont parle S. Luc, située selon Ptolomée à mi-chemin entre Damas & Heliopolis ; l'autre est dans la Judée, & est décrite par Joseph ; on l'appelloit *Abila ad Jordanem*, Abila sur le Jourdain, située vis-à-vis de Jericho proche la *mer morte*. La Decapole fut ainsi nommée des dix villes que ce petit païs renfermoit, dont Pline fait mention : mais il compte parmi ces villes le Tetrarchat d'Abilas, ce qui fait voir évidemment que l'Abila de Decapolis n'étoit pas differente de l'Abila de Lysanias ; & quoique quelques-unes des dix villes dont Pline fait mention ne soient pas éloignées du Jourdain, il ne paroît pas cependant que l'Abila sur le Jourdain ait jamais eu le titre de Tetrarchat. Il faut remarquer

ici que le pays que Pline nomme *Decapolis*, est appellé par Ptolomée *Cœlesyria*, & que le pays auquel Pline donne le nom de *Cœlesyria*, est cette partie de la Syrie qui est au tour d'Alep.

ARTICLE CLXIV.

REPONSE A LA LETTRE *de Mr. Bertrand sur les maladies des esprits animaux.*

MONSIEUR,

J'ai lû avec attention, la lettre que vous avez envoyée à Trevoux: à en juger par le parallele que vous nous donnez des maladies du cerveau avec celles du sang, il n'est plus besoin de tant d'études, il n'y a point d'apprentif en Medecine qui n'entreprenne de traiter des maladies les plus délicates sur vôtre parole.

Les maladies des esprits, selon vous, sont les mêmes que celles du sang, & elles se guérissent par les mêmes remedes; le délire phrenétique & la fiévre continuë ne reconnoissent qu'une même cause, c'est toûjours une fermentation augmentée, l'exaltation de quelque principe, le mélange de quelque matiere étrangere, qui donne naissance à ces deux maladies; on saigne, on ressaigne, on

on purge, on donne l'émetique, on use de remedes raffraichissans, de narcotiques, d'absorbans, dans le délire phrenetique, comme dans la fiévre continuë, il n'y a qu'à traiter l'un comme l'autre, dira l'ignorant, pour venir à bout de toutes les deux.

Il en sera de même de la manie, de la mélancolie, de l'épilepsie, & de plusieurs autres maladies. Il y a peu de femmes qui ne se croyent capables de traiter la fiévre lente & la fiévre intermittente, & cet abus se glissera bien plus loin, lorsqu'on verra par vôtre hypoteze, que les maladies de la lymphe vont devenir semblables à celles des esprits & à celles du sang.

L'humeur lymphée, comme vous sçavez, est liqueur à plus juste titre que les esprits animaux, elle dérive du sang & reçoit les mêmes principes. Il est vrai qu'il y a plus de flegme & plus de terre dans la lymphe que dans les esprits animaux, & moins de soufre que dans le sang; mais cela n'empêche pas qu'elle ne soit sujette aux mêmes vices de quantité, de qualité & de mouvement.

Les humeurs qui sont en nous ont toutes leur temperamment particulier, qui dépend du mélange des principes qui les constituent; le sel de la lymphe peut s'exalter plus facilement que celui des esprits animaux, parcequ'il est plus gros-

fier ; les sels volatiles ne s'exaltent point, mais ils servent à exalter les autres; une matiere étrangere peut augmenter la fermentation naturelle de cette liqueur, la rendre plus fluide, & précipiter sa course, ainsi qu'il arrive dans les catarres chauds ; & comme on guérit ces mêmes maladies de la même maniere & par les mêmes remedes qu'on guérit les délires phrenetiques & la fiévre continuë du sang, c'est à dire, par des saignées réïterées, par les remedes rafraichissans, par les absorbans, par les anodins & par les purgatifs, on pourra appeller ces catarres chauds, suivant vos principes, le délire phrenetique de la lymphe, ou la fiévre continuë de la lymphe, car ils ont pour le moins autant de rapport avec ces deux maladies, que l'épilepsie en a avec la fiévre intermittente, & la manie avec la fiévre lente, & les ignorans en Medecine qui se mêlent de traiter la fiévre, croiront être en droit de traiter les maladies de la lymphe comme celles du sang & celles des esprits, puisque la curation est partout uniforme.

Il auroit mieux valu, étant dans le dessein d'abreger les maladies, que vous les eussiez toutes réduites sous un même genre, que de les rendre semblables dans le particulier. Corneille de Bontekoe a déduit du scorbut toutes les maladies du corps humain, d'autres les ont regardées

comme les effets d'un virus vérolique, qui a demeuré caché dans la ſemence depuis le déreglement de nos premiers peres ; Helmont & Severinus Danus ont crû que toutes les maladies dépendoient d'un levain étranger qui ſe formoit en nous, ou hors de nous ; & les obſervations de Pline, celles du Pere Kirker & de Mr. Lang, Profeſſeur en Medecine, qui prouvent qu'il y a de petits vers dans le ſang fiévreux, dans les puſtules & dans les charbons, ont fait dire à quelques autres Docteurs que toutes les maladies naiſſoient des vers.

Ces idées generales éveillent les idées du Lecteur par leur nouveauté, mais elles ne portent aucun préjudice à la pratique. Il n'y a que les Medecins qui puiſſent s'en ſervir, c'eſt preſque toûjours dans le raiſonnement qu'on les employe ; car les erreurs qui ſont renfermées dans ces idées generales peuvent être addoucies dans le diſcours.

Il n'en eſt pas de même des idées particulieres, on peut facilement ſoutenir que la fiévre continuë, le délire phrenetique, l'épilepſie, la fiévre lente, ſont les effets d'un ſang épaiſſi que Corneille Bontekoe appelle ſcorbut ; mais je ne puis pas dire que le délire ſoit la fiévre continuë, l'épilepſie la fiévre intermittente.

En parlant dans vôtre lettre de la nature des eſprits animaux, & des mala-

dies auxquelles ils sont sujets, avant que de prouver que ces maladies sont semblables à celles du sang, vous dites que vous ne voulez raisonner que sur des notions connuës, & sur des sentimens reçus de tout le monde. Comment pouvez vous par des notions semblables me faire voir que le délire phrenetique est une fiévre continuë, la manie une fiévre lente, la mélancolie une fievre symptomatique, l'épilepsie une fievre intermittente, la rage une fiévre maligne &c? Puisque les termes sont les signes des idées que nous voulons mettre au jour, que l'un suit necessairement l'autre, & que les idées de ces fiévres sont differentes des idées que nous avons de chacune de ces maladies.

Tout ce qui ne tombe pas sous nos sens n'est qu'opinion, ou conjecture, en Medecine, & ne peut pas entrer dans le veritable caractere des maladies; il n'y a que les symptômes sensibles qui sont en droit de nous les représenter & de nous les faire connoître. On a regardé de tout tems le délire phrenetique comme une aliénation d'esprit passagere & interrompuë, qui accompagne les fiévres desquelles il dépend; peut-on prendre l'un pour l'autre sans confondre la cause avec son effet?

L'idée de la manie représente à mon imagination un homme qui est attaqué

d'un délire continüel sans fiévre, accompagné de colere, de vivacité, de furie, & qu'on ne peut souvent approcher sans s'exposer à être insulté ; quel rapport peut avoir cet homme avec celui qui est affligé d'une fiévre lente, qui le rend languissant, triste & abattu, pour donner à la premiere de ces deux maladies le nom de l'autre ?

Par le mot d'épilepsie, je conçois un mal qui frape tout d'un coup celui qui en est attaqué, & le renverse par terre, comme si le foudre étoit tombé sur sa tête, lui ôtant toutes sortes de connoissance, & ne lui laissant pour tout signe de vie que des hurlemens, & des convulsions dans tous ses membres ; l'état de cet homme (je vous prie) est-il semblable à cette fiévre intermittente dont le caractere est connu de tout le monde, pour appeller ces deux maladies d'un même nom ?

L'homme qui a été mordu d'un chien enragé, a un visage alteré, des yeux tristes, le regard affreux, il écume quelquefois, & paroît toûjours transi de chagrin & de colére, ayant perdu la raison ; il se jette sur tous ceux qu'il rencontre pour les dévorer ; & quoique son alteration soit extrême, il aimeroit mieux mourir que de boire, cette image qu'a-telle de commun avec la fiévre maligne, qui ôte tout d'un coup les forces d'un homme, le brûle dans son lit, & l'oblige de

demander toûjours à boire, & de se plaindre quand on demeure un peu de tems sans lui en apporter? Comment expliquer la rage par la fiévre maligne &c? Vous ne sçauriez disconvenir, Mr. que l'idée que je vous donne de ces maladies ne soit connuë de tout le monde, & que les termes, ou les noms, dont je me sers pour les marquer, ne soyent generalement reçus; comment pourrez-vous confondre les noms de ces maladies, en nommant les unes du nom des autres, sans troubler nos idées, & détruire les connoissances & l'ordre de la Medecine?

On peut bien inventer des termes, lorsque les Sciences en manquent pour donner des notions nouvelles, mais dans les idées connües on doit conserver les noms qui leur ont été imposez, il n'est pas même possible de les changer lorsqu'ils sont generalement reçus sans tomber dans la confusion.

Vous me direz peut-être que la cause de ces maladies n'est pas comprise dans la description que j'en ai donnée, que vôtre intention n'a pas été de changer le nom qu'elles portent depuis Hypocrate, mais que vous leur avez voulu donner un surnom pour les rendre plus intelligibles, & de même qu'on donne des surnoms aux hommes pour découvrir leurs qualitez, leurs vertus, & leurs vices, vous voulez que le délire phrenetique

ırnommé la fiévre continüe des ef-
la manie la fiévre lente, l'épilepfie
vre intermittente, la rage la fiévre
;ne &c. pour découvrir la reffem-
e que les maladies de l'efprit ont
les maladies du fang, & pour faire
oître la veritable caufe qui les pro-

vous avoüe que cette impofition de·
aux maladies eft tout à fait nouvel-
l y a deux fiécles que les furnoms
en ufage en France parmi les gens
ıalité; mais on ne s'étoit pas encore
de s'en fervir en Medecine, excep-
:puis environ un an, que deux Mede-
, qui fe difent Docteurs de la Facul-
e Montpellier, pour fe diftinguer
|uelque endroit, appellerent un ictere
: accompagné de douleurs périodi-
, le premier du nom de rhumatifme
ye, & l'autre de fiévre quarte du foye.
is perfuadé que quand ces Meffieurs
nt connoiffance de vôtre lettre, ils
nanqueront pas de donner le quin-
a aux épileptiques, car ce reme-
comme vous fçavez, eft propre
toutes les maladies périodiques, &
ut pour les fiévres intermittentes des
ts.

ıifque vous êtes dans le goût d'impo-
le nouveaux noms aux maladies, il
femble qu'il feroit mieux de les fur-
mer du nom de la caufe que vous

voulez mettre en évidence, ou de son effet le plus sensible, que du nom d'une autre maladie.

On n'a jamais surnommé un homme du nom d'un autre homme, & on peut fort bien dire un délire inflammatoire, délire febrile, délire essentiel, délire sympatique &c. Cependant je crains fort que la voïe que vous prenez pour éclaircir les maladies du cerveau ne soit désapprouvée, les principes éloignez & les comparaisons forcées ne conduisent pas à l'évidence.

Il n'est pas vrai-semblable que les esprits animaux soyent une liqueur composée, comme vous l'avez crû, on la verroit couler quand on coupe le nerf traversalement, les parties voisines en seroient inondées, ainsi qu'il arrive dans les vaisseaux sanguins, & dans ceux qui portent la lymphe; les nerfs liez s'enfleroient dans leurs parties supérieures; les ébranlemens que les objets font sur les filamens seroient amortis, & l'ame se trouveroit frustrée des impressions qui lui viennent du dehors, si les esprits animaux étoient des liqueurs; il n'est pas possible qu'une liqueur eut deux mouvemens opposez en même tems dans un même tuyau, la vivacité des sensations, & la rapidité des actions de l'homme, prouvent que les esprits animaux sont plûtôt de la nature de la lumiere, qu'une liqueur.

Mais quand les esprits animaux seroient une liqueur sujette aux mêmes vices, & produite par les mêmes principes que le sang, il ne s'ensuivroit pas que le délire phrenetique fût la fievre continuë des esprits, ni l'épilepsie la fiévre intermittente &c. Ce ne sont pas les premiers principes qui déterminent les êtres, c'est le résultat de leur mélange qui fait que la chose est ce qu'elle est ; les mixtes, quoique composez de sel, soufre, terre & flegme, sont tous differens ; les liqueurs peuvent pecher en quantité, en qualité, en mouvement, mais il ne s'ensuit pas que les vices qui sont d'une même espece, soient les mêmes dans le détail ; la mauvaise qualité du sang est differente de celle des esprits animaux, & on ne doit pas les confondre dans leurs nominations.

Ce n'est pas non plus par des comparaisons éloignées & par l'uniformité de la curation, qu'on parvient à la connoissance des maladies, il y a très-peu d'indications à remplir dans la curation des maladies, & beaucoup de causes à combatre ; un purgatif donné à propos peut emporter la cause de la fiévre continüe, la cause de la fiévre intermittente, la cause de l'épilepsie, & de plusieurs autres maladies ; & ces causes ne doivent pas être reputées d'une même nature, pour avoir été chassées par les mêmes remedes. Un

purgatif peut certainement par son acreté solliciter les glandes à séparer les impuretez qui sont dans les nerfs, celles qui sont dans le sang & dans la lymphe, quoique ces impuretez soient differentes.

Je vous ennuyerois, Monsieur, si je m'étendois sur toutes les pensées que vos reflexions ont fait naître dans mon esprit. J'ai resserré la matiere autant que j'ai pû, & ma paresse ne me permettant pas d'aller plus loin, je finis ma lettre, en vous disant de bonne foi, que ce que les Auteurs nous enseignent des maladies du cerveau, me paroit plus net & plus intelligible, que le parallele que vous nous donnez de ces maladies avec celles du sang. Je serai fort trompé, si ceux qui liront vôtre lettre ne sont pas de mon sentiment. Quoi qu'il en soit, je vous prie de prendre en bonne part ce que je vous écris, & de croire que je suis avec toute l'estime & l'amitié possible.

ARTICLE CLXVI.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, DE PRAGUE.

LE Pere François Noël, Jesuite, Missionaire de la Chine, a par une étude opiniâtre acquis une grande connoissance de la langue & des sciences Chinoises;

il s'en sert avantageusement pour l'Europe. Il fit paroître il y a quatre ans des observations curieuses, dont nous avons rendu compte à nos Lecteurs. Maintenant il fait imprimer les six livres de morale qui ont le plus d'autorité à la Chine, traduits de Chinois en Latin. Le premier intitulé, *l'Ecole des adultes*, a été originairement composé par Confucius; mais on n'a pas l'original dans sa pureté; ce que le Pere Noël a traduit en Latin est une paraphrase composée par Tsem, disciple de Confucius. Confucius dans cet ouvrage met pour premier principe, qu'il faut travailler à sa propre perfection, avant qu'on puisse travailler utilement à la perfection des autres. Il enseigne les moyens de réüssir dans l'une & l'autre entreprise, dont il fait voir que le repos des familles & le bonheur de l'Etat dépendent. Le second de ces livres est intitulé, *le milieu immüable*, ouvrage de Tsu, neveu de Confucius. Le soin d'éviter tout ce qui est extreme, & de garder toûjours un juste milieu, est, selon l'Auteur, le moyen infaillible d'arriver à la perfection. Il tient, que pour garder ce milieu, il ne faut que chercher en tout le vrai, & s'y attacher. Tsu déclare, que cet ouvrage est moins de lui, que de Confucius, dont il rapporte continüellement les propres paroles: c'est sur tout aux Princes & aux Magistrats qu'il recommande cette sage médiocrité.

Le troisiéme est, *le livre des sentences*, & un extrait des conversations de Confucius avec ses disciples. Le quatriéme traité a pour Auteur Mem Tsu, qu'on regarde comme le modele de bien écrire en Chinois. C'est plûtôt un traité de politique que de morale, mais la politique de cet infidelle est plus saine, que celle que quelques Ecrivains Chrétiens n'ont pas eû honte de proposer. Il préfere les Princes pacifiques aux Princes conquerans; c'est par la vertu, par la justice, par la bonne éducation des enfans, qu'il veut qu'on prévienne & qu'on appaise les guerres civiles. Le cinquiéme livre est un *traité de l'obéïssance filiale*, composé par Confucius même : il y établit solidement les fondemens de cette obéïssance, qu'on regarde à la Chine comme les fondemens de l'Etat. *L'Ecole des enfans* est le sixiéme traité que nous donne le Pere Noël. Chu, qui a vécu long-tems après Confucius, y a renfermé toute la morale Chinoise proportionnée à l'esprit des enfans. Il reste cinq livres classiques, *les annales de l'Empire*, *les poësies*, *le livre des productions & des changemens*, *le livre des Rites*, *le livre du printems & de l'automne*. Ils sont si longs & si ennuyeux que l'Auteur n'a pas crû devoir les traduire. Il a conservé autant qu'il a pû dans sa version le tour & le stile original, & a eû soin d'éclaircir divers endroits,

s remarques tirées la plûpart de l'hiſt-
ire de la Chine.

DE ROSTOK.

Les Sçavans connoiſſent Bohlius, In-
prete Lutherien, fort ſingulier dans
 explications, qui n'ont pas été gene-
lement approuvées. Il prétendoit, que
ur trouver le veritable ſens de l'Ecri-
re, il falloit pénetrer jusqu'à la ſigni-
ation propre, formelle & préciſe de
aque mot Hebreu, il ſe ſervoit des
cens Hebreux pour y parvenir. Mr.
apius, qui avoit procuré en 1709. une
uvelle édition de ſa *paraphraſe ſur les
eaumes*, vient de publier *ſon Commen-
ire ſur Zacharie*. Bohlius l'avoit laiſſé
parfait, Mr. Grapius l'a continüé, de-
is le chapitre huitiéme, jusqu'à la fin
 la Prophetie. Il faut vous donner
elque idée de la méthode de Bohlius;
prétend que les quatre chevaux, dont
ſt parlé au premier chapitre, déſignent
atre nations, dont Dieu s'eſt ſervi pour
xecution de ſes deſſeins ſur ſon peuple ;
 Chaldéens, figurez par le cheval d'un
il roux ardent, à cauſe de leur crüau-
, les Medes, les Perſans, les Grecs:
Cavalier qui les monte eſt le Fils de
eu, l'Ange du grand Teſtament qui
met ces peuples à ſes volontez, & les
duit comme il eſt utile à ſes deſſeins.

aussi facilement qu'un Cavalier conduit un cheval. Cette vision devoit rassûrer les Juifs allarmez : elle leur montroit leur Dieu maître absolu des nations, & ranimoit leur confiance. Selon le même Interprete Jesus Christ est la pierre qui a sept yeux. Enfin, il prétend que ces paroles du Prophete, ch. 11. v. 12. *Le Seigneur des armées dit : Il m'a envoyé après sa gloire aux nations qui vous avoient pillez*, prouvent clairement la divinité de Jesus-Christ.

DE HALL, PRE'S DE MAGDEBOURG.

Mr. Chrestien Volfius, qui tient un rang considerable parmi les Mathematiciens, & dont nous avons un cours de Mathematique, qui a paru d'abord en Aleman & ensuite en Latin, vient de donner en Latin des tables des sinus & des tangentes. La préface contient l'histoire de la Trigonometrie, dont il attribüe l'origine à l'Astronomie, & l'invention à Hipparque : il y parle d'un grand ouvrage de Læsenes, Gentilhomme de Misnie, sur cette difficile matiere, où il avoit poussé le calcul jusqu'à chaque seconde ; le manuscrit est entre les mains de ses heritiers. Mr. Volfius, dans l'introduction à l'usage des tables, donne une regle generale pour la solution de tous

problemes qui ont pour objet les trian-
:s, soit qu'ils soient sphériques, soit
'ils soient droits.

*Tabula sinuum atque tangentium, tàm
turalium, quàm artificialium, unà cum
garithmis numerorum vulgarium ab* 1. *us-
e ad* 10000 *numeris quadratis & cubicis*
1. *usque ad* 1000 *edidit, præfatus est ad
gulam universalem solvendi omnia trian-
ıla tàm plana, quàm sphærica, præmissit
hristianus Volfius in Academia Frideri-
ana Matheseos Professor, & societatum
egiarum Britannica & Borussiæ sodalis.
ala Magdeburgea*, in 8°.

DE BRESLAU.

Mr. Doerdeck travaille à une histoire
: la Silesie par les medailles, *Silesia nu-
ismatica*, il la commencera par un exa-
en critique de tous les Historiens de cet-
contrée.

DE LIPSIC.

Le huitiéme & dernier volume de l'hif-
ire de Saxe par medailles est en vente,
ummophylacium Saxonicum. Mr. Tentze-
us en est l'Auteur : il est imprimé en La-
n & en Aleman. On a rendu compte des
x premiers volumes dans nos Memoi-
es.

Mr. Geoffroy Olearius a traduit du Grec

ſur le ſeul manuſcrit entier qui en reſte, & il va publier un Ecrivain de l'hiſtoire Byzantine qui n'a point encore paru, il s'appelle *Joſeph Geneſius*, ou *Joſeph de Byzance*, il vivoit dans le neuviéme ſiécle.

Cette ville vient d'ouvrir pour la commodité du Public ſa Bibliotheque, riche de quatorze mille volumes. Mr. Hulricgroſs l'avoit leguée avec tous ſes biens à ſes citoyens, il y a trente cinq ans, elle n'étoit alors que de deux mille volumes. Mr. Goetzius Bibliothecaire en a donné une deſcription de quarante pages *in* 4°. qui en donne une grande idée. On y conſerve des *Bibles* en toutes ſortes de langues, même dans les *langues Americaines*, *S. Matthieu & S. Jean en Fermoſan*, *S. Luc en Malage*, des livres d'une rareté extrême, *l'abregé du Talmud imprimé à Cracovie l'an* 1597. *l'édition de Cremone du livre Sohar*, *un manuſcrit Hebreu d'une partie de l'ancien Teſtament avec les deux paraphraſes Chaldaïques*, *& le commentaire d'Archi*, écrit il y a ſix cens ans; le commentaire & les Paraphraſes different des imprimez en beaucoup d'endroits, un autre manuſcrit fort ancien contient le *livre des Machabées en Chaldaïque*.

On trouve encore dans la même bibliotheque *le commentaire de Rabbi Moyſe Ben-Nachman ſur Job*, & ceux *de Rabbi Iſaïe Sinukel* ſur preſque tout l'ancien Teſtament, le livre cherché ſi long-tems & ſi

inutilement par les Chrétiens, écrit par un Juif sous le titre de *Galeresaira*, *celui qui découvre les choses cachées*, cité par les Juifs dans le *Jalkut*, & qui enseigne clairement les dogmes du Christianisme ; aucun de ces trois manuscrits n'a vû le jour.

On remarque parmi les manuscrits Arabes de cette bibliotheque *un manuscrit d'une partie de l'Alcoran* parfaitement beau, écrit sur la fin du seiziéme siécle pour Mahomet Chodlabende Roi de Perse, *Las Suna*, ou *la seconde loi* des Mahometans, tirée des actions & des paroles de Mahomet, qui n'a point encore été imprimée. Parmi les manuscrits Grecs *les Pneumatiques d'Heron*, qui different beaucoup de l'édition qu'on a faite à Paris en 1698. *les trois premieres tragedies de Sophocle*, avec des scholies qui n'ont pas encore été publiées. Le nombre des manuscrits Orientaux passe deux cens ; le nombre des manuscrits Grecs, Latins, Alemans, est beaucoup plus grand, & parmi cinq mille medailles qui composent le cabinet, il y en a de fort rares.

DE TUBINGE.

Mr. Camerarius, Professeur de Medecine, a recüeilli dans un volume *in* 12. vingt dissertations sur la magie, & les maladies qu'on attribüe à des sortileges.

Novembre 1713.

ſur la vipere, ſur l'uſage de la mecanique dans la Medecine, ſur les avantages de la Chymie, ſur la proprieté de conſerver les corps qu'a la neige, ſur la maladie venerienne, ſur l'effervescence, ſur la refraction, ſur la nourriture du fœtus dans le ventre de ſa mere, ſur des préparations anatomiques avec la cire, ſur les differences de l'épilepſie & de la catalepſie, ſur les maladies vermineuſes, ſur les fievres malignes, ſur les gloſſopetres & la generation des pierres, ſur les changemens cauſez par le déluge, ſur l'état des eaux dans la terre & ſur la terre; enfin, ſur diverſes experiences phyſiques. Ces diſſertations ſont courtes, claires & méthodiques. On reprochera peut-être au Profeſſeur de Tubinge, qu'il n'eſt que l'Echo de divers Auteurs de ce ſiécle; qu'il eſt à la verité bon Copiſte, mais qu'il n'eſt que Copiſte. Ceux qui liſent les Journaux reconnoîtront ſans peine les ſources où il a puiſé. Après tout, on eſt obligé aux Auteurs qui nous raſſemblent dans un ſeul livre ce qu'il faudroit chercher dans pluſieurs, ſurtout quand la netteté & la méthode ajoutent un nouveau prix à leur preſent.

Eliæ Camerarii Profeſſoris Medicinæ ordinarii Tubingenſis Conſiliarii & Archiatri Virtembergenſis diſſertationes Taurinenſes, epiſtolica phiſico-medica, ad illuſtres Italos, ac Germanos quoſdam Medicos ſcripta, continentes varias annotationes in varia ar-

um D. des noves cum primis ac D. rdi scripta atque experimenta. Tubin- 712. *in* 12.

D'AUGSBOURG.

a fait ici une nouvelle édition *des ms sur l'éloquence décidées par le Pere las Balbinus*, & on a eû raison de : plus commun un des meilleurs trai- : Rhetorique que nous ayions, c'est llogue entre un Ecolier & son Profes- : les préceptes y sont proposez avec extreme netteté. Le Pere Balbinus qu'un Orateur ait toûjours en vûë la asion, comme la fin de l'éloquence, l'il rejette comme inutile & défec- t tout ce qui n'a pas la force de per- r. Il avertit ceux qui prétendent à la e de l'éloquence, de s'examiner, & noncer à une entreprise inutile, s'ils du sentiment dans le cœur, & de la se dans l'esprit : il faut convaincre, raison seule peut convaincre ; il faut avoir l'esprit juste, il faut toucher, on ne touche point, si l'on n'est pas ié le premier ; il faut donc du senti- dans le cœur. Les grands mouve- : emportent, entraînent ; mais la uère est de peu de durée, si ces mou- ens ne naissent de raisonnemens soli- : les raisonnemens les plus solides, osez froidement, entrent à peine

lissimus liber, in quo antiqua &
jus saculi eloquentia præcepta,
eam comparandam auxilia & p
dialogum singulari brevitate & cl
ponuntur, & accommodatè discip
geniis tractantur & explicantur.
Vind. In 8°.

On a fait une nouvelle éditi
Pharmacopée d'Augsbourg & est
Schrokius, chargé du soin de l'
tâché de rendre l'ouvrage encor
fait.

Pharmacopaa Augustana rem
folio, literis 10. *Chrisostomi Vagn*

D'ITALIE, D'UDI

Monseigneur Dionigi Delfino
che d'Aquilée, a fondé dans cette

ingt de mille ducats, sans parler des
es que les deux Cardinaux Delfino lui
ient laissé.

DE CREME.

On a recüeilli *les opuscules d'Alemanno*
, Gentilhomme qui vivoit dans le
iéme siécle, dont nous avons une *hist-*
e de Creme écrite avec beaucoup de ju-
ment & d'élegance.

DE FOLIGNO.

Le P. Antonio Baldassari, dont nous
ns une explication des ceremonies de
Messe, *sacra Liturgia dilucidata*, &
histoire abregée des Conciles generaux,
ait imprimer un abregé des vies deplu-
rs personnes illustres par leur sainteté
eur science : *Compendioso ristretto delle*
di personnagi alcuni illustri. In 12.

DE NAPLES.

Dom Joseph d'Alessandro, Duc de Pes-
olanciano, a fait paroître un ouvrage
le manege & les autres exercices pro-
s du Cavalier : *Pietra paragone di Caval-*
i.

La morale n'a pas toute l'attention de
gneur Paul Marie Doria, ce noble
losophe, qui a si bien écrit *sur les*

gles de la vie civile & sur *l'éducation des Princes*, ne néglige pas la Physique; il vient d'imprimer un traité du mouvement des corps sensibles & insensibles : *Considerazioni sopra il moto e la mecanica de corpi sensibili e de corpi insensibili.*

Le Seigneur Antonio Montforte, connu par son traité *de distantiis & magnitudine syderum*, proposera bien-tôt des découvertes astronomiques, aussi neuves que le mouvement des planetes concentriques, qu'il a expliqué dans ce livre.

On a imprimé un *traité du mouvement du sang, & des maladies que cause son acceleration, ou son retardement, par le Seineur Nicolo Crescenzo.*

Le Seigneur Luc Antoine Porzio, fameux Medecin, & un des plus sçavans hommes de l'Italie, est occupé à défendre, contre plusieurs celebres Mathematiciens, son opinion singuliere touchant *le mouvement des corps sur un plan incliné.* Il va publier un volume *de dissertations sur les plus curieuses questions de la Physique*, les tremblemens de terre, les débordemens des fleuves, la fumée & les eaux que jette le Vesuve, la navigation &c.

Le docte Matteo Egizio rassemble les opuscules si recherchez du Seigneur *Sartorio Quatromani.* On y verra une *traduction de la poëtique d'Horace avec des remarques*, une *critique de la Jerusalem du Tasse*, *un discours sur la metaphore*, *& d'au-*

tres ouvrages fort délicats en prose & en vers.

DE PADOUE.

On a trouvé dans une prairie voisine des bains d'Abano cette inscription :

AA
C CLVENTIVS C E
Romul. Proculus
A TESTE AEDILIS II VIR
QVAESTOR
AERARI BIS PONTIFEX. V.S.

Nos Sçavans l'expliquent ainsi : *Aquis Aponi Caïus Cluentius filius Romulus à teste ædilis duumvir bis ærarii Quæstor Pontifex votum solvit.* L'inscription nous apprend, que les Romains regardoient les fontaines comme des Divinitez, & que les habitans d'Este avoient été aggregez dans la Tribu Romulia, ou Romilia, quand on leur donna le droit de bourgeoisie à Rome.

DE TURIN.

Le Pere Luc Vading nous a donné en huit volumes *in folio* les annales de l'Ordre de S. François jusqu'à l'an 1213. Le P. Antonio Mellissano de Macro, chargé de continüer cet ouvrage, est mort avant que d'avoir mis la derniere main au neuviéme. Le P. Antoine Marie de Torre,

ſon ſucceſſeur dans l'emploi d'Hiſtoriographe de l'Ordre, l'a revû & fait imprimer. Ce neuviéme tome contient l'hiſtoire de trois ſiécles, & vient juſqu'à l'année 1500. Le P. Antoine Marie de Torré ne fera pas beaucoup attendre le dixiéme volume.

Annalium Ordinis Minorum ſupplementa ab admodùm R. P. Fr. Antonio Meliſſano de Macro Ordinis Minorum ſtrictæ obſervantiæ reformatorum ab anno 1213. *ad annum* 1500. *collecta, & in lucem edita per Antonium Mariam de Torre ab Auguſta pratoria. Auguſtæ Taurinorum, ex typographia Gringhelli. In folio.*

D'ANGLETERRE, D'EXCESTER.

Deux Sçavans, M. Muſgrave & feu M. Dodwell, ont entrepris d'expliquer une inſcription trouvée proche de Bath : ils conviennent aſſez du ſens qu'on doit lui donner, mais ils ont répandu à l'envi l'un de l'autre l'érudition la plus recherchée, l'un ſur ſes remarques, l'autre ſur ſon commentaire. Ils diſent des choſes aſſez curieuſes, mais étrangeres à leur ſujet ; par exemple, Mr. Muſgrave prétend montrer par un paſſage de Tacite, que Pomponia Græcina, femme de Plautius, qui conquit ſous l'Empire de Claude une partie de la Grande Bretagne, étoit Chrétienne, & il conjecture qu'elle a la premiere porté le Chriſtianiſme dans cette Iſle : tout enfin ſe réduit à nous apprendre

 qu'un

n peu devant la mort de Severe un
urier, Belge de nation, nommé Ju-
Vitalis, attaché à la vingtiéme legion
innique, mourut à l'âge de vingt neuf
& fut enterré.

*ilii Vitalis epitaphium, cum notis cri-
explicationeque V. C. Henrici Dod-
& commentario Guillelmi Musgrave
Dunmoniorum, vaneunt Londini, in* 8°.

DE CAMBRIDGE.

ous me demandez un détail de l'affaire
ir. Vhiston, qui professe ouvertement
anisme : il m'est aisé de vous satisfai-
j'ai eû beaucoup de part dans ce qu'on
t contre cet aûdacieux novateur. Il
mença à se déclarer par l'impression
uelques sermons, auxquels il avoit
: une censure de l'hymne de la sainte
ité, *Gloria Patri*, chantée depuis
de siécles par toutes les sectes Chré-
ies. Il vit bien que pour soutenir son
:prise il auroit besoin du témoignage
inciens Peres, il songea à s'en pré-
:, il soutint dans une dissertation que
:ttres interpolées de S. Ignace sont ve-
les & originales, il y joignit une ré-
: au Docteur Sacheverell, qui l'avoit
ment accusé d'heresie. Sa temerité
sant avec son aveuglement, il entre-
d'inserer dans le Canon des saintes
ures, le livré évidemment supposé

qui porte le titre de *Constitutions Apostoliques*, & il baptisa un fils qui lui naquit en ce tems-là par immersion, & avec une forme nouvelle, qu'il prétend avoir tirée des Constitutions Apostoliques. Il s'efforça d'introduire dans les prieres publiques la nouvelle Doxologie qu'il avoit composée, pour la substituer à l'hymne *Gloria Patri*; n'ayant pû réüssir, il ne garda plus de mesure, & il publia le dessein d'un livre intitulé, *le Christianisme primitif ressuscité*, divisé en quatre volumes, dont le premier contiendra les Epîtres de S. Ignace selon les deux éditions, en Grec & en Anglois, & une dissertation où le nouvel Arien, pitoyable Critique, se vante de prouver que les Epitres veritables de l'édition de Vossius ont été corrompües par Marcel d'Ancyre. Le second tome contiendra les Constitutions Apostoliques en Grec & en Anglois, avec un autre ouvrage supposé traduit de l'Arabe, intitulé, *Enseignemens des Apôtres*, & le *second livre d'Esdras apocryphe traduit sur un manuscrit Arabe.* Mr. Vhiston met de son autorité privée ces trois ouvrages supposez au rang des livres canoniques. La dissertation où il entreprend de prouver ce paradoxe remplira le troisiéme tome de son ouvrage, le quatriéme est destiné à combattre les Mysteres de la Trinité & de l'Incarnation. A la tête de tout l'ouvrage il mettra une préface apologetique qui pa-

éja. L'Université de Cambridge l'a
:hé de son corps. Mr. Maittaire l'a
à la convocation du Clergé, & à la
bre des Communes, Mr. Allix a
ontre lui un petit ouvrage auquel il
ndu, mais ce qui a paru de meilleur
te dispute, c'est un livre de feu Mr.
écrit en Anglois, où il examine
x manuscrits Arabes dont Mr. Vhis-
it tant de cas, & le livre des en-
mens des Apôtres que ces deux ma-
:s contiennent. Le pauvre Vhiston
ierement confondu par ce sçavant
aire, que la mort a enlevé peu de
près ce service rendu à l'Eglise.

Jean Ernest Grabe, né à Konisberg
isse, joignoit un esprit solide à un
id respect pour l'antiquité Chré-
. Né dans la secte Lutherienne, la
: des Peres lui découvrit bien-tôt les
s de cette prétendüe Eglise. Il crut
:r dans l'Eglise Anglicane plus de
mité avec l'Eglise primitive, il passa
;leterre, il y reçut même l'Ordre de
: ; mais convaincu bientôt après
eurs de cette Eglise sur la justifica-
l'Eucharistie & le sacrifice, il n'a
communié selon son rit. La grace
it peu à peu ses tenebres, quand la
'a surpris à Londres l'an MDCCXI. Il
1a par son testament qu'on l'enter-
ns le cimetiere des Catholiques.
:onjurons ses amis de nous fournir

des mémoires, pour nous mettre en état de donner un éloge plus ample de ce grand Homme.

L'Horace de M. Bentley n'a pas emporté tous les suffrages, il a ses partisans & ses adversaires. *Mr. Cunnigham* en prépare *une critique*, & *une nouvelle édition d'Horace*.

J'aurois dû vous mander plûtôt que Mademoiselle Philips, qui tient un rang considerable parmi nos Poëtes tragiques, a traduit en vers Anglois, & fait représenter avec un grand succès, l'*Horace & le Pompée du grand Corneille*.

DE HOLLANDE.

DE FRANCKER.

Mr. Gurtler, Auteur celebre, & dont les Journaux ont parlé plus d'une fois, a fait imprimer ici un volume *in* 4°. de *dissertations sur la gloire de* JESUS CHRIST *élevé dans les Cieux*, *& sur la destinée de son peuple*.

Nicolai Gurtleri dissertationes de Jesu-Christo in gloriam erecto fatisque populi ipsius, ex historia & vaticiniis repetitæ. In 4°. apud Vibrum Bleck. L'ouvrage est partagé en treize dissertations. La premiere, sur les apparitions de JESUS-CHRIST ressuscité. La seconde, sur l'entrée de JESUS-CHRIST dans le Ciel en qualité de souverain Pontife, selon le chap. IX. de

re aux Hebreux. La troisiéme, sur
oire de Jesus assis à la droite de son
La quatriéme oubliée dans la table,
d contre les Sociniens le Sacerdoce
tüel de Jesus-Christ, qui dure en-
dans le Ciel. L'Auteur y avance,
e le sentiment commun, que le sou-
n Pontife au jour de l'expiation y jet-
e sang de la victime sur le propitia-
; tous les Interpretes Juifs & Chré-
assûrent qu'il le jettoit en l'air. La
iéme dissertation marquée dans la ta-
parle de l'heritage acquis au Messie
 mort; c'est un commentaire sur le
me XVI. La cinquiéme, est une ex-
ion du Pseaume XLVII. appliqué au
r de Jesus-Christ dans le Ciel. La
ne, interprete le Pseaume CX. du
iphe & du Sacerdoce de Jesus-
ist. La septiéme, explique le se-
Pseaume de la perpetuité du regne du
e. La huitiéme, applique à Jesus-
ist ressuscité le Pseaume XXIII. La
éme, traite des festins sacrez. La
me, est sur les Mysteres contenus
le Pseaume VIII. La onziéme, tire du
tre XI. d'Isaïe des préjugez de la desti-
u peuple Chrétien, & la douziéme
que le Cantique d'Anne mere de Sa-
. On trouve ensuite une réponse à di-
s objections contre la premiere disser-
, elle meritoit qu'on en fît. L'Au-
paroît embarrassé des paroles du Fils

de Dieu, qui promet à ses disciples *de les précéder en Galilée, où ils le verront*; ce fut cependant à Jerusalem qu'ils le virent d'abord. Mr. Gurtler, pour résoudre cette difficulté, imagine que le Fils de Dieu alla d'abord en Galilée, où il ne trouva pas les Disciples, & qu'il en revenoit quand il apparut sur le chemin d'Emmaüs. Cette conjecture pourroit passer, mais on ne passera pas à Mr. Gurtler que JESUS-CHRIST ait eû besoin d'un bateau pour ce voyage, ni qu'il apparut de nuit, parcequ'il ne vouloit pas s'exposer aux insultes des Juifs. Mr. Gurtler ignore-t'il les privileges d'un corps glorieux marquez si clairement dans l'Ecriture?

Mr. Reglus, Professeur de Philosophie, a publié des Elemens de Physique fort clairs: il n'a embrassé aucune secte, & renonçant aux préjugez, il regarde Aristote & Descartes comme de grands Hommes, mais comme des hommes: il s'écarte de Descartes, aussi bien que d'Aristote, quand la raison l'ordonne. L'Academie de Francker est fort Cartesienne, & l'Auteur a eû besoin de fermeté, pour ne pas se laisser aller aveuglément à l'autorité de ce Philosophe, dont il combat quelques erreurs avec beaucoup de penetration & de solidité, sans manquer à lui rendre justice sur quantité d'heureuses découvertes.

Elementa scientiæ naturalis, sive principia Philosophiæ theoreticæ, quibus veri-

tatem investigandi solida & facilis proponitur methodus, in usum juventutis instituenda concinnata, à Joanne Regio Med. & Phil. Prof. Franquera, apud Halma, in 8°.

DE LEIDE.

Monsieur Perizonius, qui fit paroître il y a près de deux ans deux volumes de recherches sçavantes sur les origines Babyloniennes & Egyptiennes, *Origines Babilonica & Ægyptiaca*, travaille sur *les origines Assyriennes*, on souhaite que son grand âge lui permette d'achever cet ouvrage.

Du Vivié vend les lettres du sçavant Marquard Gudius, & de Mr. Sarrau Conseiller au Parlement de Paris. On a imprimé dans le même volume des lettres d'Alciat, de Batthius, de Camerarius & de Cardan, de Bonamicus, de Theocrenus, & de plusieurs autres.

Marquardi Gudii & Claudii Sarravii Senatoris Parisiensis epistola, una cum responsis, quibus accedunt ex bibliotheca Gudiana clarissimorum virorum epistola ultra quinquaginta, in 4°.

Luchtmans a imprimé les Institutes du droit naturel & du droit des gens par Messieurs Vitriarius. Philippe a pris pour son modele le traité de Grotius du droit de la guerre & de la paix, copié tant de fois,

& multiplié sous tant de formes par les Jurisconsultes Alemans. Jacques Vitriarius a augmenté ce traité. M. Buddeus y a joint une histoire du droit naturel & du droit des gens, selon les Hebreux; Seldenus, *de Jure naturali & Gentium secundùm Hebræos*, n'a pas été inutile à Mr. Buddeus.

Philippi Reinhardi Vitriarii Institutiones juris naturæ & Gentium ad methodum Hugonis Grotii conscriptæ, & auctæ à Jacobo Vitriario. Accedit Joannis Francisci Buddei historia juris naturalis, & Synopsis juris naturalis & Gentium juxtà disciplinam Hebræorum, in 8°.

D'AMSTERDAM.

On a réimprimé *l'apologie de Naudé pour les grands hommes accusez de magie, augmentée de quelques remarques* : elles sont curieuses.

C'est ici qu'on imprime maintenant l'*histoire critique de la Republique des Lettres*. Le troisiéme tome a paru, les pieces que *Mr. Samüel Masson* y fait entrer sont sçavantes, & dignes de l'attention du Public.

DE LA HAYE.

Le Vibius sequester, dont Mr. Hesselius nous a donné une nouvelle édition, est un pauvre Auteur, nous le changerions

volontiers contre tant d'excellens livres anciens que nous avons perdus, tandis que cet indice Geographique confus & plein d'erreurs grossieres a échapé à l'injure des tems : il ne merite pas la peine que l'Editeur, & Messieurs Reland Pauu & Claude, se sont donnez pour le corriger. On a imprimé à la fin de ce volume des lettres de quelques Critiques sur ce vers de Virgile :

Pars Scythiam & rapidum Cretæ veniemus Oaxem.

Ces lettres rendent fort vraisemblable, & presque certain, qu'il n'y a jamais eû de fleuve Daxés dans la Crete ; que l'Oaxés est l'Oxus, & que *Creta*, pris mal à propos pour l'Isle de Crete, ne signifie que de la craye : *Rapidum Cretæ*, qui entraîne de la craye ; l'épithete convient fort à l'Oxus.

DE TOULOUSE.

Mr. l'Abbé Asselin a emporté presque tous les prix des Jeux Floraux, le prix de l'Ode, le prix du poëme, & le prix du poëme reservé de l'année derniere : il avoit déja remporté deux fois le prix du poëme, & quoique par les statuts des Jeux Floraux un Auteur ne puisse remporter que trois fois le même prix, l'Academie n'a pas voulu néanmoins refuser ce quatriéme prix à Mr. l'Abbé Asselin : elle a consideré qu'il n'étoit entré que trois fois en

lice pour ce genre d'ouvrage, elle a crû pouvoir interpreter favorablement sa loi. Son jugement sera applaudi, le vrai merite doit être distingué. Mademoiselle de Catelan de Portel a eû le prix de l'élegie; le prix de prose a été reservé. L'Ode de Mr. Asselin a pour sujet *la fortune*; nous en transcrivons une strophe.

Les Rois que charme un sort paisible,
Trouvent-ils l'art de le goûter?
Leur sceptre est un fardeau pénible,
Qu'ils sont souvent las de porter.
Comblez des faveurs de Bellone,
Que leur sert qu'aux pieds de leur thrône,
Tombent les plus fameux Heros?
Amis constans de la victoire,
Lorsqu'ils ont tout fait pour leur gloire,
Ils n'ont rien fait pour leur repos.

Les Odes qui suivent sur *l'amitié* & sur *l'immortalité de l'ame*, ont dû balancer les suffrages. On reconnoît Mr. l'Abbé de Maumenet dans l'Ode sur l'immortalité. L'Auteur de l'Ode sur l'amitié ne devroit plus cacher son nom. Les seize Odes qui suivent sont toutes dans ce goût d'Odes morales dont Mr. de la Motte est l'original, leurs Auteurs sont des disciples que ce grand Poëte ne doit pas désavoüer. Des deux poëmes qui ont emporté les deux prix, l'un est *une épitre au Roi*, l'autre *un discours sur l'aveuglement de*

l'homme, par rapport aux veritez de la Religion.

DE PARIS.

On doit publier dans peu un traité sur l'origine des Echets. Les sentimens des Modernes sont fort partagez sur les premiers inventeurs de ce jeu là. Quelques-uns l'attribuent aux Grecs, d'autres le font venir de la Chine, & c'est l'opinion qui paroît maintenant la plus suivie ; c'est aussi celle que l'Auteur de la dissertation s'attache le plus à détruire ; il embrasse donc un sisteme different, & prétend que les échets viennent des Indiens, & il se flate d'en avoir trouvé des preuves auxquelles il sera malaisé de ne pas se rendre : apparemment qu'il n'oubliera pas en même tems de faire voir que quelques Sçavans, & Saumaise entr'autres, ont eû tort de confondre les échets, avec cette espece de jeu qui étoit si connu chez les Anciens, sous le nom de jeu des larrons.

La Philosophie de Descartes en vers Latins est un autre ouvrage qu'on nous fait esperer dans ce païs-ci. Il sera divisé en cinq livres, dont les trois premiers sont déja achevez. On y entre dans le plus grand détail, & afin de rendre ce poëme plus instructif, l'Auteur n'a pas crû devoir rejetter les questions qui pa-

roissent les moins susceptibles des ornemens de la poësie, telles que sont les preuves que Descartes apporte pour prouver la divisibilité de la matiere à l'infini.

Le Pere le Long, Bibliothecaire de l'Oratoire, travaille maintenant à donner un catalogue de tous les Auteurs qui ont écrit sur l'histoire de France. L'ouvrage est déja fort avancé.

Monsieur l'Evêque de Mirepoix vient de publier *la suite de ses instructions Pastorales sur l'Eucharistie & une instruction Pastorale sur le sacrifice.* Les trois premieres qui parurent il y a quelques années, & dont nous rendîmes compte au Public, faisoient souhaiter avec empressement la publication de celles qui paroissent. Elles se vendent chez Florentin de Laulne, qui vend aussi *les deux derniers tomes de feu Monsieur de Ver sur les ceremonies de la Messe.*

Joseph Mongé ruë Saint Jacques a fait une nouvelle édition de l'excellent livre des Considerations Chrétiennes pour tous les jours du mois. Cet ouvrage est du Pere le Clerc Jesuite, connu par plusieurs autres petits livres de pieté. L'onction & la solidité regnent dans celui-ci, & on ne peut gueres le lire sans être touché des veritez Chrétiennes qu'il nous propose, avec autant de force que de brieveté. C'est un petit volume qu'on peut aisément por-

er sur soi, & dont toutes sortes de personnes peuvent également profiter.

La seconde édition *de la démonstration de l'existence de Dieu*, *tirée de la connoissance de la nature*, *est presque épuisée.* Les Connoisseurs jugent que l'Auteur de la préface, qui s'est appliqué à démêler les équivoques de Spinosa, & à le mettre en contradiction avec lui-même, a pris cet impie par son foible. Un endroit de cette préface à déplû au Reverend Pere Malbranche, on y lit que l'illustre Auteur de la démonstration n'a raisonné sur les principes de Descartes, & du Pere Malbranche dans les articles LVIII. & LXV. que pour donner aux Cartesiens & aux Malbranchistes des démonstrations qui leur fussent propres, & qu'il n'a pas dû les oublier. Des personnes très-équitables, & très-éclairées, auxquelles le Reverend Pere Malbranche a confié ses plaintes, n'ont pas vû dans l'endroit de la préface le sujet de plainte qu'il croit y voir. En effet, on n'a jamais pensé à jetter sur ce vertueux Prêtre aucun soupçon d'Athéïsme. On dit qu'il y a de prétendus Athées Cartistesiens & Malbranchistes; c'est un fait, & le dire, ce n'est pas attaquer le Reverend Pere Malbranche. On ajoute, & il ne peut pas s'en offenser, qu'il devoit renoncer à des expressions qui les favorisent, ne plus dire que Dieu est *tout l'être*, est l'être en general; ce

langage, trop conforme à celui de Spinosa, doit être évité par cette seule raison. D'ailleurs, il ne peut recevoir aucun bon sens dans le sisteme veritable, Dieu n'est pas *tout l'être*, Dieu n'est pas *l'être en general*, puisqu'il y a des êtres differens de lui, il n'est *tout être*; *il n'est l'être en general*, que dans le sisteme de Spinosa; on ne justifie point cette expression par l'admirable idée que Dieu donne de soi-même à Moyse, *Je suis celui qui suis*. Dieu ne dit pas, *Je suis tout ce qui est*, (*Je suis l'être en general.*) Le R. P. de Malbranche, qui aime la Religion, n'aura pas de peine à lui sacrifier des expressions dont des esprits pervers ne manqueroient pas d'abuser, il lui feroit de plus grands sacrifices.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Novembre 1713.

ART. CLI. *L Ettres édifiantes & curieuses, écrites des Missions étrangeres, par quelques Missionaires de la Compagnie de Jesus.* Page. 1853

ART. CLII. *Réponse au traité de la mouvance de la Bretagne.* p. 1877

ART. CLIII. *Lettre de Mr. de Brillac, premier President du Parlement de Bretagne, pour servir de réponse aux dissertations de la mouvance de la Bretagne imprimées en 1711.* p. 1887

ART. CLIV. Annales Ordinis S. Benedicti &c. *Annales de l'Ordre de S. Benoît Patriarche des Moines d'Occident. Par le P. Mabillon.* p. 1890

RT. CLV. Henrici Benedicti Star-kii notæ selectæ, criticæ, philo-logicæ & exegeticæ, in Epistolam S. Pauli ad Hebræos &c. *Notes choisies de critique, d'érudition, fai-tes en forme d'interpretation sur l'E-ṗitre de Saint Paul aux Hebreux &c.* 'age. 1912

ART. CLVI. Dissertationes exegeticæ in selecta Scripturæ oracula &c. *Dissertations en forme d'explications sur des endroits choisis de l'Ecriture &c. Par Jean Hennings, Docteur en Théologie & Archidiacre de l'Eglise de Helmstade.* p. 1921

ART. CLVII. De Valentinianorum hæresi conjecturæ. *Conjectures sur l'heresie des Valentiniens.* p. 1923

ART. CLVIII. Dissertatio de prædicatione Evangelii in Hispania per Sanctum Apostolum Jacobum Zebedæum. *Dissertation sur la prédication de l'Evangile en Espagne, par l'Apôtre Saint Jacques fils de Zebedée. Par A. D. J. D. F.* page. 1931

ART. CLIX. *Lettre de Mr. Mellier General des Finances de Bretagne au P. Tournemine Jesuite, sur le Roi qui a réduit les lys à trois dans l'écusson de France.* p. 1948

ART. CLX. Tractatus de Mysteriis & annis Christi Servatoris nostri &c. *Traité des Mysteres & des années de* Jesus - Christ *&c. Par le R. P. Frere Hyacinthe de Graveson, de l'Ordre des Freres Prêcheurs.* page. p. 1951

TABLE.

ART. CLXI. *Reglement de vie, selon les maximes de la perfection Chrétienne & des vertus, selon S.Thomas, à l'usage des Missions.* p. 1956

ART. CLXII. Jura Israëlitarum in Palestinam terram Chananæam &c. *Les droits des Israëlites sur la Palestine, terre de Chanaan &c. Par Henning Bernard Witther de Hildesheim.* p. 1957

ART. CLXIII. A Voyage to Tadmore. *Relation d'un voyage fait à Palmyre, ou à Tadmore, par Guillaume Hallifax.* p. 1969

ART. CLXIV. Remarks upon these antiquities &c. *Quelques remarques sur les antiquitez précedentes, par* E. H. p. 1980

ART. CLXV. *Réponse à la lettre de Mr. Bertrand sur les maladies des esprits animaux.* p. 1992

ART. CLXVI. *Nouvelles Litteraires.*

D'Alemagne, de Prague. p. 2002

De Rostock. p. 2005

De Hall près de Magdebourg. p. 2006

De Breslau. p. 2007

De Lipsic. ibid.

De Tubinge. p. 2009

D'Ausbourg. p. 2011

D'Italie, d'Udine.	p. 2012
De Creme.	ibid.
De Foligno.	ibid.
De Naples.	ibid.
De Padoüe.	p. 2015
De Turin.	ibid.
D'Angleterre, d'Excester.	p. 2016
De Cambridge.	p. 2017
De Hollande, de Francker.	p. 2020
De Leyde.	p. 2023
D'Amsterdam.	p. 2024
De la Haye.	ibid.
De Toulouze.	p.2025
De Paris.	p.2027

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Decembre 1713.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
———	1702.	12. v.
———	1703.	12. v.
———	1704.	13. v.
———	1705.	12. v.
———	1706.	12. v.
———	1707.	12. v.
———	1708.	12. v.
———	1709.	12. v.
———	1710.	12. v.
———	1711.	12. v.
———	1712.	12. v.
———	1713.	12. v.

On trouve à Paris chez E. GANEA[U] *Journaux de Verdun depuis leur comm[ence]ment jusqu'à present, & tous les m[ois on y] debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Decembre 1713.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire
Ruë Saint Jacques, vis à vis la Fontaine
St. Severin, aux Armes de Dombes.
Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Decembre 1713.

ARTICLE CXLVII.

METHODE POUR ETUDIER l'histoire, où après avoir établi les principes & l'ordre qu'on doit tenir pour la lire utilement, on fait les remarques necessaires pour ne se pas tromper dans la lecture, avec un catalogue des principaux Historiens, & des remarques critiques sur la bonté de leurs ouvrages, & sur le choix des meilleures éditions. A Paris, chez Jean Masier 1713. *Deux tomes* in 8°. *Tome premier pages* 463. *sans la table. Tome second pages* 123. *pour la suite de la méthode, pa-*

ges 344 de petit caractere pour le catalogue.

IL n'est point de science cultivée plus generalement que la science de l'histoire, ceux qui négligent toute autre étude, ne se croyent pas permis de la négliger. On en fait avec raison la plus importante occupation de la jeunesse ; on en fait l'amusement le plus ordinaire de la vieillesse : c'est pourtant de toutes les études la moins reglée. Le judicieux Auteur du livre dont nous rendons compte au Public a en vûë de remedier à ce désordre ; il remarque, que ceux même qui ne lisent que pour lire & pour passer le tems, pourroient, sans rien diminüer de leur plaisir, se le rende aussi utile qu'un travail sérieux. Il y a autant d'agrément & plus d'utilité à lire avec ordre, qu'à lire sans choix & sans discernement ; un peu de méthode ne les gêneroit pas beaucoup, & pour être moins gêné, ils n'ont qu'à se faire une méthode à leur gré. L'Auteur propose celle qu'il croit la meilleu-

re, mais il ne prétend pas y aſſervir perſonne, pourvû qu'on ne liſe pas au hazard, ſans principes, preſque ſans attention, toûjours ſans reflexion, il ſera content.

Pluſieurs ont enſeigné la maniere d'écrire l'hiſtoire, l'Auteur ne s'arrête point à en faire une critique exacte; il nomme ſeulement Lucien, Voſſius le pere, Patrici, Beni, Maſcardi, Mr. de Silhon, & le Pere le Moine. Ces Auteurs, tous diſtinguez dans la Republique des Lettres, ont chacun leur merite. Le court traité de Lucien eſt plein de la critique la plus fine; Voſſius eſt clair, méthodique. Patrici & Beni ſont plus diffus que Voſſius; on trouve dans leurs traitez plus de préceptes que de critique; Maſcardi eſt ingénieux, mais un peu guindé. Mr. de Silhon eſt un Auteur ſenſé, & l'ouvrage du Pere le Moine, écrit d'un ſtile peu naturel, eſt plein d'excellentes reflexions. L'Auteur de la nouvelle méthode ne veut pas qu'on ſe charge de tant de volumes, parceque tout ce qui s'eſt dit de plus raiſonnable & de plus ſenſé ſur l'art

historique, a été recüeilli par le Pere Rapin dans ses *instructions sur l'histoire*, ouvrage qui dans les dernieres éditions est intitulé, *Reflexions sur l'histoire*. Nôtre Auteur en fait un beau caractere, & conclut que ce n'est pas un livre à lire une fois, & qu'on devroit le posseder, aussi-bien dans ses differentes parties que dans sa totalité.

Les livres qui ont donné des méthodes pour lire l'histoire entrent plus dans le dessein de l'Auteur, & il n'a pû se dispenser de les examiner. Il les distingue en trois classes : il met dans la premiere les Ecrivains qui sous le titre de méthode, ou sous quelque autre équivalent, ont rassemblé des lieux communs de morale, de politique, de Théologie, prouvez par des exemples, qui n'ont pas donné des regles pour lire l'histoire, mais des remarques sur des lectures déja faites. C'est la conduite qu'a tenuë le P. Thomassin dans les deux volumes qu'il a fait paroître, sous le titre de *méthode pour étudier Chrétiennement les Historiens*. Aussi, dit l'Auteur, cet

ouvrage n'a-t'il pas été du goût d
tout le monde : le Pere Thomaſſin
continüe l'Auteur , n'étoit pas propre, au ſentiment de quelques perſonnes, à travailler de ſyſteme, c'étoit un homme de paſſages, & non de raiſonnemens, qui copioit par lui même & qui réflechiſſoit par autrui. Pour moi, c'eſt encore l'Auteur qui parle, j'ai trop de juſtice pour diſconvenir que ſa méthode, quoique longue & ennuyeuſe, ne laiſſe pas d'avoir ſes avantages : elle nous apprend à faire uſage de tout pour regler nos mœurs. *Une pareille méthode imprimée à Paris en* 1604. eſt fort peu de choſe. On pourroit ranger dans la même claſſe *le petit traité de l'uſage de l'hiſtoire*, composé par Mr. 'Abbé de Saint Real : il vouloit u'on regardât l'hiſtoire comme un bleau des hommes, qui découvre ur interieur par leurs actions, & 'on tirât de cette connoiſſance : principes de conduite. Il n'exi- point pour cela que les Hiſto- s ſoient des Prédicateurs, ou Moraliſtes perpetuels ; rien ne t plus fatiguant, ils nous ôte-

roient presque tout le plaisir de la lecture, en nous ôtant le plaisir de la reflexion ; il suffit qu'un Historien narre exactement les principales circonstances d'un fait, qu'il en développe les causes, le motif, qu'il découvre les ressorts secrets dont on s'est servi pour faire réüssir une intrigue ; c'est au Lecteur ensuite à faire les reflexions qui conviennent. Les sept discours dont est composé le traité de Mr. de Saint Real ont chacun pour objet une reflexion tirée de la lecture des Historiens : il montre dans le premier, *que les grands évenemens ont souvent des causes très médiocres & des motifs très-ridicules*. Dans le second, *que la malignité est presque toûjours le motif secret de nos actions & de nos sentimens*. Dans le troisiéme, *que la plûpart des actions vertueuses ne partent point d'un principe de vertu*. Dans le quatriéme, *que la vanité est presque toûjours le principe de nos actions*. Dans le cinquiéme & le sixiéme, *que l'opinion regle les actions & les conditions des hommes*. Dans le dernier, *que la Religion sert de prétexte à beaucoup d'un*-

tions, dont elle n'est pas la regle. Mr. de Saint Real, comme on voit, n'étoit pas porté à juger favorablement du genre humain : si on l'imitoit, l'histoire deviendroit une école de médisance : des reflexions moins chagrines feront découvrir plus de vertus dans les hommes, quelquefois on n'imagine dans les autres que malignité, qu'injustice, que fausseté, parce qu'on ne trouve dans soi, ni droiture, ni équité, ni bonté : ce qui soit dit en general, sans aucune application à Mr. de Saint Real.

La seconde classe des Ecrivains de méthodes pour lire l'histoire contient les abregez historiques, qu'on a intitulez, *introductions à l'histoire*, *méthode pour apprendre l'histoire.* On en a publié depuis quelque tems pour chaque histoire particuliere, en forme de catéchisme par demandes & par réponses ; ce sont, dit l'Auteur, livres enfantins. L'introduction à l'histoire par le Sieur Rocoles a eu plusieurs éditions, elle ne meritoit pas d'en avoir une seule : l'indigence où on étoit de livres

de cette espece l'a fait rechercher autrefois, aujourd'hui on lui rend justice. L'Auteur ne daigne pas nommer les autres ouvrages de cette classe, excepté la méthode Latine de Reineccius, bonne pour son tems, maintenant de peu d'usage ; les Elemens de l'histoire de Mr. de Vallemont, & l'Introduction à l'histoire de Mr. de Pufendorf. Il pouvoit remarquer sur ce dernier, que la partialité regne dans tout cet ouvrage, qu'il ne s'étend que sur la Suede, & qu'il y a des fautes grossieres.

Les Ecrivains de la troisiéme classe ont eû le même but que l'Auteur : il en parle sans prévention, s'il remarque leurs défauts, il remarque aussi ce qu'ils ont de bon, il avouë qu'il a profité de leurs ouvrages ; il estime Bodin, le Pere Possevin, & Whear, plus que les autres.

Il faut maintenant exposer sa méthode. Le premier précepte qu'il donne, c'est qu'il faut rapporter toute l'étude qu'on fait de l'histoire à sa propre conduite ; c'est peu de chose, dit un Sçavant du premier

ordre, que d'avoir la mémoire remplie d'un nombre infini d'années, de siécles, d'Olympiades; de pouvoir nommer de suite les Empereurs, les Consuls, les Papes, les heretiques. Ces connoissances ne meritent pas le nom de science de l'histoire. Sçavoir l'histoire, c'est connoître les hommes; étudier l'histoire, c'est étudier les motifs les plus propres à remüer les hommes, leurs opinions, leurs passions, c'est pénetrer tous les ressorts du cœur humain, c'est entrer dans ses détours les plus cachez, c'est démêler toutes les illusions, toutes les surprises de l'amour propre; en un mot, c'est apprendre à connoître les autres, c'est apprendre à se connoître soi-même dans les autres.

N'est-ce point donner à l'étude de l'histoire des bornes trop étroites? C'est la faire servir à la morale. Mais pourquoi s'en tenir là, elle peut servir à la Religion; je dirois donc en lui donnant une fin plus relevée, sans exclure la connoissance des hommes, qu'étudier l'histoire, c'est étudier la providence divi-

exactement les livres les plus estimez & les plus sûrs guides. Quoi qu'il soit trop décisif, & que ses décisions ne soient pas infaillibles, sa critique est ordinairement juste, & souvent délicate; rapportons-en „ quelques traits. " L'histoire de „ Loüis XIII. par Mr. le Vassor est „ une compilation fastidieuse & mal „ digerée des mémoires imprimez „ de ce tems-là, ornez de termes „ outrageans. Mr. le Vassor s'y fait „ connoître, plus qu'il n'y fait con„ noître Loüis XIII.

Le Pere Dorleans, dans l'histoire des révolutions d'Angleterre, a pratiqué lui même les regles qu'il avoit données pour une histoire abregée : " Il montre en passant ce qu'il „ ne faut pas ignorer, & il décou„ vre à fond ce qu'il faut sçavoir, il „ n'a pas imité ces Ecrivains qui „ veulent toujours faire des por„ traits, ou raisonner sur les causes „ des évenemens; ils n'apperçoi„ vent pas, ces Ecrivains, le dan„ ger qu'il y a de chercher plûtôt à „ bien peindre, qu'à représenter un „ beau trait passe naturellement de

„ l'imagination à la plume, le He-
„ ros en profite, mais la verité en
„ souffre.

„ Mr. Baillet, qui paroît avoir eû
„ envie d'écrire sur toutes sortes de
„ matieres, a publié aussi une des-
„ cription de la Moscovie, qu'il a
„ fait imprimer à Paris en 1698.
„ sous le nom du Sieur de la Neuvil-
„ le, ouvrage aussi peu exact, qu'on
„ devoit l'attendre d'un homme qui
„ n'avoit vû la Moscovie que de son
„ cabinet.

Comme l'Auteur croit qu'on doit pousser l'étude de l'histoire jusqu'à lire les histoires des Ordres Religieux & des familles celebres, il donne quelques avis sur cette lecture; il montre ensuite quels secours on peut tirer des mémoires, des lettres, des négociations & traitez, des panegyriques, des histoires secrettes, des satires, des vaudevilles, des chartes, des inscriptions & des medailles. En parlant des vaudevilles, il rapporte la pensée de Mr. Menage, qui soutenoit qu'un recüeil de vaudevilles est une piece necessaire à un Historien. Jusqu'à

present, dit nôtre Auteur, on avoit crû judicieusement qu'il falloit sçavoir à fond l'histoire de Neron, pour entendre les satyres de Perse; mais il n'étoit venu dans l'esprit de personne, qu'il fallût étudier Perse, pour sçavoir l'histoire de Neron.

Il avertit, en parlant des Chartes, que la malice des hommes s'est étenduë jusques sur ces monumens, qui paroissent ne devoir point s'en ressentir; on en a falsifié beaucoup; on en a supposé un plus grand nombre. Sur l'article des medailles, il remarque, après M. Spanheim, qu'il est également dangereux & blamable de ne s'attacher uniquement qu'à la medaille, ou de la mépriser; l'art de les contrefaire n'est pas nouveau, la beauté du travail du Padoüan l'a trahi, mais d'autres Monnoyeurs moins habiles ont mieux réüssi, ils ont mieux copié l'antique: l'Italie a vû les années passées un jeune François contrefaire si habilement les medailles anciennes, que les plus fins connoisseurs y ont été trompez: touché d'un juste repentir, il s'est fait reli-

gieux. Nous pourrions nommer plusieurs témoins de l'habileté du jeune François ; un seul suffira, c'est Monseigneur le Cardinal Gualtieri, dont le bon goût & la critique égalent son grand amour pour les Lettres.

Les inscriptions ne sont pas non plus des monumens infaillibles, on en a supposé, & les veritables ont leurs défauts. L'inscription de l'arc de triomphe de Titus à Rome marque en termes exprès, qu'aucun General Romain, qu'aucun Roi, n'avoit pris Jerusalem avant lui.

Après avoir indiqué les secours qu'une personne appliquée à l'étude de l'histoire peut tirer des autres Sciences & des monumens anciens, l'Auteur enseigne la maniere dont il faut apprendre l'histoire aux jeunes gens. Il recommande sur tout de les accoûtumer à faire des reflexions, & il en donne des modeles.

L'étude de l'histoire demande des précautions, il n'est pas toujours facile d'y démêler le vrai du faux. Des Lecteurs extremes en tout donnent, ou dans une crédulité qui re-

çoit les faits les plus incroyables ſans examen, ou dans un Pirrhoniſme auſſi déraiſonnable, qui ne ſe rend à aucune probabilité. Un Lecteur ſage tient le milieu ; le merveilleux du fait ne l'empêche point de le croire, mais il ne manque pas de peſer les témoignages plus ſcrupuleuſement, plus les faits ſont merveilleux. L'Auteur remarque une autre eſpece de bizarrerie dans certains Lecteurs ; jamais un miracle, un évenement qui autoriſe la Religion, ne leur paroît aſſez prouvé ; la moindre preuve, la moindre apparence ſans preuve leur ſuffit, pour les faits déſavantageux aux Saints Peres & aux Miniſtres de l'Egliſe. Les lettres de Patin fourniſſent mille exemples d'une conduite ſi injuſte & ſi inſenſée. L'Auteur marque d'autres précautions neceſſaires à ceux qui étudient l'hiſtoire, & ſes obſervations ſur ces précautions, & ſur le caractere d'un bon Hiſtorien, ſont utiles & judicieuſes.

Il n'auroit pas rempli ſon titre, s'il n'avoit donné quelques regles pour

: de la verité des faits histori-
. Il les a tirez de l'Art de penser,
leux dernieres meritent une
de attention. 1. *Il ne faut pas
presser l'argument qu'on tire du si-
des Auteurs. 2. Dans l'examen des
historiques, il ne faut pas se laisser
îner par le grand nombre.* Ces
: regles sont excellentes, mais
teur applique mal la derniere à
toire de la fameuse Pucelle d'Or-
s. Du Haillon, qu'il oppose au
ent des Historiens contempo-
s, n'appuye son incrédulité que
des soupçons aussi temeraires
calomnieux.

'Auteur donne ensuite quelques
es pour discerner les ouvrages
osez : ce sont les regles établies
les nouveaux Critiques, dont
. Honoré de Sainte Marie a dé-
ıtré l'incertitude. Enfin, l'Au-
apprend à tirer quelque usage
faits douteux & inventez, des
ts supposez, des Historiens pas-
nez.

.e second tome offre d'abord le
:é *de l'usage de l'histoire par Mr.
bé de S. Real, & le discours de*
)ecembre 1713.

M. de S. Evremont sur les Historiens François, qui ne cede à aucun de ses ouvrages, pour la justesse des reflexions, la délicatesse de la critique, & la solidité des maximes ; on peut le mettre en parallele avec *Lucien de la maniere d'écrire l'histoire*, si l'on veut prouver que les Anciens ne l'emportent pas toujours sur les Modernes.

Le reste du volume est rempli de catalogues des meilleurs Historiens, & de leurs meilleures éditions. Une grande connoissance des livres, talent qui distingue l'Auteur, a rendu ces catalogues plus exacts, que tous ceux qui ont paru jusqu'à present. L'Auteur avoüe qu'il a été souvent obligé de voir par des yeux étrangers, on peut donc ne pas mettre sur son compte, ni les fautes de critique & d'omission qui se sont glissées dans les catalogues, ni peu de reflexions qui ne sont pas trop dévotes : les fautes viennent de ce qu'il a vû par des yeux étrangers : les reflexions viennent de ceux qui ont eû soin de la premiere édition faite en Hollande ; ils se sont asservis au goût du païs.

Article CLXVIII.

TRAITÉ DE LA MESSE ET *de l'Office divin, où l'on trouve une explication litterale des anciennes pratiques & des ceremonies de l'Eglise, appuyée sur l'autorité des Peres & des Conciles, avec des remarques sur les usages qui s'observent dans toutes les Fêtes de l'année, suivant l'ordre du Breviaire.* A Paris, chez Jacques Vincent, ruë S. Severin 1713. *In 12. pages* 650.

MOnsieur Grancolas, Docteur de Sorbonne, s'est proposé dans
ǝt ouvrage l'instruction d'une in-
ɔité de personnes, qui, quoique
ligées à réciter l'Office divin, ne
ɪvent faire une étude sérieuse &
ide de toutes ses saintes pratiques,
ːe de livres qui en donnent une
ɘ idée ; car la plûpart de ceux
en ont traité, ont obscurci &
embroüillé ce qu'ils en ont
, par le mélange confus de
ːoup de choses superflües, inu-
étrangeres à leur sujet : quel-

embre 1713.

ques-uns ont donné aux saintes ceremonies des origines fabuleuses, des explications forcées allegoriques, qui dégoûtent les Lecteurs intelligens, & trompent les Lecteurs crédules. L'Auteur a évité ces écüeils, il ne perd jamais son sujet de vûë. Ce qu'il dit de l'origine des diverses parties de la Messe, & de l'Office divin, peut contenter les Critiques les plus difficiles, & l'érudition de ses recherches est si bien digerée, qu'elle se conçoit, qu'elle se retient aisément. Non, on ne sera plus excusable d'ignorer des choses aussi utiles, que les vrayes raisons qu'a eû l'Eglise, de regler ses prieres selon l'ordre qu'elle observe, d'instituer ses Fêtes, puisqu'on peut l'apprendre dans un livre aussi court, aussi clair & aussi méthodique, que ce *traité de la Messe & de l'Office divin*, composé en forme de dialogue. Comme il n'y a point de question qui ne soit importante, & qui n'ait de la liaison avec les autres, nous ne sçavons que détacher de cet ouvrage, nous dirons seulement, que la premiere partie contient l'histoire

des ceremonies de la Messe ; que la seconde partie traite de l'Office divin. Dans la premiere partie l'Auteur montre quel a été d'abord le rit du S. Sacrifice, quand, par qui, & pourquoi, chaque ceremonie y a été ajoutée : ces additions sont presque toutes plus récentes qu'on ne le croit communément, il fait remarquer les usages differens des Eglises particulieres. L'Eglise Romaine en a adopté quelques uns de l'Eglise Gallicane, & les collectes du Sacramentaire de Gelase paroissent être abregées des oraisons de la Liturgie Gallicane ; on disoit autrefois un grand nombre d'oraisons à chaque Messe, on y lisoit dès le commencement de l'Eglise deux epitres, une de l'ancien Testament, ne du nouveau, prise ordinairement des épîtres de S. Paul ; on êchoit toujours après la lecture de l'vangile : ce sont les Mandians qui commencé de prêcher après spres, & les Curez les ont imi-: la coûtume qu'ont les Prédicas, de prendre leur texte de l'E-

c'est la seconde raison de cette pratique. Le Concile de Tours cité par Burchard l'apporte seule.

Passons à la seconde partie. S. Jerôme nous donne une idée de l'Office divin en divers endroits de ses écrits, où il réduit les prieres de l'Eglise à la psalmodie, à la lecture des livres saints & aux oraisons, il est cependant incertain s'il a donné une forme à l'Office divin, à la priere du Pape Damase, on l'a dit sur la foi d'une lettre de Damase à S. Jerôme & de la réponse de S. Jerôme, ce sont des pieces manifestement supposées, il est moins douteux qu'il ait choisi & distribué les Epitres & les Evangiles de la Messe, & que le livre appellé *comes sancti Hieronymi* soit de lui. Au cinquiéme siécle Musæus, Prêtre de Marseille, travailla beaucoup à disposer les Pseaumes dans un certain ordre, à distribuer les leçons de l'Ecriture pour chaque jour de l'année, à en choisir de propres pour les Fêtes. Sidoine loüe Claudien Mamert d'un semblable ouvrage. S. Hilaire & S. Ambroise ont composé des hymnes

e plusieurs Eglises ont inserez
ns l'Office. Salvien choisit des le-
ıs dans les homelies des saints Pe-
;, S. Leandre Evêque de Seville
ıussi travaillé sur l'Office divin.
: Pape Vigile dans sa lettre à
ofuturus Evêque de Brague, nous
prend qu'il avoit composé des
ices propres pour les Fêtes, le
ɔncile de Brague reçut ces offices,
fit une loi aux Ecclésiastiques de
; réciter.

Cassien décrit assez au long la ma-
ere que les Moines d'Orient ob-
rvoient dans leurs prieres, ils s'as-
mbloient tous les jours deux fois
ıns un Oratoire, pour prier la nuit,
le soir; chaque fois ils récitoient
ɔuze Pseaumes; un seul chantoit
; douze Pseaumes, ou douze en
ıantoient chacun un, le reste des
oines écoutoit attentivement &
editoit: quand les Pseaumes
oient trop longs, ils les coupoient
r quelque courte priere; à la fin
chaque Pseaume on ne disoit pas
ıymne *Gloria Patri*, comme en Oc-
ient, mais on s'arrêtoit, & tous
; Moines, en se levant, faisoient

une priere ſecrette, à la fin du douziéme on chantoit *alleluia*. Le Samedy & le Dimanche après les Pſeaumes on faiſoit deux lectures. Pendant le Carême elles étoient toutes deux tirées du nouveau Teſtament ; à la fin de la lecture tous les Moines ſe mettoient à genoux, & l'Abbé terminoit l'Office par une priere. Ils diſoient Tierce, Sexte, None, dans leurs cellules ; les Dimanches & les jours de Fête ils venoient à l'Oratoire à l'heure de Tierce, & entendoient la Meſſe. L'Office de Prime, que Caſſien appelle l'Office de Matines, n'étoit pas en uſage dans l'Egypte, & il n'étoit établi en Occident que depuis peu de tems : les Moines de la Paleſtine récitoient les petites Heures dans l'Oratoire ; l'Office de chaque heure étoit de trois Pſeaumes.

La regle de Saint Ceſaire nous marque quelle étoit en Occident la diſpoſition de l'Office divin, voici ce qu'elle preſcrit le jour de Pâques à Tierce, douze Pſeaumes avec leurs *alleluia* & leurs antiennes, trois leçons, la premiere des Actes des

Apôtres, la ſeconde de l'Apocalypſe, la troiſiéme de l'Evangile, l'hymne *Jam ſurgit hora tertia*; à Sexte ſix Pſeaumes avec une antienne, l'hymne & les leçons; à None ſix Pſeaumes, une antienne, l'hymne, la leçon & le capitule; au Lucernaire, le petit directoire & trois antiennes avec l'hymne *Hic eſt dies verus Dei*, laquelle ſe doit dire matin & ſoir tout le tems de Pâques; à la douziéme heure du jour on doit commencer par *Sol novit occaſum ſuum*, puis dix-huit Pſeaumes, trois antiennes, l'hymne *Christe qui lux es & dies*, & ainſi en tout tems deux leçons, l'une de l'Apôtre, l'autre de l'Evangile; aux nocturnes dixhuit Pſeaumes, les petites antiennes, deux leçons, un hymne & un petit chapitre; que tous les Dimanches à l'Office de la nuit on liſe l'Evangile, pendant lequel on ſera debout; pour les cinq autres leçons, qu'on s'aſſeye ſelon la coûtume. Quand on celebre les Fêtes des Martyrs, la premiere leçon eſt de l'Evangile, toutes les autres des actes du Martyr. Les feries, dans les nocturnes on lit

par ordre les livres de l'ancien & du nouveau Testament. En hyver, il y a toûjours trois leçons après les nocturnes; que la lecture soit tellement reglée, qu'à chaque priere on ne lise pas plus de deux ou trois pages; si on s'est levé trop tard on ne lira qu'une page. On disoit *Gloria Patri* à la fin de chaque Pseaume, on repetoit souvent *Kyrie eleison*, on chantoit *Magnificat* & *Gloria in excelsis* aux jours solemnels. Saint Cesaire établit la coûtume de faire chanter les Pseaumes par tout le Chœur, & il permit au peuple de chanter avec le Clergé. La disposition de l'Office qu'on lit dans la regle de Saint Benoît approche plus de la forme qu'il a presentement. Des Critiques doutent que nous ayons cette regle dans toute sa pureté, ils soupçonnent que Theodemar, Abbé du Mont-Cassin, qui vivoit sous Charlemagne, l'a mise dans l'état où elle est. Ce qu'elle prescrit touchant l'Office a beaucoup de rapport aux reglemens de S. Chrodegrand Evêque de Metz, postérieur à Saint Benoît; mais ce

rapport ne prouve pas que la regle de Saint Benoît soit changée en cet endroit, Chrodegrand a pû copier Saint Benoît, ou plûtôt, ils se sont conformez l'un & l'autre aux usages de leur tems. On ne parle point de Complies avant Saint Benoît; cette priere, qu'il avoit présentée à ses Religieux pour la fin de la journée, a paru si sagement instituée, que l'Eglise en a fait une de ses Heures Canoniales; elle n'est point en usage dans l'Eglise Grecque. Le Concile d'Agde, & le troisiéme Concile de Tours, ont fait sur l'Office divin des reglemens, qui marquent que la disposition en étoit alors fort semblable à celle qui est marquée dans la regle de Saint Benoît. Le Concile de Tours fait une loi expresse, pour obliger de dire au moins douze Pseaumes à Matines; il ordonne d'en dire quatorze en Septembre, & vingtquatre pendant le mois d'Octobre, & les autres mois où les nuits sont plus longues. L'Eglise de Lion ne souffroit rien dans son Office qui ne fût tiré de l'Ecriture sainte; chaque Evêque

regloit les offices de son Eglise ; on souhaitoit cependant l'uniformité, & pour y parvenir, la plûpart des Eglises jugerent sagement qu'il falloit se conformer à l'Eglise Romaine, comme au centre de l'unité Catholique ; d'autres Eglises conserverent leurs anciens usages, & Rome même ne les a jamais blamées de cet attachement à leurs anciennes pratiques. Gregoire septiéme s'appliqua à reformer l'Office de l'Eglise Romaine ; il étoit fort long, on en fit depuis un abregé, à l'usage des Missionnaires, & de la chapelle du Pape ; c'est le breviaire Romain d'aujourdhui. Les Religieux de l'Ordre de Saint François s'en servirent dès leur institution ; les Dominicains prirent celui de Paris. Nicolas III. introduisit l'office Romain abregé dans toutes les Eglises de Rome, à la place de l'ancien. Pie V. Clement VIII. Urbain VIII. l'ont encore corrigé, son usage s'est beaucoup étendu depuis le Concile de Trente.

Joignons quelques remarques particulieres à ces remarques generales.

L'Auteur nous apprend que Maurice de Sully, Evêque de Paris, a composé les répons de l'Office des Morts; cet Office étoit dans son origine pour les agonisans, ensorte qu'on le faisoit dire pour soi pendant sa vie; il a en effet plus de rapport aux agonisans, qu'à des ames déja mortes & jugées. La prose *Dies ira* est du Cardinal Latin des Ursins.

On jeûnoit autrefois depuis la St. Martin jusqu'à Noël, & ce jeûne étoit observé par les Laïques même; de là étoient venuës par un abus déplorable les débauches du jour de S. Martin, & des deux jours précedens, pareilles à celles du Carnaval.

Ces variations dans les ceremonies & la discipline n'ont rien qui blesse les Catholiques, ils sçavent que la doctrine & la regle des mœurs sont immüables; que le reste peut & doit changer selon les tems; ils sont convaincus que l'Eglise est toûjours la même dans ces changemens, toûjours pleine d'une sagesse celeste, toûjours regie par le Saint Esprit; que ses nouvelles loix,

ses nouvelles pratiques, sont aussi respectables que les anciennes; qu'il faut changer avec elle, pour suivre la volonté de Dieu, qui nous instruit par elle; qu'on doit aimer l'antiquité Chrétienne, & se proposer les exemples des premiers Chrétiens, mais que porter l'amour de l'Eglise primitive jusqu'au mépris, jusqu'à la condamnation des usages de l'Eglise presente, ce n'est plus être enfant de l'Eglise, c'est nier sa perpetuité; c'est donner dans l'égarement des prétendus reformateurs. On remarque quelques défauts dans ses usages, les anciennes pratiques avoient leurs défauts; c'est la condition de toutes choses humaines; l'état parfait n'est pas de cette vie; ce qui nous paroit défaut dans l'ouvrage du Créateur, n'en est pas un; ce qui nous paroît imperfection dans un ouvrage qui lui est plus cher que le monde, dans l'Eglise, est peutêtre par rapport au tems une perfection. Soumettons nos foibles lumieres à la lumiere celeste, qui guide l'Eglise. Quand ce que nous prétendons corriger seroit un dé-

faut, sçavons nous si la correction précipitée de ce défaut n'auroit pas de fâcheuses suites? Respectons les grandes & sages raisons que l'Eglise à de le tolerer.

L'Auteur se trompe, quand il dit que le Pape Innocent XI. a condamné le petit Office de la Conception, il a été mal instruit; les Jansenistes le publierent, & fabriquerent un Bref supposé; mais le Pape, dans un Bref addressé à l'Empereur Leopold, refuta lui même cette fable, & il a depuis la prétenduë condamnation approuvé la regle d'une Congregation Clericale établie en Alemagne, qui prescrit à ses Clercs de dire tous les jours ce petit Office. Le Maitre du sacré Palais condamna une édition de cet Office, où l'on avoit inseré de fausses Indulgences, voilà le seul fondement que ces bruits ont eû.

L'Auteur dit, que bien des gens n'ont pas approuvé ces expressions du *Salve Regina, Vita, dulcedo, spes nostra.* Ces Censeurs inconnus ont-ils l'autorité de Saint Bernard, si charmé de cette antienne? Ont-ils l'auto-

prouver que la ponctuation
Massoretes doit être rejettée
plusieurs raisons, que les lettres
racteristiques, ou consones, son
seules auxquelles on doit a
égard pour découvrir le sens de
criture, & que c'est le seul mo
d'y trouver par tout un sens
veritable, & exemt de toute co
diction. 2. Il propose la méth
qu'il a inventée, & il soutient q
la suivant, on trouve plus sûrem
& plus aisément qu'avec le sec
des points, comment il faut
les mots Hebraïques, quoiqu'il
certain que les consones ne peu
se lire, ni faire aucun son, q
y joignant des voyelles. 3. Il rép
aux objections; & en y répon
il fait paroître de l'esprit & de
rudition : il dévore néanmoin
choses qui paroissent dures à d
rer. En voici quelques-unes.

1. Il est obligé d'avoüer que son
pothese est purement arbitraire
nouvellement inventée. Mais
quoi s'agit-il ? De sçavoir comm
on lisoit anciennement l'Heb
Quoique nous ne devions pas e

r d'acquerir jamais ſur cela une
nnoiſſance pleine & entiere, nous
vons néanmoins faire tous nos
orts, pour approcher le plus près
'il nous eſt poſſible de la verité.
availlons, dit Gallien, *& appliquons*
us à la recherche de la verité, & ſi
us ne pouvons y atteindre tout à fait,
moins approchons-en autant que nous
pouvons. Or il ſemble que lorſ-
ı'il s'agit d'apprendre comment
ı liſoit autrefois l'Hebreu, c'eſt
loigner & s'écarter du chemin
ıi conduit à cette découverte, que
avoir recours à des ſyſtemes pu-
ment arbitraires, & qu'au con-
aire le moyen le plus ſûr pour y
river, c'eſt de s'attacher à la tra-
tion, & de ſuivre autant qu'on le
:ut les traces des Anciens, qui
'ant vécu dans des ſiécles moins
oignez du tems où la langue He-
'aïque étoit encore en uſage, ont
ì avoir, ſur la maniere de lire les
ɾres Hebraïques, des connoiſſan-
s que nous n'avons pas. On ne peut
s même douter que les Docteurs
ıifs n'ayent eû une maniere fixe
déterminée de lire les livres

saints, & que cette maniere de les lire ne soit passée successivement des Docteurs à leurs disciples. C'est apparemment pour cela que Drusius s'exprime ainsi, au commencement de son ancien Alphabet Hebraïque: *J'ai eû depuis longtems la pensée de composer un livre exprès sur l'Ecriture ancienne. Je m'y portois volontiers à cause de l'ignorance, ou de la temerité de certaines gens, qui s'imaginent qu'il leur est permis de changer tout ce qui leur plaît dans la maniere de lire les mots Hebreux. Qu'ils le fassent, puisqu'ils le veulent; pour nous, suivons les Anciens quand nous le pouvons. J'ai expliqué dans ce petit livre quel étoit leur usage, autant que j'ai pû le pénetrer dans l'obscurité de tems si éloignez.* Genebrard, dans le livre dont nous parlerons dans la suite, se déclare pour le même sentiment, & dit expressément, *qu'il n'a jamais approuvé la hardiesse d[e] Caninius, de Tremellius & de Mercerus qui sur l'analogie des livres de Daniel & d'Esdras, ont gâté l'interpretation Chaldaïque & la version Syriaque du nouve[au] Testament, en y retranchant pres[que] toutes les voyelles, & y substituant*

à leur phantaisie. D'où nous de-
conclure, qu'il ne faut pas ai-
t dans des choses de cette con-
nce s'engager dans des systemes
aires, dont on peut se passer;
e plus sage est d'étudier l'anti-
, & de tâcher d'y découvrir
ices de l'usage ancien, auquel
se conformer.

Mr. Masclef avoüe ensuite,
ignore la valeur des points,
'il n'en connoît pas même les
s. Bien plus, que lorsqu'il
ença à se servir de sa nouvelle
ode, il ne sçavoit alors pas
conjuguer un verbe. Et ce-
nt il retranche absolument,
s hesiter, trois conjugaisons,
poel, & *pual*, quoiqu'il soit
nt que ces conjugaisons ont
ignification bien plus empha-
En troisiéme lieu, il pré-
'opinion de quelques Anciens
tit nombre, comme l'a remar-
agnin, qui disent que les let-
, ה, ה sont des voyelles, il la
e, dis-je, cette opinion, au
ient commun aujourd'hui par-
Sçavans, qui soutiennent que

ce sont des consones gutturales. 4°. Il avoüe, ce qui est vrai, que ceux qui auront appris l'Hebreu selon sa méthode, n'entendront point ceux qui en traiteront selon la méthode ancienne & ordinaire. En verité, peut-il y avoir une confusion plus grande, un plus grand renversement ? Hé ! Que n'accordoit-il à chacun la liberté de prononcer chaque consone comme il lui plaira ? La méthode eût été bien plus facile & bien plus courte. Que ne flatoit-il son Lecteur de pouvoir à ce prix seul devenir un parfait Hebraïzant? 5°. Il avoüe ingenüement, que dans les mots Hebreux qui ont passé dans les autres langues avec leur forme Hebraïque, il se fera un changement si grand, qu'au lieu d'Israël, il faudra dire *Issiral*. Au lieu de David, *Douid*. Il prétend que dans ces mots les Massoretes varient, mais cela justifie-t'il les changemens qu'il introduit ? 6°. Autre aveu de Mr. Masclef, sa méthode est inutile dans les disputes contre les Juifs, c'est là renvoyer nos Controversistes à l'étude de la méthode ancien-

, dont il avoit fait un si affreux
›rtrait, c'est lâcher pied & suc-
·mber. 7°. Enfin, quel autre effet
ut avoir la nouvelle méthode,
ıe de nous faire passer pour des
›vateurs dans l'esprit des Juifs &
:s heretiques? Toutes ces choses,
d'autres encore, m'ont paru du-
s à digerer. On auroit pû les trai-
r plus au long, & avec plus de
rce; mais je n'ai voulu que les ef-
:urer d'abord, parceque quoique
ne les croye pas des démonstra-
›ns, elles serviront cependant à
ire sentir la force de l'argument
ue je vais proposer.

IV. Si un homme très-habile
ıns la langue Hebraïque nous a ap-
:is l'art de lire l'Hebreu & les au-
es langues Orientales sans points,
: sans nous astreindre aux regles
es Massoretes, un art qui nous en-
igne à entendre l'Hebreu par les
·ules lettres charactéristiques; un
·t enfin, avec le secours duquel
›us ne tombions dans aucun des in-
›nveniens dont j'ai parlé, c'est cet
·t que nous devons suivre, & il
.ut rejetter la nouvelle méthode

comme inutile, peut-être que bien des gens diront, comme pernicieuse. Or nous avons cet art. Celui qui nous l'a donné, c'est ce celebre Docteur de la France, cet homme consommé dans la science Hebraïque, Gilbert Genebrard, dans son livre intitulé, Εισαγωγὴ *Gilberti Genebrardi Theologi Parisiensis divinarum Hebraicarumque litterarum Professoris Regii, ad legenda & intelligenda Hebræorum & Orientalium sine punctis scripta. Parisiis,* * *apud Ægidium Gonbinum sub insigne spei è regione Collegii Cameracensis.* 1587.

Dans ce livre Genebrard dit au Pape Sixte V. auquel il le dédie, *Qu'entre les avantages que l'on tirera de cet ouvrage, on verra qu'il éclaircit les traductions de l'ancien Testament faites par les* LXX. *& par S. Jerôme, que souvent elles ne paroissent obscures, que parceque quand on s'arréte aux points des Maßoretes, qui n'ont été ajoutez que depuis S. Jerôme, on ne voit pas*

* L'exemplaire que nous avons ici porte, *Apud Petrum Ramier, viâ S. Joannis Lateranensis, ad insigne serpentis* 1587.

trop comment ces anciens Interpretes ont lû ; mais qu'en ne s'attachant qu'aux seules consones, & suivant les regles qu'il donne dans son ouvrage, non seulement on voit clairement comment ils ont lû ; mais même on découvre la sagesse admirable avec laquelle le S. E*sprit les a conduits à l'intelligence des oracles sacrez.* Il dit à son Lecteur, que ce qui lui a donné occasion de faire ce livre, c'est qu'autrefois il avoit été détourné, aussi bien que beaucoup d'autres, de la lecture Rabbinique, à cause de la difficulté, & même de l'impossibilité qu'il s'y figuroit, ou pour le moins, parcequ'il s'imaginoit que tout y étoit arbitraire. Personne ne se mettoit en peine de corriger cette erreur : loin de cela, ceux qui s'étoient fait le plus de reputation dans ce genre d'étude, l'entretenoient & l'augmentoient, soit pour avoir seuls la gloire d'entendre l'Hebreu Rabbinique, soit parcequ'ils étoient en effet dans la même opinion. Après avoir rapporté les sentimens de quelques-uns de ces Sçavans, il dit que pour lui il prétend qu'il y a un art de lire l'Hebreu

ſans voyelles, que ſi cet art n'eſt pas toujours conſtant & invariable, car quelle eſt la Grammaire qui n'ait pas des exceptions, il eſt au moins très-problable; & que ſi on le ſuit, il eſt difficile qu'on ſe trompe. Il prouve l'exiſtence de cet art par trois raiſons. La premiere, c'eſt qu'il y a un aſſemblage de préceptes qui peuvent nous conduire à l'intelligence de l'Hebreu ſans points, comme on le verra par ſon livre. La ſeconde, eſt la coûtume des Rabbins, qui liſent ſans voyelles, & qui n'en mettent que dans les endroits les plus difficiles. La troiſiéme, eſt une autre coûtume qu'ont les Juifs, qui eſt d'écrire toutes les langues avec leurs caracteres Hebreux, & ſans voyelles. Fagius dit, qu'ils ont composé en Aleman de très-gros ouvrages, & en grand nombre, qu'ils les écrivent en lettres ſeules Hebraïques. On voit tout de même de l'Italien, du François, de l'Eſpagnol, dans leurs Commentaires & dans leurs Breviaires, qu'ils appellent, מחזורים סדרים סידורים , תפלות.

 Quand

Quand au corps de l'ouvrage, 1°. Genebrard divise tout son art en trois sortes de préceptes. Les premiers regardent les voyelles, les seconds concernent les lettres caracteristiques, & les troisiémes sont pour les lettres serviles. En tout cela il montre quelles sont les lettres qu'il faut lire, & il examine fort exactement dans quelles circonstances il faut les lire. 2°. Pour aider la mémoire, il réduit en tables les préceptes qu'il a donnez. 3°. Pour apprendre l'usage & la pratique de ses préceptes, il explique deux versets de Joël, avec les scholies de R. David Kimhi. 4°. Il donne un catalogue des particules qui peuvent embarrasser dans les Rabbins. 5°. Il donne un Lexique alphabetique d'une infinité de mots Hebreux d'Art de Théologie, de Philosophie, de Mathematique, de Rhetorique, de Poëtique &c. 6°. Il fait une liste de tous les livres Rabbiniques qu'il connoissoit. 7°. Il traite fort au long de la Poësie Hebraïque selon les principes de R David Jehaias. Telle est la matiere & l'ordre du livre

des Hebreux ; mais po
tous les préceptes de la
re , comment faudroit
dictions Hebraïques ,
d'en avoir appris l'art ?
qu'il faut les lire selon
tion que prescrivent les
res, & qui se trouve da
tionnaires. Et afin qu'o
point que cela nous re
les regles importunes de
tion Massoretique, je di
ne faut point s'embarr
points on donne aux di
braïques, & si l'on pré
n'est pas là sçavoir tout
maire ; je l'avoüerai sans
Grammaire Massoretiqu

re les points qui ont à peu près le même son, par exemple, le ָ *kamets*, le ַ *pathahh*, le ֲ *hhateph pahahh*, ne sont autre chose que l'A. Le *tseri* ֵ le ֶ *segol*, le ֱ *hhateph segol*, & le ְ *scheva*, sont toujours E. Le ִי *hhirik gadol* & ִ *hhirik katon*, toujours un I. Le וֹ *vau hholem* & le ֳ *hhateph kamets*, toujours un O. Le וּ *schurek* & le ֻ *kibbuts* toujours un U. Par où l'on voit clairement qu'il est aussi facile d'apprendre les préceptes de la Grammaire Hebraïque, que si les Hebreux n'avoient point d'autres voyelles que les nôtres. Car tout l'embarras de la ponctuation Massoretique, qui effraye les commençans, vient non seulement de la valeur des points voyelles, qui s'apprendroit d'un coup d'œil, mais des regles subtiles de ponctuer, de telle, ou de telle façon, & de discerner les noms, les verbes, les personnes & les tems. Que si pour la parfaite intelligence de l'art de lire l'Hebreu sans points il faut connoître l'analogie, les regles & l'usage de la Grammaire, comme Genebrard l'avoüe, nous ne demandons

rien en cela, que la nouvelle méthode ne demande aussi bien que nous ; mais avec cette difference, que Mr. Masclef introduit une méthode purement arbitraire, forgée à plaisir, & sujette aux inconveniens dont nous avons parlé ; au lieu que nous suivons une route déja frayée, & que par les regles que donne le sçavant Genebrard, nous lisons d'une maniere très-commune & très-facile, l'Hebreu, les autres langues Orientales, & les Commentaires des Rabbins, sans aucun point ; & que par cette route nous arrivons bien plus sûrement, & bien plus vîte, au terme que l'Auteur de la nouvelle méthode se propose.

9°. Une seconde difficulté est, que l'art que propose Genebrard n'est inventé que pour lire les écrits des Rabbins, dans lesquels il n'y a rien d'utile, rien que de méprisable. Je reponds 1°. Que l'objection est fausse, que cela paroît par le titre seul du livre. Je réponds en second lieu, que la lecture des Rabbins est très-utile aux gens habiles, soit pour les refuter, & tirer d'eux mêmes des armes pour les combattre, comme a fait Galatin, soit parceque qu'ils sont pleins d'érudition dans tous les genres de science. De sorte que Genebrard a dit à la page 143. de l'ouvrage dont je parle, qu'on peut assûrer sans temerité, que dans le grand nombre que nous avons de livres sur toutes sortes de

matieres, les Hebreux peuvent le disputer avec quelque nation que ce soit. Ainsi la nouvelle méthode empêchant qu'on ne puisse lire leurs ouvrages, on doit peut-être avec raison la juger pernicieuse.

X. La troisiéme difficulté que j'ai déja touchée, est que Genebrard semble s'astreindre à la ponctuation Massoretique, puisqu'il se sert des mots *hhateph segol*, *hhateph pathahh*, *hhateph kamets*, *scheva mobile &c.* Je réponds d'abord, que la supposition est fausse, comme il est clair par les paroles que j'ai rapportées de sa lettre à Sixte V. Je réponds encore, que Genebrard ne s'est peut-être servi de ces mots, que pour s'accommoder à ceux qui auroient appris la Grammaire selon la méthode ordinaire, ce qui n'empêche point que par ces mots on entende un A, un E, ou une autre voyelle, comme je l'ai expliqué ci-dessus, art. VIII. sans aucun égard à la diversité des points & des noms qu'on leur donne. Je finis par quelques reflexions.

XI. Ma premiere reflexion est, que je ne rejette point absolument la ponctuation Massoretique & ses préceptes ; car comme elle est très-ancienne, reçûë dans tous les Dictionnaires & toutes les Grammaires, c'en est assez pour ne la point mépriser. Tout ce que je prétends, c'est que si l'on ne veut point y avoir d'égard, il vaut beaucoup mieux suivre les regles

ARTICLE CLXX.

ELEMENTA GEOGRAPHIÆ generalis &c. *Les élemens de la Geographie generale, avec une préface, des figures en cuivre, & une table. Par Jean-George Liebknecht, Professeur ordinaire de Mathematique à Giessen.* A Francfort, chez Dominique de Sande, 1712. *In 12. pages* 476.

CET ouvrage est divisé en trois parties, ou sections.

La premiere, intitulée par l'Auteur, [illegible], contient la définition & l'histoire de la Géographie. Moyse a décrit la situation de plusieurs païs, Josüé a levé le plan de celui des Chananéens, Homere a quantité d'observations géographiques: mais au rapport de Strabon, & de Diogene de Laërce, Anaximandre de Milet a été le premier qui ait exposé en public une Carte de Geographie, environ l'an 560. avant JESUS CHRIST. Du tems de Socrate, qui mourut en 4[illegible]. avant nôtre Ere, ces sortes de Cartes étoient communes *, puisque ce Philosophe pour rabbatre l'orgueil d'Alcibiade, qui se vantoit de posseder de grandes terres, lui fit remarquer le peu d'étenduë de l'Attique; & dans l'Attique, ajouta-t'il, montrez moi

* *Herodot. l.* 5.

ù sont vos terres ? Vers l'an 300. * Arisagoras Tyran, ou Seigneur de Milet, apporta à Cleomenes Roi de Lacedemone une planche de cuivre, sur laquelle étoit gravée la description de toute la terre, des mers & des rivieres. Eratosthene corrigea les défauts des premieres cartes ; ensuite Scylax Caryande, Pitheas de Marseille, Dicearque & Isidore de Characene, firent des relations de leurs voyages.

Les observations Astronomiques d'Hipparque, environ 160 ans avant nôtre Ere, contribüerent beaucoup à donner une nouvelle perfection à la Géographie, fixant la position des differens endroits de la terre par rapport au ciel. Et c'est en quoi Ptolomée a excellé entre les anciens Géographes.

L'Auteur fait le dénombrement de ceux qui ont traité de la Géographie, Denys, Strabon, Mela, Pline, Solin, Etienne de Byzance, & plusieurs autres. Il vient à la Notice de l'Empire, & aux tables de Peutinger. L'étude de la Géographie a péri, & est ressuscitée avec celles des belles Lettres, & elle a reçu un grand accroissement par la découverte d'un nouveau monde. Le nombre des Géographes ne peut plus se compter, & on ne s'y arrêtera pas, en remarquant, qu'en ce qui regarde la Science, l'Auteur donne la principale gloire à Riccioli ; & pour l'execution des

* *Ælien l.* 3. *c.* 28. *& Stobée.*

ctes, il loüe les Samsons, Jaillot, olin, le Fer. Il ne devoit pas oublier ;e.& Mr. de Lisle. Sur la fin de cette pre- iere section il parle des mesures en lon- ueur.

Dans la seconde, qui est intitulée *Doc- trinalis*, il traite des poles, des points cardinaux, des cercles de longitude & de la latitude, des azimuts, de l'équateur, & de choses semblables : il donne des pra- tiques avec les démonstrations, & c'est ce qu'on trouve partout.

Il rapporte ce que Mr. Mandeslow dit dans la relation de son voyage, qu'étant sous l'équateur, il ne vit point les deux poles, mais seulement le septentrional, qu'il continüa de voir jusqu'au sixiéme de- gré de latitude Australe, & qu'il avança encore deux degrez, avant que d'apperce- voir le pole austral.

Comme il est important de marquer pré- cisément le tems des observations, c'est sur quoi aussi il s'étend davantage. Il dé- crit une pendule, que Mr. Hoffmann, Observateur Royal à Berlin, s'est faite pour marquer les secondes : elle n'a qu'une seu- le roüe de trente dents, & la pendule fait une vibration complete d'une seconde, en- tre la rencontre d'une dent à l'autre.

Touchant la difference de longitude, il rapporte les diverses manieres de l'obser- ver par le moyen des pendules, par les éclipses de lune & des satellites de Jupiter ;

& il ajoute les tables necessaires. A l'occasion de la difference de longitude, il remarque, après Mr. Hamberger, dans un traité du calcul Ecclésiastique, que chaque Feste, eû égard à divers païs, est celebrée pendant deux jours. Par exemple, Péquin & Manille sont sous le même méridien : les Espagnols faisant route par l'oüest arrivent à Manille le samedi, les Portuguais par l'est arrivent à Péquin le Dimanche : ainsi le Dimanche est un jour plûtôt en cette derniere ville. D'où il s'ensuit, qu'il peut arriver que la Fête de Pâques se celebre huit jours plûtôt à Manille, qu'à Pequin. Car si la pleine-lune Pascale tombe en ce jour, qui est le samedi à Manille, le lendemain est la Fête de Pâques ; & parceque c'est le Dimanche à Péquin, il faut attendre le Dimanche suivant.

Pour la figure de la terre, que les uns veulent être d'un spheroïde allongé, & les autres d'un spheroïde applati, l'Auteur s'en tient à celle d'une sphere : ces spheroïdes seroient aussi incommodes à l'habitation des hommes, que les penchants des montagnes. Il rapporte les differentes méthodes des Anciens & des Modernes, pour mesurer la grandeur de la terre ; & il s'arrête au Pere Riccioli, à Messieurs Picart, Cassini & de la Hire, dont il loüe l'habileté à tracer un meridien au travers de la France : il fait aussi l'éloge du Roi,

que tant de grandes occupations n'empêchent pas de donner attention à l'avancement des Sciences & des beaux Arts. Il parle ensuite de la distance des lieux, & de la maniere de la déterminer.

La troisiéme section, intitulée, *Artificialis*, montre l'art de faire des globes terrestres & des Cartes de Geographie, avec l'usage du Globe.

ARTICLE CLXXI.

JOURNAL LITTERAIRE de Mai & Juin 1713. A la Haye, chez T. Johnson, *in* 8°. *pages* 224. *Tome premier.*

LA Hollande n'avoit plus de Journal: la mort de Mr. Basnage de Beauval; & les grandes occupations de Mr. Bernard, avoient fait cesser presque en méme tems *les Nouvelles de la Republique des Lettres*, & *l'Histoire des ouvrages des Sçavans*. *La Bibliotheque choisie de Mr. le Clerc continüoit*, & *l'Histoire critique de Mr. Masson* en étoit au quatriéme volume; mais ces deux Auteurs s'écartent un peu de la méthode des Journalistes. Mr. le Clerc parle des livres anciens autant que des nouveaux, & Mr. Masson imite en cela Mr. le Clerc, & préfere encore les dissertations sçavantes aux extraits. On souhaitoit en Hollande que

Mr. de Beauval eût un successeur, on le souhaitoit ailleurs qu'en Hollande ; cependant il ne s'est point trouvé d'Ecrivain qui osât se charger seul d'un tel fardeau ; plusieurs se sont unis, & ont formé une Societé, qui, sans renoncer à la liberté dont on joüit, & dont on abuse en Hollande, s'est prescrit des loix assez sages.

On sçait, disent les nouveaux Journalistes, que ces ouvrages périodiques, qui sous differens titres tendent au même but, & font connoître ce qui se passe dans la Republique des Lettres, sont peutêtre ce que l'on a inventé de plus utile, & pour ceux qui n'ont qu'une legere teinture des Sciences, qui les aiment plûtôt qu'ils ne les possedent, & pour les veritables Sçavans.

Les premiers y trouvent de quoi contenter leur curiosité, & même leur vanité. Les Journaux ne les rendent pas habiles, mais ils les mettent en état de paroître habiles. Les veritables Sçavans en retirent des avantages plus solides : un bon extrait leur fait voir, pour ainsi dire, tout un livre d'un coup d'œil ; car comme ils sont au fait, quand on leur présente ce qu'il y a d'essentiel, ils devinent à peu près le reste, & sans avoir l'embarras de lire tant d'ouvrages nouveaux, ils en jugent, & s'instruisent de toutes les nouvelles découvertes.

Un autre avantage des Journaux, dont tout le monde peut profiter, c'est qu'ils empêchent qu'un titre artificieux n'impose : il faudroit courir le hazard d'acheter plus de mauvais livres que de bons, ou attendre que la voix publique eût décidé du prix d'un livre ; la voix publique n'est pas infaillible, & quand elle le seroit, il faudroit attendre longtems ; la faveur emporte souvent les premiers suffrages : dans la Republique des Lettres, comme dans tout autre état, on fait quelquefois fortune sans merite.

Les nouveaux Journalistes proposent avec quelque timidité une autre pensée qui leur est venuë sur l'utilité des Journaux ; elle s'augmente, disent-ils, à mesure que les Journaux se multiplient, il est important qu'un livre soit examiné par differens Critiques, chacun suivant ses lumieres particulieres & son goût, y trouve de nouvelles beautez, ou de nouveaux défauts, qu'un autre n'a pas observez ; & differens extraits montrant le livre par differens côtez, en donnent une connoissance plus entiere & plus sûre : enfin, le jugement d'un seul Journaliste peut être soupçonné de partialité, mais il est difficile que quatre ou cinq Journalistes, de païs & de religion differente, ayent les mêmes interêts, les mêmes passions, & qu'ils conspirent à tromper le public sur un ouvrage ; cette pensée est vraye, & les

[redacted]

nouveaux Journalistes pouvoient la proposer plus hardiment ; on n'y peut opposer qu'une difficulté, ne seroit-il pas souvent plus court de lire le livre méme, que d'en lire quatre ou cinq extraits en differens Journaux ?

Nos Auteurs ont une idée très-juste des qualitez necessaires à un Journaliste ; la bonne foi est la principale, il faut avec la bonne foi & l'exactitude une grande habileté ; quiconque fera l'extrait d'un livre dont il n'entendra pas la matiere à fond, court risque de ne rien dire que de superficiel, de ne pas prendre le sens de l'Auteur ; il aura beau se prévaloir de la délicatesse de sa plume, faire hors de propos mille belles reflexions, badiner agréablement, les bons esprits ne seront point la dupe de son élegance & de son enjoüement, ils demandent un extrait fidelle & solide, ils demandent des choses, & ne se payent point de mots ; ils diront que l'Auteur a de l'esprit, mais qu'il n'est pas Journaliste ; il est vrai que la beauté des expressions & la finesse du tour sont necessaires pour soutenir un Journal ; une expression plate, un stile sec, une composition aride, fatiguent trop le Lecteur. Si jamais l'agréable doit être mêlé à l'utile, c'est dans un livre de cette nature, qu'on cherche pour s'amuser, plus que pour étudier ; l'art est d'y répandre un certain agrément sur les matieres les plus abstraites, & d'em-

cun peut faire un examen de
dans la boutique des Librai
Journaliste doit s'y prendre
ment, il doit lire un ouvra
à l'autre ; il ne faut pas qu'il
il ne sçauroit le lire avec a
tion, la grandeur de ce tra
societez de Journalistes pre
saires. Monsieur l'Abbé Gall
sieur Bayle, ont peu de
mais les Societez ont leurs in
l'inégalité de stile, la differe
que y sont inévitables, l'unic
Nos Auteurs se flatent d'av
à ces inconveniens, le tems
dra si leurs esperances sont bi
ils donneront de deux mois e
un Journal de quinze ou sei
& quelquefois même de plu
matieres ; il sera divisé en deu
premiere pour les extraits

ment les Lecteurs leur en sçauront gré, si un Mathematicien avoit de l'autorité dans leur assemblée, il les auroit fait exclure. Ils ne se bornent pas tellement aux livres nouveaux, qu'ils se fassent une loi de ne pas donner de tems en tems l'extrait de certains livres rares & importans; mais ils se font une loi de ne dire jamais leur sentiment sur les matieres de Theologie, ni sur les sujets philosophiques qui influënt directement dans la religion; ils se contenteront, à ce qu'ils assûrent, d'en faire des extraits fidelles, & de mettre les differentes opinions dans tout leur jour; ils ne s'engagent pas à avoir les mêmes égards pour ceux qui se déclarent contre toute religion en general; dans cette occasion, disent ils, les raisons de garder le silence ne subsistent pas, & l'on court risque tout au plus de se rendre odieux à des personnes à qui on ne sçauroit plaire sans infamie.

Les anciens Journalistes ont craint de s'ériger en Juges, ils se sont fait une espece de devoir, de ne s'expliquer sur le merite des ouvrages qu'avec beaucoup de ménagement. Les nouveaux Journalistes trouvent cette prudence excessive; ils ont résolu de s'expliquer sans détour, sur ce qu'ils trouveront de bon & de mauvais dans un livre; ils prient civilement les Auteurs de ne s'en point offenser, & ils s'efforcent de leur prouver que s'ils s'en

offensent ils auront tort, que les plus flegmatiques peuvent se fâcher contre les Poëtes satiriques qui attaquent les Auteurs & les ridiculisent : pour les Journalistes, ils n'en veulent qu'au livre. Enfin, ils déclarent que les pauvres Auteurs auront beau crier, qu'ils n'obtiendront pas qu'on cesse de les critiquer, ils leur promettent seulement que la maniere de critiquer sera douce & benigne.

Voilà le plan de l'ouvrage, disons un mot de l'execution. L'inégalité se fait sentir dès ce premier tome ; peu d'extraits ressemblent au premier, un ou deux extraits semblables au second feroient bientôt tomber l'ouvrage. Il s'agit d'un livre imprimé en Hollande, qui contient *le recueil des vertus de Monseigneur le Dauphin, auparavant Duc de Bourgogne, & trois oraisons funebres de ce Prince, & de Madame la Dauphine, prononcées par Mr. l'Evêque d'Alet, le Pere Gaillard & le Pere de la Ruë*. Le Journaliste oublie en plus d'un endroit le respect qu'on doit aux Princes, on ne comprend pas que ses Confreres l'ayent approuvé ; certainement les honnêtes gens ne l'approuveront pas, même en Hollande ; mais ce qui touche de plus près le merite d'un Journaliste, l'Auteur de l'extrait n'y donne pas une idée favorable de son jugement, il contredit froidement celui que le Public a porté des oraisons funebres dont il parle, & par une se-

gle de critique fort ſinguliere, il veut faire regarder comme ſupppoſé *le mémoire de Monſeigneur le Dauphin au Pape*, envoyé à ſa Sainteté par le Roi, imprimé par l'ordre de ſa Majeſté, ſur l'original écrit & raturé de la main de Monſeigneur le Dauphin, qui l'avoit projetté de concert avec le Roi, comme le Roi l'atteſte. Quelles preuves peuvent donner atteinte à la certitude de ces atteſtations ? La raiſon n'en fournit point, l'imagination du Journaliſte à ſuppléé au défaut de la raiſon ; elle lui a inſpiré des preuves de ſuppoſition peu propres à ébloüir. On lit en deux endroits du mémoire *le nouveau Teſtament de Queſnel*, l'omiſſion du titre du Pere prouve invinciblement, ſelon nôtre Journaliſte, que ce mémoire ne peut être de Monſeigneur le Danphin ; cette omiſſion eſt trop mépriſante, dit-il, n'eſt-il point venu dans l'eſprit du Journaliſte, que Monſeigneur le Dauphin ne croyoit pas devoir être pointilleux ſur le ceremonial avec le Pere Queſnel, fugitif du Royaume, excommunié nommément, rebelle aux puiſſances Eccléſiaſtiques, chef déclaré d'un parti heretique, & principal artiſan du nouveau ſchiſme d'Hollande ? Peutêtre Monſeigneur le Dauphin n'a-t-il pas voulu lui donner le titre de Pere, parce qu'il a crû qu'il n'étoit plus de l'illuſtre Congregation qu'il á déshonorée.

Les autres preuves de ſuppoſition ſont

de la même force. Monseigneur le Dauphin avoit lû l'Epître aux Romains, il n'a donc pas écrit ce qu'on lit dans les mémoires sur les cinq propositions ; ce Prince, ajoute le Journaliste, n'a pas pû écrire que *le Jansenisme est toûjours une cabale très unie, & des plus dangereuses qu'il y ait jamais eû, & qu'il y aura peutêtre jamais.* En effet, ce Prince n'a pas pû écrire ce qu'il pensoit, ce qu'il a dit à plusieurs personnes. De pareilles critiques ne feroient pas vogue au nouveau Journal, & qu'on ne croye pas que nous ayons rien déguisé, le rapport des prétendües preuves de supposition est exactement fidelle : l'extrait au reste pourroit bien venir de la même main que les Nouvelles Literaires de Paris ; si nôtre conjecture est vraye, les nouveaux Journalistes doivent renoncer à une correspondance qui ne leur feroit pas honneur.

Dans l'extrait de la nouvelle édition des anciens Poëtes Latins, on appelle Santeüil *l'Horace François*, la loüange est outrée, si elle n'est pas un peu maligne. Santeüil avoit beaucoup d'esprit ; il y a dans ses poësies des tours très-heureux ; mais il n'atteint jamais, ni au sublime, ni à la délicatesse d'Horace. D'ailleurs, son Latin est souvent un Gallicisme, on en convient, & c'est ce qui nous fait soupçonner un peu de méchanceté dans l'éloge *d'Horace François* qu'on lui donne.

Dans le catalogue des Poëtes on lit *Falisque*, après *Ovide*, c'est peutêtre une faute du Traducteur, qui ayant lû dans le catalogue Latin *Gratius Faliscus*, aura pris le nom de païs pour un nom propre; nous aimons mieux croire que c'est une faute de l'Imprimeur; mais elle n'est point dans l'Errata.

Quoique nos Memoires ne soyent plus un livre nouveau, les Journalistes de la Haye nous ont donné quelque part à leur critique : ils peuvent continüer, ils ne nous irriteront pas, moins encore nous détourneront-ils de nos emplois ordinaires pour des querelles inutiles : peutêtre feroient-ils mieux de suivre l'avis que feu Mr. Boileau nous a donné autrefois,

Corsaires à Corsaires,
L'un l'autre s'attaquant, ne font pas leurs affaires.

Ils nous permettront de leur dire, que pour cette fois leur critique a paru mal fondée à des Lecteurs habiles & désinteressez. Dans les Memoires du mois de Janvier de cette année, parlant du commentaire de Saint Jean de Damas sur les Epîtres de Saint Paul, tiré des homelies de S. Chrysostome, nous avons dit, que St. Jean de Damas, dans les extraits qu'il fait des explications diffuses répanduës dans les homelies de Saint Chrysostome; *éclaircit souvent des endroits où le tour élo-*

quent a jetté quelque obscurité. Le Journaliste de la Haye traite sans façon de galimatias ce peu de mots assez clairs; c'est le *Novus Candidatus* du Pere Pomey, dit-il, qui nous a gâté le goût pour jamais. *Quelle idée de l'éloquence*, s'écrie-t'il *? N'est-ce pas justifier Gros Jean, qui trouvoit que les sermons de son Vicaire étoient plus beaux que les sermons de son Curé, parce qu'il entendoit tout ce que le Curé disoit, & qu'il ne comprenoit rien aux discours du Vicaire ?* Voilà un conte bien placé.

Sans le prendre sur un ton si haut, sans exclamation, nous répondons, que l'Auteur de l'extrait critiqué n'a jamais lû le *Novus Candidatus*, qu'il ne l'a jamais fait lire à ses Ecoliers, qu'il en juge comme les Journalistes de la Haye, qu'il n'a garde *de vouloir justifier Gros-Jean* aux dépens de Saint Chrysostome; qu'il en appelle à la bonne foi des Journalistes de la Haye, & qu'il les prie d'examiner de sang froid, si dire qu'on voit plus aisément l'explication d'un passage dans une note concise, que dans un long discours d'éloquence; c'est donner une fausse idée de l'éloquence, c'est soutenir que la perfection de cet art consiste dans l'obscurité. Si le Journaliste de la Haye veut s'instruire de ce que pense sur l'éloquence *la Société qui dresse les Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts*; qu'il lise la Rheto-

tique du Pere du Cygne, dictée par deux celebres Professeurs de l'Université de Paris, les analyses de Ciceron, *Balbini quæsita oratoria*, *Alberti de Albertis actio in eloquentia corruptores*, *les reflexions du Pere Rapin sur l'éloquence*, *le bon goût de l'éloquence du Pere Gisbert*, *l'Art de prêcher du Pere de Foix*; qu'il s'informe dans quel College les Polignacs, les Nicolaï, les Lamoignons, les Benoist, les Chauvelins, les Dumont, ces grands modeles de l'éloquence, dans quel College tant de fameux Avocats, tant de celebres Prédicateurs, ont étudié la Rhetorique? Et il se sçaura mauvais gré d'avoir hazardé une satire que la voix publique refute.

Nous avons lû, & sans doute on lira avec beaucoup de plaisir, l'éloge que les nouveaux Journalistes ont fait du Roi, à l'occasion des Lettres patentes qui confirment *l'établissement des Academies Royales des Inscriptions & des Sciences*; c'est un témoignage rendu à la verité, qu'on entend volontiers sortir d'une bouche étrangere. " A qui doit-on, dit le Journaliste Auteur de cet éloge, à qui doit-on principalement la politesse du siécle, le progrès des beaux Arts, & les lumieres répandües sur toutes les Sciences, si ce n'est aux soins que sa Majesté a pris de les proteger? Elle a fait, pour ainsi dire, de la Capitale de son Royaume celle de la Republique des belles Lettres. Le

„ été obligez de reconnoi
„ bienfacteur , celui qu'ils r
„ reconnoitre pour leur Ro
„ d'heureux génies feroient
„ l'oubli , fans les ordres q
„ a donnez pour les décou
„ fournir les moyens de cult
„ lens ? Que d'habiles gens ,
„ fes mains liberales , ont pa
„ ce qu'on en avoit conçûë
„ ventions ont réüffi fous f
„ Que d'experiences ont été
„ frais ! Ses ennemis même
„ d'avoüer , qu'il a plus con
„ au progrès des Sciences ,
„ Princes fes contemporains e
„ là cette eftime que les natio
„ marquent pour la politeffe ,
„ fçavoir des François ; de là
„ ticuliere que tous les peupl

» fort bien disputer à la Latine le titre de
» langue des Sçavans, ou du moins le par-
» tager avec elle.

On voit que dans la Societé de la Haye il y a beaucoup de difference entre les Journalistes. L'Auteur du vingtiéme article n'est Auteur, ni du second, ni du huitiéme article, ou il sçait dissimuler ses sentimens & déguiser son stile.

ARTICLE CLXXII.

JACOBI RHENFORDII PERICULUM Palmyrænum, sive literaturæ veteris Palmyrænæ indagandæ & eruendæ ratio & specimen. C'est à dire, *Essai de Mr. Jacques Rhenford sur les caractere des inscriptions Palmyreniennes, pour découvrir s'il se peut, la Langue & l'Ecriture des anciens habitans de Palmyre, dédié à M. Cuper, Bourgmestre de Deventer.* A Francker, chez Halma 1713. *In* 4°. *pages* 56.

)N a vû dans les Memoires du mois passé l'extrait d'une relation Angloise Palmyre, qui aura sans doute donné à Lecteurs un peu de curiosité pour l'ex-ation des inscriptions Palmyreniennes. contenter cette curiosité, nous leur ns connoître le livre d'un Sçavant deviné l'énigme, ou qui du moins proché de fort près du veritable sens.

Feu Mr. Rhenford sur ce seul principe; qu'on ne peut gueres lui contester, que les inscriptions Grecques ne sont que des versions des inscriptions Palmyreniennes, a formé une méthode de déchiffrer les dernieres, qu'il a poussée jusqu'à nous donner un alphabet Palmyrenien. Il prétend avoir reconnu que la langue de Palmyre étoit le Syriaque, non celui d'Antioche, que parlent aujourd'hui les Maronites, ni le Syriaque Assyrien, que parlent les Mandaïtes de Bassora & les Curdes; mais le Syriaque Chaldaïque. La quatorziéme inscription ne lui paroît pas du Palmyrenien, il faudroit trop y changer, pour la lire dans cette langue, il soupçonne que c'est du Parthe, ou de l'Armenien. Mr. Rhenford souhaite fort des copies de ces inscriptions parfaitement semblables aux originaux. Sur la fin de sa vie il a détruit son systeme de sa propre main, de nouvelles conjectures ont succedé aux premieres: comme sa longue infirmité avoit affoibli son esprit, on peut s'en tenir aux anciennes conjectures, & ne pas regretter les nouvelles, qu'on croit ensevelies dans son tombeau, nous donnerons son éloge dans un des mois suivans.

ARTICLE CLXXIII.

LETTRES DU ROY LOUIS XII. & du Cardinal George d'Amboise, avec plusieurs autres lettres, mémoires & instructions, écrites depuis 1504. *jusqu'à la fin de* 1514. A Bruxelles, chez François Foppens 1712. *In douze, quatre tomes, le premier de* 289 *pages, le second de* 308, *le troisiéme de* 328, *le dernier de* 383.

CE recüeil contient peu de lettres de Loüis XII. & moins encore du Cardinal d'Amboise ; mais ce qu'il y en a soutient l'honneur de leur mémoire, & leur nom est un grand ornement pour le titre d'un livre. Ce Roi, si respectable à la France, soit qu'il écrive, soit que d'autres écrivent de lui, paroît toujours un Prince bon & sincere, sûr & constant, dans ses traitez & ses alliances ; sans que le désavantage que ses affaires recevoient d'une maniere d'agir si genereuse ait pû l'en détourner ; sans que l'exemple de ceux avec qui il avoit à négocier, de l'inconstance de l'Empereur Maximilien I. des mauvaises pratiques de Ferdinand Roi d'Arragon, de la dureté de Jules II. ait pû lui faire changer de conduite.

La plus grande partie des lettres comprises dans ces quatre volumes, sont ad-

dressées à Marguerite d'Autriche, Gouvernante des Pays-Bas pour Charles son neveu, alors Prince de Castille, & depuis l'Empereur Charles V. Il y en a un grand nombre d'André de Burgo, Ambassadeur de Maximilien auprès de Loüis XII. qui marquent son application à entretenir la bonne correspondance entre les deux Princes. La chose étoit aisée d'une part, mais de l'autre il y avoit à arrêter l'Empereur dans les engagemens qu'il avoit pris, & à le pousser à suivre l'execution. Il y en a aussi plusieurs de Jean le Veau, Secretaire de Burgo; elles ne donnent pas une idée avantageuse de celui qui les écrit, & on n'y voit pas le même caractere d'homme d'honneur que dans celles de l'Ambassadeur. Enfin, ce qui n'est pas directement addressé à Marguerite d'Autriche, paroît être des copies de lettres, d'instructions, de mémoires, de relations, envoyées de divers endroits à la même Princesse.

Ce qu'on y apprend, consiste en des particularitez qui n'entrent pas dans l'histoire generale; mais on n'y a pas trouvé de nouveaux éclaircissemens sur les grands évenemens, tels qu'ont été le traité de Cambray, le siege de Padoüe, la bataille de Ravenne & ses suites, la descente des Suisses en Lombardie & leur entrée en France, la perte de Milan pour les François.

Les premieres affaires qui se presentent

dans le premier tome, sont celles de Charles d'Egmont Duc de Gueldre & allié de Loüis XII. Ce Prince d'un naturel remüant, inquietoit Marguerite d'Autriche, & faisoit continuellement des entreprises sur les Etats du Prince de Castille : la conduite que le Roi observoit à cet égard, étoit de l'arrêter par ses bons offices, sans permettre qu'il fût accablé.

Une autre affaire, est le droit de Regale que le Roi, comme Seigneur Suzerin, ou souverain, se reserve dans la Flandre & l'Artois, avec des contestations, si les pays de Vats & d'Ostrevant relevent de la France, ou de l'Empire.

On voit par une lettre de Winkenfeld, Ambassadeur d'Angleterre aux Pays Bas, que l'intention de Henri VII. étoit que Ferdinand Roi d'Arragon fût exclu du traité de Cambray & privé de l'administration de la Castille.

Entre les lettres du premier volume il y en a une, page 184. très remarquable, de Mercurin de Gattinare Ambassadeur avec André de Burgo auprès de Loüis XII. à Marguerite d'Autriche. Chagrins des grands succès du Roi & des disgraces de l'Empereur en Italie, ils representent fortement qu'il y va de l'honneur & de l'interêt de l'Empereur de faire son accommodement avec le Roi d'Arragon ; ils disent, qu'ayant presenté leurs lettres de créance & leurs instructions au Roi, " Leur ré-

„ pondit le Roi, que tout ce qu'il avoit
„ fait à pourchasser cestui appoinctement,
„ c'estoit pour le bien des affaires de l'Em-
„ pereur, & parcequ'il cognoist les traver-
„ ses de ce Marrano (Ferdinand Roi d'A-
„ ragon) lequel estoit cause de ravitaille-
„ ment de Padua, & qui favorisoit en se-
„ cret les Venitiens, disant qu'il estoit
„ averty que l'Empereur seroit contrainct
„ de lever le siege, & que avec ce Verone
„ (que le Roi luy avoit remise) estoit en
„ bransle.... S'il estoit deliberé de non riens
„ fere l'esté qui vient, qu'il n'y devoit
„ chaloir dudit appoinctement.... Et
„ pour par ce moyen il nous vouloit donner
„ ung coup d'aiguillon, disant plus, que
„ si l'Empereur ne vouloit tacher de mettre
„ fin à ses Venitiens, qu'il laissast faire
„ audit Roi de France tout seul, & que sans
„ aide de nul aultre il y mettroit bientost la
„ fin, & qu'il n'y procederoit pas à la fa-
„ çon d'Allemagne; & luy useroit bien
„ d'autres diligences. Et par ces mots pou-
„ vez assez cognoistre, en quelle estime &
„ reputation est l'Empereur, & comment
„ l'on l'estime si grand Capitaine de guer-
„ re. Car les Espagnards (les Espagnols)
„ mesme disent, que puisqu'il ne scet gar-
„ der ce qu'on luy avoit mis entre les
„ mains, & ne scet venir au bout d'avoir
„ une ville telle que Padua, qu'ils ne ont
„ pas grand crainte de luy.

Dans les lettres suivantes ils rendent

compte à la même Princesse de la suite des affaires d'Italie, selon les nouvelles qui en venoient à la Cour de France.

On ajoutera quelques endroits d'une relation, apparemment envoyée à Marguerite d'Autriche par André de Burgo.

„ Le Jeudy 14^e. May l'an quinze cens six, „ le Roy de France estant au Plessis-lez-„ Tours, assis en une grande salle en siege „ Royal, à dextre d'un côté Monsieur le Le-„ gat d'Amboise, du Cardinal de Narbonne, „ du Chancelier, & grand quantité d'Ar-„ chevêques & Evêques, & de l'autre cos-„ té de Monsieur le Duc de Valois & de „ touts les Princes du sang, & autres „ Seigneurs & Barons dudit Royaume „ en grand nombre, & aussi du Premier „ President de la Court du Parlement, & „ plusieurs Conseillers ; donna audience „ publique aux Deputez des Estats du „ Royaume, lors illec assemblez. Les-„ quels par la bouche d'un Docteur de Pa-„ ris, nommé Maistre Thomas Brico, fis-„ rent remontrer au dict Seigneur Roy en „ langage François, comment ils estoient „ venus devers luy en toute humilité & re-„ verence, pour luy dire aucunes choses „ concernant grandement le bien de sa „ personne, l'utilité & prouffit de son „ Royaume, & de toute la Chrestienneté.

Le Docteur en sa harangue félicita le Roi sur le retour de sa santé, sur la sûreté publique; qu'il avoit tellement établie,

„ Que les poulles portoient le bassinet sur „ la tête, en façon qu'il n'y avoit si hardy „ de rien prendre sans payer, sur la remise du quart des tailles, sur le bon ordre mis dans la Justice, & sur le choix des Juges. La conclusion fut : " Vos très-humbles su„ jets vous supplient, qu'il vous plaise de „ donner vôtre fille unique en mariage à „ Monsieur François icy present, qui est „ tout François. Disant oultre plusieurs „ belles paroles qui émeurent le Roi & les „ assistans à pleurer.

Le Roi répondit par son Chancelier, que s'il avoit fait quelque bien, la gloire en étoit dûë à Dieu, & qu'il tâcheroit dans la suite d'en faire davantage. Quant au mariage qu'ils proposoient, qu'il n'en avoit point encore entendu parler, & qu'il en communiqueroit avec les Princes de son sang.

Le Lundi suivant le Roi en la même salle prit les avis, qui furent tous conformes à la requête des Etats. Et le lendemain ayant fait venir les mêmes Députez, il leur fit dire par le Chancelier. Messieurs, " Le Roy nostre souverain Sei„ neur a profondement pensé à la requeste „ que vous luy filtes Jeudy dernier passé; „ sur quoy il vous fait dire, qu'ainsy il a „ accoutumé de faire en ses affaires, mes„ mement en ceux qui touchent le bien & „ utilité de son Royaume, & de ses sub„ jets, lesquels il a fort à cœur, telle-

„ment que bien souvent il veille, quant
, les autres dorment; parquoy l'avez jus-
, tement baptizé Pere du peuple. Et com-
, bien qu'il ne se deffie point de vous, &
, est bien asseuré que vous ne luy voudriez
, faire requeste qui ne fût bonne & deue-
, ment fondée, toutes fois a il bien vou-
, lu mander & convoquer tous les Princes
, de son sang, les Seigneurs Barons &
, Conseillers de son Royaume, aussi de la
, Duché de Bretagne, pour leur commu-
, niquer la requeste que vous ensemble luy
, avez faite, pour sur ce avoir leur opi-
, nion & conseil. Enfin le mariage fut ar-
rêté. " Et combien, poursuivit le Chan-
, celier, que par cy devant a esté pour-
, parlé du mariage de Madite Dame Clau-
de avec autre (Charle d'Autriche & de-
puis Empereur) toutefois il n'y a eu cho-
se traitée qui puisse nuire ou empécher
ledit mariage; car il n'y a eu que pa-
roles.

, Le Jeudy 21e. dudit mois de May le
Roy & la Reine vinrent en la salle qui
toit richement parée, & tost après y
t apportée Madame Claude, laquelle
Sieur Infant de Foix portoit sur son
is (Elle estoit née le 14e. d'Octobre
99.) Et avec eux vinrent le Duc de
llois, & tous les Princes & Barons,
ì Madame de Bourbon, d'Angou-
ne, & les autres Princesses, & tant
uite de Dames & Damoiselles, qu'il

„ sembloit que le Royaume de Feminie
„ fût arrivé.

Après la lecture du contract de mariage, les fiançailles furent faites par le Cardinal d'Amboise. Le contract contenoit en substance, que le Roi, au cas qu'il eût un fils à lui succeder, donnoit au Duc de Valois par forme de dot les Comtez d'Ast & de Blois, & les Seigneuries de Soissons & de Couci, & la Reine donnoit à sa fille cent mille écus; que si le Roi, qui seroit, vouloit retirer ces Comtez & Seigneuries, il seroit tenu de les remplacer par un fonds de vingt mille livres de rente avec titre de Duché.

Philippe Roi de Castille, répondant à une lettre du Roi sur ce mariage, donne au Duc de Valois le nom de Dauphin.

Dans le second tome c'est la continüation des affaires d'Italie, qui se broüilloient de plus en plus. Quelque peine que se donnassent Matthieu Lang Evêque de Gurce & Ambassadeur de l'Empereur, & Estienne Poncher Evêque de Paris, & envoyé par le Roi pour addoucir l'esprit de Jules II. ils ne gagnerent rien; & ce Pape belliqueux entretint toujours la guerre.

Elle ne lui fût pas néanmoins heureuse en toutes les occasions: il perdit Bologne, dont la conquête lui avoit fait tant de plaisir; son armée, qui avec celle des Venitiens étoit campée proche de cette ville pour la conserver, fut entierement dissi-

pée par le Marechal de Trivulce, & il étoit lui même absolument perdu sans la moderation du Roi, qui par un sentiment de respect pour le S. Siege arrêta le progrès de ses propres armes. Les Bentivolles rentrerent dans Bologne, la nuit du 21^e. de Mai 1511. & le lendemain Trivulce défit entierement les deux àrmées des ennemis. Varillas, dans son histoire de Loüis XII. n'en parle que comme d'une déroute; mais Trivulce s'en exprime autrement dans sa lettre au Roi.

Voici ce qu'en mande André de Burgo à Marguerite d'Autriche. " L'on a eu nou-
„ velles comme la deffaite de l'armée du
„ Pape est beaucoup plus grande que l'on
„ ne cuydoit. Car il a été tüé des gens du-
„ dit Pape plus de dix mille, & prins bien
„ trois mille chevaux, l'artillerie, leurs
„ vivres & cariages, qui est chose innu-
„ merable: & avec ce des gens des Veni-
„ tiens sont été bien tüez quatre mille. Ma-
„ dame, le Roi avec sa grant victoire
„ qu'il a eu, qui n'est estimée pas moin-
„ dre de celle qu'il eut contre les Venitiens
„ (sur la riviere d'Adde près de Cassano)
„ & demeurant les choses d'Italie ès ter-
„ mes qu'elles sont, pourroit faire marcher
„ sa dite armée & faire beaucoup de choses
„ à son plaisir. Toute fois, Madame, non
„ seulement ne le fait, mais encores ne
„ sçauroit se montrer plus humble de ce
„ qu'il fait; & à cette heure se montre

„ tout enclin à la paix avec le Pape ; mais „ que sa Sainteté feist content l'Empereur, „ retournant au Traité de Cambray.

Il y a deux lettres des Cardinaux qui entreprirent de convoquer un Concile, l'une écrite à Charles Prince de Castille & Archiduc d'Autriche, l'autre à Marguerite d'Autriche.

D'un autre côté le Duc de Gueldre remüoit toujours, malgré les instances que lui faisoit le Roi de se tenir en repos.

Le troisiéme tome ne contient pas seulement la continuation des affaires d'Italie, mais aussi le commencement de celles qui survinrent au Roi avec les Suisses & Henri VIII. Roi d'Angleterre.

Touchant la bataille de Ravenne, Ferri Carondelet écrit de Rome à Marguerite d'Autriche, que les François ont eû la victoire, "à cause que, comme l'on dist, „ le Viceroy de Naples (Raimond de Car- „ done) Capitaine General de l'armée „ véant le grant desroy & meurdre que „ faisoient ladite artillerie des François, „ ne combastit oncques, mais s'enfuit „ avec IIII. C. lances & VII. mille pié- „ tons ; que fust aussi occasion que peu „ desdits Espagnards qui combastirent, „ échapperent.

Touchant la treve conclüe entre l'Empereur & les Venitiens, sans y comprendre le Roi Loüis XII. André de Burgo mande en quels termes le Roi s'en expli-

qua à lui : " Qu'il ne ſçavoit entendre
„ pour quelles raiſons ſe faiſoient ces cho-
„ ſes à l'encontre de luy, ſi ce n'eſt qu'il
„ vous ſemble avoir occaſion de luy povoir
„ faire mal, pour avoir aucuns fait la conſ-
„ piration qu'ils ont à l'encontre de luy.
„ En laquelle il dit eſtre tumbé, principa-
„ lement pour avoir tenu bon pour l'Em-
„ pereur voſtre pere, refuſant l'appoinćte-
„ ment avec le Pape & le Roy d'Aragon,
„ qu'il euſt peu avoir, s'il euſt voulu faire
„ ſans l'Empereur. Comme le Roi ne di-
ſoit rien qui ne fût exáćtement vrai, c'eſt
un grand éloge de ſa generoſité & de ſa fi-
delité dans les traitez.

L'Auteur du reciieil a mis à la fin de ce
volume une lettre Latine de Maximilien I.
en datte du 16[e]. de Septembre 1511. à Paul
Comte de Liechtenſtein, où il lui expli-
que ſon deſſein, & les moyens qu'il prend
de ſe faire élire Pape. Il dit que le Cardinal
Adrien Cornette ſoutient ſa brigue à Ro-
me, qu'il n'y aura plus de grandes diffi-
cultez de la part des autres Cardinaux,
moyennant trois cens mille ducats, qu'il
leur diſtribüera, & aux principaux Sei-
gneurs de Rome, & que les Fuggers, ri-
ches Banquiers, lui avanceront cette ſom-
me.

Maximilien déclare à ſa fille Marguери-
te ſon deſſein ; & c'eſt la premiere lettre
du 4[e]. tome. " Envoyons demain Mr. de
„ Gurce Eveſque à Rome vers le Pape.

„ pour trouver Fachon que nous puyssans
„ accorder avec ly de nous prenre pour
„ ung Coadjuteur, affin que apres sa mort
„ pouruns estre assuré de avoer le Papat
„ & devenir Prester & devenir Saint, &
„ que yl vous sera necessité que aprés ma
„ mort vous serez de me adoret, dont je
„ me trouveré bien gloryoes. Je envoye
„ sur ce ung poste au Roy d'Aragon pour
„ ly prier quy nous voulle ayder pour à ce
„ parvenir, dont il est contant, moynant
„ que je resigne l'Empire à nostre com-
„ mun fils Charle : de cela aussy je me
„ suis contenté. Le peupl & Gentihom-
„ mes de Rome ount fact ung allyance
„ contre les Franchoes & Espaingnos, &
„ sont xx. m. combatans, & ils nous ont
„ mandé que yl veolunt estre pour nous
„ pour faere un Papa à ma poste & de
„ l'Empire d'Almaingne, & ne veulunt
„ avoer ne Francoes, Aregonoes, ne
„ mains nul Venicien : Je commence aussi
„ practiquer les Cardinaux, dont ii. c. ou
„ iii. c. mylle ducas me feront un grand
„ service, avecque la partialité qui est
„ déja entre eos. Le Roy d'Aragon a man-
„ dé à son Ambaxadeur, que yl veult
„ commander aux Cardinaulx Espaingnos
„ que yl veulent favoryser le Papat à nous.
„ Je vous prie, tenés cettre matere empu
„ secret, ossi bien en brieff jours je creins
„ que yl fault que tout le monde le sache.
„ Car bien mal esti possible de pratiker un

tel si grand matere secreterement , pour
laquell yl fault avoir de tant de gens &
de argent succours & pratike. Et a Diu.
Faet de la main de vostre bon pere Maxi-
milianus futur Pape. Le 18^e^. jour Sep-
tembre. Il prenoit d'étranges voïes pour
issir dans son dessein chimerique.

Il y a une relation assez maigre du Con-
ive , où Leon X. fut élû. Une lettre
Albert Pio Comte de Carpi à l'Empereur,
nt il étoit Ambassadeur à Rome, en ap-
end davantage. Il mande que Jules II.
avoit pas laissé le trésor si bien rempli
'on se l'étoit imaginé ; & qu'il ne s'y
oit trouvé que deux cens treize mille
cats. Il ne s'est pas trompé dans le por-
it qu'il fait du nouveau Pape. " Selon
non opinion , il sera plûtôt un doux
igneau qu'un lion feroce, & il aura plus
l'inclination pour la paix, que pour la
guerre : il sera religieux observateur de
a parole : certainement il ne sera pas
mi des François, mais il ne leur sera
as un ennemi aussi violent que Jules l'a
té : il aimera sa gloire, & favorisera les
ommes de Lettres, c'est à dire, les Ora-
eurs & les Poëtes, & même les Musi-
iens : il bâtira : il soutiendra la Reli-
gion , & ne négligera pas l'Etat Ecclé-
astique : il n'entreprendra aucune guer-
e, sinon contre les infidelles , qu'il ne
oit attaqué & qu'il n'y soit forcé ; mais
lors il la poussera de tout son pouvoir ;

„ il aura des manieres civiles, & il sera
„ facile. C'est ce que j'en puis conjecturer
„ maintenant ; mais les hommes chan-
„ gent... S'il veut observer les articles du
„ Conclave, à quoi néanmoins tous les
„ Cardinaux n'ont pû l'obliger, ayant de
„ JESUS-CHRIST une puissance illi-
„ mitée, il ne sera qu'un demi-Pape. Tous
„ les Cardinaux s'imaginent déja être com-
„ me autant de Pontifes, & se conjoüis-
„ sent d'avoir passé de l'extrême severité &
„ de la gravité de Jules à la douceur & à la
„ facileté de Leon.

Toutes les autres lettres sont la continüation des affaires d'Italie, d'Alemagne, d'Espagne, d'Angleterre, des Suisses ; le retour de Maximilien Sforse à Milan, & le triste état où il y étoit esclave de ceux qui se disoient ses protecteurs, ne sçachant comment se soutenir contre les ruses de Ferdinand Roi d'Aragon & contre la bizarrerie des Suisses, craignant le retour des François que la plûpart de ses sujets souhaitoient. Les François en Italie étoient un objet de haine aux Italiens ; étoient-ils contraints de repasser les monts, ils étoient regrettez : la coûtume de nos Rois ayant toujours été de faire la guerre en Italie aux frais & aux dépens de la France, tandis que leurs ennemis se payoient sur le pays par de dures exactions.

ARTICLE CLXXIV.

ENTRETIENS D'UN HOMME de Cour & d'un Solitaire, sur la conduite des Grands, histoire morale, où non seulement les Grands, mais tous les Peres de famille, connoîtront d'une maniere nouvelle & familiere l'obligation de leurs principaux devoirs. A Paris, chez Etienne Papillon ruë S. Jacques, 1713. *In* 12. *pages* 534.

MOnsieur Lochon, pour instruire les Grands, a pris le nom du vertueux Reformateur de la Trape : il feint que les Entretiens qu'il nous donne sont ceux de cet illustre Abbé, & d'une personne de la Cour qui l'étoit allé voir. Mr. le Comte de *** expose avec beaucoup de sincerité sa conduite peu Chrétienne, & les maximes corrompuës du monde : le Solitaire en découvre le venin, d'une maniere sensée & pressante, & pour tout dire en un mot, les Peres de famille, & sur tout les Grands, ont dans ce livre toutes les instructions dont ils ont besoin pour se précautionner contre les dangers du siécle. Personne n'a traité cette [illegible] le Evangelique plus soli[illegible] clairement.

ARTICLE CLXXV.

MANDEMENT DE *Monseigneur l'Evêque de Meaux, portant condamnation du libelle intitulé*, Remarques sur le Mandement & Instruction Pastorale de Monseigneur Henry de Bissy Evêque de Meaux, touchant les Institutions Théologiques du Pere Jüenin, *avec une Instruction Pastorale, contenant la refutation du même libelle.* A Paris, chez Jean Baptiste Christophe Ballard, Imprimeur de Monseigneur l'Evêque de Meaux, près le Puis-certain, 1712. *In 4°. pages 26 pour le Mandement, & 173 pour l'Instruction.*

L'Excellent Mandement de Monseigneur l'Evêque de Meaux en 1710. n'a pû faire taire le parti Janseniste, & il s'en est élevé un Auteur Anonyme, qui, sous le prétexte de défendre le Pere Jüenin, s'est efforcé de détourner le coup funeste à l'heresie répanduë dans ses Institutions Théologiques. En vain le Public a admiré la force & la solidité du Mandement, envain le Pape a témoigné par un Bref au Sçavant & zelé Prélat l'estime qu'il en fait : ces considerations, qui du moins devoient réduire l'Auteur Anonyme à s'exprimer avec retenuë, l'ont irrité de plus en plus, & l'exemple de ceux qui

nt lui ont écrit pour la même cause, emporté sur son esprit, & lui a fait ndre leur stile hardi & violent.

Ce volume est composé de deux ouvra- de Monseigneur de Meaux : le pre- er contient en general les raisons de ıdamnation du libelle, le second répond particulier aux remarques.

Mandement.

.e premier reproche que Monseigneur Meaux fait à l'Auteur Anonyme, est -important, & c'est de n'avoir pas tou- à la premiere partie de son Mande- ıt, quoiqu'elle soit la plus considera- , & qu'elle fasse les trois quarts de vrage. En effet, le sçavant Evêque y ıêle admirablement toutes les ruses & rcheries des Jansenistes, & dissipe les uritez affectées dont ils ont coûtume l'envelopper. L'Auteur Anonyme, dit- „ a évité de s'expliquer sur le sens ondamné des cinq propositions, sur . conformité de ce sens condamné avec . doctrine de Jansenius, & sur la res- mblance de la doctrine de Jansenius ec la Théologie du P. Jüenin. Quoi plus suspect que ce silence affecté ır les trois points qui font le principal bjet de nôtre Ordonnance, dont les ux premiers servent à distinguer l'hom- ıe orthodoxe de l'heretique, & qui

cidées, ou au moins comme des
reçûës dans les Ecoles Catholiq
condement, par sa dissimulation
tres erreurs, & par l'approbati
qu'il leur donne; troisiémement
temerité à nier que le P. Jüenin
seigné les erreurs que ce Théol
le plus ouvertement embrassées &
vivement défenduës, sans que p
l'Apologiste condamne ces erreu
convaincu de ces trois chefs par
pres paroles, citées exacteme
l'Instruction suivante.

Quelle voïe a-t'il pris, ou plût
artifice a-t'il employé, pour s'a
triomphe facile ? Ç'a été d'i
Monseigneur de Meaux & lui f
ce qu'il ne dit pas, d'alterer le se
propositions en les tronquant,
de leur place, les confondant,

ınes en elles - mêmes, & dont le Pere
:nin affecte quelquefois de se servir
ır se cacher.

La mauvaise foi de l'Anonyme paroît,
l'usage qu'il fait des Peres, des Con-
:s & des Théologiens : ce sont des ci-
ions vagues, & qui ne sçauroient être
:ifiées ; des passages qui dans leur place
: un autre sens que celui qu'il leur
ıne.

Enfin, par un indigne procedé, il veut
ıdre Monseigneur de Meaux odieux à
Ecoles Catholiques, l'accusant de con-
nner d'erreur des opinions qui y sont
ûës, quoique le Prélat ait eû soin de
leur donner aucune atteinte. Il lui a
me imposé de faire *des articles de*
de sa façon, & pour le prouver il n'a
: craint de commettre une autorité très-
ɔectable.

Monseigneur de Meaux s'étoit attendu
:es mauvais traitemens de la part des
ısenistes, & il les avoit prévûs sans
craindre. A ne considerer que son propre
ıntage, & si le libelle n'avoit pour Lec-
rs que des personnes éclairées & dé-
eressées, il l'auroit méprisé ; mais le
'ant répandu partout, que plusieurs
l'ont entre les mains n'ont pas son
lonnance qui les préserveroit de l'il-
on, il s'est crû obligé à le condam-

, A ces causes &c. En continüant de
Dec. 1713.

„ condamner les Inſtitutions Théologi-
„ ques du Pere Jüenin , Nous avons con-
„ damné & condamnons ce libelle, com-
„ me renouvellant une partie des erreurs
„ de cette Théologie , & comme excuſant
„ l'autre ; comme contenant tous les
„ moyens artificieux dont les Janſeniſtes
„ ſe ſont ſervis pour ſouſtraire, s'ils le
„ pouvoient, leurs écrits aux cenſures de
„ l'Egliſe, comme détournant , par un
„ mépris affecté de nôtre Ordonnance,
„ quoique très - conforme aux Conſtitu-
„ tions Apoſtoliques, le troupeau confié
„ à nos ſoins, de la déference qu'il doit
„ aux déciſions de l'Egliſe & des Paſteurs
„ legitimes ; & comme tendant à étouf-
„ fer dans le cœur de nos Dioceſains, par
„ une foule de calomnies & d'injures, les
„ ſentimens de reſpect & de confiance
„ qu'ils doivent avoir pour leur Evêque.

Enſuite Monſeigneur de Meaux expoſe d'une maniere vive le penchant de nôtre ſiécle vers une curioſité temeraire & vers l'indocilité ; diſpoſition malheureuſe, dont ſe prévalent les Janſeniſtes pour inſinüer leurs erreurs. „ A la verité ils agiſſent plus
„ ſourdement, depuis la cenſure que l'E-
„ gliſe a faite des cinq propoſitions, ils
„ n'ont oſé les ſoutenir ouvertement, com-
„ me ils le faiſoient avant la cenſure. Ils
„ n'ont plus ſongé qu'à les ſauver, en tâ-
„ chant de ſauver l'ouvrage dont elles
„ ſont le précis. C'eſt pourquoi ils ont re-

„ fuſſé opiniâtrement de ſouſcrire la con-
„ damnation du livre de Janſenius, d'où
„ elles ſont extraites, niant que l'Egliſe
„ ait ordonné cette ſouſcription, ou qu'elle
„ ait pû l'ordonner : & s'ils ſouſcrivent
„ preſentement, c'eſt ſans croire que ce
„ livre ſoit condamnable, quoiqu'ils l'at-
„ teſtent par un ferment.

„ De même, ſi l'on découvre au natu-
„ rel le Janſeniſme, tel qu'il eſt en effet,
„ avec toutes ſes ſuites, & dégagé de toutes
„ les ſubtilitez dont le parti l'embarraſſe
„ pour en répandre plus aiſément le venin,
„ ſi on en parle dans des termes que tout
„ le monde entende, l'horreur qu'il inſ-
„ pire porte ſes partiſans les plus zelez
„ à dire auſſitôt qu'ils le déteſtent ; mais
„ c'eſt toûjours avec des reſtrictions qui
„ font bien voir à ceux qui ſçavent leurs
„ détours, que la crainte d'encourir l'in-
„ dignation de tous les fidelles, ſur leſ-
„ quels ils n'ont aucun empire, leur fait
„ déteſter du bout des levres ce qui de-
„ meure profondément gravé dans leur
„ cœur. Proteſtent-ils, par exemple, par
„ la plume de leur Chef * qu'ils condam-
„ nent ces erreurs monſtrueuſes qui for-
„ ment ce qu'on nomme Janſeniſme, ils
„ déclarent avant toutes choſes par ſon

* *Declaration du P. Queſnel miſe au bas d'un écrit condamné au feu par Arrêt du Parlement du* 17. *de Juin* 1712.

„ ministere, qu'ils ne prétendent pas en „ cela condamner le livre de Jansenius, „ quoique ce livre enseigne constamment, „ comme nous l'avons montré, les mê- „ mes erreurs qu'ils feignent d'anathema- „ tiser.

Le Mandement finit par une exhortation au Clergé de Meaux, de se préserver de la séduction, & d'en préserver les personnes commises à leurs soins. Le Bref du Pape y est ajouté.

Instruction Pastorale, contenant la refutation du libelle.

Monseigneur l'Evêque de Meaux, afin de faire paroître en tout son jour l'indignité du libelle écrit contre lui, s'est résolu à faire imprimer sur une colonne les remarques de l'Anonyme, & sur l'autre ses réponses. Ainsi en agirent Saint Basile envers Eunomius, & S. Augustin envers Julien : ces saints Docteurs transcrivirent les ouvrages entiers qu'il se proposerent de réfuter. D'ailleurs, qui auroit pû se persuader que l'Anonyme, si l'on ne le voyoit s'exprimer en ses propres termes, n'employât que des raisonnemens uniquement fondez sur la mauvaise foi ? L'indignation croît quand on le voit de ses yeux les proposer avec un air de confiance.

Cette instruction est partagée en trente & un articles.

 Le

Le premier eſt des œuvres des Infidelles : les autres traitent du pouvoir & de l'impuiſſance de faire le bien, de la grace efficace & de la ſuffiſante, du libre arbitre & de l'indifference, de la volonté de Dieu de ſauver tous les hommes, des Cinq propoſitions, de l'autorité de l'Egliſe dans la déciſion des faits, des Cinq articles. C'eſt trop de matiere pour la renfermer dans un extrait, ſur tout conſiderant qu'on ſe trouveroit obligé à rapporter mot à mot le texte de l'Anonyme. Toutefois, pour ne pas laiſſer nos Lecteurs ſans quelque idée de l'ouvrage, & afin de leur inſpirer l'envie de le lire, on tâchera d'expoſer ce que contient le premier article.

„ Non ſeulement, dit l'Anonyme, le „ Pere Jüenin n'enſeigne point la propo„ ſition que lui impute Mr. de Meaux, „ *que toutes les actions des Infidelles ſont* „ *des pechez*, mais il enſeigne formelle„ ment le contraire. Voici comment il „ parle. *At id falſum eſt, damnata enim* „ *fuit hac propoſitio à Pio Papa V.....* „ M. de Meaux avouë que la propoſition „ n'eſt pas formellement dans le livre ; „ mais qu'on peut la tirer de l'obligation „ qu'il impoſe de rapporter tout à Dieu. „ Mais fait-il bien reflexion qu'il combat „ le premier principe de la religion ?

Réponſe. Qu'attendre d'un Auteur qui commence ſes remarques en joignant la

contradiction à la calomnie ? Comment M. de Meaux impute-t'il au P. Jüenin une proposition qu'il avouë n'être pas formélement dans son livre ? Voilà la contradiction. La calomnie n'est pas moins évidente en imputant à ce Prélat de combattre le premier principe de la religion, & de ne pas reconnoître le précepte de rapporter tout à Dieu.

Il est important de remarquer ici que l'accusation faite au Pere Jüenin est fondée sur trois chefs. 1°. Que pour observer le précepte, il faut que les actions commandées par la loi de Dieu soient accompagnées, ou précedées de quelques mouvemens d'un amour de charité au moins commencé, & qu'elles soient rapportées à la fin derniere. 2°. Que pour rapporter ses actions à la fin derniere, il faut avoir une grace actuelle qui ait la foi en Jesus-Christ pour fondement. 3°. Que la plûpart des Infidelles *n'ont point de graces suffisantes, même eloignées*. C'est de ces trois maximes jointes ensemble, & enseignées par le Pere Jüenin, qu'il s'ensuit necessairement que toutes les actions des Infidelles sont des pechez ; & c'est au Pere Jüenin, & à son Apologiste, de trouver quelque Théologien Catholique qui ait adopté de même ces trois maximes.

Le Faiseur de remarques en a cherché, & il produit en premier lieu un Auteur du

dernier siécle , qu'il ne nomme pas , & auquel il donne le titre de celebre. Cet Auteur celebre „ se fait l'objection que „ fait Mr. de Meaux au Pere Jüenin, & „ il répond , que la proposition condam„ née s'entend des actions indéliberées „ qui préviennent l'usage de la raison,aussi „ bien que des actions déliberées & qui „ supposent l'usage de la raison..... Cette „ réponse peut être confirmée par la pro„ position 64. de la même Bulle, & qui „ est des actions indéliberées.

Réponse. Cet Auteur celebre est déja suspect, dèslors que l'Anonyme n'ose le nommer par son nom ,& qu'il ne cherche qu'à éluder la censure de l'Eglise, qui de l'aveu de tous les Théologiens , & de Baïus lui même, se rapporte aux actions déliberées. La suite de la doctrine de Baïus touchant la charité & la cupidité ne souffre pas un autre sens.

„ Le Cardinal Noris, poursuit l'Ano„ nyme, dit que la proposition n'est pas „ condamnée absolument en elle même, „ mais respectivement à la 35. *Que tout ce* „ *que fait un pecheur, ou un esclave du peché,* „ *est peché*.... Mr. de Meaux n'en peut donc „ rien conclure contre le P. Jüenin , qui „ ne soutient pas que tout ce que fait le „ pecheur, ou l'esclave du peché , soit pe„ ché. Car l'esclave du peché peut faire un acte de charité imparfaite , par lequel il n'est pas justifié.

Réponse. Il est vrai que le Cardinal Noris rapporte cette explication : il en avoit auparavant avancé une autre ; que la proposition a été condamnée parceque Baïus taxoit de Pélagianisme, de dire que toutes les actions des Infidelles ne sont pas des pechez. Mais sans s'arrêter à ces deux explications, le Cardinal passe à une troisiéme, qui contient son veritable sentiment. Là * il enseigne, que les Infidelles font quelques bonnes actions, pour lesquelles ils sont prévenus par la motion divine, ce qu'il appuye de l'autorité de Saint Augustin. Il observe cependant, qu'il y a, selon Saint Augustin, dans les Infidelles un acte qui est bon en soi sans la grace, sçavoir, le désir de la béatitude, ou du souverain bien en general. Il établit encore, que selon la doctrine du même Pere les Infidelles sont coupables des pechez qu'ils commettent, parce qu'encore qu'ils n'ayent pas des secours prochainement suffisans, ils ont cependant des secours éloignez. Il dit enfin, qu'on peut reconnoître que garder la continence, par le motif du prix de la continence même, est une vertu qui ne paroît défectueuse par aucun endroit ; & il ajoute, qu'on peut dire que cette doctrine n'est point contraire à celle de St. Augustin, ce grand Docteur n'ayant blamé les vertus des Gentils, qu'en ce qu'ils

* *Vind. S. Augustini c.4.*

herchoient à contenter leur amour
re, & à s'attirer l'estime des hommes.
lle difference entre les principes du
linal Noris & ceux du P. Jüenin !

D'autres Theologiens, continuë l'A-
nyme, prétendent que la proposition
:st pas vraye, même en elle même;
rceque les Infidelles, quelque cor-
mpuë que soit leur raison, peuvent
ire de bonnes œuvres, & les rappor-
: sans grace à une fin honnête : ils
uvent, par exemple, assister un ma-
le par un motif de compassion; mais
faut avouër que ces actions n'é-
nt pas rapportées à Dieu, il y a toû-
urs dans la personne qui agit un dé-
ut de rapport à Dieu. Or ce défaut ne
cie pas l'action par elle-même, mais
vicie celui qui ne la rapporte pas à
ieu.... Un Infidelle ne peche pas
écisément parce qu'il rend le dépôt
e la justice lui commande de rendre;
ais seulement parce qu'il ne va pas
lus loin, il ne va pas jusqu'à Dieu. Il
:che par omission, ne rapportant pas
n action à Dieu.

.éponse. L'Apologiste du P. Jüenin
pensé qu'à donner le change, & qu'à
ler la censure par un détour artificieux,
ur encore moins permis, depuis qu'A-
.ndre VIII. l'a clairement condam-
ans cette proposition: *Il est necessaire*
n Infidelle peche en tout ce qu'il fait.

D'ailleurs, ce principe une fois admis, que l'Infidelle se rend coupable, au moins d'un peché d'omission, en chacune de ses actions, ne le force-t'il pas s'il veut parler consequemment, de soutenir que toutes les actions des Infidelles sont des pechez? Cette maxime qu'il avance, que le défaut de rapport à Dieu ne vicie pas l'action, mais vicie la personne, est entierement fausse, & n'est visiblement qu'une échapatoire.

Il n'y a point de repartie à la preuve qu'en apporte Monseigneur de Meaux; car il ne se peut dire qu'un homme peche d'un peché d'omission en faisant une action, si non entant qu'il manque de donner à son action un rapport qu'elle devroit avoir; elle manque donc de ce rapport, & par conséquent elle est mauvaise. Ces deux propositions sont donc necessairement liées ensemble, *l'Infidelle peche par omission en tout ce qu'il fait*, & *tout ce que fait un Infidelle renferme un peché d'omission*. De plus, le P. Jüenin, pour établir qu'il n'y a point d'actions indifferentes en particulier, *in individuo*, se sert de ce principe, que l'homme doit rapporter toutes ses actions à Dieu: or il est clair qu'il n'en sçauroit tirer sa conclusion, qu'en supposant que toute action qui manque d'être rapportée à Dieu est mauvaise.

Le Faiseur de remarques perseverant dans son mauvais raisonnement, s'expri-

e ainsi : „ Mais il faut montrer à ce Prélat que cette explication est de Saint Thomas, d'Estius, & des plus celebres Théologiens. Saint Thomas a enseigne, que quoique celui qui garde le précepte du culte des parens n'offense pas Dieu par commission, il l'offense néanmoins par omission, s'il ne le fait pas pour la gloire de Dieu.

Réponse. La simple exposition des sennens de Saint Thomas fera voir qu'il nse tout autrement que ne le fait parler Apologiste du P. Jüenin. Saint Thomas propose cette question dans un article près, où il falloit recourir, dans le dessin de s'instruire de sa doctrine, b *Si tous les actions des Infidelles sont des pechez?* : il déclare, qu'ils peuvent faire quelques tions bonnes, à quoi suffisent les fores de la nature, quoique ces actions ne ient pas meritoires de la vie éternelle, où il conclut, qu'il n'est pas necessaire u'ils pechent en toutes leurs actions. oilà donc la distinction du Pere Jüenin de son Apologiste renversée, que l'acon n'est pas peché, & que c'est néanoins un peché à celui qui la fait. Saint homas ne distingue point, & prend inifferemment les deux propositions. S'ént objecté le passage de Saint Paul, *Que*

a 1. 2. *Quest.*100. *art.*10. *ad* 2. b 2.2. *Quast.* 10. *art.*4.

tout ce qui n'est point selon la foi est peché, il répond que l'Infidelle ne peut passer sa vie sans être dans le peché, parceque les pechez ne sont pas effacez sans la foi qu'il n'a point, ou bien, que tout ce que fait l'Infidelle suivant les fausses lumieres de son infidelité, est veritablement peché. Et en cette réponse il suppose manifestement qu'il y a certaines actions des Infidelles qui ne sont point pechez, si elles n'ont pas l'infidelité pour principe.

Saint Thomas a fait encore un autre article exprès, où il examine, *si selon la loi de Dieu la charité doit être le motif & la fin de toutes les actions commandées?* Avant que de rien décider, il distingue la charité, en tant qu'elle est un acte particulier, & en tant qu'elle est la perfection des autres vertus. Ensuite il établit. 1°. Que la charité considerée en elle même est commandée. 2°. Qu'entant qu'elle est la perfection des autres vertus, elle n'est pas commandée; & pour se rendre plus intelligible, il fait observer que le précepte d'honorer son pere ne renferme pas l'obligation de l'honorer par le motif de la charité, mais simplement de l'honorer; ensorte que celui qui sans l'acte & sans l'habitude de la charité honore son pere, accomplit le précepte de l'honorer. Il n'est rien de plus formel contre le P. Jüenin.

Voici l'excès de mauvaise foi où l'esprit d'erreur a poussé l'Apologiste. Il a cité ces paroles de S. Thomas : *Sub precepto charitatis continetur, ut diligamus Deum ex toto corde; ad quod pertinet ut omnia referantur in Deum. Et ideo preceptum charitatis implere non potest homo, nisi etiam omnia referantur in Deum. Si ergo, qui honorat parentes, tenetur ex charitate honorare, non ex vi hujus precepti, quod est, Honora parentes, sed ex vi hujus precepti, Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo.* „ Le précepte de la charité renferme l'obligation d'aimer Dieu de tout son cœur, „ à laquelle il appartient de rapporter toutes choses à Dieu. C'est pourquoi l'homme ne peut accomplir le précepte de la „ charité, qu'il ne rapporte tout à Dieu. „ Celui donc qui honore son pere & sa mere, est tenu de les honorer par charité, „ ou par le motif de la charité, non pas „ à raison du précepte de les honorer, mais „ à raison du précepte d'aimer Dieu de „ tout son cœur.

S. Thomas insistant sur l'exemple qu'il avoit auparavant employé, de l'honneur dû à son pere & à sa mere; décide que l'acte de la charité par laquelle nous sommes obligez de rapporter tout à Dieu, renferme aussi ce devoir; mais il ne dit pas que nous ne sçaurions nous en acquitter que par le motif de la charité. Car 1°. Il s'est déclaré, que le précepte d'honorer son pe-

re & sa mere peut être accompli par celui qui n'a, ni l'acte, ni l'habitude de la charité, & qui agit simplement par le motif du précepte de les honorer. 2°. En l'endroit même cité, il répond à l'objection qu'il s'est faite des paroles de S. Paul : *Faites tout à la gloire de Dieu.* Or dans le sens que le prend le Faiseur de remarques, ce seroit fortifier l'objection, & non pas y répondre. 3°. Ce qui doit achever de confondre cet Auteur, c'est qu'il a supprimé ce que S. Thomas dit tout de suite : *Et cum ista sint duo præcepta affirmativa, non obligantia ad semper, possunt pro diversis temporibus obligare. Et ita potest contingere, quod aliquis implens præceptum de honoratione parentum, non tunc transgrediatur præceptum de omissione modi charitatis.* " Comme ces deux pré-„ ceptes sont affirmatifs, & n'obligent „ pas en tous les tems, ils peuvent obliger „ en des tems differens. Et par conséquent „ il peut ainsi arriver, que celui qui ac-„ complit le précepte d'honorer son pere „ & sa mere, ne transgresse pas par omis-„ sion le précepte de la charité de rappor-„ ter tout à Dieu.

Ces dernieres paroles de S. Thomas prouvent également deux choses. 1°. Qu'il enseigne qu'on peut accomplir un précepte particulier, comme celui d'honorer son pere & sa mere, sans pecher toutefois en omettant de le faire par le motif de la charité. 2°. Qu'il fonde son sentiment sur ce

.e commandement de la loi n'oblige
»porter tout à Dieu, que lors qu'on
aire des actes de charité, & que ce
»andement étant affirmatif, n'oblige
oujours & dans tous les momens
. est obligé d'observer les autres.

Quoiqu'Estius, dit l'Anonyme, ait
tenu très-au long, comme a fait le
ïienin, que toutes les actions des
delles ne sont pas des pechez, il ne
se pourtant pas de juger trés probable
loctrine que le même Pere Jüenin en-
;ne.

ponse. A la verité Estius fait mention
elques Théologiens, dont le P. Jüe-
emble avoir emprunté son opinion.
bien loin de la juger très probable,
contente de dire qu'il en laisse le ju-
nt à des personnes plus habiles. Et
eurs, ce qui pourroit être toleré de
ems, ne le sçauroit plus être aujour-
après les condamnations portées par
Siege. Il y a plus, car ces Théolo-
avoient en vûë une infidélité qui ne
›it point un Dieu Créateur & derniere
ils ne nioient pas que tous les infi-
; , sans exception, puissent faire
jues bonnes œuvres qu'ils rapportent
u, soit par la lumiere de la raison,
ar quelque secours surnaturel : ils ne
:nt point que les infidelles commet-
ın nouveau peché en chacune de leurs
ıs. Ainsi ce qu'en rapporte Estius ne

sçauroit servir à la justification du P. Jüenin.

„ Si Mr. de Meaux, poursuit l'Anony-
„ me, n'a voulu avoir aucun égard à
„ S. Thomas, ni à Estius, peutêtre se
„ rendra-t'il au plus celebre Anti-Janse-
„ niste qui ait été de nos jours; c'est Mr.
„ Steyaert, dans les disputes contre Mr.
„ Arnauld.

Réponse. Afin de défendre le P. Jüenin par l'autorité de M. Steyaert, il faudroit avoir montré que le Docteur Flamand a admis les trois principes sur lesquels celui-ci établit son sentiment: comme il ne dit point que sans grace l'homme ne peut rapporter ses actions à la derniere fin, & que les Infidelles n'ont aucune grace, le défenseur du P. Jüenin n'en peut tirer aucun avantage. Certainement Mr. Steyaert ne pourroit sans contradiction lui être favorable; lui qui déclare précisément, que la nouveauté a été justement reprimée par le decret d'Alexandre VIII. où la huitiéme & la onziéme propositions condamnées retombent sur le P. Jüenin.

„ Si Mr. de Meaux n'est pas content de
„ cette explication, qu'il dise lui même
„ qu'il peut autrement justifier sa foi, sup-
„ posé néanmoins qu'il croye ce que S.
„ Augustin, S. Thomas, & presque tous
„ les Peres de l'Eglise ont enseigné (de
„ l'obligation de rapporter toutes ses ac-
„ tions à Dieu) il ne peut choisir par rap-

: aux Infidelles qui ne connoissent Dieu, que la relation interpreta-
Or cette espece de relation, cette ce de rapport, ne suffit pas pour sa-
ire au premier précepte du Decalo-
Car l'assemblée du Clergé de nce en 1700. condamna cette pro-
ion : *Sufficit ut actio moralis tendat iem ultimum interpretativè.*
onse. L'Apologiste finit cet article e il l'a commencé. Il n'a eû garde tre la proposition entiere, & com-
le a été condamnée par l'assemblée ergé : *Sufficit ut actio moralis tendat m ultimum interpretativè. Hunc ho- tenetur amare, neque in principio, ne- decursu vitæ suæ moralis.* " Il suffit ne action morale tende à la fin der- interprétativement. L'homme n'est obligé d'aimer cette fin derniere, lans le commencement, ni dans le cours de sa vie morale. C'est sur derniere partie que tombe directe- la qualification d'heresie, & une uise conséquence de la premiere, e s'il suffisoit, & au commence- & dans tout le cours de la vie mo- de rapporter interprétativement ses s à Dieu.
oi qu'on se soit fort étendu, on pourtant d'avoir ôté aux réponses nseigneur de Meaux quelque chose r force & de leur clarté. Il est le mê- *embre* 1713.

me dans tous les articles suivans ; & le vain effort qu'a fait le P. Jüenin pour défendre ses erreurs, s'il est lui même son Apologiste, doit le convaincre de plus en plus qu'ils ont merité la censure.

ARTICLE CLXXVI.

REPONSE A MONSIEUR Procope Couteaux, sur sa prétendüe analyse du systeme de la trituration, par M. Philippe de Bordegaraye Docteur Regent de la Faculté de Medecine de Paris. A Paris, chez François Fournier ruë S. Jacques, 1713. *In 12. pages 92.*

MOnsieur de Bordegaraye déclare que sa réponse à Mr. Procope n'est point mandiée, le seul zele qu'il a pour la raison l'a déterminé à lui faire voir le jour. Quoiqu'il dût regarder son adversaire comme hors de combat, puisqu'il semble avoir abandonné le dessein de continüer sa prétendüe Analyse, il lui porte de rudes coups, & il ne le ménage point du tout: il répond à toutes ses objections, il repousse toutes ses railleries, d'un stile propre à lui ôter l'envie d'être plaisant. Nous ne suivrons pas les deux adversaires dans les petits détails de leur dispute, Mr. de Bordegaraye, qui possede à fond le systeme de la trituration, ramene continüellement Mr. Couteaux au fait, & répond

aĉtement. Nous ne rapporterons qu'une
ale réponse, & même nous ne la rap-
rterons pas toute entiere, mais ce que
r. Bordegaraye dit de l'utilité de la fie-
e en certains cas nous paroît digne d'ê-
: observé. Son adversaire avoit raillé
r. Hecquet, sur ce qu'il a dit que la sus-
nsion de la fievre est un grand mal dans
; rhumatismes. Oüi, répond nôtre Au-
ur, Mr. Hecquet, comme excellent
aticien, a vû, lû & prouvé, que le
faut de fievre est une grande & perilleu-
maladie. Il a vû que dans la petite ve-
le la fievre de suppuration est necessaire,
que quiconque veut l'étrangler par les
gnées réïterées du bras, du pied, de la
rge; par des émetiques, des cathar-
ques-émetiques, des cordiaux, & par
ut d'horribles poisons, tüe sur le champ
malade. Il a lû dans Hippocrate, que
fievre qui survient à la convulsion la
érit entierement. Il a trouvé que dans
poplexie la fievre qui paroit diminüe la
ainte, & appaise cet effroyable sympto-
e; que dans les maladies des vieillards
'e est si utile, que c'est un crime de l'é-
uffer. C'est donc une ressource que la
vre, dit Celse, c'est l'instrument de la
ture, que le Medecin qui est d'accord
ec elle, doit bien ménager en certains
.s.

Ce que l'Auteur dit de la cause la plus
dinaire de l'apoplexie nous paroît si

clair, que nous ne pouvons l'(
Tous les vaisseaux sanguins du
outrez par le sang abondant trop r
trop pesant, se contractent viole
& par le raccourcissement qu'ils p
à leurs membranes, ils empêchen
de de passer, en diminuant le ca
tranglent, pour ainsi dire, & l
sur le champ. C'est dans ce sa
que consiste la maladie. Qui l'a
Ce sont les solides. Ainsi ce son
sont la cause efficiente de l'apople:
qu'elle n'est pas arrivée à cause
abondant, & trop nourri; mai
que le sang abondant & trop nou
arrêté. Marque qu'il a été retei
qu'il a été trouvé polypeux après
preuve qu'il a été retardé dans so
& que le mouvement lui a manqu

On trouve à la fin du livre une
Mr. Couteaux a soutenu vivemen
attaque aujourd'hui. L'extrait du
Mr. Hecquet, source de la dis
dans les Memoires du mois de
cette année 1713.

ARTICLE CLXX

LA MECANIQUE DU
ou l'art d'en augmenter les effe
diminüer la dépense. Premier
contenant le traité des nouvell
nées, qui échauffent plus que
Decembre 1713.

minées ordinaires , & qui ne sont point sujettes à fumer. Par Mr. G... A Paris , chez Jacques Estienne ruë S. Jacques 1713. *In 12. pages 267 sans la table , trente neuf figures gravées fort proprement.*

Nous avions promis cet ouvrage de M. Gauger. L'invention qu'il pro- ſe eſt ſans doute fort ingénieuſe , mais : eſt auſſi utile qu'elle eſt ingénieuſe ; t le jugement qu'en a porté le ſçavant Varignon , jugement confirmé par .ucoup d'experiences. La ſimplicité des chines , le peu qu'il en coûte pour les cuter , donnent un nouveau prix à la ıvelle découverte : une plaque de tole , de cuivre , courbée , & diſpoſée d'une ıniere qui n'a rien que d'agréable à la : , un vuide par derriere diviſé par quel- es languettes qui forment pluſieurs eſpa- ; qui ſe communiquent l'un à l'autre , : petite trape au milieu du foyer , une :re dans le haut du tuyau , & pour quel- es cheminées un chapiteau au deſſus , ıt toute la conſtruction & tout l'artifice ces cheminées. Qu'y a-t'il de plus ıple & de plus facile à executer ?

Allumer promptement du feu , le voir , 'on veut , toujours flamber , quelque is qu'on brûle , ſans être obligé de le ıffler , échauffer une grande chambre :c peu de feu , échauffer même une ſe-

conde chambre si l'on veut, se chauffer en même tems de tous côtez, quelque froid qu'il fasse, sans se brûler, respirer un air toujours nouveau, & à tel degré de chaleur que l'on veut, ne ressentir jamais de fumée dans sa chambre, n'y avoir jamais d'humidité, éteindre seul & en un moment le feu qui auroit pris dans le tuyau de la cheminée, tout cela n'est qu'une partie des effets & des proprietez de ces machines, toutes simples qu'elles sont ; qu'y a-t'il de plus commode, & même de plus necessaire ? Quoique l'experience seule suffise pour établir la verité de ces effets, l'Auteur a voulu y joindre la raison, & il donne des démonstrations mathematiques, & des explications physiques, de tous les avantages des nouvelles cheminées ; il avertit sagement qu'ils dépendent de l'exactitude de la construction : une personne a voulu mettre en pratique ce secret, qu'il ne sçavoit qu'imparfaitement, & n'a pas réüssi ; il faut s'attacher aux proportions marquées : ce que l'on omettroit, & ce que l'on ajouteroit, sous prétexte de décoration, ou dans la vûë de se procurer des commoditez imaginaires, priveroit de plusieurs commoditez très-réelles.

Dans le premier des trois livres de ce traité Mr. Gauger explique fort nettement l'action du feu sur les corps. Il raisonne des rayons de chaleur comme des rayons

e lumiere, & le mouvement & la com-
iunication de la lumiere lui servent à dé-
rminer le mouvement & la communica-
on de la chaleur. Il examine sur ce prin-
pe quelle est la disposition des cheminées
plus propre à augmenter la chaleur, &
démontre géometriquement, que la
isposition des jambages paralleles, & la
otte inclinée des cheminées ordinaires,
e sont pas propres pour reflechir la cha-
ur dans les chambres, que les jambages
a lignes paraboliques, & la situation
orizontale du dessous de la tablette, sont
s plus propres pour répandre la chaleur;
n l'augmentera beaucoup par le moyen
une espece de souflet, dont il enseigne
construction dans le chapitre IV. de ce
emier livre. La seconde partie de ce pre-
ier livre commence par trois experien-
s, qui montrent que l'air s'échauffe
ès-promptement, & que celui qui est
aud s'éleve au dessus de celui qui a
oins de chaleur. L'Auteur a réduit ce
incipe en pratique; la disposition inte-
eure du derriere de ses nouvelles chemi-
es sert à échauffer l'air à mesure qu'il y
itre, & à faire qu'il communique succes-
vement sa chaleur à tout l'air de la cham-
e où est la cheminée, & même à tout
ir d'une chambre voisine, quelque
oid que soit l'air de dehors; il enseigne
issi la maniere d'augmenter, ou de di-
inüer la chaleur de l'air, sans augmen-

repliez par derriere, lui ceignent & lui font une espece de couron celle-ci elle a ses cheveux rassen noüez par derriere, à peu-près c jeune Faustine. L'inscription de c est CÆSAR DICT TER me sur les autres medailles, dont de parler. Au revers c'est une co laurier, dans laquelle est la tête jeune homme tournée à gauche la tête, & dans le champ de la se voit une feüille de laurier, point de la couronne, mais qui parée. A droite est un A, & à ga dessous de la feüille de laurier tre A.

Cette medaille est très-rare, si pas unique; je ne l'ai vûë dans binet, & je ne sçache point que personne l'ait citée. Elle est bien conservée, & l'on ne sçauro prendre, ni aux figures, ni au tions.

Mais ce qui la rend plus estima que malgré la difficulté qu'elle se mer d'abord contre l'histoire, confirme un des premiers traits de la vie d'Auguste. Je dis, d'Auguste, car la tête du jeun qui se voit au revers, est à mo tête d'Auguste. En effet, elle en a traits, & quiconque connoîtra dailles de ce Prince, qui sont si

nes, ne peut, ce me semble, en douter.

N'allez pas cependant vous imaginer, Mr. que l'A qui se voit à côté de cette tête soit la premiere lettre du nom AUGUSTUS, *Auguste*. Ce Prince n'étoit encore que C. Octavius. Il ne prit le nom de C. Cesar qu'après la mort de Jules son grand oncle, & en vertu de son testament; & pour celui d'Auguste, il ne l'eut que longtems après. Sueton. *in Aug.* c. 7. *Postea C. Caesaris ac deinde Augusti cognomen assumpsit: alterum testamento majoris avunculi, alterum Munatii Planci sententiâ &c.* Mais encore un coup, pour reconnoître le jeune Octavius, on n'a pas besoin que son nom soit gravé sur la medaille; son air & ses traits y sont si marquez, qu'on ne peut s'y tromper.

C'est même ce qui fait la difficulté dans cette medaille; car la tête de ce jeune Prince au milieu d'une couronne de laurier, de plus, une feüille de laurier dans le champ de la medaille & devant sa tête, doit naturellement marquer une victoire à laquelle il ait eû part. Cependant l'année de la troisiéme Dictature de Jules, le jeune Octavius n'avoit que seize ans; il n'étoit point encore sorti de Rome, & n'avoit vû, ni camp, ni armée; à peine avoit-il pris la robe virile, que l'on ne prenoit point avant cet âge; enfin, il ne fit ses premieres armes que la campagne suivante, car au sortir d'une

maladie dangereuse il accompagna son oncle en Espagne, dans la guerre qu'il alloit faire aux enfans de Pompée : *Profectum mox avunculum in Hispanias adversùs Cn. Pompeii liberos vix tum firmus à gravi valetudine per infestas hostibus vias, paucissimis comitibus, naufragio etiam facto, subsecutus magnoperè demeruit.* Sueton. in Aug c. 8. Voyez encore Paterculus l. 11. c. 59. Comment Octavius peut-il donc l'année précedente être gravé sur une medaille de son oncle avec des marques de Victoire? Je crois en avoir trouvé la veritable raison, & l'occasion à laquelle cette medaille fut frapée. C'est ce que je vais vous expliquer maintenant.

Auguste, né sous le Consulat de Ciceron & d'Antoine, perdit C. Octavius son pere à l'âge de quatre ans. Il en avoit douze, lorsque son ayeule maternelle, nommée Julie sœur de Jules Cesar, étant morte, il en prononça l'oraison funebre devant le peuple. Sueton. *in Aug.* c. 8. *Quadrimus patrem amisit; duodecimum annum agens, aviam Juliam defunctam pro concione laudavit.* C'est le premier trait singulier de la vie d'Auguste. Voici le second.

Quatre ans après cette action publique, continüe Suetone au même endroit, c'est à dire, à sa 16^e^. année, Octavius prit la robe virile, & ce qu'il y eut de plus particulier pour lui cette année là, c'est

que son oncle Jules étant revenu victo-
ieux d'Afrique, & ayant triomphé qua-
re fois en un mois, au dernier de ses triom-
hes, qui fut celui d'Afrique, il mit son
ieveu au rang des officiers & des soldats
qu'il recompensoit, & lui donna part aux
lons, ou distributions militaires qu'il
eur faisoit, quoique Octavius n'eut eû
ucune part à la victoire, & qu'il n'eut
pas même encore porté les armes. C'est
uetone qui nous apprend ce fait singu-
ier, & cette distinction faite au jeune
Octavius, ainsi que vous l'allez voir.
uecon. *in Jul.* c. 36. *Confectis bellis
uinquies triumphavit : post devictum Sci-
ionem quater eodem mense, sed interjectis
iebus : & rursus semel post superatos Pom-
eii liberos. Primum & excellentissimum
riumphum egit Gallicum, sequentem
Alexandrinum, deinde Ponticum, huic
roximum Africanum, novissimum Hispa-
iensem, diverso quemque apparatu & ins-
rumento.* Voyez encore *Paterculus l.* II.
. 56. Voilà les quatre triomphes de Ju-
es, & entre autres celui d'Afrique.

Quant à ce que j'ai dit du jeune Octa-
ius, voici comment Suetone s'en expli-
ue au ch. VIII. de la vie d'Auguste que
ai cité. *Duodecimum annum agens* (Octa-
ius) *Aviam Juliam defunctam pro con-
one laudavit. Quadriennio post virili
gâ sumptâ militaribus donis triumpho
æsaris Africano donatus est, quamquam*

expers belli propter ætatem. C'eſt là, ſi je ne me trompe, le ſujet pour lequel la medaille dont il s'agit fut fabriquée; ſoit qu'elle l'ait été dans ce tems-là même, ſoit qu'elle ne l'ait été que dans la ſuite, & ſous Auguſte, ainſi qu'on le croit de beaucoup d'autres medailles du même Jules. Quoiqu'il en ſoit, tout ce que dit ici l'Hiſtorien convient parfaitement à la medaille, & la medaille s'accorde parfaitement à ce que dit l'Hiſtorien.

Car 1°. Auguſte paroît jeune ſur la medaille : en effet, il ne faiſoit que ſortir de l'enfance, & à peine avoit-il pris la robe virile ; en un mot, il n'avoit que ſeize ans, dit l'Hiſtorien. Eſt-il étonnant qu'il paroiſſe extremement jeune à cet âge, lui qui paroit jeune ſur toutes ſes medailles, & juſqu'à l'âge de 76 ans ? 2°. C'eſt à l'année de la troiſiéme Dictature de Jules que la medaille fut frapée. CAESAR DICT. TER. C'eſt auſſi l'année de la troiſiéme Dictature que Jules triompha quatre fois, & en dernier lieu de l'Afrique, & qu'à ce dernier triomphe ſon neveu fut honoré des preſens militaires. Vous n'en ſçauriez douter, pour peu que vous faſſiez attention à l'hiſtoire de la guerre civile.

En effet l'an de Rome IↃCCIII. La guerre civile s'alluma entre Ceſar & Pompée. Velleïus Paterculus l. II. c. 49. *Lentulo & Marcello Coſſ. poſt urbem conditam annis*

septingentis tribus... bellum civile exarsit. C'est cette année que se passa tout ce que Cesar raconte dans son premier & second livre de la guerre civile. Les decrets qu'on fit contre lui à Rome, la guerre d'Espagne contre Petreïus & Afranius, le siege opiniâtré de Marseille, occuperent toute la campagne, après laquelle il conduisit ses troupes en Italie, & leur donna des quartiers dans l'Apoüille, *Cæsar l. III. de bello civ.* Pendant qu'il étoit devant Marseille, après la défaite de Petreïus & d'Afranius, il reçut nouvelle qu'on l'avoit créé Dictateur. *Cæsar de bello Civili l. II. Narbonem atque inde Massiliam pervenit. Ibi legem de Dictatore latam, seseque Dictatorem dictum à M. Lepido prætore cognoscit.* Ce fut là sa premiere Dictature.

Les derniers jours de l'année le Dictateur tint à Rome les Comices, ou les Etats du peuple Romain, pour l'élection des nouveaux Magistrats, & fut élû Consul avec P. Servilius. *Cæsar de bello Civ. l. III. Dictatore habente Comitia Cæsare, Consules creantur Cæsar & P. Servilius.*

L'an de Rome IↃCCIIII. Cesar commença son second Consulat, après avoir abdiqué la Dictature, qu'il n'eut point cette année là. Il partit ensuite pour Brinde, & le quatriéme de Janvier il fit prendre à une partie de son armée la route de l'Epire, où il passa le reste de l'hyver.

Cæsar l. III. *de bello Civil. His rebus gestis & feriis Latinis, Comitiisque omnibus perficiendis xi. dies tribuit, Dictaturâque se abdicat, & ab urbe proficiscitur, Brundusiumque pervenit....Pridie Non. Jan. naves solvit, impositis, ut supra demonstratum est, Legionibus septem.* Après quelques mois le reste l'alla joindre. *Ibid. Multi jam menses transierant & hiems præcipitaverat., neque Brundusio naves, Legionesque ad Cæsarem veniebant &c. Proximo deinde anno (post Petrei & Afranii exercitûs deditionem) cum Dyrrachium ac vicina ei regio castris Pompeii teneretur* (dit Paterculus l. II. c. 51.) *sua celeritate & fortuna C. Cæsar usus nihil in mora habuit quominus, & cum vellet ipse exercitusque classibus perveniret &c.* Vers le tems de la moisson se donna la bataille de Pharsale, comme il paroît par toute la suite du troisiéme livre de la guerre civile de Cesar, par le septiéme livre de Lucain, par *Appien de bell. Civ.* l. II. de Plutarque dans Brutus. Sur la fin de l'année le vainqueur étoit à Alexandrie, dont le siege & les autres affaires l'occuperent jusqu'au commencement de l'année suivante. Telle fut la seconde année de la guerre civile, qui fut celle du second Consulat de Cesar, & pendant laquelle il ne fut point Dictateur.

L'an ɪↄccv. de Rome au commencement de la Campagne Cesar passa par

terre d'Egypte en Syrie, d'où après avoir reglé les affaires de la Province, il vola en Bithynie & au Pont, réduisit Pharnace & revint à Rome, où on lui mandoit qu'il y avoit bien des troubles. Cette année-là fut celle de sa 11^e^. Dictature, comme il paroît par les marbres Colotiens; & de plus, parceque c'est une necessité que depuis cette année 1705. de Rome jusqu'à sa mort, il ait été tous les ans Dictateur. Car il le fut cinq fois; il reste donc encore quatre Dictatures à placer depuis l'an 704. & il ne reste que quatre années de vie à Cesar, dont il n'acheva pas même la quatriéme, ayant été tüé à la mi-Mars de cette année-là.

Il s'ensuit de là, que l'année suivante IↃCCVI. de Rome, fut celle de la troisiéme Dictature de Cesar; & en effet, les marbres Colotiens le marquent ainsi. Ce fut aussi la même année que Cesar fit la guerre en Afrique, & qu'il vainquit Scipion & Juba; car il partit pour cette expedition au mois de Decembre de l'année précedente. Le 19^e^. du même mois il aborda à Lilybée, aujourd'hui Capococo: *Ad xiv. Kal. Jan. Lilybaam pervenit.* Il en partit le 27^e^. du même mois, & quatre jours après, c'est à dire, le 31. il parut à la vûë de l'Afrique: *Ipse navem conscendit ad vi. Kal. Jan .... post diem quartam, cum longis paucis navibus in conspectum Africa venit.* Il débarqua proche d'Adrumete, &

le premier jour de Janvier il vint camper sous Leptis. *Kal. Jan. inde movit & pervenit ad oppidum Laptim.* La guerre ne fut finie qu'au mois de Juin suivant ; car ce ne fut que le treiziéme de ce mois qu'il se rembarqua à Utique pour faire voile vers l'Italie. Trois jours après il moüilla à Cagliari en Sardaigne. *Ibid. Jan. Utica classem conscendit, & post diem tertium Carales in Sardiniam pervenit.* Il y termina quelques affaires, remit à la voile le 29. de Juin, & 28 jours après, c'est à dire, le 27^e^. jour de Juillet, il arriva à Rome : *Ante diem tertium Kal. Quinctiles naves conscendit & .... duodevigesimo die .... ad urbem Romam venit.* Ce sont les paroles d'Hirtius, & les dates précises qu'il marque dans son histoire de la guerre d'Afrique.

Après son retour à Rome il triompha quatre fois en un mois à differens jours. 1°. Des Gaules. 2°. D'Alexandrie & de l'Egypte. 3°. Du Pont, & 4°. Enfin de l'Afrique. Sueton. *in Jul.* C. 37. *Confectis bellis quinquies triumphavit, post devictum Scipionem, quater eodem mense, sed interjectis diebus, & rursus semel post superatos Pompeii liberos, primum & excellentissimum triumphum egit Gallicum, sequentem Alexandrinum, deinde Ponticum, huic proximum Africanum.* Ce sont les quatre triomphes de cette année. Le cinquiéme est de l'année suivante, comme on le verra tout à l'heure. L'année de la

troisiéme Dictature de Jules est donc la même que celle de ces quatre triomphes, & par conséquent la medaille dont je parle ayant été frapée l'année de la troisiéme Dictature, elle l'a été l'année du triomphe d'Afrique, qui fut le dernier des quatre. C'est ce que j'avois à vous montrer. Voyez encore *Bozoald. in Suet. p.* 155. *Sabellic. Ibid. p.* 1024. *Alexand. ab Alexandro Genial. dier. l.v. c.*18. *Salien. ad an. M.* 4006. 4007. 4008. 4009. 4010. *Petav. de Doctr. tempor. l.xiii. An. Per. Jol.* 4665. *ad* 4670. Pour confirmer ceci, continiions le détail des années & des Dictatures de Cesar.

L'année qui suivit ces quatre triomphes IↃCCVII. de la fondation de Rome, selon le calcul de Paterculus, Cesar fit la guerre en Espagne. Il partit pour cela sur la fin de l'année précedente, *Hirtius de bello Hispan. C. Cæsar Dictator III. designatus IV. multis itineribus ante confectis cum celeri festinatione ad bellum conficiendum in Hispaniam convenisset &c.* Le jeune Octavius au sortir d'une maladie dangereuse, dont il n'étoit pas même encore bien rétabli, le suivit, & pendant tout le voyage & toute cette campagne, la plus périlleuse que Cesar eût encore faite, fut toûjours aux côtez de son oncle, Sueton. *in Aug.* C. 8. Après les mots que j'ai déja rapportez au sujet du triomphe d'Afrique : *Quadriennio post virili*

togâ sumptâ militaribus donis triumpho Cæsaris Africano donatus est, quanquam expers belli propter ætatem. Il ajoute: *Profectum mox avunculum in Hispanias adversus Cn. Pompeii liberos, vix tùm firmus à gravi valetudine, per infestas hostibus vias paucissimis comitibus, naufragio etiam facto subsecutus magnoperè demeruit.* Patercul. l. II. c. 59. *Quem (Octavium) C. Cæsar major ejus avunculus educatum apud Philippum Vitricum dilexit ut suum natumque annos xviii. (lege xvii.) Hispaniensis militiæ assecutum se postea comitem habuit, nunquam, aut alio usum hospitio, quam suo; aut alio vectum vehiculo.* Après la défaite du jeune Pompée Cesar revint à Rome au mois d'Octobre. *Paterc. l.* II. *c.* 56.

L'année suivante IↃCCVIII. ou sur la fin de la précedente, on lui déféra la Dictature pour la cinquiéme fois, & on la lui déféra pour toûjours : c'est pour cela qu'on trouve sur les medailles frapées cette année CAES. DIC. PERP. *Cesar Dictateur perpetüel.* Il n'en joüit pas longtems. Tous les honneurs dont on le combla après tant de victoires, ne servirent qu'à exciter l'envie, & à précipiter sa perte. Il n'eut que cinq mois à goûter le fruit de ses travaux, & fut massacré le 15^e^. Mars. *T. Liv. Epitom.* l. CXVI. *C. Cæsar ex Hispania quintum triumphum egit, & cum plurimi maximique honores ei à Senatu decreti essent, inter quos ac Pater Pa-*

ria appellaretur , & Sacrosanctus , ac Dictator in perpetuum esset , invidia causam adversus eum præstitere .... in Curia Pompeii occisus est viginti tribus vulneribus. Paterc. l. II. c. LVI. *Neque illi tanto viro , & tam humaniter omnibus victoriis suis uso , plus quinque mensium principalis quies contigit. Quippe cum mense Octobri in urbem revertisset , Idibus Martis... interemptus est.* Voyez aussi Suetone dans la vie de Jules C. c. 81. & 82. & les Auteurs que j'ai citez ci-dessus.

Cette suite & cet enchainement necessaire des années de Cesar , depuis sa premiere Dictature jusqu'à sa mort , montre évidemment que le triomphe d'Afrique , & les trois autres dont j'ai parlé , tombent l'année de la troisiéme Dictature de ce Prince , & par conséquent , que la medaille que j'examine fut frapée l'année de ce tromphe CÆS. DIC. TER. C'est l'inscription de la premiere face.

3°. Auguste n'avoit eû aucune part à la victoire , puisqu'il n'avoit pas même commencé de servir , & que son âge ne le lui avoit point encore permis. Sueton. *in Aug.* c. VIII. *Expers belli propter ætatem.* C'est pour cela qu'il paroit ici non seulement la tête nüe , mais sans habit de guerre, & sans aucune autre marque militaire. Il n'a , ni cuirasse , ni *sagum* &c.

4°. Cependant il est dans une couron-

ne de laurier, & outre cela il y a une feüille de laurier devant lui dans le champ de la medaille. Tout cela, & surtout la feüille de laurier, marque qu'il eut quelque part au sujet qui fit fraper cette medaille pour son oncle. Je viens de montrer qu'Auguste ne pouvoit encore s'être trouvé à pas un combat, ni à pas une victoire; il faut donc qu'il eut eû part au moins au triomphe & aux fruits de la victoire qu'on a voulu représenter ici. C'est ce que nous apprenons distinctement de Suetone, *in Aug.* C. VIII. *Quadrennio post virili togâ sumptâ MILITARIBUS DONIS TRIUMPHO CÆSARIS AFRICANO donatus est, quanquam expers belli propter ætatem.* Voilà ce que représente visiblement la medaille.

6°. Ce triomphe, où Jules Cesar fit à son neveu une distinction si singuliere, que l'histoire a crû la devoir consacrer, & qu'on la grave sur le bronze, c'est celui d'Afrique, comme il paroît par les paroles de Suetone que je viens de rapporter. C'est aussi celui-là qu'on a voulu marquer sur la medaille par les deux A, A, qui sont dans le champ, l'un à droite, & l'autre à gauche de la tête du jeune Octavius. Car après ce que j'ai dit, il est plus que probable que l'une de ces deux Lettres signifie l'Afrique. Ainsi on doit prendre ces deux A, A; pour AFRICA ADQUISITA,

même que l'on trouve dans Septime Severe ARAB. ADQUIS. ou bien AFRICA ACCEPTA, ce qui revient à l'expression de Hirtius au commencement de son histoire de la guerre d'Espagne, *Pharnace superato, Africa recepta &c.*

7°. Ces deux A, A, ne peuvent avoir de rapport qu'au triomphe d'Afrique. Ils ne peuvent signifier, ni ASIA ADQUISITA, ni ALEXANDRIA ADQUISITA*, ni ÆGYPTO ADQUISITA, ou quelque autre chose qui ait rapport à ces Provinces. Car 1°. Cesar n'eut point de guerre à soutenir en Asie. 2°. Au triomphe d'Egypte, ou d'Alexandrie, il ne fit point part des dépoüilles à son neveu, il en eut encore moins à la victoire, puisqu'il ne fit sa premiere campagne que l'année suivante, comme je l'ai montré. Ce n'est point non plus la conquête des Gaules, ou celle du Pont, beaucoup moins la guerre d'Espagne, que ces lettres pourroient indiquer. Car outre les raisons que je viens de rapporter, & qui conviennent à ces Provinces, aussi bien qu'à l'Egypte, les deux A, A, n'ont point de rapport aux noms de celle-ci. Enfin, la guerre d'Espagne n'étoit pas encore commencée quand nôtre medaille fut frapée. Il n'y a donc que le triomphe d'Afrique auquel on puisse l'appliquer, quelque part d'ailleurs qu'elle ait été frapée.

Ramassons en deux mots, Monsieur,

tout ce que j'ai eû l'honneur de vous
Le type & les inscriptions de cette me
le, la tête de la *Victoire*, celle d'Aug
sa jeunesse, la troisiéme Dictature d
de laurier, la feüil
les, la champ de la medaille
laurier tout cela nous dit évi
Suetone nous a marqué,
Dictateur pour la troisiéme
vaincu Scipion & Jub
& en avoir triomphé, fit p
des recompenses militaires
à ceux qui avoient servi
guerre, quoiqu'il n'eut point e
lui même, & qu'il n'eût pris la
que depuis peu. Ainsi l'Historien
que très-clairement la medaille,
medaille confirme parfaitement l'H
en. Voilà de quoi ajouter au Sueto
Mr. Patin, supposé qu'on en fit une
tion nouvelle. J'ai l'honneur d'être
&c.

ARTICLE CLXXIX.

NOUVELLE DESCRIPTION anatomique du cœur des tortües terrestres de l'Amerique, & de ses vaisseaux, avec figures. Par Mr. Buissiere, membre de la Societé Royale, & Maître Chirurgien à Londres. A Paris, chez Etienne ...neau, ruë S. Jacques, aux Armes de Dombes, 1713. *In douze, pages*

...mais sujet plus simple ne se présenta ...s le bistouri que le cœur des tortües ...res de l'Amerique, & l'on voit néan... les plus habiles Anatomistes ne ...rder pas sur sa conformation. Sans ... dans leurs contestations, on rap... ...a simplement ce qu'en dit Mr. Buis..., & qu'il dit avoir verifié par des ...tions.

...ant reçu de l'Amerique dans le mois ...tembre 1710. cinq tortües terrestres, ... encore vivantes & deux mortes, il ...ua les trois premieres en presence ...essieurs Sloane, Silvestre, Morelli, ...as, Docteurs en Medecine, & de ... Fage Chirurgien à Londres : il tira ...ur des deux autres, & le 8^e^. de No...re il en dissequa un dans l'Assemblée ... Societé Royale : il envoya l'autre à ...ere à Paris, où le 7^e^. de Decembre il

...cembre 1713.

fut disséqué par M. Petit, habile Chirurgien & Anatomiste, devant Messieurs Geoffroy Professeur Royal de Medecine, de l'Academie Royale des Sciences, & associé de la Societé Royale de Londres, Imbert & Helvetius le fils, Docteurs Regens en la Faculté de Medecine, le Brun, aggregé en celle d'Avignon, & Remi, Maître Chirurgien.

Voici ce qui resulte de ces dissections, premierement, touchant la structure du cœur; secondement, touchant ses vaisseaux.

Structure du cœur.

Le cœur de la tortuë terrestre de l'Amerique est placé dans la partie anterieure du corps, & renfermé dans un pericarde assez grand, lequel est attaché à l'épine du dos, au péritoine collé sur l'écaille de dessous, & par sa partie antérieure aux muscles du col. Le pericarde est plein d'une eau claire & transparente : le cœur y est suspendu selon sa longueur, du côté de sa base par les arteres qui en sortent, & du côté de sa pointe, par un petit tendon aboutissant à la partie du pericarde qui adhere au dos.

Lorsqu'on ouvre l'animal en vie, on a la satisfaction d'y voir très distinctement la circulation du sang, les divers mouvemens & gonflemens du cœur, des oreillet-

s, des arteres & des veines, parceque tte mechanique eſt lente, & que les embranes des veines ſont tranſparentes.

Après avoir coupé les arteres, & renrſé le cœur ſur le côté gauche, les oreilttes ſe voyent étenduës en travers du côdu dos : c'eſt une membrane charnüe, ii renferme deux cavitez inégalles & ſérées par une cloiſon, ſans nulle communication de l'une à l'autre, elles abouſſent au cœur par deux conduits pareillement ſéparez ſous une enveloppe comnne.

Des oreillettes venant au cœur, il faut bſerver de l'ouvrir par la partie inférieue, d'autant que tous les canaux qui y porent, ou en reportent le ſang, ont leur mbouchure vers le côté du dos. Au deans du cœur, c'eſt un ſeul & grand venricule, abſolument dégagé de diviſion & le cloiſon, & même ſans tendons qui le raverſent d'une partie à l'autre, & ſans olonnes charnuës qui interrompent ſa ontinüité.

Comme on a dit que les oreillettes déhargent le ſang dans le cœur par deux onduits ſéparez, leurs orifices ſont muiies d'une double valvule, qu'il faut s'inaginer comme deux battans d'une porte, ont les gonds ſeroient placez dans une raverſe au milieu. Le ſang ſe jette dans s arteres par trois autres trous qui chaun ont deux valvules formées en demiunes.

La ſubſtance du cœur eſt muſculeuſe. Sous la membrane extérieure les fibres s'étendent de la baſe vers la circonference inferieure : les fibres intérieures ſont diſpoſées en maniere de petites colomnes, comme dans le cœur des autres animaux, & couchées obliquement de droit à gauche.

Vaiſſeaux du cœur.

Quatre arteres ſortent du cœur. La plus groſſe eſt la pulmonaire, laquelle après l'eſpace d'un pouce ſe diviſe en deux branches, dont l'une ſe joint à l'aorte deſcendante gauche, & l'autre à l'aorte inférieure droite juſqu'à la ſortie du pericarde ; & enſuite elles accompagnent les rameaux de la trachée artere dans toute l'étenduë des poumons. Il y a à s'étonner de la groſſeur du tronc de cette artere, qui ſurpaſſe deux fois celle de l'aorte gauche, quoique chacune de ſes branches n'ait de diametre qu'un tiers du diametre de la même aorte gauche.

Les autres arteres ſont, l'aorte deſcendante gauche, la deſcendante droite, l'aſcendante, ou ſupérieure : ces deux dernieres ont un orifice commun dans le cœur.

Il eſt aiſé de diſtinguer les veines, ſans qu'il ſoit beſoin de les chercher par la diſſection : il n'y a qu'à enlever l'écaille de

us , & laiſſer expirer la tortuë. Les
mens du cœur durent vingt-quatre
:s , & toujours en s'affoibliſſant ; &
ıdant le ſang s'accumule dans les vei-
t les enfle.
›ut le ſang qui circule dans le corps de
nal , ſe décharge par quatre veines
un reſervoir commun, ſitué dans le
arde ſous les oreillettes du cœur. Ce
/oir a communication avec l'oreillet-
ıite , par un canal garni de deux val-
en forme de demies-lunes ; mais les
veines pulmonaires portent directe-
le ſang à l'oreillette gauche ; en
rochant elles s'uniſſent en un tronc,
t deux valvules à leur orifice.
; figures que l'Auteur a fait graver,
:nt ſous les yeux ce qu'on vient de
›rter.
ı ne doit pas oublier, par rapport à
:ce ſuivante, que Mr. Petit, après la
:tion qu'il avoit faite du cœur de la
e , écrivit une lettre très-obligeante
; Buiſſiere, où il lui dit entre autres
s : " Je ſçaurai par moi-même , &
nme on dit, pour avoir vû & touché,
· le cœur de la tortuë terreſtre de l'A-
rique n'a qu'un ſeul ventricule.
ı doit auſſi avertir que Mr. Mery,
un mémoire lû à l'Academie le 21^e^.
ìt 1693. fait une deſcription toute
ente du cœur de cet animal. Il y diſ-
e trois ventricules , dont le gauche

est séparé du droit par une cloison charnuë, qui a vers la base du cœur une ouverture à peu près egalle à celle du cœur du fœtus humain, c'est à dire, au trou ovale, & qui est toute percée d'une infinité de petits trous par lesquels ces deux ventricules ont communication ensemble.

Le troisiéme ventricule est au milieu, & ne doit être consideré que comme une extension du droit, avec lequel il communique par une ouverture presque aussi large que toute sa cavité. Le ventricule gauche ne reçoit que le sang qui revient du poumon par l'oreillette gauche, & il ne donne naissance à aucune artere : le sang s'en écoule par les trous de la cloison dans le ventricule droit. L'artere pulmonaire prend son origine du ventricule du milieu; & toutes les autres veines & arteres aboutissent à l'oreillette droite & au ventricule droit.

De cette description il s'ensuit, comme de celle que fait Mr. Buissiere, qu'une partie seulement du sang de ces tortües coule dans l'artere pulmonaire & circule par les poumons.

Mr. Mery s'en est servi comme d'un exemple pour appuyer son nouveau systeme touchant la circulation du sang. Depuis Harvée les Anatomistes avoient crû, que l'usage du trou ovale étoit de conduire le sang de l'oreillette droite dans la gauche, en lui épargnant de passer par le ven-

roit. Mr. Mery soutient au con-
ue le sang par le trou ovale coule
lette gauche dans la droite, &
nal de communication sert à dé-
le sang de l'artere pulmonaire
rte, afin qu'il ne passe pas tout
umon. Ce nouveau systeme n'a
sans contradiction ; mais comme
resentement question que de tor-
eroit inutile de s'y arrêter.

TICLE CLXXX.

*IONS DE MONSIEUR MERY
description du cœur de la tortüe
ar Monsieur Buissiere, membre de
té Royale d'Angleterre, & sur la
pprobative de Monsieur Petit, Maî-
rurgien de Paris, & Anatomiste.*

que Monsieur Buissiere n'ait don-
u Public une description du cœur
ie terrestre de l'Amerique, qu'a-
ruire celle que j'ai faite du cœur
mal *, je ne sçaurois cependant
re à marquer dans mes reflexions
aux faits dont elle est remplie ;
puis me dispenser de faire voir,
robation que Monsieur Petit leur
n'est pas sincere.

. *Mem. de l'Acad.*
bre 1713.

toutes les parties que j'y ai découvertes, & qui ont été examinées de l'ordre de l'Academie, par Messieurs Dodart, Maraldy, & Listre, que cet Anatomiste ose accuser* d'avoir prêté leur approbation à des faits très-faux, supposez, ou imaginaires.

Si l'Apoticaire de feu Monsieur le Prince, qui pria Monsieur Saurin de la lire, avoit profité du charitable avis qu'il lui donna, il auroit épargné à son frere la confusion que doit lui causer aujourd'hui sa temerité, pour ne l'avoir pas suivi; car je conserve encore à present ces mêmes parties pour satisfaire la curiosité des Sçavans, & convaincre de faux son frere, avec son Approbateur.

Sans ce secours, j'ose me flater qu'il n'y a personne, qui comparant seulement les figures que j'ai fait faire du cœur de cette tortüe, avec celles que nous en a données Monsieur Buissiere, ne juge d'abord qu'il est absolument impossible que Mr. de Chatillon, qui les a dessinées & gravées, ait pû imaginer les parties qu'elles représentent, ni moi les fabriquer. Il faut donc qu'il les ait vûës dans l'original que je lui donnai. En voici un témoignage des plus autentiques.

Messieurs Dodart, Maraldy, & Listre, nommez par l'Academie pour verifier les faits contenus dans la description du cœur de

* *P.* 3. & 31.

le la tortuë terrestre de l'Amerique faite par Mr. Mery, ont certifié à la Compagnie, avoir trouvé les figures qu'en a fait faire Mr. Mery tout à fait conformes au naturel, en foi de quoi j'ai signé le present certificat. Le 2. Juin 1704. *Fontenelle Sec. per. de l'Ac. Royale des Sciences.* Un pareil certificat des faits que Mr. Buissiere assûre avoir obsfervez, signé de Mr. Sloane, du consentement de la Societé Royale de Londres, dont il est Secretaire, auroit été d'un poids beaucoup plus considerable pour les rendre croyables, que l'épitre dédicatoire, l'avertissement, & les trois lettres, dont l'Apoticaire de Monsieur le Prince a enflé la description de son frere; car ce certificat auroit pû contrebalancer celui de Monsieur de Fontenelle.

Ce défaut n'est pas de petite conséquence: mais quelque désavantageux qu'il soit à l'Auteur de la nouvelle description, en voici un autre qui lui est beaucoup plus préjudiciable. C'est que Messieurs Sylvestre, Morelli, Pujolas, & la Fage, qui l'ont vû dissequer le cœur de la tortüe de l'Amerique, sont des témoins müets, énoncez seulement dans la description de Mr. Buissiere; mais qui ne certifient nullement les faits de cet Anatomiste, quoiqu'ils soient tous ses amis.

A l'égard de Mr. Petit, qui s'offre * de

* 2e *Lettre.*

faire voir aux incrédules que le cœur de la tortüe terrestre de l'Amerique n'a qu'un seul ventricule, avec toutes les autres choses que Mr. Buissiere a décrites dans sa lettre, qu'il me permette de lui demander pourquoi donc Messieurs Geoffroy, Helvetius, Imbert, le Brun, & Remi, qui furent * témoins oculaires de la dissection qu'il fit du cœur que Monsieur Buissiere lui envoya d'Angleterre, avec une instruction de la maniere qu'il le falloit ouvrir pour n'y trouver qu'une seule cavité; je lui demande, dis-je, pourquoi tous ces Messieurs ont refusé de certifier les faits qu'il s'offre de faire voir aux incrédules dans le cœur de cet animal? Ce refus ne fait point sentir la fausseté de ses découvertes. Je m'en rapporte au public, qui n'a point d'autre interêt à prendre dans nôtre differend, que celui de la verité.

Enfin Monsieur Arnauld, que l'Auteur met au nombre de ses Approbateurs, désavoüe la lettre qui paroit sous son nom à la tête de sa description. Il a même obtenu une sentence contre le Libraire qui l'a fait imprimer, par laquelle il a été ordonné qu'elle sera supprimée, de sorte que d'onze Approbateurs énoncez dans la description de Monsieur Buissiere, il ne lui reste que le seul Monsieur Petit; d'où

* 3^e^. *Lettre.*

y a lieu de conjecturer déja, que les onstrueuses figures qu'il a fait faire de tortüe terrestre de l'Amerique, pourient bien être fausses. Si cela est, sa scription ne peut pas être veritable, auement il faudroit supposer, que le cœur : la tortüe, dont j'ai fait l'anatomie, füt une structure differente de celui qu'il a ssequé; mais il fait assez entendre qu'ils nt l'un & l'autre été tirez de tortües mblables, puisque pour prouver que mes bservations sont fausses, supposées, ou naginaires, il oppose le cœur, qu'il a disqué, à celui dont j'ai fait l'anatomie. l faut donc que lui, ou moi, en impose u public. Or je vais démontrer par deux reuves de fait incontestables, que c'est lui t Monsieur Petit qui le trompent par leurs emarques supposées. Premiere preuve. Messieurs Buissiere & Petit * ne donnent que six valvules & trois orifices aux quare troncs d'artere, qu'ils font partir immédiatement du cœur de la tortüe terrestre le l'Amerique. Ces observations sont cerainement fausses. En voici la démonsration.

Regle generale, & constante, dont tous les Anatomistes conviennent unanimement, tout tronc d'artere qui tire immédiatement son origine du cœur, doit y avoir necessairement son ouverture distincte, &

* *Nouv. desc. p.* 17. 18. & 24.

cule , qui comprend toute
cœur , autant & plus uniform
des ventricules du cœur de l
tout à fait débarassé des va
colomnes charnües. Mr. Bui
lui-même sans y penser ce
observation , par *l'explication*
de figure , qui représente en c
la paroi anterieure étant ôtée
que par. m. m. m. les colomn
du cœur , & par d. d. la dou
De plus, il ajoute à cette contr
fausseté , page 13. *Il est surp*
Monsieur Mery ait pû y voir q
cules séparez les unes des au
cloisons.

Quelle infidelité ! Où a-t'il
soutient avec tant de hard
deux preuves évidentes du con
sont tirées l'une & l'autre m
descriptions que j'ai faites de
du cœur des tortües de mer &

Dans mon memoire de 16

té, a Qu'il y a dans le cœur de la tortüe
mer trois ventricules. 2°. „ Que le ventricule gauche est séparé du droit par une cloison charnüe b, mais qui a vers la baze du cœur une ouverture, à peu près égale à celle du trou ovale du cœur du fœtus humain, & qui d'ailleurs est toute percée d'une infinité d'autres petits trous par lesquels ces deux ventricules ont communication ensemble c. 3°. Que le ventricule du milieu, qui est beaucoup plus petit que les deux autres d, communique avec le ventricule droit par une ouverture presqu'aussi large que toute sa cavité, & ne doit être consideré, que comme une extension du ventricule droit, dont il n'est distingué, que par un petit retrecissement. 4°. Que ces trois ventricules ayant communication ensemble, il ne faut compter , que pour un seul.

Je passe tout ce qui regarde la circulation du sang dans cette tortüe ; mais voici comme je concluds e ; on voit donc, & par la structure des ventricules du cœur, & par la disposition des vaisseaux, & par le cours du sang, que les trois ventricules du cœur de la tortüe ne font ; à proprement parler, qu'un seul ventricule, & que toutes les forces du cœur concou-

a 1e. *Preuve*. b *Mem. de l'Acad.* c P. 137. d *An.* 1693. e *P.* 139.

rent ensemble à pousser le sang hors du ventricule droit pour lui faire prendre la route des arteres, qui tirent toutes leur origine de ce ventricule.

J'ai repeté la même chose dans mon mémoire de 1703.[a] en parlant du cœur de la tortüe terrestre de l'Amerique, ce que Mr. Buissiere a négligemment supprimé dans sa critique, pour faire croire dans le monde, que j'ai trompé l'Academie[b]. Mais n'est-ce pas lui-même qui trompe le public, en voulant insinüer que j'ai donné au cœur de cette tortüe quatre ventricules, tout aussi séparez les uns des autres par des cloisons, que le sont les deux ventricules du cœur de l'homme? J'ai bien fait davantage; car aprés avoir donné la description de la structure interieure du cœur de la tortüe terrestre de l'Amerique, j'ai dit, que ces quatre ventricules communicant ensemble, & le gauche, & le droit, n'ayant point d'arteres pour remporter le sang qu'ils reçoivent des oreillettes, il est aisé de voir qu'il faut necessairement que le sang des veines pulmonaires passe du ventricule gauche dans le ventricule droit, & que s'y mêlant avec le sang des veines caves, il rentre dans le troisiéme & quatriéme pour prendre la route des arteres, qui partent de ces deux

[a] *P.* 366. 367. & 368. [b] *Mem. de l'Acad.* 1703.

ventricules ; qu'ainsi ces quatre ventricules communicant ensemble par trois détroits [a] & ne faisant que l'office d'un seul, ils ne doivent être comptez que pour un seul ventricule ; parce qu'outre leur communication, les forces des cavitez, droite, & gauche, dont il ne sort aucune artere, concourent avec celles de la troisiéme & quatriéme cavité à pousser le sang dans l'aorte, & dans le canal de communication, qui partent de la troisiéme cavité, & dans l'artere pulmonaire, qui sort de la quatriéme cavité. Je ne sçai même personne qui ait dit avant moi, que les differentes cavitez du cœur des tortües ne sont à proprement parler qu'un seul ventricule : ce que j'ai reconnu dès 1685. en dissequant le cœur d'une tortüe de mer, comme il est marqué dans l'histoire Latine de l'Academie faite par Monsieur Duhamel, alors Secretaire de la Compagnie. Voici ses propres paroles [b].

Exacto induciarum tempore testitudinem marinam exhibuit D. Mery, in quâ complura observatione digna annotavit.

Aprés des preuves si publiques de mon veritable sentiment, il faut être hardi pour dire, [c] *Il est surprenant que Monsieur Mery ait pû voir dans le cœur de la tortüe*

[a] 2°. preuve p. 462. [b] Mem. de l'Acad. p. 245. an. 1685. [c] Def. de Mr. Buiss. p. 12. & 13.

terrestre de l'Amerique quatre ventricules séparez les uns des autres par des cloisons, & pour reprocher * à Messieurs Dodart, Maraldi, & Listre, d'avoir prêté leur approbation à des faits très-faux, supposez, ou imaginaires ; supposition d'autant plus condamnable, qu'il est évident que j'ai connu 27 ans avant Mr. Buissiere, qu'il n'y a à proprement parler qu'un seul ventricule dans le cœur des tortües de mer & de terre. Mr. Buissiere a-t'il pû parler ainsi, après avoir lû mon dernier memoire, où je me suis si nettement expliqué sur la structure du cœur de la tortüe terrestre de l'Amerique.

Comme je n'ai point eû dessein de faire une critique de ces observations, mais seulement de faire voir que Mr. Petit n'a pas eû raison, de certifier vrais les faux faits de M. Buissiere, ce que j'en viens de faire remarquer suffit, pour empêcher que le public ne se laisse surprendre.

* *p. 3. & 13.*

ARTICLE CLXXXI.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE,

DE HAMBOURG.

MOnsieur Fabricius a suivi le projet dont il avoit laissé paroître un essai en 1709. avec le traité de Vogtius *sur les Anciens Autels des Chrétiens.* Ce sçavant homme, à qui la Republique des Lettres doit tant d'ouvrages utiles, veut faire imprimer un recüeil des meilleurs traitez que nous ayons sur *les antiquitez Judaïques* & sur *les antiquitez Chrétiennes.* Il a fort augmenté le Catalogue qui parut en mil sept cens neuf, comme nous venons de le dire, il y a joint une *analyse du recüeil des antiquitez Romaines de Grævius,* qu'il se propose pour modele, *& des antiquitez Grecques de Mr. Gronovius,* avec les catalogues des meilleurs livres sur *les antiquitez Grecques & Romaines.* Ces sortes de livres sont necessaires dans les bibliotheques, & Mr. Fabricius rend un grand service aux Curieux, qui, en suivant un si bon guide, éviteront les faux frais si ordinaires à ceux qui amassent des bibliotheques.

Jo. Alb. Fabricii Bibliographia antiquaria, sive introductio in notitiam Scriptorum.

qui antiquitates Hebraicas, Græcas, Romanas, Christianas, scriptis illustraverunt, accedit Mauritii Senonensis de sacr. Missæ ritibus carmen, nunc primò editum Hamburgi & Lipsiæ, apud Liebezeit ann 1713. *in* 4°.

Ce Maurice de Sens est Pierre Mauric le Venerable, Abbé de Clugny.

Le nombre des traitez sur les antiquite est presque infini, & souvent les plus sçavans Auteurs qui ont voulu éclaircir c matieres, & nous instruire des coûtume anciennes, sont réduits à des conjectures les Hebreux, les Grecs, les Romains les premiers Chrétiens, nous auroie épargné bien de la peine & bien des do tes, si prévoyant, comme ils le devoie prévoir, que par une vicissitude inévit ble les mœurs, les coûtumes, les loi changeroient, ils nous avoient laissé d descriptions fidelles de leurs usages, des arts qu'ils pratiquoient. Nous re drions un grand service aux Curieux futu si nous faisions pour eux ce que les Juifs les Grecs, & les Romains, n'ont pas fa pour nous. L'Academie des Sciences avo formé le dessein de faire composer des de criptions de tous les arts que nous co noissons, & d'y joindre autant de figur qu'il seroit necessaire. Mr. l'Abbé Bigno a poussé ce dessein avec beaucoup de zele & l'on ne doit pas désesperer de le voi executé.

Monſieur Fabricius a fait paroître en même tems une ſeconde édition *des lettres Latines de Grævius*, & un autre ouvrage plus difficile, dont vous avez parlé fort amplement dans vos Nouvelles Literaires du mois d'Octobre de l'année mil ſept cens dix. C'eſt un recüeil de tous les livres apocryphes & ſuppoſez qui appartiennent à l'ancien Teſtament ; on n'a de pluſieurs que des fragmens, & de quelques autres qu'une legere connoiſſance, que nous en ont conſervée les Saints Peres, ou les Rabbins. Mr. Fabricius n'a rien négligé pour rendre ſon recüeil complet ; il a ſuivi la même méthode que dans ſon recüeil des livres apocryphes du nouveau Teſtament, imprimé il y a près d'onze ans.

Codex Pſeudopigraphus veteris Teſtamenti.

Rien ne prouve mieux la divinité de nos ſaintes Ecritures, que le mauvais ſort de tant d'ouvrages, compoſez avec beaucoup d'art par des hommes d'un grand eſprit, par des Chefs de ſecte ; le peu qui en reſte avoit grand beſoin d'un Sçavant auſſi laborieux que Mr. Fabricius, pour être tiré de l'obſcurité, la parole de Dieu toujours contredite, demeure éternellement.

DE HALL.

Mr. Buddeus a tellement retouché & augmenté son traité du rapport de la Religion Chrétienne au gouvernement, *Concordia Religionis Christianæ statûsque civilis*, que c'est presque un ouvrage nouveau. Cet Auteur n'a pas de peine à dissiper les soupçons que les payens ont voulu faire naître de l'opposition du Christianisme au bien public, soupçons fondez sur de fausses idées de la doctrine & de la morale de Jesus-Christ. Il montre avec la même facilité les grands avantages qu'a la Religion Chrétienne sur le Paganisme & le Mahometisme : quand même on ne l'examineroit qu'en politique, il devoit s'en tenir là ; mais zelé Protestant, il attaque l'Eglise Romaine, & il lui refuse tous les avantages qu'il vient d'assûrer au Christianisme, pour les réserver au seul Lutheranisme. Il n'a pas fait attention à la maniere dont le Lutheranisme s'est établi ; l'histoire de sa secte, & les écrits de son Patriarche le démentent. D'ailleurs, les reproches qu'il fait à l'Eglise Romaine sont visiblement injustes, ils ne sont fondez que sur l'imputation qu'il fait à toute cette Eglise, des sentimens particuliers de deux ou trois Docteurs rejettez & condamnez. Les Calvinistes, qu'il excuse, meritoient moins d'être épargnez, la pra-

tique décide : qu'on compte les Princes détrônez par les Proteftans.

Joannis Francifci Buddei commentatio Academica de concordia Religionis Chriftianæ ftatufque civilis. Halæ Saxonum, in 8°.

DE LIPSIC.

Mr. Lunig, à qui on eft obligé de plufieurs collections hiftoriques, dont la pofterité lui fçaura encore plus de gré que nous, a fait imprimer ici un recüeil de lettres & de relations fur les grands évenemens arrivez depuis le milieu du fixiéme fiécle.

Joannis Chriftiani Lunig litteræ Procerum Europæ ab Imperatoribus, Electoribus, Principibus, Statibufque facri Imperii Romano-Germanici, ad Reges, Principes, Refpublicas, & vice verfâ, in multifariis tàm lætitiæ quàm triftitiæ cafibus, nec non belli aut pacis negotiis, itemque religionis causâ, ab anno 1552. *ad* 1712. *Latinâ linguâ exaratæ, in tres partes divifæ, & cum indicibus editæ. In* 8°. *Apud Jean Frederic Gleditfch.*

DE MARPURG.

Mr. Santoroe, Profeffeur & Principal du College de cette ville, vient d'augmenter le nombre déja grand des abregez des

antiquitez Romaines ; le titre assûre que celui qu'il donne est plus achevé qu'aucun autre, mais peut-on se fier aux titres ?

Universale antiquitatum Romanarum breviarium absolutius, ex ipsis fontibus accuratè deprumptum, Authore Joanne Gaspare Santoroe, in 12.

DE NUREMBERG.

Le Corps de Droit Canon est si vaste, qu'il faut une mémoire extraordinaire pour y trouver ce qu'on y cherche : une table bien faite est d'un grand secours dans les occasions ; il en paroît une, qui est l'ouvrage d'un habile Canoniste.

Repertorium Juris Canonici, opus posthumum Venceslai Steger, in folio 1713.

DE VIRTSBOURG.

Le Pere Kugler Jesuite vient de publier un *traité Latin du Sacrement de mariage* : c'est un *in folio*, on l'estime.

DE FRANCFORT.

Mr. Maïus veut rendre publiques *les lettres de plusieurs Théologiens écrites à Baltazar Meisner Théologien Lutherien.*

DE STRASBOURG.

Dulſecker vend une hiſtoire diverſe d'Elien, avec les remarques de Scheffer & de Mr. Kunnius. Mr. Lederlin, qui s'eſt déja fait connoître par d'autres belles éditions d'Homere, de Theon d'Aphtone, a eû ſoin de celle-ci. On a fait depuis peu en Hollande une belle édition du même ouvrage d'Elien, avec des remarques de Mr. Perizonius. Je ne ſçai pourquoi les Sçavans s'attachent à l'hiſtoire diverſe d'Elien; ouvrage négligé & inégal: *ſon hiſtoire des animaux* meriteroit mieux leurs ſoins, par la beauté & la netteté du ſtile.

Æliani Sophiſtæ variæ hiſtoriæ libri XIV. *cum notis Schefferi, interpretatione Juſti Vulteii, variis item lectionibus trium manuſcriptorum codicum è Regia Pariſienſi bibliotheca, notis poſthumis Joannis Schefferi, fragmentis Æliani, copioſiori indice Græco & Latino, annotationibus Joachimi Kuhnii, curante Jo. Henrico Lederlino*, 1713. *in* 8°.
Le même Libraire a imprimé en quatre tomes *in* 4°. les *œuvres de feu M. Boëcler*, ſes diſſertations ſont ſuperficielles.

D'ITALIE, DE PADOUE.

Mr. Gaſpari, Medecin de Veronne, a fait imprimer ici *la premiere Centurie des conſultations de feu Mr. Malpighi*, ce Me-

Decembre 1713.

decin si celebre. L'Editeur reconnoit dans la préface que Mr. Vallisnieri lui en a donné le manuscrit. Le Libraire avertit qu'il en a corrigé beaucoup de fautes, & on lui seroit plus obligé, s'il n'en avoit pas laissé un si grand nombre. *Marcelli Malpighii consultationum Medicinalium centuria prima.*

DE BOLOGNE.

Il paroît ici en feuille volante une *plainte* des heritiers & des disciples de Mr. Malpighi sur l'édition de ses consultations faite à Padouë : ils se plaignent qu'on n'ait point eû d'égard à la derniere volonté de Mr. Malpighi, qui a défendu qu'on laisse paroître cet ouvrage : si un obstacle si respectable n'a pas arrêté l'Editeur, du moins devoit-il prendre plus de soin, pour distinguer dans son manuscrit ce qui étoit de M. Malpighi, & qui lui étoit faussement attribüé ; il falloit omettre des lettres, des billets, des réponses précipitées ; il falloit au moins corriger les fautes considerables & nombreuses qui défigurent entierement cet ouvrage, qui rendent en plusieurs endroits le sens impénetrable, qui changent les remedes utiles prescrits par le sçavant Auteur, en remedes pernicieux. La liste de ces fautes rempliroit seize feüilles d'impression : les vengeurs de Mr. Malpighi se sont contentez d'en faire remarquer quelques-unes des plus impor-

tantes, dans une page & demie *in* 4°. de fort petite impression à deux colomnes. Cette édition mutilée a mis les heritiers de M. Malpighi dans la necessité de faire paroître *ses veritables consultations*, imprimées sur son manuscrit original, c'est ici qu'on les imprime, *chez Argelati*; la difference des deux éditions sera si sensible, qu'on ne pourra s'y méprendre.

Pisarri vend *les homelies du Pere César Calino Jesuite*, Prédicateur d'une grande reputation, *sur le premier livre des Rois.*

Lezioni sacre e morali sopra il primo libro de Re adattate ad am maestrar ne costumi ogni genere de persone, opera di Cesare Calino della Compagnia di Gesu, tomo primo, in 12.

DE FLORENCE.

Le Pere Ferdinand Zucconi Jesuite continüe de publier avec beaucoup de succès *ses homelies, ou leçons sacrées, sur l'ancien Testament.* Il en est à *l'onziéme tome.*

Le Pere Joseph Patrignani, de la même Compagnie, a par des imitations très-ingénieuses tourné toutes les fictions, & les pensées même d'Anacreon, en poësies de même genre, sur l'enfance du Sauveur.

Anacreonte Christiano di presepio presepi, chez Giudici, in 12.

veau. Cet Auteur n'a pas
per les soupçons que les p
faire naître de l'opposition
me au bien public, soup
de fausses idées de la doctr
rale de Jesus-Chri
avec la même facilité les g
qu'a la Religion Chrétien
nisme & le Mahometisme
on ne l'examineroit qu'e
devoit s'en tenir là ; mais
il attaque l'Eglise Romaine
tous les avantages qu'il v
Christianisme, pour les
Lutheranisme. Il n'a pas
la maniere dont le Luther
bli ; l'histoire de sa secte,
son Patriarche le dément
les reproches qu'il fait à l'
sont visiblement injustes,

rique décide : qu'on compte les Princes détrônez par les Proteſtans.

Joannis Franciſci Buddei commentatio Academica de concordia Religionis Chriſtianæ ſtatuſque civilis. Halæ Saxonum, in 8°.

DE LIPSIC.

Mr. Lunig, à qui on eſt obligé de pluſieurs collections hiſtoriques, dont la poſterité lui ſçaura encore plus de gré que nous, a fait imprimer ici un recüeil de lettres & de relations ſur les grands évenemens arrivez depuis le milieu du ſixiéme ſiécle.

Joannis Chriſtiani Lunig litteræ Procerum Europæ ab Imperatoribus, Electoribus, Principibus, Statibuſque ſacri Imperii Romano-Germanici, ad Reges, Principes, Reſpublicas, & vice verſâ, in multifariis tàm lætitiæ quàm triſtitiæ caſibus, nec non belli aut pacis negotiis, itemque religionis cauſâ, ab anno 1552. *ad* 1712. *Latinâ linguâ exarata, in tres partes diviſa, & cum indicibus edita. In* 8°. *Apud Jean Frederic Gleditſch.*

DE MARPURG.

Mr. Santoroe, Profeſſeur & Principal du College de cette ville, vient d'augmenter le nombre déja grand *des abregez des*

[illegible] il se sont. L'Editeur reconnoît dans la préface que Mr. Vallisnieri lui en a donné le manuscrit. Le Libraire avertit qu'il en a corrigé beaucoup de fautes, & on lui seroit plus obligé, s'il n'en avoit pas laissé un si grand nombre. *Marcelli Malpighii consultationum Medicinalium centuria prima.*

DE BOLOGNE.

Il paroît ici en feuille volante une *plainte* des heritiers & des disciples de Mr. Malpighi sur l'édition de ses consultations faite à Padoue : ils se plaignent qu'on n'ait point eû d'egard à la derniere volonté de Mr. Malpighi, qui a défendu qu'on laisse paroître cet ouvrage : si un obstacle si respectable n'a pas arrêté l'Editeur, du moins [illegible] prendre plus de soin, pour discerner [illegible] manuscrit ce qui étoit de Mr. Malpighi, & ce qui lui étoit faussement attribué; [illegible] omettre des lettres, des [illegible], des réponses précipitées ; il falloit au moins corriger les fautes considerables & nombreuses qui défigurent entierement cet ouvrage, qui rendent en plusieurs endroits le sens impenetrable, qui changent les remedes utiles prescrits par le sçavant Auteur, en remedes pernicieux. La liste de ces fautes rempliroit seize feüilles d'impression : les vengeurs de Mr. Malpighi se sont contentez d'en faire remarquer quelques-unes des plus impor-

Oratoria paradoxa tomus primus, in quo prolusiones Academicæ.

Oratoria paradoxa tomus secundus, in quo panegyrici.

Qu'on ne s'imagine pas que ces paradoxes soient des jeux d'imagination. L'Auteur y raisonne si juste, qu'il n'a pas craint d'indiquer par des notes marginales la suite de ses raisonnemens & l'œconomie de ses discours ; la matiere en est choisie habilement, ce sont des sujets utiles, & traitez d'une maniere critique & instructive. Les deux premiers, par exemple, donnent la veritable idée de Ciceron & de l'éloquence, en détruisant de faux préjugez.

Ciceronem Scriptoribus omnibus acutè dictorum copiâ præstitisse : Qu'il y a plus de pensées ingénieuses dans Ciceron, que dans aucun autre Auteur.

Ciceronem Oratorum omnium brevissimum esse : Que l'on a tort de reprocher à Ciceron qu'il est diffus, qu'aucun Orateur ne l'est moins que lui.

L'histoire du Concile de Chalcedoine, qui a paru il y a quelques années, montre que le Pere Luchesini possede l'histoire Ecclésiastique & la controverse. Il travaille à *l'histoire des trois Conciles Generaux qui ont précedé celui de Chalcedoine*, ce sont ses ouvrages favoris ; il a aussi quelque prédilection pour son traité contre les impies, que de vertueux Missionaires séculiers lui

mées. L'Auteur s'est plû à varier son f
& à copier les Poëtes anciens ; il y ré
si heureusement, que Mr. Santini, ex
lent connoisseur, a dit de ce tome de
sies : *Ita veteres Poëtas Author expri
ut ejus ipsius proprium videatur, q
cumque scribendi genus imitandum susc
rit.* On a fait une seconde édition de
poësies en 1711.

Le second tome des poësies du Pere
chesini contient deux tragedies Latine
deux tragedies Italiennes : la mort fu
de l'Empereur *Maurice* a fourni le
d'une tragedie Latine & d'une trag
Italienne. *Artabasde* qui s'éleva co
Constantin Copronyme, & Clodoa
Prince fabuleux de Danemark, son
Heros des deux autres tragedies ; elle
eû sur le papier les mêmes applaudisse
qu'elles avoient eû sur le théatre.

Le troisiéme tome qui vient de par
étoit réservé aux poësies lyriques &
épigrammes, quatre sujets font la ma
de quatre cens épigrammes.

*Lyricorum libri duo, himnorum liber
epigrammatum libri sex, quarum qua
gentis argumenta tantùm quatuor
tiuntur.*

Le Pere Luchesini n'est pas seule
Poëte, il est Orateur, Historien, P
sophe, Théologien. Le troisiéme
de ses poësies a été suivi la même ann
deux tomes de paradoxes oratoires.

Oratoria paradoxa tomus primus, in quo prolusiones Academicæ.

Oratoria paradoxa tomus secundus, in quo panegyrici.

Qu'on ne s'imagine pas que ces paradoxes soient des jeux d'imagination. L'Auteur y raisonne si juste, qu'il n'a pas craint d'indiquer par des notes marginales la suite de ses raisonnemens & l'œconomie de ses discours ; la matiere en est choisie habilement, ce sont des sujets utiles, & traitez d'une maniere critique & instructive. Les deux premiers, par exemple, donnent la veritable idée de Ciceron & de l'éloquence, en détruisant de faux préjugez.

Ciceronem Scriptoribus omnibus acutè dictorum copiâ præstitisse : Qu'il y a plus de pensées ingénieuses dans Ciceron, que dans aucun autre Auteur.

Ciceronem Oratorum omnium brevissimum esse : Que l'on a tort de reprocher à Ciceron qu'il est diffus, qu'aucun Orateur ne l'est moins que lui.

L'histoire du Concile de Chalcedoine, qui a paru il y a quelques années, montre que le Pere Luchesini possede l'histoire Ecclésiastique & la controverse. Il travaille à *l'histoire des trois Conciles Generaux qui ont précedé celui de Chalcedoine*, ce sont ses ouvrages favoris ; il a aussi quelque prédilection pour son traité contre les impies, que de vertueux Missionaires séculiers lui

ont assûré avoir servi à convertir un grand nombre de schismatiques & d'heretiques. Ce traité est intitulé, *Demonstrata impiorum insania, sive nova series centum evidentium signorum vera fidei.*

Habile Théologien, il n'a pas épargné les heresies du tems; on a de lui trois volumes contre les Jansenistes. Le premier parut l'an mil sept cens cinq, sous ce titre, *De Jansenianorum hæresi eorumque captiosis effugiis à sacro Tridentino Concilio in antecessum damnatis enchiridii pars prima.* Les deux autres ont paru en mil sept cens onze, sous ce titre, *Joannis Laurentii Luchesini Lucensis, è Societate Jesu, sacræ Congregationis rituum Consultoris, polemica historia Jansenismi, contexta ex Bullis & Brevibus Pontificiis, litteris Cleri Gallicani, Sorbonæ Decretis, aliisque authenticis actis, quæ omnia nullo adempto verbo dantur in fine voluminis, in quo statuitur judicandum esse infallibili actu fidei divinæ, quod in Jansenii libro sensus & doctrina hæretica continentur; ostenditur vanam esse oblationem silentii, & frustra tentari quascumque alias elusiones Jansenii Asseclis, enchiridii pars secunda & tertia. Romæ, typis Georgii Plachi*, in 8°.

Dans le premier tome l'Auteur renverse tout le systeme Théologique de Jansenius, en lui opposant soixante dix propositions établies par le saint Concile de Trente. Dans le troisiéme livre de la seconde par-

uteur prouve que l'hereticité du li-
e Jansenius, que ses défenseurs veu-
faire passer pour une question de
est une vraye question de droit, dont
cision infaillible doit être crûë de foi
e. Sa Sainteté a voulu qu'un livre si
rtant passât par de plus rigoureux
ens, & parût avec plus d'autorité que
utres livres : outre les Examinateurs
aires, qui l'ont fort loüé, deux sça-
Théologiens Qualificateurs du Saint
e, l'ont examiné par un ordre special
ape, *de mandato sanctissimi*, & ap-
ré.

Pere Luchesini, après avoir achevé
histoire des premiers Conciles gene-
, mettra la derniere main à des com-
aires sur Isaïe, les Evangelistes &
calypse : on espere encore de lui
oire de Clement X.

recüeil de toutes les œuvres sera par-
n cinq tomes, quatre Latins, & un
n. On aura dans le premier *la folie*
npies démontrée, & *l'histoire des trois*
ers Conciles generaux, avec une *ad-*
contre le schisme de Photius. Dans le
d, *l'histoire du Concile de Chalce-*
, & *l'ouvrage contre les Jansenistes*.
oisiéme tome comprendra ses expli-
s de l'Ecriture sainte & ses traitez
orale, les explications sous le titre
radoxes sacrez, où l'on prouve 1.
n'y a pas un chapitre dans la pro-

heroique, ce qu Aristote a
les avantages temporels des
la fausseté des maximes de
vie de Sainte Rose & l'histoi
X. finiront ce volume.

Les poësies & les ouvra
ce rempliront le quatri
cinquiéme commencera pa
tion de Rome, où l'on
aux voyageurs plusieurs sig
de la veritable Eglise, de
le commencement des Prove
chiavel est vivement refuté
Prince de ce faux Politique
sur l'Apocalypse, des paneg
sermons, où le Prédicateur
preuves que le texte lui a fo
les deux tragedies Italiennes.

D'ANGLETERRE, DE

Mr. Berkley continuë de
némenr *qu'il n'y a point de*

n'a pas plus d'existence que les qualitez sensibles, ce n'est qu'une idée de nôtre esprit. 11. On ne voit les corps qu'en Dieu, il est donc inutile qu'ils existent hors de Dieu. Vous demanderez sans doute ce que c'est donc que la création, dont Moyse nous a laissé l'histoire ? La création, selon Mr. Berkley, n'est que la resolution que Dieu a prise d'imprimer aux esprits les idées des corps. Mr. Berkley n'a-t'il pas fait un bon usage de ses meditations, & de son attention à la raison universelle ? *Three dialogues between hylas and Philonous. A Londres, chez Clementes in* 8°. 1713.

Mr. Ditton a mis au jour un livre *sur la resurrection de Jesus-Christ*, qui fait du bruit.

La nouvelle édition *des principes de Physique de Mr. Neuton* paroîtra incessamment, ce grand Philosophe se flate d'avoir prouvé le Vuide, & l'impossibilité des tourbillons de Descartes.

DE HOLLANDE, D'AMSTERDAM.

Mr. Hartsocker fait imprimer *la suite de ses conjectures, avec la suite des éclaircissemens sur ses conjectures* : la suite des conjectures est partagée en cinq discours, *sur le cerveau, la vûë, l'oüie, l'odorat, le goût, l'attouchement, le mouvement des muscles.*

[illegible]

DE PARIS.

Pour tenir exactement parole à nos lecteurs, nous marquons ici les titres de quelques livres imprimez depuis peu de tems, dont nous ne leur avions encore donné aucune connoissance.

Reflexions d'une ame penitente, pour tous les jours de l'année. A Caën, chez Brisson.

Relations des combats d'Almenar, de Peñalva, des batailles de Saragoce & de Villaviciosa, & du siege de Gironne. A Paris, chez Jombert.

Commentaire sur le fait des Aides, chez Saugrain.

Oraison funebre de Mr. François d'Aligre, Chanoine Régulier, Abbé de Saint Jacques de Provins, chez Estienne. L'Auteur y expose éloquemment les grandes qualitez, la vie sainte & penitente de cet illustre Abbé, fils du dernier Chancelier de la maison d'Aligre.

Les devoirs des domestiques, par un domestique, chez la veuve Saugrin.

Breviarium Meldense, chez Barbou.

En voici quelques autres, dont nous donnerons les extraits.

Les memoires de Montecuculli chez Nion. Instruction pour les Chevaliers de Malte chez Simart. Vie du Commandeur de la Ferté, chez de Launay. Connoissance

importantes du Droit civil, ‹
discipline Ecclésiastique & ‹
par Mr. Mathieu Augeard
lement, dédiez à Mr. l'Abl
me second, chez Michel Gui
de Robustel, le premier ton
en 1710. chez les mêmes I

Nous donnerons le mo
reste de ce catalogue.

CATALO

DES LIVRES IM tant en France que ‹ étrangers, dont il est ‹ Memoires de Trevoux d‹

Ecriture Sainte, In

:. *In* 8°. pages 476. *Janvier*, pag.77.
n Isaaci Abrabanielis מַשְׁמִיעַ יְשׁוּעָה,
, *Præco salutis*, C'eſt à dire, le Prédi-
ır du ſalut. Par Don Iſaac Abraba-
, traduit en Latin par Jean-Henri
ıs le fils, Profeſſeur de Grec & des
gues Orientales en l'Univerſité de
ſen, qui a ajouté la vie de l'Auteur,
's corrections de ſon texte Rabbini-
A Francfort ſur le Mein, chez Jean-
imilien de Sande, 1711. *In* 4°. pag.
pour la vie d'Abrabaniel, & 514. pour
ouvrage. *Fév.* p.201.
'iſcours du Pere Ajiroli de la Compa-
de Jesus, ſur les ſeptante ſemaines de
iel. *Février*, p. 296.
ommentaire litteral ſur tous les livres
'ancien & du nouveau Teſtament. Par
.R.D. Auguſtin Calmet Religieux Be-
ctin de la Congrégation de S.Vanne &
S. Hydulphe. Le 4^e^. livre des Rois,
es deux livres des Paralipomenes. *A*
s, chez Pierre Emeri au milieu du
des Auguſtins 1712. *In* 4°. pages en
857. *Mars*, p. 390.
Iiſtoire du nouveau Teſtament, ou du
me âge du monde, diviſée en deux
ies, avec des reflexions Théologi-
:, morales, critiques & chronolo-
ıes. Par le R. P. Emond Maclot,
teur en Théologie & Abbé d'Etanche,
étroite Obſervance de Prémontré. *A*
's, chez Nicolas Pepie au Grand Saint
'*ec.* 1713.

Théologie de la Facu
ris, chez Pierre Vitte r
deux tomes *in* 12. To
312. Tome second
p. 887.

L'esprit de l'Eglise
Pseaumes, en forme d
hortations. Seconde é
augmentée des Cant
A Paris, ruë Saint Ja
Guignard & Claude F
S. Jean 1713. Deux t
premier pages 480. T
516. *Mai*, pag. 887.

Concordia quatuor E
nam, *ordinatam*, *con*
Domini nostri Jesu-C
vâ, *eâque expeditissi*
C'est à dire, La Co

& de la ruë Gist-le cœur, à l'esperance 1712. *in* 8°. pages 428. *Juin*, p. 977.

Les Meditations de David, ou les Pseaumes réduits à la maniere ordinaire de méditer, sans sortir que peu des bornes de la traduction. *A Paris*, chez Guillaume Cavelier fils, ruë S. Jacques au lys d'or 1713. *in* 12. deux tomes pages 702. *Juin*, p. 1057.

Summa critica sacra, in quâ scholasticâ methodo exponuntur universa Scriptura prolegomena. C'est à dire, Somme de la critique sacrée, où les Prolegomenes de l'Ecriture sont traitez dans toute leur étenduë selon la méthode scholastique. Par un Professeur en Théologie de l'Ordre des Reverends Peres Carmes Déchaussez. *A Bordeaux*, chez Guillaume Boude Boé, 1709. *in* 8°. Tome premier pages 576. Tome second 1710. *in* 8°. pages 632. Tome troisiéme pages 648. Tome quatriéme 1711. pages 635. sans les tables. *Juin*, pag. [illegible]

Petri Keuchenii Annotata in quatuor Evangelistas & Acta Apostolorum. C'est à dire, Observations de Pierre Keuchenius sur les quatre Evangiles & les Actes des Apôtres, auxquelles sont ajoutées quelques scholies d'un docte Théologien sur les autres livres du Nouveau Testament. *A Amsterdam*, de l'Imprimerie de François Vander Plaats 1709. *In* 4°. pages 244. Dec. 1713.

ns compter la préface. *Juillet*, pages 211.

Dissertation sur les versets 15. & 16. du ch. 7. des Actes des Apôtres. Par le P. L. J. *Août*, pag. 1337.

Explication de deux versets du ch. 7. des Actes, où l'on fait voir que S. Etienne est parfaitement d'accord avec Moyse. Par le P. H. Jesuite. *Sept.* 1562.

Joannis Marckii historia Paradisi illustrata libris quatuor. C'est à dire, L'histoire du Paradis terrestre éclaircie en quatre livres. Par Jean Marckius, qui a ajouté un discours Academique touchant les merveilles de la propagation du Christianisme. *A Amsterdam*, chez Gerard Borstius Libraire, 1705. *In* 4°. pages 885. *Octob.* p. 1689.

Discours historique sur les principales éditions des Bibles Poliglottes. Par l'Auteur de la Bibliotheque sacrée. *A Paris*, chez André Pralard, ruë S. Jacques à l'occasion. 1713. *In* 8°. pages 554. *Octob.* p. 1737.

Henrici Benedicti Starkii notæ selectæ, critica, philologica & exegetica, in Epistolam S. Pauli ad Hebræos &c. C'est à dire, Notes choisies de critique, d'érudition, faites en forme d'interpretation, sur l'Epitre de S. Paul aux Hebreux, après avoir consulté les meilleurs Interpretes, avec d'autres notes sur les endroits choisis d

Decembre 1713.

l'Epître aux Romains, & sur le Sabbat second-premier en S. Luc ch. 6. v. 1. Par Henri-Benoît Starkius. *A Lipsic*, aux frais de Jean-Hereberd Klosius Libraire, 1710. *In* 4°. pages 142. *Nov.* pag. 1912.

Dissertationes Exegeticæ in selecta Scripturæ oracula &c. C'est à dire, Dissertations en forme d'explications sur des endroits choisis de l'Ecriture, & qu'il est ordonné dans le Duché de Brunswick de prendre pour le sujet des prédications qui se doivent faire aux Quatre-tems, depuis le 16e. de Decembre 1711. jusqu'au 14e. de Decembre 1712. Par Jean Hennings, Docteur en Théologie & Archidiacre de l'Eglise de Helmstad. *A Francfort & à Lipsic*, chez Melchior Sustermann Libraire d'Helmstad 1712. *In* 8°. pages 231. *Nov.* p. 1922.

Tractatus de mysteriis & annis Christi Servatoris nostri dissertationibus dogmaticis & chronologicis, nec non observationibus historicis & criticis juxta germanam Divi Thomæ mentem illustratus, & ad usum scholæ accommodatus. Auctore R. P. F. Ignatio Hyacintho Amat de Graveson, Ordinis Fratrum Prædicatorum, sacræ Facultatis Parisiensis Doctore, & Collegii Casanatensis Theologo. C'est à dire, Traité des mysteres & des années de JESUS CHRIST, éclairci par des dissertations dogmatiques & chronologiques, & des remarques historiques & critiques conformes à la doc-

fameuses controverses. Par le R. P. Michel Mourgues de la Compagnie de Jesus, Professeur Royal de l'Université de Toulouse. *A Toulouse*, chez Jacques Loyau Imprimeur & Libraire Juré de l'Université ruë de la porterie, à la Pallas, & se vend à Paris, chez Jacques Vincent ruë S. Severin, 1712. *in* 12. deux tomes. *Fév.* p. 258. *Mai*, page 810.

Reflexions sur les grands Hommes qui sont morts en plaisantant. Par Mr. D. *A Amsterdam*, chez Jacques Desbordes près la Bourse 1712. *in* 12. pages 172. *Mars*, p. 410.

Démonstration de l'existence de Dieu, tirée de la connoissance de la nature, & proportionnée à la foible intelligence des plus simples. *A Paris*, chez Jacques Etienne 1712. *in* 12. pages 314. *Mars*, p. 459.

Tractatus Philosophico - Theologicus de Persona. Or a Treatise of the Word Person. C'est à dire, Traité sur le mot de Personne. Par Jean Clendon. *A Londres*, chez Jean Walthoe 1710. *in octavo*, pages 224. *Mars*, pag. 471.

L'incrédulité des Déïstes confonduë par Jesus-Christ, l'accomplissement des Propheties & l'apologie de l'Eglise Romaine contre les Protestans, par Messire Loüis Bastide Prêtre du Diocese de Vabres, Prieur de St. Circice, Prédicateur ordinaire du Roi, & Professeur des Droits à Paris ; seconde édition. *A Paris*, chez

goise, Depuis, ruë S. Jacques 1712. ... tomes *in* 12. Tome premier pages ... Tome second pages 397. *Avril*, p. ...

De corpore & sanguine Domini liber, Ratramni, seu Bertramni, Presbytero Abbatiæ Corbeiensis assertus; & ab omni suspicione aut hæresis Calvinianæ intentione aut suspicione liberatus &c. C'est à dire, Le livre du corps & du sang du Seigneur, assuré à son veritable Auteur, Ratramne, ou Bertrame, Prêtre & Moine de l'Abbaye de Corbie, & justifié de tout soupçon de nouveauté, ou de l'herefie de Calvin; pour refuter en ami, & d'une maniere civile & sçavante, une dissertation du R. P. Hardoüin. Par M. Jean Boileau Théologien de Paris. *A Paris*, chez Jean Musier à la descente du Pont neuf & au coin de la ruë de Nevers, à l'enseigne de l'Olivier, 1712. *in* 8°. *66* pages pour la préface, & *276*. pour le reste du livre. *Avril*, p. *622*.

Plan Théologique du Paganisme. Tome second, contenant la Therapeutique de Theodoret, avec des analyses & des notes suivies de deux lettres apologetiques. Par le R. P. Michel Mourgues de la Compagnie de Jesus, Professeur Royal en l'Université de Toulouse. *A Toulouse*, chez Jacques Loyau, & se vend à Paris chez Jacques Vincent ruë S. Severin 1712. *in* 8°. pages *726*. Le premier tome est de *681* pages *Decembre* 1713.

Memoires de Février 1713. p. 258. *M*
p. 820.

De veteribus Hæreticis Ecclesiasticor
co icum corruptoribus &c. C'est à di
Des anciens heretiques qui ont falsifié
manuscrits de l'Ecriture, ou des Peres.
le P. Germon de la Compagnie de Je
A Paris, chez le Comte & Montalant
le quai des Augustins, 1713. *in* 8°. pa
629 sans les préfaces & les tables. *M*
p. 793.

Conferences Ecclésiastiques de Pari
le mariage, où l'on concilie la discip
de l'Eglise avec la jurisprudence du Ro
me de France, établies & imprimées
ordre de S. E. Monseigneur le Cardina
Noailles Archevêque de Paris. *A Pa*
chez Jacques Etienne ruë S. Jacques 1
in 12. quatre tomes. Tome premier p
608. Tome second pages 720. T
troisiéme & quatriéme pages 712 san
tables. *Mai*, pag. 877.

Réponse aux questions d'un Provinc
tome quatriéme. *A Rotterdam*, chez
nier Leers. 1707. *in* 12. pages 458. *J*
let, p. 1149.

Réponse aux questions d'un Provin
Tome cinquiéme. *A Rotterdam*, chez
nier Leers, 1708. *in* 12. pages 383. *J*
let, 1150.

Réponse à deux objections qu'on op
se de la part de la raison à ce que l
nous apprend sur l'origine du mal & *E*
Decembre 1713.

myftere de la Trinité, avec une addition, où l'on prouve que tous les Chrétiens font d'accord fur ce qu'il y a de plus incomprehenfible dans le myftere de la prédeftination. Par Jean de la Placette Pafteur de l'Eglife Françoife de Coppenhague. *A Amfterdam* aux dépens d'Etienne Roger 1708. *in* 12. pages 271. *Juillet*, pag. 1151.

Effais de Theodicée fur la bonté de Dieu, la liberté de l'homme, l'origine du mal. *A Amfterdam*, chez Ifaac Troyel Libraire, 1710. *in* 8°. pages 810.

D. M. Lutheri Theologia pura & fincera. C'eft à dire, La pure & veritable Théologie de Luther. Par Jean Henri Maïus, Docteur & Profeffeur de Théologie en l'Univerfité de Gieffen. *A Francfort fur le Mein*, chez Jean Maximilien de Sande, 1709. *in* 4°. pages 264. *Sept.* p. 1502.

La Religion Chrétienne autorifée par le témoignage des Auteurs payens. *Sept.* p. 1608.

Explication d'un paffage des Reflexions de l'Empereur Marc-Antonin. l. 11. §. 3. *Oct.* p. 1710.

Conferences Eccléfiaftiques du Diocefe d'Angers, tenuës par l'ordre de Monfeigneur l'Illuftriffime & Reverendiffime Michel Poncet de la Riviere Evêque d'Angers, en l'année 1711. *A Angers*, chez Olivier Avril Imprimeur de Monfeigneur l'Illuftriffime & Reverendiffime Evêque

d'Angers, & de l'Université, 1712. *in* 12. deux tomes, l'un de 464 pages sur l'irrégularité, & l'autre de 528 pages sur les censures. *Oct.* p. 1809.

Traité de la Messe & de l'office divin, où l'on trouve une explication literale des anciennes pratiques & des ceremonies de l'Eglise, appuyée sur l'autorité des Peres & des Conciles, avec des remarques sur tous les usages qui s'observent dans toutes les Fêtes de l'année suivant l'ordre du Breviaire. *A Paris*, chez Jacques Vincent rüe Saint Severin 1713. *in* 12. pages 650. *Decembre*, p. 2049.

Mandement de Monseigneur l'Evêque de Meaux, portant condamnation d'un libelle intitulé, *Remarques sur le Mandement & Institution Pastorale de Monseigneur Henri de Bissy Evêque de Meaux touchant les Institutions Théologiques du P. Juenin*, avec une Instruction Pastoralle, contenant la refutation du même libelle. *A Paris*, chez Jean-Baptiste Christophle Ballard, *in* 4°. *Decemb.* p. 2116.

Sermons, Livres de pieté.

Homelies & sermons prononcez devant le Roi & leurs Majestez Britanniques, par Mr. l'Abbé Boileau, sur les Evangiles du Carême. *A Paris*, chez Loüis Guerin ruë S. Jacques 1712. *in* 12. deux tomes. Tome premier, pages 435. Tome second pag. 423. *Janv.* p. 121.

: sermon de N. Seigneur à ses Apôtres
; la Cene , avec des reflexions Chré-
es sur ce sermon , où le Sauveur la
: de sa mort marque à ses Apôtres
ernieres volontez. Par le R.P. de Gon-
u de la Compagnie de JESUS. *A Paris*,
Loüis Josse Imprimeur de son Emi-
e, Monseigneur l'Archevêque, 1712.
.. pages 465. *Janv.* p.157.
raison funebre de très-haut , très-ex-
nt , très-puissant Prince, Loüis Jo-
de Vendôme , Duc d'Estampes &c.
oncée à Estampes dans l'Eglise Col-
le de Nôtre Dame le 13. de Septem-
712. par le P. Gramain de la Com-
ie de JESUS. *A Paris*, chez François
nier ruë S. Jacques à l'écu de Venise
.. *in* 4°. pages 43. *Fév.* p.232.
rmons de Morale prêchez devant le
par Mr. Flechier Evêque de Nismes ,
ses discours Synodaux , & les ser-
s qu'il a prêchez aux Etats de Lan-
oc & dans sa Cathedrale. *A Paris* ,
Guillaume Cavelier & chez Ray-
d Mazieres Libraires ruë Saint Jac-
à la Providence , 1713. *in* 12. trois
s. Tome premier pages 436. Tome
d pages 472. Tome troisiéme pages
Février, p. 346.
dea d'un Governare paterno &c. C'est à
Idée d'un gouvernement paternel pro-
: à tous les Princes dans l'exposition
parabole de l'enfant prodigue. Dis-
ecembre 1713.

cours fait par le P. César Calino de la Compagnie de Jesus, dans la salle du Senat de la Serenissime Republique de Luques. *A Luques*, 1711. *in* 4°. pages 20. *Mars*, p. 490.

Exercices de pieté pour tous les jours de l'année contenant l'explication du mystere, ou la vie du Saint de chaque jour, avec des reflexions sur l'Epître, & une méditation sur l'Evangile de la Messe, & quelques pratiques de pieté propres à toutes sortes de personnes. Par le Pere Jean Croiset de la Compagnie de Jesus. *A Lyon*, chez Antoine Boudet, 1712. *in* 12. *Janvier*, pag. 615. *Février*, pag. 665. *Mars*, pag. 494.

Le triomphe de la pieté, contre les abus qui s'y commettent. *A Paris*, chez Nicolas Pepie ruë S. Jacques au Grand Saint Basile, 1712. *in* 12. pages 256. *Avril*, page 676.

La pratique & les regles des Vertus Chrétiennes tirées de l'Ecriture sainte, par Mr. Claude le Pelletier Prêtre Docteur en Théologie. *A Lyon*, chez Antoine Boudet 1713. Trois tomes *in* 12. Tome 1. pages 524. Tome 2. page 279. Tome troisiéme pages 245. *Mai*, p. 818.

Meditations sur des passages de l'Ecriture sainte, pour tous les jours de l'année. Par le Pere Segneri de la Compagnie de Jesus, traduites de l'Italien. *A Paris*, sur le quai des Augustins, chez le Comte & Montalant, entre la ruë pavée & la

ruë des Auguſtins, à la ville de Montpellier, 1713. cinq tomes *in* 8°. *Mai*, p. 845.

Oraiſon funebre de très-haut, très-puiſſant & très-excellent Prince, Loüis Dauphin de France, fils unique du Roi, prononcée à Montpellier dans la chapelle de Meſſieurs les Penitens-blancs, le 17. Juin 1711. Par le Pere Guillaume Beaufils de la Compagnie de JESUS. *A Avignon*, chez François Sebaſtien Offrai, place S. Didier. *in* 4°. pag. 30. *Mai*, p. 856.

Oraiſon funebre de Meſſire Jean Baptiſte-Michel Colbert Archevèque de Toulouſe, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, & en ſes Cours de Parlement de Paris & de Toulouſe, prononcée à Toulouſe le 2. Septembre 1710. dans la Chapelle Royale de Meſſieurs les Pénitens bleus, par le Peré Guillaume Beaufils de la Compagnie de JESUS. *A Toulouſe*, chez Claude Gilles le Camus Imprimeur du Roi, à la Porterie, 1710. *in* 4°. pages 33. *Mai*, pag. 864.

Sereniſſimi Principis Ludovici Franciæ Delphini, Burgundiæ olim Ducis, laudatio funebris dicta in Collegio Toloſano Societatis Jeſu Academico, à Patre Petro Cleric Societatis ejuſdem Sacerdote. C'eſt à dire, Eloge funebre du Sereniſſime Prince Loüis Dauphin de France, auparavant Duc de Bourgogne, prononcée dans le College des Jeſuites, par le Pere

Decembre 1713.

Pierre Cleric de la Compagnie de Jesus. *A Toulouse*, chez Claude-Gilles le Camus, 1713. *in* 8°. pages 84. *Mai*, p. 867.

Le obligazioni di un marito Christiano verso la moglie, espote una littera al illustrissimo Signor Marchese N. N. dal Padre Anton Francesco Bellati della Compagnia di Giesu. C'est à dire, Les devoirs d'un mari Chrétien envers sa femme, expliquez dans une lettre écrite au Marquis N. N. Par le P. Antoine-François Bellati de la Compagnie de Jesus. *A Padoüe*, de l'Imprimerie du Seminaire, chez Jean Manfré, *in* 8°. pages 119. *Juin*, p. 1004.

De l'amour de Dieu, & des moyens qui conduisent à la perfection de cet amour; traité de S. Bonaventure traduit par Mr. Godeau. *A Paris*, chez Nicolas Simart ruë S. Jacques, 1713. *in* 12. pages 444. *Juillet*, pag. 1146.

Oraison funebre de très-haut, très-puissant & excellent Prince, Monseigneur Loüis Dauphin, & de très-haute, très-puissante & excellente Princesse, Madame Marie Adelaïde de Savoye son épouse, prononcée aux Etats de Languedoc dans l'Eglise de Nôtre-Dame à Montpellier le 19. Janvier 1713. Par Messire Jean-César Rousseau de la Parisiere Evêque de Nismes. *A Paris*, chez Jacques Etienne, ruë S. Jacques, 1713. *in* 4°. pages 48. *Août*, p. 1353.

L'Imitation de Jesus-Christ, traduction

Dec. 1713.

ouvelle, avec une pratique & une à la fin de chaque chapitre. Par le le Gonnelieu de la Compagnie de *A Paris*, chez Pierre Augustin Mer- .ë Saint Jacques 1712. *in* 8°. pages *loût*, p. 1403.

niration de la Vierge Mere de Dieu, essire Louïs Bastide Prieur de Sain- oix de Broquiers, Predicateur du : Professeur des Droits à Paris. *A* de l'Imprimerie de Gilles - Paulus Snil 1713. *in* 12. pages 360. *Août*, 5.

solennizarsi la Canonizzazione di Caterina da Bologna nella chiesa reverende suore di santa Chiara dis- C'est à dire, Panegyrique de Sainte rine de Boulogne, prononcé à Bou- le jour de la solemnité de sa Cano- on dans l'Eglise des Religieuses de Claire appellée *Corpus Domini*, par P. César Calino de la Compagnie us. *A Boulogne*, chez Ferdinand Pi- 712. *in* 12. p. 35. *Août*, p. 1406.

rcices de pieté pendant la sainte ; Extrait du Catechisme de Bour- ar Monsieur de S. Sulpice. *A Paris*, Raimond Maziere ruë Saint Jacques, pages 20.

res ou élevations pour sanctifier agt quatre heures du jour & de la par le même Auteur chez le même lieu *in* 12. pages 20.

Motifs, ou vûës pieuses, pour une personne obligée à réciter l'Office en une langue qu'elle n'entend pas, par le même Auteur, chez le même Libraire, *in* 12. pages 18. *Sept.* p. 1603.

Prieres pendant la Messe, avec les prieres du matin & du soir, & des sentimens touchant la Confession & la Communion en forme de prieres. *A Paris*, chez Charles le Clerc quai des Augustins, & Pierre Morisset ruë Saint Jacques au cœur bon; 1713. pages 136. *Sept.* p. 1607.

Moral reflections on the Epistles and Gospels &c. C'est à dire, Reflexions morales sur les Epîtres & les Evangiles de tous les Dimanches de l'année, en quatre parties. Premiere partie, *in* 12. pages 344. *A Londres*, 1711. *Oct.* p. 1718.

Reglement de vie selon les maximes de la perfection Chrétienne & des vertus selon S. Thomas, à l'usage des Missions. *A Paris*, chez Edme Couterot, au bon Pasteur, ruë Saint Jacques, 1713. *in* 12. pages 538. *Nov.* p. 1956.

Traité de la Messe & de l'Office divin, où l'on trouve une explication litterale des anciennes pratiques & des ceremonies de l'Eglise, appuyée sur l'autorité des Peres & des Conciles, avec des remarques sur les usages qui s'observent dans toutes les Fêtes de l'année, suivant l'ordre du Breviaire. *A Paris*, chez Jacques Vincent ruë S. Severin, 1713. *in* 12. p. 650. *Decembre*, p. 2049.

Entretiens d'un homme de Cour & d'un Solitaire sur la conduite des Grands, histoire morale, où non seulement les Grands, mais tous les Peres de famille, connoîtront d'une maniere nouvelle & familiere l'obligation de leurs principaux devoirs. *A Paris*, chez Etienne Papillon ruë S. Jacques, 1713. *in* 12. pages 534. *Decembre*, p. 2115.

Histoire Ecclésiastique.

Nouvelle dissertation touchant le tems auquel la Religion Chrétienne a été établie dans les Gaules, où l'on fait voir que ç'a été, non dans le premier, mais dans le second siécle qu'elle y a été établie ; & qu'y étant depuis déchuë, elle y a été établie vers le milieu du troisiéme. *A Toulouse*, chez la veuve de J. J. Boude, Imprimeur & Libraire, 1703. *in* 12. pag. 323. *Fév.* p. 239.

Chrono-Historia de la Compañia de Jesus en la Provincia de Toledo &c. C'est à dire, Histoire Chronique des Peres de la Compagnie de Jesus de la Province de Tolede &c. Par le Pere Barthelemy Alcazar de la même Compagnie. Deux tomes *in folio.* Tome I. pages 402. Tome II. pages 442. *A Madrid*, chez Jean Garcia Infançon Imprimeur de la Sainte Cruzade 1710. avec privilege. *Mars*, p. 492.

Histoire de l'Eglise par Mr. l'Abbé de

Tome XVI. Par Mr. le
mont. *A Paris*, chez C
ruë S. Jacques au Palmie
pages 838. *Juin*, p. 1010.

Histoire Ecclésiastique
Fleury, ci-devant sous-P
d'Espagne, de Monseigne
& de Monseigneur le Du
me seiziéme, depuis l'a
l'an 1230. *A Paris*, che
au milieu du Quai des
ruë pavée, à l'Ecu de
in 4°. pages 686. avec u
cours sur l'histoire Eccl
pages. *Juillet*, p. 1119.

*Historia Ecclesiastica à
hanc usque ætatem synops
ejusdem controversiæ capi*
C'est à dire, abregé de l'h
tique, depuis la naissan
CHRIST jusqu'à prese
des dissertations sur tous

premier Professeur Royal de Theologie dans l'Université de Toulouse. Tome premier, contenant l'histoire du premier siécle. *A Toulouse*, chez Jean Guillemette, 1713. *in folio*, pag. 781. *Sept.* p. 1489.

Lettres édifiantes & curieuses écrites des Missions étrangeres par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus. Dixiéme Recüeil. *A Paris*, chez Jean Barbou, ruë S. Jacques, 1713. *in* 12. pages 439. sans la table. *Nov.* p. 1853.

Annales Ordinis S. Benedicti &c. C'est à dire, Annales de l'Ordre de S. Benoît Patriarche des Moines d'Occident, où une partie considerable de l'histoire de l'Eglise est mêlée avec celle des Moines. Par Dom Jean Mabillon, Prêtre & Moine du même Ordre, de la Congregation de S. Maur. Tome V. comprenant ce qui s'est passé depuis 1067. jusqu'à 1116. avec diverses pieces & les tables necessaires. *A Paris*, chez Charles Robustel, ruë S. Jacques au Palmier. *In folio*, pages 830. *Nov.* p. 1890.

De Valentinianorum hæresi conjectura, quibus illius origo ex Ægyptiaca Theologia deducitur. Londini, typis Guillelmi Boruyer. C'est à dire, Conjectures sur l'heresie des Valentiniens, qui rendent fort vraisemblable qu'elle vient de la Théologie des Egyptiens. *A Londres*, de l'Imprimerie de Guillaume Boruyer, 1711. *in* 4°. pages 27. *Nov.* p. 1923.

The Itinerary of John L
dire, L'Itineraire de Jean
par Thomas Hearne. *A Oxf*
tre, aux frais de l'Editeur
Tome 1. pages 119. sans la
p. 129.

Imperium Orientale, si
Constantinopolitana in quatu
buta &c. C'est à dire, l'Em
ou les antiquitez de Consta
sées en quatre parties, écla
vers ouvrages Grecs dont
voient point encore paru,
sent avec des commentaire
géographiques, plusieurs
représentent des monumens
fin, dans un état où ils pour
servir à éclaircir l'histoire Ec

Eloge funebre de Madame le Hay, connuë sous le nom de Mademoiselle Cheron, de l'Academie Royale de peinture & de sculpture. Par Mr. Fermelhuis Docteur en Medecine de l'Université de Paris, & Conseiller honoraire de l'Academie de peinture & de sculpture. *A Paris*, chez François Fournier 1712. *in* 8°. pages 43. *Mars*, p. 432.

Histoire de France depuis l'établissement de la Monarchie Françoise dans les Gaules, dédiée au Roi, par le P. Daniel de la Compagnie de Jesus. *A Paris*, chez Jean Denis Mariette ruë. S. Jacques à S. Augustin, & chez Jean-Baptiste de l'Epine ruë S. Jacques à l'image de S. Paul, 1713. Trois tomes *in folio*. Le premier tome, outre les préfaces, a 1464 colonnes, le second en a 1919. & le troisiéme 2020. *Avril*, page 557. *Mai*, p. 743. *Juin*, p. 929.

Voyage du tour de la France, par feu M. Henri de Rouviere, Conseiller du Roi en l'Hôtel de Ville de Paris & Apoticaire ordinaire de Sa Majesté. *A Paris*, chez Etienne Ganeau, ruë S. Jacques vis à vis la Fontaine S. Severin aux Armes de Dombes 1713. *in* 8°. pages 504. *Avril*, p. 583.

Histoire abregée, ou éloge historique de la ville de Lyon. *A Lyon*, chez Jean-Baptiste Girin, ruë Merciere à la Victoire. 1711. *in* 4°. *Avril*, p. 692.

maximes & leur politique
Londres, 1712. *Juin*, p.
Projet pour rendre la p
en Europe. *A Utrecht*,
Schuten, *in* 12. deux tom
mier, pages 400. Tome
423. *Juillet*, p. 1140.
A Cruising voyage round
à dire, Voyage de deux C
du monde, d'abord à la m
suite aux Indes Orientales
Europe par le Cap de bo
commencé en 1708. & ache
Par le Capitaine Woodes
mandant en chef les vaisse
Duchesse de Bristol. Deu
Premier tome, pages 428
& l'appendix. *A Londres*,
B. Lintot 1712. *Août*, p.
A voyage to the south sea
World &c. C'est à dire,
du sud & autour du monde
1709. 1710. & 1711. par

[L]a vie de Monsieur Boileau Despreaux, [p]ar Mr. des Maiseaux. *A Amsterdam*, chez [He]nri Schelte 1712. *in* 12. pages 315. [Oc]t. p. 1583.

Genealogia viginti illustrium in Hispa[nia] familiarum &c. C'est à dire, La ge[ne]alogie de vingt maisons illustres d'Es[p]agne, rangées par ordre alphabetique, [av]ec leurs armoiries, & des remarques [h]istoriques. Par Jacques-Guillaume Im[h]of. *A Lipsic*, chez Jean-Frederic Gle[d]itsch & son fils, 1712. *in folio*, pages [3]60. Oct. p. 1671.

Histoire du soulevement des Fanatiques dans les Sevennes. Par M. D. *A Paris*, chez Jean Luc proche le College Mazarin, 1713. *in* 12. pag. 276. Oct. p. 1765.

Vitæ selectæ quorumdam eruditissimorum ac illustrium virorum, ut & Helenæ Cornaræ & Cassandræ fidelis, à clarissimis viris scriptæ & antehàc separatim editæ, denuò ob summam raritatem & præstantiam recusæ ac in unum volumen redactæ. C'est à dire, Vies de quelques hommes illustres par leur science, d'Helene Cornaro & de Cassandre fidelle, écrites par des Auteurs celebres, imprimées autrefois separément, imprimées de nouveau dans un seul volume à cause de leur excellence & de leur rareté. *A Breslau*, chez Bauchius, 1711. *in* 8º. pages 711. *Octobre*, p. 1783.

Réponse au traité de la mouvance de la

Bretagne. *A Nantes*, chez Jacques Mareschal. *In* 8°. pages 293. *Nov.* p. 1877.

Lettre à Monsieur de Brillac, premier President du Parlement de la Bretagne, pour servir de réponse aux dissertations de la mouvance de Bretagne imprimées en 1711. *A Nantes*, chez Jacques Mareschal 1712. *in* 8°. pages 29. *Nov.* p. 1887.

Lettres de Loüis XII. & du Cardinal d'Amboise, avec plusieurs autres memoires & instructions écrites depuis 1504. jusque & compris 1514. *A Bruxelles*, chez François Foppens, 1712. *in douze*, quatre tomes. *Dec.* p. 2101.

Histoire critique de la Republique des Lettres, tant ancienne que moderne. *A Utrecht*, chez Guillaume Poolsum 1712. Tome premier. *In* 12. pages 276. sans la table. *Avril*, p. 639.

Lettere a un Cavalier erudito sopra i trè primi tometti d'el nuovo Giornale de Litterati d'Italia. C'est à dire, Lettres écrites à un Sçavant sur les trois premiers tomes du nouveau Journal des Sçavans d'Italie. *In* 12. pages 251. *Mai*, p. 839.

Commercium epistolicum D. Johannis Collins & aliorum de analysi promota, jussu Societatis Regiæ in lucem editum. C'est à dire, Commerce de lettres entre Mr. Collins & d'autres touchant le progrès de l'analyse, mis au jour par ordre de la Societé Royale. *A Londres*, de l'Imprimerie de Pearson, 1712. *in* 4°. pages 122. *Août*, p. 1348.

Méthode pour étudier l'histoire, où après
'oir établi les principes & l'ordre qu'on
›it tenir pour la lire utilement, on fait
s remarques necessaires pour ne se pas
›mper dans la lecture, avec un catalo-
ɩe des principaux Historiens, & des re-
arques critiques sur la bonté de leurs ou-
ages & sur le choix des meilleures édi-
›ns. *A Paris*, chez Jean Musier 1713.
eux tomes *in* 8°. Tome premier pages
53. sans la table. Tome second, pages
:3 pour la suite de la methode, pages
14. de petit caractere pour le catalogue.
'ec. p. 2031.

Journal Literaire de Mai & Juin 1713.
la Haye, chez T. Johnson, *in* 8°. pa-
:s 224. Tome premier. *Decembre*, p.
›86.

Critiques, Antiquaires.

*Adriani Relandi de nummis veterum He-
æorum &c.* C'est à dire, Cinq differta-
ons sur les medailles des anciens He-
reux, appellées communément medail-
:s Samaritaines, à cause de leur inscrip-
on en lettres Samaritaines, avec une
issertation sur des marbres trouvez à
ouzzol, qui ont une inscription Arabe.
ar Adrien Reland. *A Utrecht*, chez
iuillaume Broëdelet, 1709. *in douze*, pa-
es 60 pour la premiere dissertation, &
23 pour les autres. *Janvier*, p. 105.

B. Balduini Calceus antiquus & mysticus, & J. Nigronus, de caliga veterum &c. C'est à dire, De la chaussure des Anciens ; deux traitez, l'un de Benoît Baudoüin, l'autre de Jules Nigronus, avec les notes de Saumaise sur le livre de Tertullien *de pallio*, ou du manteau, qui concernent le même sujet, & avec des extraits des livres de Rubens touchant la maniere de se vêtir ; le tout éclairci par des figures & par des observations de Jean Frederic Nilant. *A Leide*, chez Theodore Haak, 1711. *in* 8°. pages 292 pour le premier traité,& 152 pour le second. *Janv.* p. 166.

A Discourse concerning some antiquities lately found in Yorkshire. C'est à dire, Dissertations sur quelques antiquitez trouvées depuis peu dans la province d'York. Par Thomas Hearne. *In* 8o. *A Oxford*, de l'Imprimerie du Theatre, aux frais de l'Auteur. 1710. *Févr.* p. 287.

Lettre en forme de dissertation sur les bois sacrez, à Mr. Moreau de Mautour Conseiller du Roi, Auditeur ordinaire de la Chambre des Comptes, de l'Academie Royale des Medailles & des Inscriptions, de l'Imprimerie de S. A. S. à Trevoux, & se vend à Paris, chez Etienne Ganeau Libraire ruë S. Jacques, vis à vis la fontaine S. Severin aux Armes de Dombes, 1712. Brochure 37 pages *in* 12. *Mars*, p. 422.

Trium scriptorum illustrium de tribus

Decembre 1713.

Judæorum sectis syntagma &c. C'est à dire, Recüeil des écrits de trois Auteurs illustres, Nicolas Serarius, Jean Drusius, Joseph Scaliger, touchant trois sectes des Juifs, avec quelques autres pieces qui ont rapport au même sujet. Par Jacques Triglandius, qui a ajouté une dissertation touchant la secte des Karaïtes. A Delph, chez Adrien Beman, 1703. Deux tomes in 4°. Le premier de 496 pages, le second de 191. pour les Karaïtes, & de 418 pour le reste. *Avril*, p. 587.

A Letter to Sr. Christopher Wren &c. C'est à dire, Lettre écrite au Chevalier Christophe Wren, touchant quelques Antiquitez nouvellement découvertes proche Bishops-Gate. *A Londres*, par J. Woodward. *A Oxford*, de l'Imprimerie du Theatre 1712. *Mai*, p. 870.

De M. Aurelii, Antonini, Elagabali, Tribunitia potestate V. dissertatio historico-chronologica, Auctore P. D. Virginio Valsechi à Brixia Monacho Benedictino Congregationis Casinensis. C'est à dire, Dissertation historique & chronologique sur la cinquiéme puissance Tribunitienne de l'Empereur Marc-Aurele, Antonin, Elagabale, par le Reverend Pere Dom Virginio Valsechi de Bresse, Moine Benedictin de la Congrégation du Mont-Cassin. *A Florence*, de l'Imprimerie du Grand Duc, 1711. in 4°. pages 120. sans la table. *Juin*, p. 988.

nologiques & critiques, pa
noré de Sainte Marie Car
A Paris, quay des Augustin
Jombert 1713. *in* 4°. pag
p. 1305.

Dissertation sur l'offran
du vin aux Messes pour
Trevoux, & se vend à Par
Ganeau ruë S. Jacques, vis
ne St. Severin aux arme
brochure de 39 pages. *Sept*

A voyage to Tadmore, C
lation d'un voyage fait à P
Tadmore, par Guillaum
A Londres, 1705. *Nov.* p.

Remarks upon these a
C'est à dire, Quelques re
antiquitez précedentes par
dres, 1705. *Nov.* p. 1980.

Jacobi Rhenferdii pericu
natura veteris Palmyrena
eruenda ratio & specimen
Jacques Rhenferd sur les

des anciens habitans de Palmyre, dédié à Mr. Cuper Bourgmeſtre de Deventer. *A Francker*, chez Halma 1713. *in* 4°. pages 56. *Dec.* p. 2099.

Explication d'une Cornaline antique du Cabinet de Mr. Maſſon, où Antinoüs eſt repréſenté ſe dévoüant pour Adrien. Par le Pere Tournemine Jeſuite. *Mars*, p. 427.

Explication d'une Antique du Cabinet du Roi, par le Pere Tournemine Jeſuite. A Monſieur le Hay. *Avril*, p. 669.

Extrait d'une lettre de Mr. Maſſon à Monſieur l'Evêque d'Adria, de la réponſe de Monſeigneur l'Evêque d'Adria, & d'une lettre de Mr. Maſſon au Pere Tournemine Jeſuite, ſur un medaillon d'Annie Fauſtine qui eſt à Veniſe dans le Cabinet de Monſieur Tiepolo, dont on a parlé le mois paſſé dans l'extrait de la diſſertation du Pere Valſechi, ſur la cinquiéme puiſſance Tribunitienne d'Elagabale. *Juillet*, p. 1222.

Sentimens du P. H. ſur deux medaillons d'Annie Fauſtine, dont on a parlé dans les Journaux précedens. *Août*, pages 1416.

Conjecture ſur quelques difficultez qui ſe trouvent dans les premiers chapitres des Commentaires de Céſar. *Juillet*, p. 1230.

Lettre écrite à Monſieur Hearne, ſur la Diſſertation dont il eſt parlé dans les me-

moires du mois de *Février*, 1713. Par Mr. de la Roque. *Sept.* p. 1534.

Lettre de Monsieur Mellier sur les fleurs de Lys. *Nov.* p. 1948.

Dissertation sur une medaille singuliere de Jules César. Par le P. Et. Souciet, de la Compagnie de Jesus. *Dec.* p. 2145.

Philosophes, Mathématiciens.

Lettre de Mr. de Moralec Commissaire ordinaire de l'artillerie, à Monsieur l'Abbé de Vallemont, contenant ses conjectures sur la nature des coquillages qui se trouvent dans les terres, dans les pierres & dans les marbres, même les plus durs. *Janvier*, p. 51.

Caroli-Nicolai Langii Lucernensis Helvetii Philosophi & Medici historia lapidum figuratorum Helvetiæ ejusque viciniæ. C'est à dire, Histoire des pierres figurées de la Suisse & des païs voisins, par Charles-Nicolas Langius de Lucerne en Suisse, Medecin & Philosophe. *A Venise, in 4°.* pages 192. avec 54 planches. *Janv.* p. 63.

Piscium querelæ & vindiciæ expositæ à Joanne Jacobo Scheuchzero Medico. C'est à dire, Plaintes & justification des poissons, par Jean-Jacques Scheuchzer Medecin. *A Zurich*, 1708. *in 4°.* pages 36 & cinq planches. *Janv.* p. 66.

Herbarium antediluvianum collectum à Joanne-Jacobo Scheuchzero Med. D. & Mathes. Professore Tigurino. C'est à dire,

Plantes plus anciennes que le déluge, rassemblées par Jean Jacques Scheuchzer Docteur en Medecine & Professeur de Mathematiques à Zurich, membres des Academies de Breslau, de Berlin, & de la Societé Royale de Londres. *A Zurich*, imprimé par David Gesner 1709. *in folio* pages 44 dix planches. *Janv.* p. 69.

Méthode nouvelle pour couvrir les places de guerre contre les batteries de l'ennemi, avec un projet d'une nouvelle enceinte de Place, tiré de douze des plus celebres Fortificateurs. Par Mr. Parent Professeur de Mathématiques. *Fév.* p. 348.

Le Guerrier Philosophe, où l'on verra la refutation de divers systemes de Philosophes anciens & modernes, & l'établissement d'un nouveau systeme, pour expliquer le mystere de la machine de l'univers, suivant les regles des mécaniques. Par Mr. de Raffiels du Vigier. *A Paris*, chez Nicolas Pepie, ruë St. Jacques au Grand Saint Basile, 1712. *in* 4°. pages 371. *Mars*, p. 375.

Systeme de la vision fondé sur de nouveaux principes. Par Sebastien le Clerc Chevalier Romain, Dessinateur & Graveur ordinaire du cabinet du Roi. *A Paris*, chez Florentin de Laulne ruë Saint Jacques, 1712. in 8°. pages 151. *Mars*, p. 510.

Reflexions nouvelles & démonstrations de Mr. Parent, Professeur de Mathematiques, sur les regles d'alliage, & sur les fausses positions. *Mars*, p. 520.

nant le traité des nouvelles cheminées, qui échauffent plus que les cheminées ordinaires, & qui ne sont point sujettes à fumer, par M. G. . . . *A Paris*, chez Jacques Estienne ruë Saint Jacques, 1713. *in* 12. pages 267 sans la table, trente neuf figures gravées fort proprement. *Dec.* pages 2138.

Nouvelle description du cœur des tortuës terrestres de l'Amerique, & de ses vaisseaux, avec les figures. Par Mr. Buissiere, Membre de la Societé Royale & maître Chirurgien à Londres. *A Paris*, chez Etienne Ganeau, 1713. *in* 12. *Dec.* p. 2161.

Reflexions de Mr. Mery sur le description du cœur de la tortuë faite par Mr. Buissiere, membre de la Societé Royale d'Angleterre, & sur la lettre approbative de Mr. Petit, maître Chirurgien de Paris & Anatomiste. *Dec.* p. 2167.

Medecins.

Abregé de l'histoire des plantes usuelles, dans lequel on donne leurs noms differens, François & Latins; la maniere de s'en servir, la dose, & les principales compositions de la Pharmacie dans lesquelles elles sont employées, avec quelques observations de pratique sur leurs usages. Par J. B. Chomel Docteur Regent en la Faculté de Medecine de Paris, de l'Acade-

mie Royale des Sciences, & Conseiller-Medecin ordinaire du Roi. *A Paris*, chez Charles Osmont, ruë S. Jacques 1712. *in* 8°. pages 640 sans les tables. *Janv.* p. 133.

De la digestion & des maladies de l'estomac, suivant le systeme de la trituration & du broyement, sans l'aide des levains, ou de la fermentation, dont on a fait voir l'impossibilité en santé & en maladie. *A Paris*, chez François Fournier Libraire, en la maison de Frederic Leonard ruë S. Jacques, 1712. *in* 12. pages 442. *Fév.* p. 310.

Traité de la dissenterie, dans lequel on trouvera le plan d'un nouveau systeme de Medecine qui s'accorde également avec les observations des Anciens, & les découvertes des modernes. Par M. Maubec, Medecin ordinaire de S. A. S. Madame, Docteur en Medecine de la Faculté de Montpellier. *A Paris*, chez François de Laulne place de Sorbonne à l'image de S. François, Jean Musier à l'Olivier à la descente du Pont neuf, & Etienne Ganeau ruë S. Jacques aux armes de Dombes. 1712. *in* 8°. pages 383. *Mars*, p. 421.

Supplément du Dictionnaire œconomique, contenant des moyens pour conserver & augmenter son bien, & même sa santé, l'explication des termes d'Agriculture, de Chasse & de Chymie, par Mr. Chomel Curé de St. Vincent de Lyon.

A Lyon, chez Jacques Guerrier, *in folio*, pages 136. *Mars*, page 458.

L'Arſenal de Chirurgie de Jean Scultet, Medecin & Chirurgien de la Republique d'Ulmes, nouvellement traduit en François par un celebre Medecin, augmenté de pluſieurs reflexions ſur la theorie, & de quantité de remedes à chaque maladie, avec un traité des accouchemens naturels & contre nature, la deſcription de deux monſtres humains, & une diſſertation ſur un autre monſtre né à Lyon le 28. de Septembre 1702. enrichi de cinquante figures en taille douce, où ſont repréſentez tous les inſtrumens de Chirurgie anciens & modernes, avec la maniere de faire les operations. *A Lyon*, chez Leonard de la Roche Libraire, ruë Merciere à l'occaſion 1712. *in* 4°. pages 550. ſans les tables. *Avril*, p. 687.

Cours d'operations de Chirurgie, démontrées au Jardin Royal, par Mr. Dionis, ci-devant premier Chirurgien de Meſdames les Dauphines. *A Paris*, chez Laurent d'Houry ruë S. Jacques 1707. *in octavo*, pages 746. *Avril*, p. 691.

Joannis Linder de Wermlandia Sueci de venenis in genere & ſpecie exercitatio &c. C'eſt à dire, Traité des poiſons, où la maniere de les guérir, ſoit qu'ils ſoient prompts ou lents, & de les découvrir dans le manger & dans le boire, eſt expliquée ſelon le ſentiment des Anciens & des

Modernes, & en suivant la mécanique des corps solides & fluides. Par Jean Linder Docteur en Medecine de Wermland en Suede. *A Leide*, chez André Dieckhuisen, *in* 12. pages 267. *Mai*, p. 899.

Pharmacologia, seu manuductio ad materiam medicam &c. C'est à dire, Des remedes, ou Introduction à la connoissance des choses qui sont la matiere des remedes, où sont décrits dans un ordre naturel & exact, & avec brieveté, tous les simples qui se trouvent dans les boutiques, & qui sont pris des mineraux, des vegetaux & des animaux; ouvrage très-utile aux Medecins, Philosophes, Apoticaires, Chirurgiens. Par Samuël Dale. *A Londres*, chez Benjamin Walford, à l'enseigne du Prince, place S. Paul, 1710. *in* 8°. pages 652. *Juin*, p. 1059.

De morbis acutis infantum. C'est à dire, des maladies aiguës des enfans, avec un livre d'observations sur quelques grandes maladies. Par Gaultier Harris Docteur en Medecine, de la Societé des Medecins de Londres. *A Londres*, chez S. Smith, & B. Walford à l'enseigne du Prince, Cimetiere de S. Paul, 1705. *In*-8°. pages 389. *Juillet*, p. 1244.

Lettre écrite par Monsieur Biet, premier Apoticaire du Roi, à Mr. Levrat Maître Apoticaire à Lyon, le 19^e^. Avril 1713. où il explique le secret de la composition des veritables gouttes d'Angleterre. *Août*, p. 1409.

Traité des alimens de Carême, où l'on explique les differentes qualitez des legumes, des herbages, des racines, des fruits, des poissons, des amphibies, des assaisonnemens, des boissons, même les plus en usage, comme de l'eau, du vin, de la biere, du cidre, du thé, du caffé, du chocolat; & où l'on éclaircit plusieurs questions importantes sur l'abstinence & sur le jeûne, tant par rapport au Carême, que par rapport à la santé. Par Monsieur Nicolas Andry, Conseiller, Lecteur & Professeur Royal, Docteur Regent de la Faculté de Medecine de Paris, Professeur des Ecoles de la même Faculté, & Censeur Royal des livres. *A Paris*, chez Jean-Baptiste Coignard ruë S. Jacques 1713. *in* 12. deux tomes. Tome premier pages 519. Tome second pages 402. *Sept.* p. 1630.

Institutiones Medicinæ physico-anatomicæ &c. C'est à dire, Les Instituts de la Medecine, physique & anatomique, selon les sentimens & les experiences des plus habiles Physiciens & Medecins modernes. Par Jean-Baptiste Gastaldy, Conseiller & Medecin ordinaire du Roi très-Chrétien; Docteur & premier Professeur de Medecine en l'Université d'Avignon. *A Avignon*, chez Joseph-Charles Chastanier Imprimeur de Monseigneur le Vice-Legat, proche le College des Jesuites, 1713. *in* 12. pages 280. *Oct.* 1713.

Réponse à la lettre de Mr. Bertrand sur les maladies des esprits animaux. *Nov.* p. 1992.

Réponse à Monsieur Procope Couteaux, sur sa prétenduë Analyse du systeme de la trituration, par M. Philippe de Bordegaraye Docteur Regent de la Faculté de Medecine de Paris. *A Paris*, chez François Fournier, ruë S. Jacques 1713. *in* 12. pages 92. *Dec.* p. 2136.

Jurisconsultes.

Georgii Melchioris Ludolphi Consiliarii Isenacensis Aulæ & Regimini de Jure Fœminarum illustrium Tractatus nomo-Politicus ad jura Germaniæ potissimùm accommodatus &c. C'est à dire, Traité de Droit & de Politique sur ce qui concerne les femmes de qualité, principalement en Alemagne, avec des remarques & des exemples pour éclaircir le sujet. Par George Melchior Ludolphe Conseiller Aulique & d'Etat du Duc d'Isenac. *A Jene*, chez Felix Bielk, 1711. *in* 4°. pages 230. *Janvier*, p. 40.

Defensio Jurisdictionis Ecclesiasticæ circa appellationes ab Officiali Leodiensi &c. Teutodicæopoli, *anno* 1711. C'est à dire, Défense de la Jurisdiction Ecclésiastique touchant les Appels de l'Official de Liege, dans les causes séculieres & entre des personnes Laïques. Par Joseph Sacripante

Soufdataire du Pape Innocent XI. & Avocat consistorial, imprimée à Rome, en 1688. & réimprimée avec une préface pour soutenir la jurisdiction séculiere des Tribunaux souverains d'Alemagne. *in* 12. pages 23. pour la préface, & 159 pour l'ouvrage. *Fév.* p. 332.

Melchioris Pastoris Juris Canonici, in alma Aquisextiensi Academiâ Professoris, opera omnia. C'est à dire, Toutes les œuvres de Melchior Pastor, Professeur du Droit Canon en l'Université d'Aix, avec les notes de Solier, Avocat au Parlement de Toulouse & Expéditionaire en Cour de Rome, & de très-amples scholies du même qui n'avoient point encore paru; nouvelle édition très exacte. *A Toulouse*, chez J. F. Caranove, Imprimeur de l'Université, à la Bible d'or, ruë S. Romain, 1712. *in folio*, pages 490. *Mars*, p. 500.

Réponse à la lettre de Mr. de Barbeyrac imprimée dans les Memoires de Trevoux à la fin du mois d'Octobre 1712. *Juillet*, page 1199.

Belles Lettres, Eloquence, Poësie, Grammaire.

C. Julii Cæsaris quæ extant omnia, ex recensione Joannis Davisii &c. C'est à dire, Tout ce qui se trouve maintenant de ce que Jules César a écrit, revû par Jean Davies, Membre du College de la Reine *Decembre* 1713.

à Cambrige, avec ses remarques & les notes de Ciaconius, Hottoman, Brentius, Denys Vossius, & des autres. *A Cambrige*; de l'Imprimerie de l'Université, & aux frais de Jean Owen Imprimeur, 1706. *in* 4°. pages 751. *Janv.* p. 102.

Poëmes & autres Poësies de ****. *A Paris*, chez Jacques Collombat ruë S. Jacques 1712. *in* 12. pages 554. *Janvier*, p. 158.

Discours prononcez dans l'Academie Françoise le Jeudy vingt deuxiéme de Decembre 1712. à la reception de Mr. Danchet de l'Academie Royale des Medailles & des Inscriptions. *A Paris*, chez Jean Baptiste Coignard ruë S. Jacques à la Bible d'or, 1712. *in* 4°. pages 17. *Avril*, p. 672.

Nouvelle maniere d'écrire comme on parle en France. *A Paris*, chez Pierre Cot, Imprimeur ordinaire de l'Academie Royale des Inscriptions & Medailles, ruë du foin à la Minerve, 1712. Brochure *in* 8°. de 33 pages. *Avril*, p. 709.

Lettres de Mr. Godeau Evêque de Vence sur divers sujets. *A Paris*, chez Etienne Ganeau ruë S. Jacques vis à vis la Fontaine S. Severin aux Armes de Dombes, & Jacques Etienne ruë S. Jacques à la vertu, 1713. *in* 8°. pages 444. *Mai*, p. 783.

De litteris inventis libri sex. C'est à dire, De l'invention des lettres, six livres. Par Guillaume Nicols. *A Londres*, chez

Henri Clement Libraire à l'Enseigne du Croissant, cimetiere de S. Paul, 1711. *Juin*, p. 1038.

Serenissimo Principi Philippo Hispaniarum Infanti, Philippi V. Regis Catholici filio alteri, Genethliacon. C'est à dire, Poëme sur la naissance du Serenissime Prince Philippe Infant d'Espagne, né le septiéme de Juin 1712. *A Palerme*, de l'Imprimerie d'Antoine Pecora, 1712. *Juin*, p. 1078.

Regia Villa poeticè descripta, & Regiæ Celsitudinis Victoris Amedei II. Sabaudiæ Ducis, Pedemontii Principis, Regis Cypri dicata &c. C'est à dire, Description poëtique des maisons Royales, & dédiée à son Altesse Royale Victor Amedée II. Duc de Savoye, Prince de Piémont, Roi de Cypre, avec quelques autres poëmes, & un livre d'épigrammes. Par le Pere Camille-Marie Audibert de la Compagnie de Jesus. *A Turin*, de l'Imprimerie de Paul-Marie Dutti, & Jean-Jacques Ghringhelli, 1711. *in* 4°. pages 222. *Août*, p. 1361.

Ditirambo di Alessandro Pegolotti fragli Arcadi Orialo Minejano con alcuni sonnetti del medesimo. C'est à dire, Ditirambe du Seigneur Alexandre Pegolotti appellé dans la Société des Arcadiens Orialo Minejano, avec quelques sonnets du même Auteur. *A Mantouë*, chez Albert Pazzoni, 1711. *in* 4°. pages 112. *Août*, p. 1373.

Les œuvres de M[illegible] Boileau [illegible]preaux, nouvelle édition [illegible] & augmentée. *A Paris*, [illegible] Deux parties in 4°. pages [illegible] p. 1592.

Poësie sacre di Filippo Mar[illegible] [illegible] C'est à dire, [illegible] gneur Philippe [illegible] mini. *A Venise*, chez [illegible] in 8°. pages 2[illegible]

Epigrammatum [illegible] Choix d'épigrammes [illegible] tes, [illegible] avec soin, [illegible] la veritable beauté, & [illegible] qu'apparente, [illegible] tains on rend [illegible] ou rejetté des épigrammes. *A Londres*, aux frais de G[illegible] du Prince, [illegible] in 8°. pages 3[illegible] *Octob.* p. [illegible]

Hieron, ou le portrait de la condition des Rois par Xenophon, en Grec & en François, de la traduction de Pierre Coste. *A Amsterdam*, chez Henry Schelte, 1711. in 8°. pages 137. *Octob.* p. 18[illegible].

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Decembre 1713.

ART. CLXVII. *Methode pour étudier l'histoire &c.* Page 2031

ART. CLXVIII. *Traité de la Messe & de l'Office divin.* p. 2049

ART. CLXIX. *Lettre du R. P. Diego de Quadros Jesuite, Professeur d'Alcala, aux Auteurs de ces Memoires.* p. 2065

ART. CLXX. Elementa Geographiæ generalis &c. *Les élemens de la Géographie generale, par Jean George Liebknecht Professeur de Mathematique à Giessen.* p. 2082

ART. CLXXI. *Journal Litteraire de Mai & Juin 1713.* p. 2086

ART. CLXXII. Jacobi Rhenfordii periculum Palmyrænum. *Essai de Mr. Jacques Rhenford sur les caracteres des inscriptions Palmyreniennes.* page 2099

ART. CLXXIII. *Lettres du Roi Loüis XII. & du Cardinal George d'Amboise, avec plusieurs autres lettres,*

moires & instructions, écrites de-s 1504. jusqu'à la fin de 1514. ge 2101

CLXXIV. *Entretiens d'un hom- de Cour & d'un Solitaire, sur la duite des Grands.* p. 2115

CLXXV. *Mandement de Mon- gneur l'Evêque de Meaux portant damnation d'un libelle.* p. 2116

CLXXVI. *Réponse à Mr. Procope iteaux, sur la prétenduë analyse systeme de la trituration, par Mr. lippe de Bordegaraye Docteur Re- t de la Faculté de Medecine de ris.* p. 2136

CLXXVII. *La Mecanique du , ou l'art d'en augmenter les ef- s & d'en diminuer la dépense. Par . G...* p. 2138

CLXXVIII. *Dissertation sur une daille singuliere de Jules Cesar. r le P. E. Souciet Jesuite.* p. 2145

CLXXIX. *Nouvelle description atomique du cœur des tortuës ter- tres de l'Amerique, & de ses vais- ux, avec les figures. Par Mr. ssiere, Membre de la Societé yale, & Maitre Chirurgien à Lon- s.* p. 2161

ART. CLXXX. *Reflexions de Mr. Mery sur la description du cœur de la tortuë faite par Mr. Buissiere.* p. 2167
ART. CLXXXI. *Nouvelles Litteraires.*
D'Alemagne, de Hambourg. p. 2183
De Hall. p. 2186
De Lipsic. p. 2187
De Marpurg. ibid.
De Nuremberg. p. 2188
De Virtsbourg. ibid.
De Francfort. ibid.
De Strasbourg. p. 2189
D'Italie, de Padoüe. ibid.
De Bologne. p. 2190
De Florence. p. 2191
De Foligno. p. 2192
De Lucques. ibid.
De Mantoüe. ibid.
De Rome. p. 2193
D'Angleterre, de Londres. p. 2198
De Hollande, d'Amsterdam. p. 2199
De Rotterdam. p. 2200
D'Utrecht. ibid.
De Paris. p. 2201

Fin de la Table.